

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

43^e SÉANCE

Séance du jeudi 5 décembre 1991

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 4835).
2. **Loi de finances pour 1992**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4835).

Affaires étrangères (p. 4835)

MM. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères ; Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances ; Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles extérieures) ; Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (francophonie).

M. le ministre d'Etat.

Suspension et reprise de la séance (p. 4847)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

3. **Conférence des présidents** (p. 4847).
4. **Loi de finances pour 1992**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4848).

Affaires étrangères (suite) (p. 4848)

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les communautés européennes ; Jean Garcia, Claude Estier, André Bettencourt, Louis Jung, Hubert Durand-Chastel, Maurice Couve de Murville.

Suspension et reprise de la séance (p. 4863)

MM. Jean-Pierre Bayle, Paul d'Ornano, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Cantegrit, Charles de Cuttoli, Pierre Biarnès, Guy Cabanel, Jacques Golliet, Jean-Jacques Robert, Hubert Martin.

Suspension et reprise de la séance (p. 4875)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

5. **Modification de l'ordre du jour** (p. 4875).
6. **Loi de finances pour 1992**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4875).

Affaires étrangères (suite) (p. 4875)

Mmes Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie ; Elizabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes ; M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Crédits du titre III (p. 4881)

M. Olivier Roux.

Rejet des crédits.

Crédits du titre IV (p. 4882)

MM. Pierre Croze, Jacques Habert, rapporteur pour avis.

Rejet des crédits par scrutin public.

Crédits des titres V et VI. - Rejet (p. 4883)

M. le président.

Coopération et développement (p. 4883)

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement ; MM. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Jean-Pierre Bayle, Pierre Croze, Xavier de Villepin, Jacques Habert, Jean-Luc Bécant, René Régnauld.

Mme le ministre.

Crédits du titre III (p. 4900)

M. Louis Virapoullé, Mme le ministre, M. Jacques Habert.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV à VI. - Adoption (p. 4901)

7. **Dépôt de rapports** (p. 4901).

8. **Ordre du jour** (p. 4901).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N^{os} 91 rectifié et 92 (1991-1992).]

Affaires étrangères

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis deux ans, le monde se transforme à vive allure. Aux plus grands espoirs succèdent les plus graves crises. Déjà lointaines apparaissent les libérations des peuples d'Europe centrale et orientale, déjà lointaines la crise du Golfe et la tentative de putsch en Union soviétique, car le chaos et la guerre font encore rage à quelques centaines de kilomètres de nos frontières, en Yougoslavie, et l'incertitude pèse encore sur le destin de nombreux peuples.

Face aux révisions d'un siècle qui s'ouvre déjà aux interrogations et aux exigences du siècle suivant, chacun doit à nouveau se « déclarer », pour reprendre le mot de Giraudoux.

La France n'est pas la dernière à le faire. Plus que jamais, dans le monde qui est le nôtre, un pays est aujourd'hui ce qu'il propose, ce qu'il fait, mais aussi ce qu'il refuse. Dans un monde en quête de repères, la France offre encore ce recours et cette référence qui permettent d'imaginer la direction du possible. Le département que je dirige se dévoue à cet engagement universel de la France.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez toutes les raisons de voter le budget des affaires étrangères.

C'est, d'abord, le meilleur budget qui vous ait été présenté depuis longtemps. La situation internationale incertaine, les échéances prochaines pour l'Europe, tout milite en faveur de ce vote. Et c'est ce qui fut déterminant, me semble-t-il, dans la décision de l'Assemblée nationale de le voter. Seules des considérations de politique intérieure pourraient expliquer un vote contraire. Or ce n'est pas le comportement habituel de la Haute Assemblée.

Le projet de budget pour 1992 tient certes compte de la rigueur des temps, mais il s'inscrit dans une volonté constante de moderniser notre outil diplomatique.

Déjà, l'an dernier, j'ai pu vous présenter un budget qui a permis au Quai d'Orsay de retrouver une liberté de mouvement et d'action. Vous en serez juges, il me semble que celui-ci confirme et amplifie ce progrès.

Le projet de loi de finances retient, pour le ministère des affaires étrangères, une enveloppe de 14,09 milliards de francs, soit une progression de 1,02 milliard de francs par rapport à 1991, soit encore une augmentation de 7,8 p. 100.

Ces chiffres traduisent la priorité internationale d'un budget général dont l'évolution est limitée à 3,1 p. 100.

Je parlerai d'abord, si vous le voulez bien, de l'outil diplomatique et de ceux qui l'animent.

Ce ministère compte avant tout par ses hommes et ses femmes qui ont choisi de se mettre au service de leur pays. De Koweït City à Port-au-Prince en passant par Moscou, Lomé et bien d'autres endroits, nos diplomates affrontent avec courage les risques et honorent notre drapeau. Je veux ici leur rendre hommage, c'est la moindre des choses.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Pour maintenir ce réseau de compétences, la formation reste et restera en 1992 l'un des axes de mon budget avec, en particulier, la création d'une école qui formera aux métiers consulaires et la mise en place d'un institut diplomatique, dont l'ambassadeur de France, Pierre-Louis Blanc, est chargé.

Solidaire de l'Etat, qui cherche à maîtriser les effectifs de ses fonctionnaires, mon département prend sa part de l'effort, avec une réduction cependant limitée à 1 p. 100. C'est encore trop, tant sont réels, entre autres, les besoins de nos nouvelles ambassades dans les pays Baltes ou au Cambodge. Nous saurons faire face malgré tout, par exemple en réexaminant la carte de nos implantations diplomatiques et consulaires, qui n'est pas intangible.

Les crédits de fonctionnement progressent globalement de 5 p. 100. Ils nous permettront de mieux faire face à une insécurité croissante dans les zones en crise, de renforcer nos moyens de presse et de communication, à Paris comme à l'étranger, de continuer la rénovation de nos installations immobilières et de poursuivre l'informatisation.

La mise en place d'un fonds de concours abondé par une partie des recettes de chancellerie nous permettra, je l'espère, d'achever en 1992 le réseau mondial des visas.

En matière d'investissements immobiliers, nos autorisations de programme sont en hausse de 24 p. 100. La plus grande part, soit 300 millions de francs, servira au relogement ou à l'extension de nos implantations à l'étranger : ambassades, centres culturels, Alliances françaises, écoles... Par ailleurs, vous savez que le chantier du futur Centre de conférences internationales du quai Branly est désormais lancé.

J'en viens maintenant aux crédits d'action internationale, qui progressent de 10 p. 100.

D'abord, l'aide publique au développement est dotée de 340 millions de francs de mesures nouvelles, qui porteront à près de 4 milliards de francs nos interventions directes. Parmi les priorités, je citerai le Maghreb, le plan Méditerranée, le Liban, et l'Indochine, dont je reviens.

Notre aide internationale passe également par les canaux multilatéraux. La France est un contributeur fiable et régulier au budget des Nations unies. Elle ne l'est pas suffisamment à mes yeux, mais elle tient son rang.

En 1992, l'effort financier consenti à ce titre atteint 175 millions de francs. L'O.N.U. et ses agences doivent tenir pleinement leur place dans la nouvelle donne internationale.

Le rôle de l'O.N.U. s'accroît chaque jour. Cela ne peut que nous réjouir et nous inciter dans nos efforts financiers.

Au niveau du budget général de l'Etat, l'aide publique au développement atteindra 0,57 p. 100 du P.I.B. en 1992, ce qui place la France au rang des premiers donateurs occidentaux.

Vient ensuite la coopération avec l'Europe de l'Est, pour laquelle nous mobilisons 500 millions de francs. La stabilisation de ces crédits tient compte de la réalisation, en 1990 et 1991, d'investissements de démarrage, tels que ceux qui sont destinés à l'ouverture d'instituts culturels, qui ne sont plus à réaliser. Par ailleurs, l'engagement vers l'Europe de l'Est reste prioritaire. C'est ainsi que se justifie la réduction que vos rapporteurs ont observée par rapport à l'an dernier.

L'audiovisuel extérieur bénéficie de mesures nouvelles de 100 millions de francs pour financer l'extension de la diffusion télévisuelle - T.V. 5 en Europe et en Amérique latine ; Canal France international - et de 42 millions de francs pour la poursuite du plan de développement de Radio-France internationale.

L'action humanitaire, qui est devenue, il faut bien le dire, une nouvelle dimension de notre action diplomatique, dans le monde agité qui est le nôtre, voit tripler ses crédits : ils passent de 50 à 150 millions de francs.

Le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire a auprès de moi la responsabilité d'une action qui tend de plus en plus à s'imposer dans les relations internationales. Ce budget devrait donc permettre de remplir des missions prioritaires, avec, notamment, le renforcement en hommes et en matériels de la cellule d'urgence, la création d'un service spécialisé au Quai d'Orsay et la dotation de moyens propres aux attachés humanitaires nommés dans nos ambassades. Vous vous en souvenez sans doute, ces nominations remontent simplement à quelques mois.

Notre dispositif nous a permis de faire face avec succès aux situations nouvelles que les événements récents ont engendrées.

Les Français résidant à l'étranger bénéficieront de mesures de consolidation. Les crédits d'assistance sont revalorisés de 3,5 p. 100, l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger voit son budget de fonctionnement augmenter de 55 millions de francs, soit 4,2 p. 100, ce qui lui permettra notamment de distribuer davantage de bourses scolaires, de conforter son fonctionnement, ses investissements et ses effectifs d'enseignants.

Notre contribution au budget communautaire devrait atteindre 84,2 milliards de francs en 1992, contre 70 milliards de francs en 1991. Je sais que ce sujet préoccupe chaque année les membres de la Haute Assemblée. Cette croissance, dont je ne nie pas l'importance, est le triple résultat, d'une part, d'une reprise des dépenses agricoles en liaison avec l'évolution des cours mondiaux, d'autre part, de la montée en régime des dépenses en faveur des régions en retard de développement - il s'agit du chapitre des fonds structurels - et, enfin, du développement d'actions communautaires nouvelles.

Un mot sur notre politique de coopération culturelle.

Je tiens à vous assurer qu'un effort plus poussé d'évaluation sera réalisé, par pays et par programme, pour mieux guider nos orientations d'avenir.

De même, nous devons veiller à ce que tous ces moyens soient effectivement mis en œuvre.

La politique étrangère s'appuie sur les engagements internationaux, que le budget concrétise. Nous avons donc besoin de transparence et de continuité. Je m'y emploie.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, rapidement évoquées les grandes lignes de ce projet de budget. Le budget du Quai d'Orsay traduit, me semble-t-il, les choix de notre politique étrangère et nous en donne les moyens.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous sommes aujourd'hui très exactement à quatre jours du grand rendez-vous de Maastricht. Les Européens de cœur et de raison sont nombreux dans cet hémicycle. J'imagine qu'ils souhaitent le succès de cette rencontre, comme je le souhaite moi-même.

Vous savez que la France a trouvé à chaque reprise, dans les moments décisifs de son histoire, cette énergie de la persuasion qui lui vaut cette réputation particulière aujourd'hui, au sein de la Communauté. Disant cela, je pense à ce

sommet de Fontainebleau, en 1984, où la France, vous vous en souvenez, sut convaincre ses partenaires que l'audace n'exclut pas la raison mais la soutient face aux peurs, aux préjugés, aux arrière-pensées des uns et des autres. Je pense aussi aux initiatives prises depuis deux ans par le Président de la République, conjointement avec le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, pour hâter le pas vers une véritable union européenne.

Aujourd'hui, je le dis ici devant la Haute Assemblée, je crois au succès de Maastricht, car je crois aux Européens. J'y crois aussi parce que c'est la seule voie pour l'avenir.

M. Louis Jung. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Ils savent, ces Européens, que la division les laisserait démunis face aux formidables concentrations de puissance économique et parfois militaire en Asie et en Amérique, mais aussi face à la demande si pressante des peuples en développement.

Ils savent que ces autres Européens, ceux de l'Est, à la fois si anciens et si nouveaux, veulent lire leur avenir dans notre présent et que notre exemple préfigure pour beaucoup d'entre eux leur destin.

Ils savent aussi que l'histoire du vieux continent ne se réduira pas à sa dimension commerciale et économique, mais que les peuples et les individus qui le composent, et qui sont aujourd'hui au nombre de 340 millions, attendent un nouvel espace pour un nouveau lien politique et social.

Pourraient-ils alors, pourrions-nous manquer ce rendez-vous, décevoir l'attente, oublier l'exigence ? Croyez-moi, la France s'y renierait ; j'ai bien dit la France, la France qui veut agir en vertu de cette vocation fédérale qui seule vaudra pour l'Europe, la France qui ne perdra rien de son âme ni de son message, bien au contraire, en contribuant à l'émergence progressive mais résolue d'une Europe nouvelle.

En effet, cette Europe sera l'émanation de la volonté démocratique de ses 340 millions d'habitants et de douze Etats. Elle donnera naissance, en consacrant la réalité, à la première puissance mondiale, ce qu'elle n'est pas encore, si ce n'est sur le plan commercial.

Faudrait-il alors hésiter ? L'Europe fut toujours un creuset, un espace d'échanges et de création partagée, fondé certes sur des identités locales et nationales fortes et fortement enracinées et affirmées, mais aussi orientées vers le progrès et l'invention, et d'abord vers celle de l'individu libre, de ce citoyen dont la France peut s'honorer encore d'avoir forgé la stature, créé l'image, énoncé les droits et les devoirs pour ensuite les proposer au monde.

Qui a dit que, dans cette aventure, la France allait s'endormir et pourquoi pas disparaître et pourquoi pas se volatiliser ? La France qui veut l'Europe est une France sûre des valeurs qu'elle partage aujourd'hui avec ceux qui furent hier ses plus vieux ennemis ; c'est une France qui entend assumer toutes ses responsabilités et faire bénéficier l'Europe de son regard, de son influence et de son imagination. C'est donc une France qui pourra donner pleine mesure à ses politiques en leur donnant un champ d'action européen et, par conséquent, mondial.

Alors, il faut à cette Europe, comme il a fallu à la France, une figure, un visage, une personnalité. Il faut la doter des attributs qui caractérisent une puissance à part entière, reconnue autour de ses frontières et respectée comme telle. C'est ce que nous allons dessiner, mesdames, messieurs les sénateurs, à Maastricht en rédigeant et en signant un nouveau traité, le traité d'Union.

Depuis la signature de l'Acte unique, nous avons tous à l'esprit cette échéance de 1993 et l'ouverture du grand marché intérieur. Aboutissement du Marché commun, la réalisation de l'Acte unique constituera donc une véritable prouesse. Cela est acquis.

Mais pouvait-on imaginer et accepter que les Douze se réunissent et s'unissent pour ne donner naissance qu'à un espace uniformisé de transactions, fût-il le plus actif du monde ? Pour ma part, je dis non. L'Europe ne sera pas une simple zone de libre échange, non plus qu'une bourse des échanges. La vieille Europe mérite plus que cela. Elle doit désormais acquérir sa personnalité politique et réaliser son unité. C'est l'objectif des deux conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire lancées en grande partie sur notre initiative. J'ai dit voilà quelques instants la part qui revenait à l'Allemagne.

Grâce au nouveau traité d'Union, les Européens mèneront une politique solidaire et décideront, si on nous suit, à la majorité qualifiée dans les domaines de l'industrie, de la recherche, de la dimension sociale, de l'environnement, des grands réseaux de transport, de l'énergie, des télécommunications et de la culture.

A Maastricht, la France plaidera pour que l'ECU devienne, avant la fin du siècle, la monnaie unique de tous les Européens.

Elle plaidera aussi pour une banque centrale, réellement indépendante, garantissant la stabilité des prix et de la monnaie. En 1996, nous jugerons des possibilités de chacun de participer pleinement à cette politique économique et monétaire unique. Ceux - il en est - qui auront encore besoin de temps, bénéficieront des transitions nécessaires. Mais, à Maastricht, je l'espère, les choses seront claires ; le processus sera inscrit de manière irréversible dans le traité.

Marché unique, monnaie unique, politique économique solidaire : pour qui et par qui ? Il faut à l'Europe une consécration politique pour participer, librement et activement, selon ses intérêts légitimes mais aussi en accord avec ses convictions démocratiques et humanistes, aux affaires du monde.

La personnalité politique n'existe qu'indivise : celle de l'Europe sera donc pourvue d'une politique étrangère et d'une politique de défense, car nous voulons une Europe indépendante et maîtresse de son destin.

Certains se plaisent, avec un esprit malin, à souligner l'impuissance de l'Europe dans le drame yougoslave ; mais ce sont les mêmes qui refusent de lui donner les moyens de l'action.

Imaginons que les Douze n'aient pas parlé d'une même voix dans cette circonstance : Quel spectacle et quelles conséquences ! Allons plus loin encore : imaginons ce que sera, à terme, une Europe assumant sa propre défense.

Mais qui ne peut l'espérer raisonnablement ? Le corps d'armée commun franco-allemand, créé le 14 octobre dernier par le Président de la République et le Chancelier, préfigure cette défense européenne future.

Avec une politique étrangère et de défense commune, l'Europe sera capable de parler au monde d'une voix forte et claire. Elle aura surtout, au-delà du fait qu'elle parlera, le moyen de se faire entendre.

Cette Europe-là devra aussi mieux incarner dans son fonctionnement les valeurs de démocratie et de solidarité qui transcendent les frontières de ses Etats membres. Ce sera l'objet de la révision institutionnelle qui figurera dans le traité et qui fera du Conseil européen l'organe suprême du pouvoir commun.

Qui dit démocratie dit représentation populaire et citoyenneté. Dans ces deux domaines, la France soutient des innovations nécessaires. Elle appelle à une coopération organisée entre les Parlements nationaux et le Parlement européen. Grâce à des assises régulières, l'ensemble des parlements nationaux et européens pourront ainsi exprimer leur avis sur les grandes orientations de l'Union et sur ses décisions essentielles.

Voilà ce à quoi la France travaille. Voilà ce qu'elle attend de Maastricht. C'est pour dans quelques jours !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous ai longuement parlé de l'Europe. Ce faisant, ne vous ai-je pas parlé en même temps de la France ? Il n'y a pas, pour nous, de contradiction. La démocratie, la paix, le développement sont, en effet, les grandes lignes qui inspirent la politique étrangère de la France et qui inspireront demain, je l'espère, celle de la Communauté des Douze.

Des menaces s'amoncellent, des drames se jouent encore ici et là, la détresse étreint toujours une grande partie de la planète. Seule la démocratie peut assurer la paix et le développement. La France le rappelle sans relâche : l'évidence ne se découvre parfois qu'au bout d'un long chemin. Mais 1991 a vu de grandes victoires de la paix qui paraissaient depuis longtemps inaccessibles.

Nous avons participé à ce travail pour la paix, souvent en inspirateur, toujours en animateur.

La France l'a fait pour l'Europe en proposant, par la voix du Président de la République, de former une grande confédération qui permette à tous les pays du continent de tra-

vailler ensemble. Cette proposition fait son chemin dans une Europe en mutation où la régression menace la libération et le progrès. J'ai salué ici même l'indépendance des pays Baltes. Je fus le premier ministre occidental à me rendre dans ces républiques nouvellement souveraines. D'autres peuples vont créer leur Etat. Offrons-leur un espace de travail solidaire : c'est ainsi que nous fortifierons la paix et la sécurité sur notre continent.

Nous avons mobilisé à plusieurs reprises l'O.N.U. en faveur de la paix : avec la résolution 688, pour venir au secours du peuple kurde et esquisser un droit d'assistance humanitaire ; avec la résolution 713, pour tenter de rétablir le dialogue politique en Yougoslavie, sans préjudice des initiatives prises au sein de la Communauté ; avec la conférence de la paix, la commission d'arbitrage, l'envoi des observateurs. Nous l'avons encore fait pour mobiliser la communauté internationale contre le coup d'Etat en Haïti, en vue de restaurer les autorités légitimement élues, sous l'égide de l'O.N.U.

Tout cela est à porter au crédit de notre diplomatie indépendante et innovatrice.

La France n'est pas non plus étrangère, quoiqu'en disent certains, à l'espérance née à Madrid pour le Proche-Orient. Nous n'avons cessé d'encourager et d'appeler de nos vœux, de longue date, une conférence internationale ; celle-ci se tient au milieu de grandes difficultés, avec des hauts et des bas, mais elle a lieu. Je forme les vœux les plus ardents pour Israël, pour les Palestiniens, pour tous les pays arabes, afin que cette voie ouverte soit bien celle de la réconciliation et de la paix. Croyez-le, notre rôle n'aura pas été mince en cette circonstance, l'Histoire le dira.

Cependant, l'année 1991 restera aussi celle du Liban et celle du Cambodge, deux peuples avec lesquels les Français partagent une histoire et une langue, deux pays largement livrés à l'hydre de la guerre civile. Nous ne les avons jamais abandonnés, ils le savent, aujourd'hui plus encore qu'hier.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, notre combat pour la paix, que je viens de rappeler à grands traits, est aussi un combat pour le développement. La France dénonce depuis longtemps l'évolution qui rend les pauvres toujours plus pauvres. La France ne se résignera jamais à cette inacceptable réalité. Elle ne croit pas à la fatalité, pas plus dans ce domaine que dans d'autres.

Les pays africains doivent aussi sortir de ce cycle infernal.

Mme Hélène Luc. Il faudrait qu'on les aide !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Notre combat pour la démocratie et les droits de l'homme n'aurait guère de sens si le développement ne suivait pas. Le développement est le meilleur rempart de la paix.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'humanité se rassemble et veut mieux maîtriser son destin. La liberté gagne la planète et enlève les positions réputées les plus imprenables : la France en conçoit le devoir de redoubler d'efforts. Son obligation grandit avec les événements.

Rien ne fera fléchir notre détermination. Je perçois bien les réticences des uns et les impatiences des autres face aux interrogations posées par la formidable mutation qui se produit sous nos yeux. Mais je suis profondément convaincu de la responsabilité historique qui pèse sur nous.

A travers le sommet de Maastricht, dont j'ai longuement parlé, à travers l'espoir qui est revenu au Cambodge, la fin des combats au Liban, les balbutiements de la démocratie en Afrique, l'amorce du dialogue au Proche-Orient, la fin des idéologies totalitaires et les promesses de la liberté, c'est bien la transformation du monde qui se profile. La France y est omniprésente. C'est sa vocation ; c'est notre fierté.

En effet, l'image de la France dans le monde est façonnée par chacun d'entre nous. Au-delà des clivages politiques, lieux communs des discours de tribune, et des convictions personnelles des uns et des autres, la politique étrangère exprime la foi d'une nation dans les valeurs qui la soudent. Je nourris toujours l'ambition que, pendant un moment, nos querelles se taisent, nos divisions s'estompent, nos forces s'unissent, dès lors qu'il s'agit de défendre la France dans le monde et de faire passer, au-delà de nos frontières, son message de paix et de solidarité. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre d'Etat, le total de votre budget, comme vous l'avez rappelé, s'élève à 14,094 milliards de francs dans le « bleu », à 14,1 milliards de francs après le vote de l'Assemblée nationale.

Si l'on déduit, ce qui est normal, les transferts - 76 millions de francs - et les différences de l'effet change par rapport à l'année dernière - 371 millions de francs - puisque le budget est calculé sur la base d'un dollar à 6 francs et non pas à 5,30 francs, on aboutit à une progression de 5,4 p. 100, c'est-à-dire 2,61 p. 100 en francs constants.

Apparemment, ces chiffres sont acceptables. Pourtant, de ligne en ligne, on va de déception en déception.

A travers les réponses que nous avons reçues de votre administration à nos questionnaires, il semble que vous reconnaissiez un certain resserrement sur les crédits de fonctionnement, lequel serait « contrebalancé » par un effort sur les moyens de l'action internationale. Je ne le vois pas.

Le resserrement sur les crédits de fonctionnement est évident. L'effort sur les moyens de l'action internationale n'apparaît point. Vous avez un budget de grisaille, un budget décevant. Or, monsieur le ministre d'Etat, lorsque le budget que vous nous présentez est techniquement convenable, je le dis. Je l'ai dit pour les budgets de 1990 et de 1991, mais je ne puis le dire pour le budget de 1992 qui, mes chers collègues, n'est pas techniquement et objectivement un bon budget.

J'évoquerai rapidement les moyens des services - puisque le discours de M. le ministre d'Etat était très complet à cet égard - puis je développerai les questions concernant l'action internationale. Je formulerai, ensuite, quelques réflexions.

En premier lieu, j'examinerai donc les moyens des services.

Le personnel est touché par les économies puisque votre ministère perdra cent deux emplois. Je n'entrerai pas dans les détails.

Vous avez insisté sur la nécessité de recrutements locaux dans nos ambassades à l'étranger, ce qui est, apparemment, une bonne idée. Mais, en vérité, c'est une fausse bonne idée. En effet, s'il est normal de ne pas envoyer à l'étranger trop de personnel de catégories autres que la catégorie A, si vous recrutez des Français sur place, vous serez obligé, en raison de la loi Le Pors, de les titulariser rapidement. Aussi bien le recrutement local concernera-t-il des étrangers, ce qui le limite pour des raisons évidentes.

Le budget prévoit des économies sur les frais de déplacement et de téléphone, ce qui, dans un ministère où il est normal de se déplacer et de communiquer, ne me paraît pas relever de la meilleure politique.

Je dois souligner aussi le quasi-abandon de la politique du logement de nos agents à l'étranger qui, en 1990, était présentée comme la grande idée, à juste titre, d'ailleurs, en raison du coût des loyers dans certaines capitales et des problèmes de sécurité.

L'année dernière, aucun crédit n'était prévu à cet égard. Il n'y en a point non plus dans le projet de budget du fonds de concours alimenté par les indemnités que versent les agents déjà logés et qui correspond aux loyers.

Naturellement, la création d'une école consulaire avec, à sa tête, M. l'ambassadeur Blanc, me paraît constituer une bonne idée. Si j'ai bien compris, il s'agit d'une sorte de cours de formation continue, bien utile au moment où les techniques bureaucratiques se développent.

Quant aux investissements, en raison de la nature même du ministère, ils sont limités. Diverses ouvertures et fermetures de consulats et d'ambassades, qui représentent la respiration normale de la vie diplomatique, sont prévues : ouverture de consulats à Leipzig et à Canton ; fermeture de consulats dans certains pays d'Europe, étant donné l'atmosphère nouvelle créée par le développement de la C.E.E., ainsi qu'à Madagascar et en Mauritanie, pour des raisons conjoncturelles que nous comprenons ; ouverture d'ambassades dans les pays Baltes et projet, qui, je l'espère, se réalisera, d'ouverture d'une ambassade à Phnom Penh.

S'agissant des centres culturels, on observe deux axes d'effort. Le premier concerne les pays de l'Est - Budapest et Prague - le second, le renouvellement normal - Santiago, Tunis et Madrid.

Les documents budgétaires font état de la création effective des centres culturels de Moscou, de Saint-Petersbourg et de Kiev. Je crois, pour m'y être rendu, qu'on n'en est encore qu'aux prémices. Les choses ne sont pas tout à fait réalisées, mais je ne fais pas de querelles à cet égard. Elles avancent, mais peut-être moins rapidement qu'on ne l'écrit.

Je dirai, enfin, un mot sur le centre de congrès du quai Branly. L'établissement public qui conduira l'opération se met en place et se développe. Le financement est toujours subordonné - nous l'avions déjà souligné l'année dernière - à la vente d'une partie de votre patrimoine. Vous devez vendre l'hôtel Majestic pour pouvoir construire le centre de congrès du quai Branly. En obtiendrez-vous les 2,5 milliards de francs nécessaires ? Je ne le sais pas. Est-ce que ce sera en 1992 ? Je ne le sais pas non plus, nous verrons bien.

Pour en terminer avec les moyens des services, j'évoquerai l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger qui couvre, comme on dit, le « champ » et le « hors champ ». Je m'exprimerai brièvement sur ce sujet, car je ne suis pas un spécialiste ; certains de mes collègues qui le connaissent bien interviendront tout à l'heure.

L'évaluation de la réforme de l'Agence est malaisée puisqu'elle n'a été mise en œuvre qu'en janvier 1991, voilà donc moins d'une année.

Les nouveaux statuts des enseignants se mettent en place. Les crédits sont en augmentation de 75 millions de francs, mais ils traduisent des obligations et n'apportent donc pas quelque chose en plus. C'est la réforme Jospin, l'effet change et la reprise en compte du lycée français de Berlin.

Compte tenu des économies réalisées par ailleurs, ce sont au total 64 millions de francs qui sont comptabilisés en plus pour l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

J'en arrive maintenant à l'utilisation des moyens des services, c'est-à-dire à l'action internationale. Les contributions obligatoires et volontaires, dont vous avez souligné l'importance, passent de 2 milliards à 2,5 milliards de francs hors crédits de recherche - elles s'élèvent à 3,4 milliards de francs en comptant ces crédits - soit le quart du budget du ministère des affaires étrangères. D'une année sur l'autre, elles augmentent de 19 p. 100.

Je dirai que cette dérive est quelque peu décevante. Nous apportons une contribution à de nombreux organismes, dont les principaux sont, naturellement, l'O.N.U. et l'U.N.E.S.C.O.

Je ne conteste pas les chiffres, mais on ne voit pas très bien ce qui résultera de cette augmentation quasi automatique, quasi imposée, de ces contributions même si elles ne sont pas obligatoires. Le quart du budget, c'est beaucoup ! Il est difficile de les maîtriser. Cette critique ne s'adresse pas particulièrement à votre administration. C'est ainsi. Je crains malheureusement que ce soient des petits ruisseaux qui ne fassent pas une grande rivière.

Je dirai un mot sur l'Institut du monde arabe. On connaît le problème. Dès lors que des contributeurs sont défaillants, la France ne peut pas se substituer à eux car, compte tenu du statut, si elle augmente sa contribution, les autres Etats contributeurs et non contributeurs doivent l'augmenter d'autant.

Pour régler le problème, deux solutions sont possibles : la première consiste à supprimer trente-cinq emplois l'année prochaine ; la seconde réside dans l'espoir qui, je pense, se concrétisera, que les Emirats arabes unis, à la suite de la visite d'Etat qui a été faite voilà quelques mois, redeviendront contributeurs ainsi que l'Arabie Saoudite et la Tunisie.

S'agissant de l'action propre de la France, et non pas des contributions internationales obligatoires, nous considérons qu'il y a une mauvaise surprise pour l'ancienne Union soviétique et l'Europe de l'Est. En 1990, vous aviez inscrit 120 millions de francs au budget, donc à la fin de 1989. C'était un petit signe mais on ne pouvait pas en demander plus étant donné que les événements s'étaient précipités à la fin de l'été.

En 1991, nous avions salué l'augmentation substantielle de ces crédits, qui passaient à 630 millions de francs. Le fameux décret de mars 1991 les a réduits à 550 millions de francs, ce qui est fort décevant. Cette année, le projet de loi de finances pour 1992 n'y consacre même pas 500 millions de francs.

J'ai cherché l'explication à cette diminution des crédits. Je me demande si n'est pas en cause, d'abord, la lourdeur des procédures. Comme vous le savez, mes chers collègues, quand on n'arrive pas à dépenser ses crédits une année donnée, le ministère des finances s'empresse l'année suivante de les diminuer.

Je croyais, dans ma naïveté que, puisque 550 millions de francs - 630 millions de francs l'année dernière - étaient inscrits à votre budget, monsieur le ministre d'Etat, vous en étiez le maître. Mais j'ai appris qu'a été créée dans un souci de coordination, mot dont je me méfie toujours s'agissant de l'administration, une mission interministérielle pour la coopération en Europe centrale et orientale, la M.I.C.E.C.O., qui, en réalité, a la maîtrise de ces crédits, et que vous ne pouviez pas décider par vous-même des actions sans passer par cette mission interministérielle. Tout me dit - je ne mets en cause personne et certainement pas ceux qui l'animent - que cette administration supplémentaire retarde l'exécution des actions.

Monsieur le ministre d'Etat, nous avons suffisamment confiance dans l'administration du Quai d'Orsay et dans son ministre, quel qu'il soit, pour penser que ces crédits qui sont inscrits à votre budget pourraient être utilisés par vous, après concertation, naturellement, avec vos collègues, sans que vous soyez obligé de passer par un rouage supplémentaire qui ne fait que retarder les choses.

Mais ce qui est infiniment plus préoccupant et sur quoi je vais m'étendre un instant, c'est le poids de la Communauté européenne dans l'action à l'Est de l'Europe.

Il se trouve que, en ma qualité de rapporteur spécial du budget, je me suis rendu en Russie et en Ukraine au mois de septembre.

J'ai pu y apprécier la qualité - je puis même dire la qualité exceptionnelle - de nos agents diplomatiques et consulaires sur place. Ils sont actifs, informés, capables, mais il m'a semblé que, chaque fois qu'ils apercevaient une occasion pour notre pays de se placer sur une opération, on les bridait en leur disant : c'est plutôt l'affaire de la Communauté.

D'après les calculs qui ont été faits par mon collègue M. Jacques Chaumont et exposés à cette tribune, la Communauté consacrerait aux actions en direction de l'ancienne Union soviétique et des pays de l'Est 10 milliards de francs sur son budget, en dehors des prêts. Comme la part de la France dans le budget de la Communauté est d'environ un cinquième, ce sont près de deux milliards de francs provenant de nos ressources qui sont utilisés dans ces pays sous le sigle de la Communauté, contre 500 millions de francs sous notre drapeau. Je ne crois pas que ce soit satisfaisant.

Lors d'un récent débat qui s'est tenu ici sur la procédure budgétaire européenne, j'avais souligné cet accroissement de l'aide de la Communauté vers l'Europe de l'Est. Si le soutien à ces pays me paraissait archi normal, je déplorais que le ministère des affaires étrangères, face à une situation nouvelle, se trouvât enserré - et il ne peut en être autrement ! - dans le corset budgétaire alors que la Commission a la faculté, en cours d'année, en modifiant la contribution des Etats, d'abonder ses moyens si elle entend saisir une occasion d'intervenir.

Que nous soyons tenus, durant tout un exercice, par la discipline budgétaire, passe ! Mais que, d'un budget à l'autre, nous laissions s'accroître ce hiatus à notre détriment, voilà qui témoigne d'une incompréhensible négligence ou d'une trop compréhensible volonté de subordonner l'action de la France aux initiatives de Bruxelles.

Or, monsieur le ministre d'Etat, il n'est pas nécessaire de séjourner longtemps en Russie pour s'apercevoir que ce qui domine aujourd'hui dans ce pays c'est « l'anglais, le dollar et Harvard ». Le panonceau européen ne peut contribuer à dédouaner toutes ces marchandises.

Si la France veut gagner en influence dans ces pays pour sa langue, sa culture, son industrie - et qui donc ici serait contre ? - il est temps qu'elle s'y affirme davantage en tant que telle.

Certes, on pourra m'objecter que si l'aide à l'Europe de l'Est était le seul fait des Etats, telle autre puissance majeure de la C.E.E. que je ne cite pas nous supplanterait aisément.

C'est un élément à introduire dans notre raisonnement, mais n'est pas un motif suffisant pour jouer l'effacement.

Pour le reste de l'action internationale, vous avez parlé d'un redéploiement que nous ne contestons pas.

Le Maghreb mérite d'être une priorité, avec 169 millions de francs de plus. Il en va de même du Moyen-Orient, avec 25 millions de francs de plus, dont 10 millions de francs pour le Liban. Je salue notre réapparition dans l'ancienne Indochine, avec une contribution au-delà de nos 25 millions de francs en supplément. Et l'Afrique du Sud se voit dotée de 7 millions de francs.

Des diverses autres actions, je retiens l'effort en direction de la télévision et de la radio. Je n'y reviens pas, vous l'avez dit, et nous en sommes naturellement d'accord.

En ce qui concerne les actions humanitaires, sans doute est-il normal que les crédits de ce poste soient maintenant inscrits dans votre budget. Vous avez dit qu'ils avaient été multipliés par trois.

Je signale qu'avant qu'ils ne figurent dans votre budget, ils s'élevaient à 50 millions de francs mais que les dépenses effectives, à la fin de l'année, étaient de 200 millions de francs. On a inscrit 150 millions de francs à votre projet de budget, je voulais simplement le dire devant le Sénat, sans en tirer aucune conclusion.

Enfin, nous sommes naturellement d'accord pour que la subvention à Air France pour la desserte aérienne de Strasbourg soit en hausse. Elle passe de 24 millions de francs à 44 millions de francs.

Au total, malgré une certaine augmentation globale des crédits qui, paradoxalement, donne un budget étriqué, l'impécuniosité de l'Etat permet tout juste à notre diplomatie de faire face, alors que tout dans le monde requiert notre attention et notre présence.

Plus précisément, ce budget affiche un navrant désintérêt de la France pour le grand événement qui secoue l'ancienne Union soviétique. Or, c'est dans le tout début des crises que se présentent les vraies occasions de s'imposer.

Aussi, la commission des finances qui, généralement, s'en remet à la sagesse du Sénat, a-t-elle voté contre ce projet de budget.

M. Claude Estier. Elle a eu tort !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. On verra ! Le Sénat se prononcera, monsieur Estier.

Selon nos habitudes, je passerai maintenant à la seconde partie de mon intervention, qui est non plus le rapport, mais une appréciation en mon nom et au titre de mon groupe sur la politique étrangère de la France, en me limitant, cela va de soi, à deux dossiers.

Après le budget, c'est en somme une sorte d'examen de rattrapage, mais dont je crains, monsieur Estier, qu'il n'atténue point mon premier jugement.

J'évoquerai la très prochaine conférence de Maastricht, comme à peu près tous les orateurs, puis la négociation de paix au Proche-Orient.

On nous dit que, dans quelques jours, à Maastricht, l'Europe effectuerait un pas décisif. Assurément, avec l'acheminement de la C.E.E. vers l'unification monétaire et vers une politique étrangère et de sécurité commune, l'on touche à la souveraineté même des Etats.

Selon une pratique remontant à la réunion de Rome, de novembre 1990 - ce n'est pas très vieux, mais c'est maintenant établi dans les esprits - et compte tenu de l'enjeu, les délégations des parlements des Douze se sont retrouvées à La Haye il y a un mois, pour échanger leurs idées sur la négociation en cours ! On ne peut pas trouver d'autre formule que : « échanger leurs idées ».

La plupart des délégations s'encourageaient mutuellement à formuler pour leurs gouvernements, avant Maastricht, des injonctions afin qu'ils s'y conforment. La délégation française n'a pas manqué de souligner que cette procédure n'était pas conforme aux institutions républicaines et à nos traditions.

Aussi, aujourd'hui, vais-je seulement placer quelques balises sur ce chemin pour marquer les limites que, selon mes amis et probablement selon bien d'autres, l'on ne saurait franchir en fait d'union politique.

Premièrement, le mot de fédération, sous quelque déclinaison que ce soit, n'est pas acceptable. Le fait national est aujourd'hui trop fort - et pas seulement en France - pour qu'on se lance dans une telle aventure. L'on me permettra de ne pas développer, tous les arguments ayant été déjà cent fois échangés sur ce point !

Deuxièmement, la politique étrangère commune est non pas une compétence communautaire, mais une affaire intergouvernementale ; en conséquence, les décisions en la matière requièrent l'unanimité ou le consensus, et non la majorité, simple ou qualifiée.

Troisièmement, alors que tous les parlements nationaux pâtissent de décisions prises en dehors d'eux, alors que, au-delà des clivages partisans, tous les parlementaires le déplorent, alors que les peuples subissent des règlements élaborés hors des procédures démocratiques - et, voilà deux jours, les chasseurs qui ont tenu une réunion dans les locaux du Sénat l'ont souligné parfaitement - alors que la législation européenne submerge et surpasse les législations nationales, tout traité qui n'apporterait pas une réponse réelle à cette préoccupation ne pourrait qu'encourir la censure des parlements.

Le président Poher vient de le rappeler avec force à l'issue de son entretien avec le Président de la République. On aurait tort de prendre cet avertissement à la légère.

Quatrièmement, il n'est pas possible que les textes adoptés referment les Douze sur eux-mêmes alors que, à l'évidence, l'on va s'agréger l'Autriche et les pays nordiques et alors que la pression des nations de l'est de l'Europe se fera chaque jour plus impérieuse. La force des choses l'emportera sur les formules et les arguties.

Enfin, devant cette nouvelle avancée de la construction européenne, on a le droit de s'interroger sur ses buts. La construction européenne - la construction politique - n'est pas une fin en soi, c'est un moyen pour un résultat.

Que visons-nous ? Que voulons-nous ? Quelle sera l'ambition de ce nouvel ensemble ? Voilà le fond des choses.

Ce nouvel ensemble, devra, me semble-t-il, assurer la cohésion de toute l'Europe et la paix sur ce continent. Hélas ! la tragédie yougoslave est là pour démontrer qu'on préfère les spéculations institutionnelles à la prise à bras le corps des vrais problèmes. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

L'Europe - sinon, pourquoi donc l'Europe ? - devrait aussi, demain, jouer un rôle majeur sur la scène internationale ; vous l'avez évoqué, monsieur le ministre d'Etat. Hélas ! la récente réunion de l'O.T.A.N. à Rome ne l'annonce guère et il est vrai que la plupart de nos partenaires ne visent point si haut. Que la France les hisse vers les sommets, ce serait bien ! Que la France s'enlise avec eux, quelle pitié !

Je ne puis aller plus avant sur ce dossier, faute de disposer, cela va de soi, du texte final du traité et aussi faute de pouvoir même imaginer quel nouveau spécimen de la tératologie, de marchandages en transactions, pourra sortir, finalement, de Maastricht.

Sur les crises du Proche-Orient, s'agissant du rôle que notre pays pourrait jouer dans leur règlement, le Président de la République avait affiché ses espoirs. Selon son expression, participer à la guerre, c'était gagner sa place à la table des négociations futures.

M. Josselin de Rohan. Oh là là !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. L'opposition républicaine a assez le sens des intérêts nationaux et de ses devoirs pour avoir entendu cet appel. Aussi bien, durant les phases tant diplomatique que militaire de cette crise, nos voix et notre appui ne vous ont pas manqué.

Cette position du Président, vous la réaffirmiez, monsieur le ministre d'Etat, dans votre interview du 12 mars 1991, à ce qu'il est convenu d'appeler un grand journal du soir. Je vous cite : « La France, qui a pris toutes ses responsabilités dans la guerre, n'aura de cesse de faire prévaloir pour la paix les principes et les voies proposées par le Président de la République dès le 24 septembre 1990 à l'O.N.U. Dans une région où se concentrent des conflits anciens et graves, il s'agit de passer de la confrontation à la conciliation et du risque à la sécurité mutuelle. C'est à quoi je m'emploie. »

Las ! Six mois plus tard la conférence de paix entre Israël et ses voisins arabes s'est ouverte à Madrid. La France n'était pas à la table des négociations. Je n'insiste pas ! Je n'ai pas le goût de la délectation morose s'il s'agit de mon pays.

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Selon vous, monsieur le ministre d'Etat, la politique arabe du général de Gaulle était un mythe. Sans doute que tout le monde le savait... tout

le monde, sauf les Arabes, lesquels, et même les plus éloignés de nous par l'histoire et par la géographie, je veux dire ceux de la péninsule Arabique et du Golfe, faisaient à la France un traitement particulier. « Le mythe a la vie dure », disiez-vous. Vous l'avez laissé périr !

Il est vrai que, dans cette longue interview, vous avez eu ce mot qui traduit votre conviction et trahit votre sentiment sur toute une période de notre diplomatie : « Vous m'auriez demandé si la politique étrangère gaulliste était une série d'illusions, je ne vous aurais pas contredit ».

Vous n'aimez ni les mythes ni les illusions.

Leur exode a laissé le théâtre vide et morne.

Mes chers collègues, « les pays qui n'ont pas de légende sont condamnés à mourir de froid ». (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1992 s'élève à 14,094 milliards de francs, contre 13,074 milliards de francs en 1991.

A structures constantes et hors effet change, la progression est de 5,48 p. 100 en francs courants et de 2,61 p. 100 en francs constants. Rapportée au taux d'augmentation de 2,9 p. 100 de l'ensemble des dépenses de l'Etat, elle demeure convenable et il faut noter que, pour la deuxième année consécutive, elle dépassera le seuil d'objectif minimum de 1 p. 100 dans le budget général. Elle s'établissait à 1,02 p. 100 en 1991, elle atteindra 1,07 p. 100.

Les bénéficiaires de ces crédits améliorés sont essentiellement : l'aide publique au développement, qui passera, d'une année à l'autre, de 1,97 milliard de francs à 2,04 milliards de francs ; la participation aux dépenses internationales ; qui passera de 2,3 milliards de francs à 2,7 milliards de francs ; au titre des contributions obligatoires et de 545 millions de francs à 645 millions de francs ; au titre des contributions bénévoles ; l'action culturelle, au sein de laquelle le secteur de l'audiovisuel extérieur passera de 778 millions de francs à 838 millions de francs ; enfin, l'assistance humanitaire, dont la dotation triplera, passant de 50 millions de francs à 150 millions de francs.

Sans revenir sur la nécessité et l'urgence des secours aux victimes de tous les drames, au Kurdistan, ou de l'insécurité, au Zaïre et ailleurs, je dois mentionner qu'il a fallu créer un droit nouveau : le droit d'ingérence humanitaire, susceptible de développement, afin de vaincre et de conjurer ces « silences enveloppés du principe de souveraineté des Etats ».

Mais ces politiques de solidarités variées ne peuvent pas nous dissimuler de graves lacunes.

Et d'abord, le département perdra 102 emplois en 1992. Depuis des années, la volonté constante des ministres des affaires étrangères a été d'amener les effectifs au niveau des besoins accrus et complexes. La commission a donc fermement exprimé son inquiétude à ce sujet et à propos de l'abandon du plan Viot de 1987. Pour quels avantages l'audit-rapport du cabinet Brunhes lui a-t-il été préféré, semble-t-il, en août 1990 ?

Cette insuffisance chronique en personnel sera d'autant plus insupportable que, sous les coups de la rigueur invoquée, le ministère subira une réduction d'emplois de 3,8 p. 100, alors que son poids relatif dans la fonction publique de l'Etat est de 0,44 p. 100.

Comment donc admettre encore un prélèvement de 130 millions de francs, soit de 21 p. 100, sur les actions de coopération en Europe centrale et orientale, même s'il s'applique à des crédits furtivement quintuplés de 1990 à 1991 ?

Comment équiperez-vous les trois nouvelles ambassades des pays Baltes, par exemple, alors que le projet de budget ne prend pas en compte les crédits de ces représentations diplomatiques, ni pour le personnel ni pour le fonctionnement ? Et ailleurs, en Indochine et dans l'éventuel morcellement de l'ex-Union soviétique ? Sans parler des centres culturels si ardemment sollicités tant dans l'ex-Allemagne de l'Est qu'au Cambodge !

Je ne veux pas non plus omettre la stupéfiante taxation à 400 millions de francs, soit près de 4 p. 100 du prélèvement global, le 9 mars 1991, pour faire face aux dépenses de la crise du Golfe, alors que le budget des affaires étrangères représente seulement 1,02 p. 100 du budget général - taxation d'autant plus injuste que le département a mobilisé des moyens et des crédits considérables pour remplir ses missions de protection de la communauté française et assurer plus intensément la représentation de l'Etat à l'étranger durant cette période.

En la circonstance, la commission a vivement souhaité savoir comment a été répartie l'indemnité de guerre que les nations étrangères nous ont accordée.

Enfin, je dois encore m'étonner de la nouvelle diminution sensible de la part du budget du ministère des affaires étrangères dans l'ensemble de l'action extérieure de la France. De 19 p. 100 en 1989, elle atteindra moins de 17 p. 100 en 1992. Dans le même temps, le budget des charges communes du ministère de l'économie et des finances a pris une part croissante, passant de 31 p. 100 à 35 p. 100.

Comme chaque année, ce budget devrait s'analyser dans la perspective d'une adaptation réaliste des moyens financiers, techniques, diplomatiques à l'évolution du monde. C'est dans cette pensée et selon nos règles établies que je présenterai la seconde partie de mon rapport.

Dans notre monde bouleversé, une réflexion rapide retiendra d'abord les suites étonnantes de la guerre du Golfe.

Après sept mois de conflit, le monde arabe, partagé entre les deux camps antagonistes, s'est retrouvé plus divisé et plus affaibli que jamais, les Etats-Unis étant l'incontestable première grande puissance planétaire.

Le 6 mars 1991, le président américain pouvait déclarer avec autorité : « Le temps est venu de mettre fin aux hostilités israélo-arabes. »

Le 8 mars, M. James Baker, secrétaire d'Etat américain, entamait ses huit tournées exploratoires au Proche-Orient. Il s'en dégagera deux conclusions significatives : « Le plus grand obstacle à la paix, précisa-t-il le 22 mai, est la poursuite des implantations juives dans les territoires occupés par Israël » ; et, le 18 octobre, il annonçait que la conférence sur la paix au Proche-Orient s'ouvrirait le 30 octobre à Madrid, en présence des présidents Bush et Gorbatchev.

C'était un succès inespéré, mais ce n'était pas encore le succès de cette négociation impossible.

Quatre dossiers chargés de haine, de violence et de sang défieront les hommes de conciliation : la Cisjordanie et Gaza, pour lesquelles les Palestiniens réclament la reconnaissance d'un Etat, mais accepteraient un régime transitoire ; le Golan, dont la récupération, pour la Syrie, est une ardente obligation ; le Liban, où il est très malheureux que la France ne puisse pas faire entendre la voix de la sagesse et de la fermeté face à la domination syrienne et à l'occupation israélienne ; et Jérusalem, enfin, peuplée de 530 000 habitants, dont 72 p. 100 sont Juifs, 26 p. 100 Arabes musulmans et 2 p. 100 Arabes chrétiens. Elle a été conquise par les Israéliens en juin 1967. L'O.L.P., l'Organisation de libération de la Palestine, l'a déclarée capitale de l'Etat de Palestine en 1988.

Dans sa lettre d'invitation aux négociations bilatérales, le 4 décembre à Washington, pour la seconde phase de la Conférence de la Paix, M. James Baker a prescrit à Israël et aux Palestiniens d'élaborer un « modèle d'autonomie pour les territoires occupés, sans se polariser sur la question de l'autorité qui sera chargée de gérer cette autonomie ».

Dans ce cadre, et sous ces contraintes, je voudrais savoir comment s'organisera l'action de la France par le truchement de sa représentation par la C.E.E.

Je forme le souhait, fervent, que l'emporte un esprit de concorde, de justice et de respect des droits de l'homme.

Bouleversé, notre monde l'a encore été dans ses fondements. Il reposait et vivait sur des alliances qui relevaient d'un stupéfiant équilibre de la terreur entre, d'une part, l'O.T.A.N. - Organisation du traité de l'Atlantique nord - pour le regroupement des pays occidentaux et, d'autre part, le Pacte de Varsovie pour les pays communistes de l'Est.

Cette dernière coalition a disparu, mais sa puissance d'armement subsiste et je vous rappelle que l'une des premières conditions de l'assistance américaine à l'U.R.S.S. était la conversion de son industrie militaire. Le président Bush

déclarait à M. Gorbatchev, le 30 juillet : « Nous vous offrons notre aide pour convertir à des fins pacifiques votre industrie militaire », et il commentait très explicitement son propos.

Prescription impérative et impossible que complique aujourd'hui l'importante dispersion des armes nucléaires, notamment leur accumulation en Ukraine, sur le territoire des Républiques de l'ex-U.R.S.S. qui n'en finissent pas de détruire le pouvoir central.

Dès lors, après débats et suspensions, l'O.T.A.N. a dégagé un nouveau « concept stratégique », fondé non plus sur une « menace potentielle » mais sur une notion de « risques », assez bien cernés au sommet de Rome le 8 novembre, tandis qu'était reconnue et affirmée « la complémentarité nécessaire entre l'alliance et l'identité de sécurité et de défense européenne ».

Les Européens peuvent donc désormais parfaitement mettre en œuvre le projet de défense européenne présenté le 14 octobre par MM. Kohl et Mitterrand à M. Rund Lubbers, premier ministre des Pays-Bas et président en exercice du Conseil des Communautés européennes. La brigade mixte franco-allemande de Boblingen, au sud-ouest de Stuttgart, pourrait en constituer l'élément de base.

Pour le savoir, il nous faut attendre les décisions du Conseil européen des lundi 9 et mardi 10 décembre prochains à Maastricht.

Ici encore, dans un souci d'adaptation de la Communauté européenne à notre temps, la même autorité collégiale se prononcera sur un projet d'union économique et monétaire, ou U.E.M., qui provoque de grandes inquiétudes, sinon de fortes hostilités, principalement en Grande-Bretagne.

Dans sa première phase actuelle, il demande de substantiels progrès de convergence de la croissance des Etats associés, la maîtrise de l'inflation et des déficits publics.

Dans sa deuxième phase - à partir du 1^{er} janvier 1994 - de nature transitoire, le pouvoir monétaire restera aux Etats membres. Mais un institut monétaire européen sera créé et préparera la communautarisation de la politique monétaire.

Au plus tard trois ans à partir du début de la seconde phase, donc au 1^{er} janvier 1997, un rapport sera présenté sur le fonctionnement de cette deuxième phase afin de préparer la décision relative au passage à la troisième phase, « qui interviendra dans un délai raisonnable ».

Avec la volonté de conférer un caractère irréversible à l'intégration monétaire, un artifice ingénieux permettrait à la seule Grande-Bretagne de renoncer à entrer dans la troisième phase de l'U.E.M., celle qui établira une banque centrale commune, indépendante des gouvernements, et fera de l'ECU la monnaie unique de la Communauté européenne des Douze.

Je ne saurais clore cette rapide analyse sans mentionner les très vives critiques et même une opposition manifeste, ardemment stimulée par le président de la Commission, M. Delors, que le Parlement européen de Strasbourg a exprimées mercredi 20 novembre contre le projet actuel d'union politique.

Il appartiendra plus directement aux membres de la délégation sénatoriale pour les Communautés européennes de nous donner leur sentiment sur : la nouvelle investiture de la Commission par le Parlement ; la procédure de codécision, assortie de navettes entre le Conseil des ministres et le Parlement, avec médiation constante de la Commission européenne et encore conciliation non exclusive du rejet de la proposition présentée ; l'élargissement des compétences de la Communauté, avec augmentation du nombre de décisions prises à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité ; la condamnation du Traité de l'union politique jugé par M. Delors « inapplicable et paralysant » ; le champ et la nature d'amendements ultérieurs, comme semble l'avoir conçu le chancelier Kohl.

Créer une Communauté à ambitions mondiales, capable de parler d'égal à égal avec les plus puissantes d'Amérique, d'Asie ou d'ailleurs, impliquait selon les bâtisseurs d'aujourd'hui de solides armatures. Faute d'être intervenue plus tôt, en temps utile, la solennelle déclaration du Gouvernement qui s'imposait au Sénat sur les énormes enjeux du Conseil européen de Maastricht et sur les engagements souscrits, c'est un défaut d'information, un défaut d'adhésion du pays dont vous souffrirez dans les négociations, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre. Vous en aviez pourtant besoin. Je le regrette.

Enfin, je conclurai ce rapport en me réjouissant de la conclusion d'un accord de paix, signé à Paris le 23 octobre, qui met un terme à quelque vingt années de guerre, de massacres, de génocide au Cambodge.

A compter de ce jour, un Conseil national suprême, composé de représentants des quatre factions belligérantes, présidé par le prince Sihanouk, gouverne provisoirement le pays, sous le contrôle de l'O.N.U., jusqu'aux élections du début de 1993.

D'ores et déjà, la lutte - le combat ? - sera rude avec les Khmers rouges, qui s'infiltrèrent dans l'administration de Phnom Penh, engageant des commandos d'« action secrète », tandis que Sihanouk et son fils ont déjà publiquement et nommément souhaité, vendredi 15 novembre, la comparution de trois des principaux dirigeants des Khmers rouges devant un tribunal spécial...

Une alliance de gouvernement a été constituée entre le prince Ranariddh et M. Hun Sen. Elle a su traiter avec une juste maîtrise l'émeute contre le Khmer rouge Khieu Samphan, membre du C.N.S., le 27 novembre dernier. Le nouveau régime réussira-t-il à s'imposer ?

La guerre sauvage est interrompue. Le « règlement politique global du Cambodge » veut garantir « que ne soit jamais permis un retour à la politique et aux pratiques du passé ».

Nous devons aider ce pays à bannir la barbarie, à vivre en paix, à renouer ses anciennes et solides relations avec la France.

Au terme de ses délibérations, la commission des affaires étrangères a décidé de ne pas approuver le budget du ministère des affaires étrangères qui nous est aujourd'hui soumis. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Alduy, rapporteur pour avis.

M. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles extérieures). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, je ne m'étendrai pas sur les données chiffrées. D'ailleurs, les relations culturelles de la France à l'étranger ne faisant pas l'objet d'un fascicule distinct, les crédits qui leur sont affectés sont quelque peu dispersés. Je m'attacherai donc plutôt à analyser les quatre principales orientations de ce budget.

La première de ces orientations concerne la relance de la coopération scientifique et technique à destination de certaines zones jugées prioritaires. Vous l'avez dit vous-même dans votre exposé liminaire, monsieur le ministre d'Etat, la relance sera prioritairement orientée vers les pays du Maghreb et de la Méditerranée occidentale. Cependant, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, le choix de cette orientation nouvelle se fait au détriment des pays de l'Est.

En revanche, l'Indochine, le Proche et le Moyen-Orient recevront respectivement 25 millions de francs et 24 millions de francs de crédits au titre de la coopération scientifique, culturelle et technique. L'Amérique latine sera la troisième priorité.

Deuxième orientation : le renforcement de l'action extérieure. Dotée d'un crédit global de 110 millions de francs, cette action nous semble intéressante.

Troisième orientation : le développement de la présence française dans les organisations internationales. Il s'agit, en fait, de financer un certain nombre d'experts dans de grands projets internationaux de développement. Les crédits sont peu élevés - 25 millions de francs - et l'action assez obscure. Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous nous donner quelques explications à ce sujet ?

La quatrième orientation concerne le financement de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger.

Ces quatre orientations appellent deux observations critiques.

Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ont subi un prélèvement de 82 millions de francs, sans transfert de ressources correspondant, et ce à divers titres : 25 millions de francs ont été affectés à l'aide humanitaire aux populations kurdes, 10 millions de francs à la régulation des eaux du Gange et, ce qui a étonné profondément la commission des affaires étrangères, 13 millions de francs ont été affectés à un don de matériel à la police jordanienne ! C'est pour le moins étrange...

Seconde critique, 333 millions de francs ont été également prélevés sur les crédits de la direction générale pour financer la guerre du Golfe. N'aurait-il pas été plus normal de prélever des crédits sur d'autres fonds que sur ceux qui sont consacrés à la défense de la langue et de la culture françaises à l'étranger ?

Laissant à mon collègue Jacques Habert le soin de vous parler de la francophonie, j'en viens tout de suite au réseau des instituts et des centres culturels.

A cet égard, il convient de noter que, l'an dernier, l'ouverture des pays de l'Est a eu pour conséquence la création de dix nouveaux centres dans ces pays. En 1992, on prévoit l'ouverture de centres ou d'instituts à Saint-Petersbourg, à Vilnius, à Tallin, à Riga et à Tirana ; c'est intéressant.

Il est également question de relancer - nous ne pouvons que nous en féliciter - la coopération au Maghreb par la rénovation des centres d'Algérie, et surtout du Maroc et de la Tunisie. Cette coopération avait été très nettement abandonnée les années précédentes.

Les crédits d'investissement prévus seront également destinés prioritairement à la construction des centres culturels de Madrid et de Santiago du Chili. Nous ne pouvons, une fois encore, que nous en féliciter.

Nous regrettons cependant, en matière de personnels, la suppression, par mesure d'économie, de 23 postes de chargé de mission d'enseignement.

J'en viens à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, créée par la loi du 6 juillet 1990, qui a notamment pour raison d'être le regroupement, sous une structure unique, des divers services et directions concourant à l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Je rappelle qu'il y a actuellement 400 établissements répartis dans 116 pays, scolarisant 120 000 élèves. Je donne ces chiffres pour qu'ils puissent être plus largement repris par les médias.

Pour ce qui est de l'aménagement de la carte scolaire, l'Agence a commencé à rééquilibrer la part d'enseignants titulaires en Amérique latine et en Asie et a redéployé 154 postes de professeur. Ces intentions sont, certes, louables mais en avons-nous les moyens ?

Je voudrais également signaler que 38 emplois d'enseignant ont été supprimés à la rentrée de 1992. C'est assez grave ; réaliser une économie de 7 millions de francs sur ce poste n'est pas rationnel.

J'aborderai maintenant l'action audiovisuelle qui, elle, n'a pas subi les mêmes restrictions budgétaires.

Ainsi, TV 5 a atteint sa maturité, après avoir remis à jour ses statuts et ses programmes. De même, son extension vers l'Afrique, où Canal France international est déjà bien implantée, semble se passer dans de bonnes conditions.

Après les accords conclus en 1991 avec la Turquie, le Viêt-Nam, le Yémen et la Yougoslavie, Canal France international couvre quarante pays : vingt-quatre en Afrique et dans l'Océan Indien, huit au Maghreb et au Proche-Orient, sept en Europe de l'Est et un en Asie. Des projets sont en cours avec le Laos et le Cambodge.

La vocation internationale d'Antenne 2 continue de s'affirmer, notamment en Tunisie, et nous en sommes particulièrement satisfaits.

Pour conclure cet exposé, je formulerai deux observations.

Sur le plan des masses budgétaires, nous avons pu éviter la régression. En effet, nous constatons une progression de 6,1 p. 100 des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Cependant, des incidents de gestion ont perturbé l'exercice budgétaire 1991. Ils mettent en cause la crédibilité de notre coopération scientifique et technique à l'égard d'Etats étrangers qui ont signé avec nous un certain nombre d'accords. Ces Etats, à l'avenir, risquent de se détourner de l'aide française.

J'en viens à ma seconde observation, la régression importante de nos actions à destination de l'Europe centrale et orientale. Comme M. Guéna, je dirais qu'elle est plus que préoccupante.

Là aussi, les besoins demeurent. Nous délaissons un chantier engagé avec ambition l'an passé. Les crédits déployés dans ces régions ont été réduits, alors même que Britanniques et Allemands approfondissent leur coopération.

Dans ces conditions, la commission a décidé de rejeter les dispositions de ce budget qui sont consacrées aux relations culturelles de la France à l'étranger.

Permettez-moi, maintenant, à titre personnel, de vous interroger, monsieur le ministre d'Etat. Au moment où se renforce l'union politique européenne, ne devient-il pas plus impératif que jamais d'affirmer hors de nos frontières les valeurs françaises, la culture et la langue françaises ? Ce n'est pas le moment de désarmer dans ce domaine ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Delaneau, rapporteur pour avis.

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, le rapport que j'ai établi au nom de la commission des affaires culturelles comporte un certain nombre de modifications par rapport à celui de l'année dernière.

Tout d'abord, il ne comprend plus l'action audiovisuelle extérieure, qui est maintenant du ressort du ministère de la francophonie et dont parlera tout à l'heure notre collègue Jacques Habert. En outre, vous y trouverez, mes chers collègues, un développement sur l'action de l'assemblée internationale des parlementaires de langue française, l'A.I.P.L.F., qui a tenu son assemblée générale au début du mois de septembre, à Ottawa. Mais je ne m'étendrai pas sur ce point.

J'examinerai essentiellement les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ainsi que les problèmes posés par l'installation de l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger et par la réforme du dispositif d'enseignement français à l'étranger.

Je terminerai en faisant un certain nombre de propositions, notamment en ce qui concerne la coordination des relations culturelles de la France avec l'étranger, que la commission des affaires culturelles juge nécessaire.

Au premier abord, ce budget consacre une progression des crédits de 6,1 p. 100. Mais une analyse plus fine de l'exercice 1991 montre qu'il y a loin du discours aux actes et que, en fait, derrière cette progression apparente, que l'on constatait déjà dans le budget pour 1991, il y a bien une diminution des moyens d'action. La commission des affaires culturelles s'intéresse tout particulièrement, et ce depuis le budget de 1990, au problème de la surprogrammation des crédits. Je rappelle qu'en 1989 elle atteignait la somme considérable de 650 millions de francs. En 1990, elle a pu être ramenée à 492 millions de francs.

Dans le budget pour 1991, grâce à la mise en place d'un instrument de suivi et de contrôle de la gestion, la surprogrammation devait être limitée à 250 millions de francs. D'ailleurs, je signale que 20 millions de francs d'économies avaient été réalisées sur les frais de mission et d'invitation, ce qui n'est pas négligeable.

Mais différents événements intervenus au cours de l'exercice 1991 sont venus amputer considérablement les moyens d'action de ce budget. Ils sont détaillés dans mon rapport écrit. Je citerai les annulations de crédits du 9 mars et les mesures de « gel » qui ont affecté un certain nombre d'actions.

Certes, quelques corrections ont été apportées dans la loi de finances rectificative. Toutefois, si je m'en tiens au chapitre culturel, pour 45 millions de francs d'augmentation concédés au titre de ces modifications, on constate une diminution de 440 millions de francs sur un certain nombre d'autres chapitres. Par conséquent, on observe bien, par rapport à la loi de finances initiale, une réduction importante des moyens de ce budget.

En outre, cette année, du fait de décisions extérieures au département, ce projet de budget est amputé de 82 millions de francs. Par conséquent, les 250 millions de francs de surprogrammation seront augmentés d'autant à la fin de cet exercice budgétaire.

Tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, vous avez dit que les crédits en faveur de l'action humanitaire avaient été portés de 50 à 150 millions de francs. Il n'empêche que les crédits de la direction générale ont été amputés de 25 millions de francs pour l'aide humanitaire aux populations kurdes.

Par ailleurs, sur la suggestion de M. Attali, M. le Président de la République s'est engagé à s'intéresser à la régulation des eaux du Gange. Je ne suis pas certain que cela fasse partie des actions normales de la direction générale, dont les crédits ont été, là aussi, amputés de 10 millions de francs.

Toutefois, quelque chose nous est apparu beaucoup plus grave et nous conduit à penser - nous ne souhaitons pas que ce soit la réalité - que le ministère des affaires étrangères pourrait devenir, à l'instar d'autres ministères, le « ministère des affaires étranges ». (*Sourires.*) L'une de ces affaires étranges réside dans le prélèvement de 13 millions de francs sur le budget de la direction générale pour un don en matériels à la police jordanienne. Nous voudrions avoir un certain nombre d'explications à ce sujet.

De quels matériels s'agissait-il ? Quand ce don a-t-il été effectué ? Ce n'est pas anodin quand on sait qu'au début de cette année, pendant plusieurs mois, la Jordanie a été un lieu de transit régulier et permanent entre l'Occident et l'Irak.

Pourquoi M. le ministre de l'intérieur a-t-il fait transiter cette intervention par la direction générale des relations culturelles ? Si nos renseignements sont exacts, il avait promis un remboursement. Qu'en est-il de ce remboursement que, pour ma part, je n'ai pas trouvé dans le collectif budgétaire ?

Vous avez fait état tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, de l'engagement universel de la France dans le combat pour la démocratie et les droits de l'homme. Nous sommes d'accord sur ce point. Mais l'aide à la police de la Jordanie, pays dont on peut discuter le caractère démocratique, entre-t-elle dans ce cadre ? Monsieur le ministre d'Etat, vous qui avez été un abolitionniste convaincu, vous ne serez sans doute pas insensible au fait que, voilà quelques jours, six opposants ont été condamnés à mort dans ce pays dont nous aidons la police.

Il y a là quelque chose qui me paraît tout à fait fâcheux, pour ne pas utiliser des mots plus graves. Alors que nous essayons d'inculquer les principes démocratiques aux pays africains, ne devrions-nous pas commencer par donner le bon exemple dans nos relations avec un certain nombre de pays ?

Toujours est-il que ces mesures ont entraîné une discontinuité des actions de coopération culturelle et scientifique, une perte de crédibilité auprès de nos partenaires et une perte de cohérence de notre politique.

J'aborderai maintenant la réforme du dispositif de l'enseignement français à l'étranger. Tout à l'heure, nos collègues représentant les Français de l'étranger auront certainement un certain nombre de détails supplémentaires à vous apporter, monsieur le ministre d'Etat.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a été installée le 1^{er} janvier 1991. Il est donc difficile de procéder à un bilan après à peine un an de fonctionnement.

Toutefois, il est clair que les craintes qui avaient été exposées par la majorité sénatoriale lors de la discussion de la loi du 6 juillet 1990 étaient justifiées sur de nombreux points. Ceux d'entre nous qui ont eu des contacts avec les établissements français à l'étranger ont pu constater, par exemple, que les établissements d'enseignement de droit local ont perdu en grande partie la liberté de recrutement, surtout en ce qui concerne les enseignants titulaires recrutés localement.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, sur ce qui nous paraît constituer une perversion des dispositions du décret du 31 mai 1990 ou, à tout le moins, un détournement tout à fait clair de leur esprit.

L'article 2 de ce décret devait interdire le recrutement en France de personnel résident. Or, par l'utilisation de contrats de travail d'une durée de dix mois, un certain nombre d'enseignants recrutés en France et placés statutairement en disponibilité ont pu exercer dans certains établissements français à l'étranger pendant l'année scolaire 1990-1991 et réclamer à la rentrée de septembre la régularisation de leur situation administrative en qualité de « résidents », ce qui constitue un détournement de ce décret.

Les établissements d'enseignement conventionnés ont perdu la maîtrise de leur budget. Cela entraîne une inflation des droits de scolarité. Contrairement aux propos rassurants tenus par M. le secrétaire chargé des relations culturelles internationales sur la stabilisation de ces droits, lors de

l'examen de la loi du 6 juillet 1990, aucune mesure nouvelle réelle et importante n'est inscrite au projet de budget pour 1992 pour tenter de compenser leur inflation.

Certes, 10,35 millions de francs sont inscrits dans la loi de finances rectificative de 1991, qui sera bientôt examinée par le Sénat ; mais ces crédits visent surtout à apurer un certain nombre de situations, comme, par exemple, la dette fiscale d'un lycée en Allemagne, d'un montant de 2,3 millions de francs. Cela entraîne une augmentation des frais de scolarité et des demandes de bourse, même si quelques crédits ont été ajoutés, à la fin de cette année ; tout cela est dissuasif à l'égard des enfants de nationalité étrangère qui fréquentent les établissements français. On peut craindre, de ce fait, une régression de la présence linguistique et culturelle françaises dans de nombreux endroits.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (francophonie). C'est très exact !

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. Par ailleurs, la fermeture prochaine des établissements de la direction de l'enseignement français en Allemagne constitue un problème préoccupant.

En effet, le dispositif en vigueur en Allemagne est différent de celui qui prévaut dans d'autres pays, car la direction de l'enseignement français en Allemagne gère de nombreuses actions d'enseignement.

Les Allemands semblent *a priori* favorables au maintien du dispositif d'enseignement français existant. Mais nous nous heurtons maintenant au droit public allemand, qui impose la gratuité. De ce point de vue, il existe un problème très difficile à résoudre à Fribourg : la ville de Fribourg, le Land de Bad-Würtemberg proposent de mettre à la disposition de l'école française un certain nombre de locaux et d'enseignants, mais ils imposent la gratuité de l'enseignement, ce qui risque de soulever des difficultés dans les autres établissements de ce pays. Une réunion des ministres chargés de l'enseignement en France et en Allemagne a eu lieu le 14 novembre dernier.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, j'aimerais savoir où en est le projet de création d'un grand lycée français à Berlin ; en effet, le transfert progressif de la capitale de l'Allemagne réunie, d'ici à la fin de cette décennie, s'accompagnera bien sûr d'un déplacement de l'ensemble des ambassades. Il sera donc nécessaire que les enfants des Français résidant en Allemagne, à Berlin en particulier, puissent être scolarisés dans un établissement français.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, un recadrage de la politique de coopération française s'impose. Cette dernière repose actuellement, en effet, sur une multiplicité d'intervenants.

Tout d'abord, trois ministères et un ministre délégué interviennent, à titre principal, dans la définition de la politique de coopération : le ministère de la coopération, le ministère des affaires étrangères, le ministre délégué à la francophonie et le ministère de l'économie, des finances et du budget. S'agissant de ce dernier, les dons du Trésor sont passés de 200 millions de francs en 1986 à 1,2 milliard de francs en 1991 ; ils sont le plus souvent accordés sans concertation préalable, ce qui contribue à désorganiser l'action menée.

Par ailleurs, on observe une multiplication des structures d'intervention. Bien sûr, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger constitue une tentative de regroupement ; mais cette dernière est en fait très limitée puisqu'elle ne dispose pas de personnel propre, à l'exception de son directeur.

La mission interministérielle de coordination pour l'Europe centrale et orientale - plusieurs intervenants en ont parlé tout à l'heure - n'a pour acte fondateur qu'une lettre de mission du Premier ministre, qui ne lui donne pas des moyens très importants.

La Fondation France-Pologne, association « loi 1901 », gère sur trois ans 90 millions de francs, hors contrôle budgétaire, puisqu'il n'y a pas de contrôleur financier dans son conseil d'administration.

La multiplication de ces organismes, dont certains constituent des démembrements de l'administration, ne doit pas, à notre avis, être poursuivie. Il nous paraît tout à fait nécessaire qu'un instrument de coordination existe.

Un organisme de coordination, le comité interministériel pour les relations culturelles extérieures, a été créé par le décret du 11 juin 1980. Sa composition est peut-être pléthorique. Toujours est-il qu'il ne s'est réuni que deux fois. La mission de coordination qui lui avait été confiée fait toujours défaut, puisqu'il ne se réunit plus.

Monsieur le ministre d'Etat, la commission des affaires culturelles vous demande de vous inspirer de l'exemple fourni par le secrétariat général du comité interministériel pour les affaires de coopération économique européenne, qui a fait la preuve d'une grande efficacité. Nous souhaitons qu'un dispositif analogue soit mis en place pour la coopération culturelle et scientifique extérieure de la France.

En conclusion, face aux prélèvements douteux qui ont été opérés sur les budgets de la direction générale, face aux promesses non tenues, s'agissant en particulier de l'enseignement du français à l'étranger, face aux dérégulations budgétaires qui bouleversent les intentions initialement affichées - j'en ai parlé tout à l'heure - et à la désarticulation grave du dispositif de ces relations culturelles du fait de l'absence de coordination, la commission des affaires culturelles vous demande, mes chers collègues, de rejeter cette partie du projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.* - *M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (francophonie). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, les crédits de la francophonie figurant dans le projet de finances pour 1992 peuvent être classés en quatre catégories.

Il y a tout d'abord les crédits propres du ministère délégué. Ils sont des plus modiques, puisqu'ils ne s'élèvent qu'à 20,2 millions de francs ; c'est une simple reconduction des crédits de l'an dernier, après qu'ils eurent été amputés de 10 p. 100 lors d'une régulation budgétaire imposée en mars 1991.

Nous devons regretter cette ponction. Etant donné l'extrême faiblesse de la dotation du ministère, cette diminution aurait pu lui être épargnée.

Il faut rappeler cependant que ces 20 millions de francs seront entièrement consacrés aux interventions directes du ministère délégué, puisque ses frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le ministère des affaires étrangères.

Il y a, ensuite, les crédits de la coopération francophone, c'est-à-dire la contribution de la France au financement des programmes multilatéraux arrêtés dans le cadre des sommets de chefs d'Etat et de Gouvernement, notamment du sommet de Dakar de 1989.

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 236 millions de francs, dont 29,7 millions de francs sur le budget du service des affaires francophones du ministère des affaires étrangères et 206,3 millions de francs versés par diverses administrations, surtout par le ministère de la coopération et du développement, dont la contribution atteint 100 millions de francs.

Il y a, en outre, les crédits de l'action radiophonique et audiovisuelle extérieure. Dans ce domaine, le ministre délégué à la francophonie disposera de moyens considérables, figurant notamment au chapitre 42-10-30 de la direction de la communication du ministère des affaires étrangères ; celle-ci est dotée de 794 millions de francs et progresse de 16 p. 100 par rapport au budget de 1991.

Dans ce chapitre, les mesures nouvelles atteignent à elles seules 108 millions de francs, dont 42 millions de francs pour le développement de Radio-France internationale (R.F.I.), 60 millions de francs pour l'extension de TV 5 en Europe et en Afrique, 15 millions de francs pour Canal France international (C.F.I.). R.F.I., TV 5 et C.F.I. sont les trois médias dont le ministre délégué à la francophonie, ancien ministre délégué à la communication, s'occupera tout particulièrement. Son programme fait l'objet d'un chapitre entier dans mon rapport écrit.

Deux inquiétudes cependant doivent être signalées ici. En ce qui concerne R.F.I., la nature des informations données par ce poste a été critiquée, notamment au Conseil supérieur

des Français de l'étranger. Il faudra veiller à cette impartialité. N'oublions pas que R.F.I. est la voix de la France dans le monde.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, compte tenu des enjeux que représente dans ces pays récemment libérés l'action radiophonique et audiovisuelle, il faut espérer que l'enveloppe qui lui était affectée en 1991 - 55 millions de francs - ne se trouvera pas amputée du fait de la réduction, qu'il faut regretter profondément, de 130 millions de francs sur l'ensemble de la coopération culturelle et scientifique avec les pays de l'Est.

Enfin, comme de coutume, le Gouvernement, à la suite d'une initiative de M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles, datant maintenant de cinq ans, a dressé l'inventaire de l'ensemble des crédits, qui, dans le projet de loi de finances, concourent de près ou de loin à l'enseignement et à la promotion de la langue française. Le tableau que vous trouverez également dans mon rapport écrit, mes chers collègues, énumère toutes ces actions et en fait l'addition.

En prenant en compte l'éducation nationale, la coopération, la recherche, les dépenses pour 1992 sont estimées à quelque 6 milliards de francs. Elles atteignaient 5,7 milliards de francs l'an dernier. L'augmentation est donc de l'ordre de 5 p. 100, soit bien davantage que l'accroissement du budget de l'Etat.

Dans l'ensemble, les moyens dont le ministre délégué à la francophonie va disposer en 1992 apparaissent donc satisfaisants.

Mais, plus que les crédits eux-mêmes, c'est l'utilisation qu'on veut en faire et le sens que le Gouvernement entend donner à notre politique en matière de francophonie qu'il faut juger. Et, là, de l'avis de la commission des affaires culturelles, de sérieuses réserves peuvent être faites.

C'est au sommet franco-africain de La Baule, en 1990, qu'est apparue clairement pour la première fois une orientation nouvelle, fondée sur le postulat suivant : il ne peut y avoir de développement sans démocratie.

Certes, on trouverait dans l'Histoire bien des exemples du contraire, mais, en admettant cet axiome, un corollaire peut être établi : pour permettre et accélérer l'essor des pays en voie de développement, il faut que la démocratie s'y installe. On doit donc, dans ce but, encourager et soutenir les mouvements qui y tendent.

Ainsi la francophonie a-t-elle reçu, en quelque sorte, une nouvelle mission : concourir partout à l'installation de régimes démocratiques. Et l'on a posé cette équation : francophonie égale démocratie. Tel a été, en fait, le thème du IV^e sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui vient de se dérouler au Palais de Chaillot.

Ainsi, la politique a fait sa grande entrée dans les préoccupations essentielles du monde francophone.

Vous l'avez proclamé vous-même, madame le ministre délégué, avant même que s'ouvre le sommet, le 27 octobre, en vous adressant à la conférence des parlements francophones qui se tenait à l'Assemblée nationale : « Le champ politique est entré de plain-pied dans la réalité de la francophonie, avec pour objet le soutien, l'accompagnement des évolutions démocratiques. »

Lors de la séance d'ouverture du sommet, le 19 novembre, le président Mitterrand l'a confirmé : « La France soutient cette évolution qu'elle croit nécessaire, parce qu'elle croit en la valeur universelle de la démocratie. »

Nous y croyons tous, et tous les membres de la commission des affaires culturelles croient aussi en cette valeur universelle de la démocratie. Mais la majorité d'entre eux se demandent tout de même s'il ne serait pas dangereux de vouloir l'imposer vite, sans nuance ni délai, à tous nos partenaires francophones, encore que le Président de la République, tout en se félicitant du « vaste mouvement de réformes démocratiques en Afrique », ait ajouté : « Chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise. »

Oui, la direction est prise !

Jusqu'à présent, le Gouvernement français s'était montré prudent, mesurant les risques de déstabilisation que ferait courir à bien des pays une démocratisation imposée.

L'attitude nouvelle de la France, suivie d'ailleurs en cela par l'autre « grand frère » de la francophonie, le Canada, son insistance sur la nécessité de « faire avancer le processus de démocratisation » - expression reprise dans la déclaration finale du sommet - tout cela a été approuvé par certains, mais a, aussi, inquiété nombre de nos partenaires, et parmi eux quelques-uns des meilleurs garants et défenseurs de la francophonie.

C'est dans ce contexte que l'on a entendu accuser Paris de devenir une « capitale de la déstabilisation » et qu'un mot, d'une évidente analogie, est né à Chaillot : la « paristroïka », avec tout ce que cela implique de dangers, de divisions et d'éclatements.

L'incitation à la démocratie est donc devenue une ligne d'action essentielle de la francophonie. De plus, elle s'est accompagnée à la fois de promesses et de menaces. On a parlé de « prime à la démocratisation » pour les uns, de sanctions pour les autres.

Parmi les chefs d'Etat francophones, on distingue désormais, implicitement, en fonction du caractère démocratique de leur gouvernement, les « bons » et les « mauvais ». On évoque des augmentations d'aides pour les uns, des réductions et des suppressions pour les autres. Il s'agit maintenant, comme l'a titré un quotidien parisien, d'une « francophonie à l'aune de la démocratie ».

C'est bien là une politique nouvelle ! Il avait toujours été compris que la France coopérait avec les peuples et non avec les gouvernants. Dans le passé, pour des raisons humanitaires et dans le seul intérêt des populations, elle avait maintenu son aide, même lorsqu'un nouveau pouvoir politique, critiquable sur le plan de la démocratie, s'était installé dans le pays. Les exemples sont multiples à cet égard !

Mais la situation a changé ; et l'on en a un exemple très actuel : en Haïti, un coup de force a chassé le président démocratiquement élu - démocratiquement élu, certes, mais dont ne peut pas dire qu'il se soit ensuite conduit de façon très démocratique, notamment avec son Parlement - et, aussitôt, la France a pris des sanctions, suspendu sa coopération, rappelé ses coopérateurs techniques, pourtant utilisés à des tâches tendant essentiellement à améliorer les dures conditions du peuple haïtien. Elle s'est associée à un embargo économique international, dont les principales victimes sont les populations les plus démunies et non les autorités de fait que, par ce moyen, l'on a cherché à faire partir.

Voilà quelques jours, dans cet hémicycle, j'ai moi-même interrogé le Gouvernement sur sa position vis-à-vis du drame haïtien. C'est vous, madame le ministre délégué, qui avez été appelée à me répondre. Je vous cite : « Malgré les difficultés, il n'est pas question pour la France de remettre en cause une ligne qui est celle de l'appui le plus résolu à la démocratie et au droit. » Une position de principe plus qu'une preuve d'humanité !

La résolution adoptée au sommet de Chaillot est rédigée sur le même ton, « exigeant » le retour au pouvoir du père Aristide. Jamais auparavant la francophonie n'avait été à ce point mêlée à la politique !

Toutefois, le Gouvernement est allé plus loin encore dans un domaine d'habitude épargné, celui de la coopération culturelle et de l'enseignement.

Dans une série de mesures destinées à faire pression sur les autorités en place, il a interdit que les cours reprennent au lycée français de Port-au-Prince. Depuis, le 1^{er} octobre, alors que les écoles haïtiennes et les deux établissements américains ont rouvert leurs portes, les 600 élèves du lycée Alexandre-Dumas n'ont plus été scolarisés. Les demandes réitérées des parents d'élèves - qui avaient payé les droits d'écologie à la rentrée de septembre - les pétitions qu'ils sont venus porter jusque dans les ministères à Paris, sont restées lettre morte.

C'est la première fois que, dans un but politique, les enfants de l'un de nos lycées de l'étranger sont, en quelque sorte, utilisés comme otages. Bien souvent, en maints endroits, en temps de guerre ou sous des régimes abhorrés - en Haïti même, sous les Duvalier - les établissements d'enseignement français, foyers de liberté et écoles de démocratie, ont continué à fonctionner.

Est-il admissible que, dans un but uniquement politique, cette belle tradition de continuité de présence ne soit plus poursuivie, surtout en Haïti, qui, avec Québec, est le phare le plus ancien de la francité dans le nouveau monde ?

« Primaauté au politique », tel est donc le nouveau mot d'ordre de la francophonie, tels ont été le sens et la substance du sommet de Chaillot. La déclaration finale est une proclamation politique, qui fait référence six fois en quelques lignes à la démocratie. Les résolutions principales traitent de problèmes politiques, de questions de politique internationale. Nous les approuvons d'ailleurs entièrement sur le fond ! Mais elles n'ont, pour la plupart, aucun rapport avec la défense de la francophonie.

Ainsi, nous ne nous trouvons plus dans le domaine de la francophonie. Nous ne sommes plus dans ce qui constituait sa variété, sa richesse, son universalité.

Devant cette dérive, ce dévoiement, l'appréciation qui nous est demandée ne saurait porter seulement sur des crédits, que nous étions d'ailleurs prêts à approuver. Mais il ne s'agit plus de francophonie, il s'agit de politique.

Placée devant ce fait, la commission des affaires culturelles a estimé qu'à une attitude systématiquement politique devait répondre, pour la première fois, une prise de position politique.

Dans ces conditions elle a décidé de donner un avis défavorable sur le projet de budget pour 1992 du ministère délégué à la francophonie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., et de l'union centriste.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi de répondre dès maintenant à quelques-unes des questions qui ont été posées par vos différents rapporteurs.

Monsieur le rapporteur spécial, en ce qui concerne l'ambassade du Cambodge, l'affaire est en bonne voie : j'ai pu visiter les lieux moi-même, sur place. Ils ont beaucoup souffert de l'Histoire récente, et ils seront réaménagés. Toutefois, l'ambassade est d'ores et déjà installée, dans un local provisoire.

Le financement du Centre de conférences internationales sera assuré, pour partie, par la vente du centre de l'avenue Kléber. Il est très difficile de dire si le produit de cette vente suffira à couvrir les frais de construction - je ne le pense pas, dans l'état actuel du marché immobilier - mais des précautions ont été prises et le ministère des finances s'est engagé à assurer le complément de ce financement par la vente d'un immeuble qui fait partie de son patrimoine et qui, à concurrence de 1 milliard de francs, permettra de boucler ce budget particulier.

L'action à l'Est a fait l'objet d'une interrogation à laquelle j'ai voulu répondre dans mon intervention générale. Toutefois, cette réponse ne me semble pas vous avoir donné satisfaction. J'y reviens donc très rapidement.

Les crédits relatifs à cette action sont passés de 120 millions de francs en 1990 à 630 millions de francs en 1991, puis à 500 millions de francs environ pour 1992. Il est vrai que, sur l'année 1991, un ajustement a été rendu nécessaire par rapport au projet initial, ce qui explique la décote que vous avez mentionnée. Mais, en 1992, les investissements qui ont été réalisés n'auront pas à être renouvelés ! Quels reproches ne me ferait-on pas, en commission des finances, si une telle gabegie s'installait dans l'utilisation des fonds publics !

Dans ces conditions, les sommes qui ont été affectées à la création de centres culturels, à l'ouverture de consulats - à Kiev, par exemple - et ce dans des délais extrêmement courts, ne seront pas reconduites. Voilà qui justifie la réduction de cette ligne budgétaire par rapport à 1991. Toutefois, vous voudrez bien constater que son montant a quadruplé par rapport à 1990 !

J'en viens au problème du logement des fonctionnaires, qui vous a intrigué.

La politique du logement n'a jamais été aussi active depuis 1989, aussi bien à l'étranger qu'à Paris. Ainsi, à l'étranger, le ministère des affaires étrangères dépense chaque année, depuis 1989, 75 millions de francs pour l'acquisition de logements, ce qui ne s'était jamais produit auparavant : les sommes prévues ne dépassaient pas 35 à 40 millions de francs. A Paris, les crédits consacrés au logement des agents - essentiellement des réservations de droit pour des périodes allant de vingt-cinq à trente ans - ont été doublés en 1989, triplés en 1990 et 1991, et ils seront quadruplés en 1992. Le ministère des affaires étrangères loge actuellement près de 20 p. 100 de ses agents à Paris, et il est le premier de tous les ministères pour le logement de ses fonctionnaires.

S'agissant de l'intégration des recrutés locaux dans la fonction publique, contrairement à ce qui a pu être dit, la loi Le Pors n'a aucune incidence, et ce pour une bonne raison : cette loi visait les agents non titulaires recrutés avant le 1^{er} juin 1983. Ceux qui seront recrutés en 1992 ne pourront donc pas, en tout état de cause, être intégrés en vertu de ladite loi !

Une nouvelle loi de titularisation serait nécessaire pour que des Français recrutés localement puissent éventuellement bénéficier d'une intégration de cet ordre. Nous pouvons d'ailleurs nous demander, à cet égard, ce qu'il en serait de la titularisation d'agents recrutés sous l'empire de réglementations étrangères ! Cela ne s'est jamais produit, en effet, jusqu'à présent.

Cette double précision devrait, à mon avis, lever tous les doutes.

Au passage, je fais observer que c'est une loi votée le 30 juillet 1987 - la date a son importance - qui modifie l'article 4 du statut général des fonctionnaires et qui a permis de relancer le recrutement des contractuels. Elle n'a rien modifié par rapport à la loi de 1983, et n'a aucun caractère rétroactif, ce que vous sembliez craindre.

Sur la partie de l'intervention de M. le rapporteur spécial consacrée à l'Europe, il me permettra de ne rien dire, si ce n'est que nous nous donnons rendez-vous chaque année pour en débattre en décembre. Cela se poursuivra sans doute au-delà de ce projet de budget et nous semblons, l'un et l'autre, y trouver un certain plaisir.

Quant à la question qui m'a été posée sur la police jordanienne, et qui, légitimement, inquiétait deux des intervenants, je voudrais, là aussi, donner un mot d'explication pour dissiper tout malentendu.

Comme vous le savez - ou peut-être ne le savez-vous pas ; je confesse moi-même que je l'ai appris récemment - le ministère de l'intérieur ne peut pas agir à l'étranger. Or, un accord intervenu entre le ministère de l'intérieur et le Gouvernement jordanien, dans le cadre des accords d'assistance, prévoyait une aide pour l'achat d'équipements destinés à la police jordanienne. Cette opération ne pouvait donc pas se faire directement sur le budget du ministère de l'intérieur français.

Les spécialistes, qui ont des ressources et des solutions pour tout problème délicat, ont donc imaginé et obtenu, en accord avec le ministère du budget, que 13 millions de francs fussent transférés du budget du ministère de l'intérieur à celui du ministère des affaires étrangères, et ce dans le collectif de 1991, de façon que cette opération puisse être menée à bien, le ministère des affaires étrangères étant le seul autorisé à effectuer les opérations de cet ordre à l'étranger. Cela n'a donc en rien affecté les ressources propres du budget du ministère des affaires étrangères.

Telle est la réponse à la question qui m'a été posée. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à quinze heures dix, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.)

PRÉSIDENCE
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement.

A. - Du vendredi 6 décembre 1991 au dimanche 8 décembre 1991 inclus :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91 rectifié, 1991-1992), selon l'organisation et le calendrier précédemment fixés par la conférence des présidents du 7 novembre 1991 sous réserve du report de quinze heures à seize heures de la reprise de séance le vendredi 6 décembre 1991 après-midi.

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, a été précédemment fixé au vendredi 6 décembre 1991, à seize heures.

B. - Lundi 9 décembre 1991 :

Ordre du jour prioritaire

A seize heures trente :

1^o Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et la sécurité du travail (n° 102, 1991-1992) ;

2^o Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 108, 1991-1992) ;

3^o Deuxième lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 108, 1991-1992).

C. - Mardi 10 décembre 1991 :

A dix heures :

Ordre du jour prioritaire

1^o Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 114, 1991-1992) ;

2^o Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 148, 1991-1992) ;

A seize heures :

3^o Eloge funèbre de M. Paul Kauss ;

A dix-sept heures trente et le soir :

Ordre du jour prioritaire

4^o Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

5^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 101, 1991-1992) ;

6^o Nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 119, 1991-1992) ;

Ordre du jour complémentaire

7^o Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, permettant aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre d'ester en justice (n° 112, 1991-1992) ;

8^o Conclusions de la commission des lois sur la proposition de résolution de M. Geoffroy de Montalembert et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur le fonctionnement de la juridiction administrative (n° 136, 1991-1992).

D. - Mercredi 11 décembre 1991, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1^o Deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs (n° 110, 1991-1992) ;

2^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au conseil supérieur de l'éducation (n° 111, 1991-1992) ;

3^o Deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, renforçant la protection des consommateurs (n° 109, 1991-1992) ;

Ordre du jour complémentaire

4^o Conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues, relative à la recherche des personnes disparues (n° 137, 1991-1992).

E. - Jeudi 12 décembre 1991 :

A neuf heures quarante-cinq :

1^o Question orale avec débat portant sur un sujet européen n° 5 E de M. Yves Guéna à Mme le ministre délégué aux affaires européennes sur les perspectives d'élargissement de la Communauté économique européenne ;

La discussion de cette question orale avec débat s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 83 *ter* du règlement, le temps de parole de chaque orateur étant, sauf pour le Gouvernement, limité à dix minutes ;

A quatorze heures quarante-cinq et le soir :

2^o Questions au Gouvernement ;

Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures ;

Ordre du jour prioritaire

3^o Eventuellement, nouvelle lecture du projet de loi modifiant le code du service national ;

4^o Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales ;

5^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole), complétée par un échange de lettres des 14 et 18 mars 1991 (n° 121, 1991-1992) ;

6^o Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels (n° 407, 1990-1991) ;

7^o Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels (n° 443, 1990-1991) ;

8^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et

le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco relatif à la construction d'un tunnel destiné à relier le réseau routier monégasque à la route nationale 7 (n° 124, 1991-1992) ;

9° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 122, 1991-1992) ;

10° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 129, 1991-1992) ;

11° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Maurice relative à l'assistance administrative mutuelle internationale en vue de prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières (n° 123, 1991-1992) ;

12° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport (n° 125, 1991-1992).

F. - Vendredi 13 décembre 1991 :

A dix heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, deuxième lecture du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux ;

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

2° Huit questions orales sans débat :

N° 390 de Mme Hélène Luc à Mme le Premier ministre (transfert de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, Val-de-Marne) ;

N° 382 de M. Jean-Luc Mélenchon transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget (conditions d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles) ;

N° 325 de M. Jean Garcia à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (politique française à l'égard de Chypre) ;

N° 385 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration (situation du lactarium de l'institut de puériculture du boulevard Brune, Paris [14^e]) ;

N° 391 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'environnement (réglementation du développement des décharges en Ile-de-France) ;

N° 389 de M. Roger Lise à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (difficultés rencontrées pour le développement des contrats « emploi-solidarité » en Martinique) ;

N° 386 de M. Michel Rufin à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (construction d'un échangeur sur l'autoroute A 4 en vue de désenclaver la région Argonne) ;

N° 387 de Mme Marie-Fanny Gournay à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (respect des horaires des trains en provenance de la région Nord).

Ordre du jour prioritaire

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

G. - Lundi 16 décembre 1991, à dix heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Sous réserve de transmission du texte, projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (urgence déclarée) (A.N., n° 2316 et lettre rectificative n° 2387) ;

La conférence des présidents a fixé au samedi 14 décembre 1991, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

H. - Mardi 17 décembre 1991 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente :

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

A seize heures et le soir :

2° Sous réserve de transmission du texte, projet de loi de finances rectificative pour 1991 (A.N., n° 2379) ;

La conférence des présidents a fixé au lundi 16 décembre 1991, à seize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

I. - Mercredi 18 décembre 1991 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente :

1° Sous réserve de transmission du texte, projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (urgence déclarée) (A.N., n° 2208) ;

A quinze heures et le soir :

2° Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1992 ;

3° Sous réserve de transmission du texte, projet de loi relatif à la titularisation d'agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (A.N., n° 2318) ;

4° Sous réserve de transmission du texte, projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (A.N., n° 2337) ;

5° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

La conférence des présidents a fixé un délai limite général pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

Ces propositions sont adoptées.

Y a-t-il des observations à l'égard des propositions de la conférence des présidents concernant l'ordre du jour complémentaire et la discussion d'une question orale avec débat portant sur un sujet européen ?...

Ces propositions sont adoptées.

4

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1992.

Affaires étrangères (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 53 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 58 minutes ;

Groupe socialiste, 49 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 59 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 27 minutes ;

Groupe communiste, 23 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 21 minutes.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, l'an passé, sensiblement à la même date, la France se trouvait impliquée, à travers 12 000 de ses soldats, dans la guerre du Golfe, dont l'issue, si on pouvait l'espérer favorable, était encore imprévisible.

A cette tribune, et dès le mois d'août 1990, j'avais exposé les raisons, partagées par la plupart des membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - ces raisons rejoignaient les vôtres, monsieur le ministre d'Etat - de l'engagement de la France dans cette crise.

Je les rappelle : le droit des peuples à l'indépendance et - cela est peut-être encore plus important - la volonté d'affirmer la présence de la France sur la scène mondiale.

J'y ajoutais un autre motif, peu reconnu à l'époque : l'arme nucléaire, dont j'affirmais que l'Irak pourrait disposer dans un avenir rapproché. Nous savons maintenant que ce risque n'était pas imaginaire.

Le responsable de la diplomatie française que vous êtes avait, alors, pour le soutenir, la très grande majorité de la représentation nationale. Cette année, je crains - la crainte est le terme qui exprime le mieux le sentiment que j'éprouve à votre égard - qu'il n'en soit pas de même.

Je veux en rechercher très rapidement les raisons. Aujourd'hui, en effet, beaucoup de sénateurs décèlent une dérive entre les principes et l'action de notre pays dans le monde.

Je rappelle ces principes.

Le premier qui vient à l'esprit a trait à l'indépendance des peuples.

C'est bien ce principe qui nous guidait dans l'affaire du Golfe. C'est au nom de ce principe que vous avez été le premier ministre des affaires étrangères du monde occidental à vous rendre dans les pays Baltes. Mais - ce sera ma première question - pourquoi, alors que la France n'avait jamais admis l'asservissement des pays Baltes, n'avoir reconnu leur indépendance que lorsqu'il fut devenu manifestement impossible de différer davantage cette reconnaissance ?

Ce principe m'inspire une autre question : pourquoi avoir répondu aux premiers soubresauts yougoslaves en plaidant pour le maintien de ce que j'appelle - qu'on me laisse la responsabilité de cette expression - une « fédération de plomb » ?

Troisième question : la France va-t-elle attendre que l'Allemagne ait reconnu l'indépendance de la Croatie et de la Slovaquie pour prendre à son tour cette décision ?

Enfin, quatrième question - c'est, à mes yeux en tout cas, la plus sensible - pourquoi la France a-t-elle donné l'image, en août dernier, d'un pays prêt, sous certaines conditions, à composer à Moscou avec une équipe qui voulait renverser celui qui, en Russie, avait réveillé l'Union soviétique de sa torpeur stalinienne ?

La commission sénatoriale, élargie aux membres du bureau de la Haute Assemblée, fut la seule institution politique en France à recevoir et à entendre, avec la plus grande ouverture d'esprit, M. Boris Eltsine, alors candidat à la présidence de la République de Russie.

Nous tenons à rappeler cet événement, qui fit contraste à l'époque. Une fois de plus, le Sénat a ainsi marqué, selon sa tradition, son indépendance, sa responsabilité et, permettez-moi de le dire, sa clairvoyance.

Tout se passe comme si le Gouvernement de la France fondait encore sa diplomatie sur la survie, le maintien des vieilles structures internationales. Il se comporte comme s'il croyait encore à la survie de l'Union soviétique en tant que telle.

Il est vrai que le communisme a été, pour la majorité présidentielle, tout à la fois et contradictoirement, sa crainte à l'extérieur et son allié électoral à l'intérieur. D'où, selon moi, l'ambiguïté de sa démarche.

Tout se passe comme si le gouvernement de notre pays redoutait l'éclatement de l'empire soviétique. Cependant - c'est le point de vue adopté par de nombreux observateurs - l'indépendance de l'Ukraine, après celle de la Russie, rend cet éclatement probablement définitif.

Sans doute des périls s'attachent-ils à cet immense bouleversement. Mais, s'il faut faire un pari sur l'avenir - nous en sommes réduits, les uns et les autres, à faire des paris raisonnés, mais des paris tout de même, sur l'avenir - je ferai celui du mouvement. Lui seul peut, après les phases d'épreuves qui vont accompagner - on peut le redouter - cet éclatement de l'Union soviétique, faire naître une Europe nouvelle.

J'ai parlé d'un principe, j'en évoque maintenant un autre : l'exigence démocratique.

Sur ce point également, à mes yeux comme à ceux de nombre de mes collègues, apparaît une autre dérive.

Vous avez été furtif sur ce point, monsieur le ministre d'Etat. Pourquoi le Gouvernement ne dit-il pas plus haut et plus fort à la Syrie que des élections libres et sincères au Liban ne sauraient demeurer plus longtemps à l'état de promesses ?

M. Michel Caldaguès. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. L'apparente résignation du Gouvernement - je dis « apparente », dans l'espoir d'entendre votre contradiction - si elle se prolongeait, accèderait l'idée que la France accepte, pour une période indéfinie, que la Syrie devienne ce qu'elle est, le protecteur et - pourquoi ne pas le dire ? - le dominateur du Liban, situation à nos yeux intolérable.

Cependant, je suis personnellement convaincu, monsieur le ministre d'Etat, que les principes que je viens de rappeler tiennent, dans votre réflexion, autant qu'il me soit permis de la partager, une place de premier plan. Pourquoi, dès lors, la France donne-t-elle si souvent l'impression d'agir pour les défendre ou trop peu ou trop tard ?

Je suis conduit à me poser la même question si j'évoque à présent un autre principe, que vous évoquez souvent et à bon droit, monsieur le ministre d'Etat : la solidarité dans l'action diplomatique.

Les lieux où la solidarité entre alliés doit s'exprimer sont variés. Pour être aussi bref que possible, je n'en retiendrai que trois, qui m'apparaissent comme autant de cercles concentriques : l'Alliance atlantique, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, enfin et surtout, et aujourd'hui plus que jamais, la Communauté européenne.

Une question liminaire surgit, autant que je puisse l'apercevoir, dans les rangs de pratiquement toutes les formations politiques. Il s'agit d'une question grave :

la France peut-elle encore, avec les moyens qui sont les siens et dans le monde tel qu'il est, tel qu'il se bouleverse, agir seule et de manière décisive sur la scène internationale ? C'est le double problème de la volonté politique ou de la limitation de puissance. Le dilemme est posé, il plane sur tous nos débats.

Deux exemples m'aideront à aborder cette interrogation cruciale. Je ne les retiens pas par désir de critique systématique, mais je me dois d'exprimer les sentiments qui se manifestent au sein de la commission que j'ai l'honneur de présider. J'irai jusqu'à espérer, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez apaiser certaines de nos inquiétudes par vos réponses.

Le premier exemple concerne la crise du Golfe et ses prolongements.

Vous disiez alors : « Notre participation à la guerre prépare et justifie le rôle que nous tiendrons dans le retour de la paix. »

Aujourd'hui, la conférence de Madrid a fait apparaître la faiblesse de notre rôle.

Cette situation est d'autant plus surprenante que la France représente et représentera beaucoup, et pour longtemps, pour les peuples du Moyen-Orient.

Certes, je me dois d'atténuer l'opinion que je viens d'avancer.

Dans cette recherche de la paix entre Israël et les pays arabes, notre mission ne pouvait être une alternative à la négociation ouverte par les Etats-Unis d'Amérique. Mais elle aurait dû en devenir le stimulant utile et insistant, et elle est apparue, à tort ou à raison, comme inopérante.

Le second exemple a trait au Cambodge.

Depuis deux ans, la France avait engagé, sous les auspices de l'O.N.U., un patient travail de réconciliation nationale dans ce pays. La signature à Paris, le 23 octobre dernier, de l'accord de paix a couronné les efforts déployés par notre diplomatie sur ce difficile dossier.

Bien des incertitudes demeurent quant à l'application concrète des principes de l'accord. Mais, je le dis avec une profonde satisfaction, la preuve est à nouveau faite que l'O.N.U. peut désormais parvenir, à l'instigation de la France et pour peu que quelques pays s'y emploient, à inverser, ici et là, le cycle infernal de la violence et de la guerre.

Il reste que, dans l'esprit de beaucoup d'entre nous, persiste une terrible interrogation : la participation au pouvoir des auteurs du monstrueux génocide cambodgien était-elle vraiment la seule solution possible ?

Que retenir de ces deux événements sinon que, chacun à sa manière, ils révèlent l'impérieuse nécessité de diplomatie concertées et solidaires dans lesquelles la France, loin d'y diluer son action, fortifie son message.

Le premier cercle de nos solidarités naturelles, parce que le plus ancien, le plus efficace - il reste indispensable - concerne l'Alliance atlantique.

J'ai le sentiment qu'au sein de cette Alliance nous sommes un peu comme la Grande-Bretagne à l'égard de la Communauté européenne : nous sommes dedans et un peu à l'extérieur. Nous freinons, nous contestons pour, après quelque temps, nous rallier sans ardeur. Vous me permettez, pour être bref, de ne pas faire la démonstration qui s'attache à l'impression que j'essaie de traduire.

Si cette impression est fondée, le temps n'est-il pas venu de réviser cette position constamment entretenue au moment où, l'Europe ayant radicalement changé, l'alliance s'adapte avec rapidité - elle en a d'ailleurs pris la résolution - à la disparition des blocs ?

Le second cercle de nos solidarités concerne notre continent et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la C.S.C.E.

L'an passé, après avoir réaffirmé les principes élémentaires de paix et de liberté, la charte pour une Europe nouvelle leur a donné les moyens institutionnels indispensables à leur expression.

Cependant, comment ne pas être frappé, à l'occasion de la tragédie yougoslave, là encore, par le décalage entre l'ambition des principes et l'indigence des résultats ?

Le drame qui se déroule depuis cinq mois en Yougoslavie met simultanément en cause les principes du respect des minorités, du respect du droit des peuples, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du principe du non-recours à la force et du refus des hégémonies. Cela fait beaucoup. C'est pourtant dans la tragique inefficacité des mécanismes de la C.S.C.E. que chacun de ces principes se voit systématiquement bafoué par une barbarie animée par ce qui reste l'une des toutes dernières armées communistes d'Europe.

On évoquera pour expliquer cette paralysie - j'ai lu cette thèse - le nécessaire rodage d'institutions qui sont nouvelles. J'en prends acte. Mais, au-delà de procédures perfectibles, ne conviendrait-il pas de stimuler une volonté politique qui nous prépare à l'avènement d'une sorte de « Conseil de sécurité européen », destiné à prévenir la probable multiplication de funestes querelles de nationalités ?

L'assemblée parlementaire de la C.S.C.E., dont la délégation française vient d'être constituée et que préside - vous comprendrez, monsieur le ministre d'Etat, que je m'en félicite - notre collègue M. Jacques Genton, fera, avec d'autres j'en suis sûr, des propositions constructives aux trente-huit gouvernements concernés.

S'il est enfin une solidarité qui doit être encouragée plus que toute autre, c'est, à l'évidence, celle qui nous lie à nos partenaires de la communauté.

Je n'ai cessé, pour ma part, à temps et même peut-être, parfois, à contretemps, de lutter en faveur de la construction de l'Europe unie. C'est le domaine où je me sens le plus proche des efforts déployés par la France à quelques jours de la conférence de Maastricht. Dans les autres, j'ai montré des différences.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, la conviction, la sincérité, sans parler du talent, que vous apportez à la réussite de cette négociation. Evoquant ce long combat auquel je reste

fidèle, je souhaite de tout cœur qu'elle aboutisse à une impulsion nouvelle et, s'il se peut, de portée irréversible, mais - pardonnez-moi d'être, par nécessité, aussi concis - dans un esprit européen nouveau. Je veux marquer cet esprit nouveau de quelques touches très rapides.

Voilà plus de trente ans, lorsque la Communauté s'est construite, elle a eu, dans cette marche, deux objectifs essentiels : réconcilier la France et l'Allemagne - trois guerres ont eu lieu en moins d'un siècle entre ces deux pays - et nous mettre à l'abri de la menace soviétique.

Il faut que la Communauté affirme aujourd'hui de manière irréversible sa réalité, son identité, cela en évitant d'enrayer le processus d'une monnaie unique et d'une politique commune, et, le jour venu, d'une défense commune, par le retour au débat sur ce que j'appellerai les finalités ultimes, à savoir l'acceptation ou le refus d'une fédération européenne, qui fait litige entre nous. Il s'agit d'aller à l'essentiel, c'est-à-dire au renforcement d'une structure sans précédent, parfaitement originale, neuve, créatrice : la Communauté européenne en tant que telle. En disant cela, je me tourne vers la majorité sénatoriale.

L'heureuse surprise de l'unification allemande m'a paru prendre en défaut le Gouvernement français, qui a ensuite protesté contre le sentiment qu'il répandait. Elle ouvre peut-être le risque de transférer vers ce pays le centre de gravité européen - il faut y veiller - centre de gravité économique, démographique, mais aussi, si nous laissons faire, centre de gravité qui pourrait un jour devenir politique.

Je me permets de vous poser cette question, monsieur le ministre d'Etat, et j'ose espérer qu'elle n'est pas incongrue aujourd'hui ; ...

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Elle ne l'est jamais !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. ... car j'en ai beaucoup entendu parlé à l'O.N.U. : l'Allemagne n'envisage-t-elle pas, au même titre que le Japon - vainqueurs de la paix après avoir été les vaincus de la guerre - de demander un siège au Conseil de sécurité des Nations unies à l'instar des cinq grands ?

Monsieur le ministre d'Etat, nous aimerions connaître votre opinion sur cette interrogation, que je ne prolonge pas par d'autres réflexions.

Quoi qu'il en soit, la situation de l'Europe est nouvelle. Loin de songer à l'affaiblir, cela me conduit à penser, comme vous, qu'il convient de fortifier davantage encore le lien franco-allemand, auquel on doit tant de progrès communs. La solidité de cette union pourra, seule, garantir aux yeux des Allemands eux-mêmes l'attachement de leur pays à la Communauté.

Imaginons ce que serait l'Europe déliée de la Communauté. L'Allemagne y exercerait, par sa puissance économique et par sa monnaie, une grande attraction et la France, au mieux, serait dans l'état de la Grande-Bretagne, mais toujours sans la Manche pour la séparer du reste du continent.

Cette situation, je le répète à dessein, nous conduit à jouer, plus que jamais, la carte de l'entente avec l'Allemagne, conduite comme elle l'est actuellement par un Rhénan - un homme qui a toujours voulu l'Europe et l'amitié avec la France - j'évoque, bien entendu, la mission du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

Si j'insiste, comme vous-même, sur le caractère prépondérant, pour faire la Communauté européenne, du lien franco-allemand, celui-ci ne doit pas obérer l'avènement d'autres convergences. Je pense ici au pôle latin de l'Europe où la France peut, avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie, apporter à la Communauté les fruits de sa culture et de son histoire particulière avec l'Afrique du Nord.

C'est aussi dans un continent bouleversé que l'Europe s'apprête à renaître sous une forme institutionnelle sans doute à redéfinir substantiellement. Je souhaiterais qu'un débat nous permette, dès que les circonstances nous en donneront l'occasion, d'approfondir la notion que je viens d'avancer brièvement.

Parmi les multiples expressions de ces évolutions, il en est une qui trouble tout particulièrement les Européens. Comment et quand accueillir, parmi nous, les peuples de Pologne, de Hongrie et de Tchécoslovaquie, puis, à terme, ceux des autres démocraties nouvelles ? On nous dit, non sans raison, que : « l'état de leurs économies nécessitera des dizaines et des dizaines d'années pour les porter au niveau des nôtres ».

On ajoute aussi - cet argument a tout son poids et il a été pesé sous Georges Pompidou - qu'il importe de réussir l'approfondissement en même temps que de procéder à l'élargissement.

Mais - permettez-moi d'avancer cette opinion - il ne faut pas perdre de vue qu'en 1957, lors de la signature des traités fondateurs, l'idéal européen a consisté tout à la fois à traduire immédiatement l'urgence de l'engagement et, par prudence, à ménager, parfois sur dix ans et plus, les délais d'application.

Pourquoi la Communauté n'engagerait-elle pas, tout de suite après le sommet de Maastricht - dans l'hypothèse où je me place d'une réussite de ce sommet - avec les trois pays cités - la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie - et, au-delà des accords d'association conclus récemment, une négociation d'élargissement ?

J'aspire à un traité de Rome *bis*, qui en résulterait et qui accueillerait, d'une manière solennelle, ces trois pays de l'Europe centrale au sein de notre Communauté affermie. Le traité prévoirait évidemment, comme celui de 1957, les indispensables délais d'harmonisation des économies et des marchés ainsi que de la situation financière de ces pays.

Au moins - c'est pourquoi je me suis permis d'avancer cette suggestion - une réponse claire serait donnée à ces pays, qui, pris, dans le courant de leurs libertés nouvelles, ne savent encore ni comment les organiser ni quel sera leur avenir.

J'aborderai maintenant le dernier point de mon exposé, car je sens que j'approche de la limite de votre patience, monsieur le président, et de celle de notre assemblée.

M. le président. Ma patience n'est nullement en cause, mon cher collègue : votre intervention est décomptée sur le temps de parole de votre groupe, qui dispose, au total, de 58 minutes.

Je vous signale simplement que vous parlez depuis 29 minutes !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Je transfère donc mes excuses à mon groupe, par anticipation mais, connaissant la qualité de ses orateurs, je suis persuadé qu'ils sauront être, à la fois, plus concis et plus exhaustifs que moi !

Voici donc ma dernière question : l'Europe saura-t-elle affirmer sa personnalité extérieure ?

Rien n'est moins sûr, si l'on considère les derniers mécanismes envisagés dans le cadre de la conférence intergouvernementale sur l'union politique. Le Conseil, sauf miracle intervenant à Maastricht, continuerait, sur certains sujets - évidemment les plus importants - de décider à l'unanimité, le vote à la majorité qualifiée n'intervenant qu'au niveau des modalités d'application.

Une telle procédure facilite sans doute l'octroi, ici ou là, d'une aide alimentaire ou l'envoi d'une mission humanitaire dans telle ou telle région désertée d'Asie ou d'Afrique ; c'est mieux que rien. Mais, au-delà ?

Qu'aurait donné un tel mécanisme s'il avait existé avant la crise yougoslave ? La Communauté aurait-elle solennellement condamné cette armée serbe qui s'achemine vers la conquête de la Croatie ? Et quelle action concrète aurait-elle entrepris ?

Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez faire valoir que la vocation de la Communauté européenne exige, outre des compétences élargies et une démocratie accrue, les indispensables moyens d'expression internationale faute desquels tout serait à reconstruire avec, en lieu et place des espérances originelles, le doute et l'inquiétude.

L'enjeu, désormais, se présente clairement à nous, et plus encore à votre responsabilité. Il oscille entre le réveil funeste des nationalismes et l'éveil à la puissance d'une Communauté capable de faire rayonner à nouveau sur le monde l'esprit et la civilisation de l'Europe. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes.

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes

chers collègues, c'est un usage, parfois condamné, de présenter à la tribune du Sénat des considérations sur la politique européenne lors de l'examen des crédits affectés au ministère des affaires européennes au moment où notre assemblée se prononce sur l'ensemble du projet de budget du ministère des affaires étrangères.

Madame le ministre délégué aux affaires européennes, je ne dérogerai pas à l'usage. D'ailleurs, votre intervention, monsieur le ministre d'Etat, m'y invite et l'actualité nous sollicite ardemment.

En effet, tout au long de l'année 1991, les gouvernements des douze Etats membres de la Communauté, poursuivant leurs négociations dans le cadre des deux conférences intergouvernementales qui doivent conduire à l'union économique et monétaire et à l'union politique, ont négocié avec tous les aléas habituels, normaux, je dirai même inhérents à une négociation.

Je veux dire par là que des oppositions se sont manifestées, que des différends sont apparus, que des affrontements - affrontements diplomatiques, c'est-à-dire ouatés, mais affrontements tout de même - ont fait la « une » des moyens d'information.

Au travers de ces difficultés, qui sont en réalité le signe d'un véritable débat, les négociations ont progressé et, même si, dans les semaines qui en précèdent l'issue, on constate un énervement, voire une excitation de nature à troubler l'observateur, on peut penser, et espérer, que la construction européenne devrait, en 1992, s'engager vers une étape supplémentaire, nouvelle.

D'où vient alors que l'opinion publique française non seulement ne perçoit pas les indices d'un progrès sensible mais, au contraire, exprime une inquiétude grandissante ?

L'Europe, qui devrait apparaître comme un espoir et une ambition, devient, en effet, une source d'inquiétude. Je ne doute pas, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez fait la même constatation que moi.

Je ne doute pas non plus que, comme moi, vous pensez qu'il faut, par un constant effort de pédagogie, montrer à nos concitoyens que le chemin qui mène à la construction européenne, s'il n'est sans doute pas un chemin uniquement parsemé de roses, n'est pas non plus un chemin où l'on ne trouve que des épines, et qu'il est aujourd'hui, en tout état de cause, le meilleur moyen d'affirmer dans le monde qui nous entoure les valeurs et les idéaux qui sont ceux de la France. Je rejoins ici les idées que vous exprimiez ce matin, monsieur le ministre d'Etat.

Cependant, au-delà de cet effort de pédagogie, il nous faut réfléchir aux causes de ce désenchantement à l'égard de l'Europe qui sourd dans notre pays.

Sans cette réflexion sur ce qui motive cette défiance, tout effort de pédagogie risquerait fort, en effet, de ressembler à une incantation. Et nous avons fait tant d'incantations depuis trente ans !

Je suis convaincu, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez vous-même mené cette réflexion et que nous pouvons ensemble travailler à répondre à ce qui pourrait, si rien n'était fait, devenir demain une angoisse et un refus.

Il me semble, quant à moi, que deux phénomènes peuvent, sinon expliquer à eux seuls ce sentiment de repliement et de frilosité, du moins concourir à l'entretenir.

Le premier de ces phénomènes, c'est la tentation - à laquelle, hélas ! le Gouvernement et certaines administrations me paraissent trop souvent succomber - de faire de l'Europe un alibi pour des mesures impopulaires et, par là même, un bouc émissaire.

Que constate-t-on en effet ?

Un secteur d'activité décline-t-il ? Les responsables expliquent aussitôt que c'est l'Europe qui est la cause principale de ce déclin.

Faut-il procéder à la réorganisation d'une administration, d'une entreprise, d'une branche industrielle ? Et l'on agite, comme un chiffon rouge, le spectre de l'Europe qui, dit-on, nous oblige à autant de traumatismes.

Or, la plupart du temps, l'Europe n'en peut mais !

La concurrence internationale, les modifications de la demande solvable, l'exigence de la compétitivité sont des phénomènes qui s'imposeraient à nous même s'il n'y avait pas la Communauté européenne. On oublie de le rappeler ; peut-être même ne veut-on pas s'en souvenir.

Il est plus difficile de prendre sur soi la responsabilité d'arbitrer contre les intérêts particuliers d'un secteur économique que de se défaire de cette responsabilité sur un exutoire lointain - l'Europe - que l'on charge, un peu allègrement, de tous les péchés du monde.

Hélas ! Le Gouvernement, parfois, n'hésite pas à aller encore plus loin.

Les rigueurs du temps obligent-elles à resserrer la gestion financière et à rechercher d'urgence quelques ressources supplémentaires ? Aussitôt, on élargit une assiette fiscale par ici, on augmente un taux d'imposition par là ; et, toujours, on invoque sans vergogne, à l'appui de ces modifications, l'obligation communautaire.

Prenons un exemple récent. Subitement, les œuvres d'art se retrouvent passibles de la T.V.A., à la grande surprise de tous les intéressés. Quel motif est invoqué ? D'après le ministre du budget, c'est une obligation communautaire !

Où pouvons-nous trouver, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, le texte communautaire qui, toutes affaires cessantes, oblige à taxer à 18,5 p. 100 les œuvres des artistes décédés et à 5,5 p. 100 celles des artistes vivants ?

Cette construction, que l'on est tenté de qualifier de courtelinesque, ne résulte pas, vous le savez bien, d'une directive ou d'un règlement communautaire applicable aujourd'hui dans les douze Etats de la Communauté.

Tout au plus peut-on dire que le ministère des finances français, au sein du Conseil de la Communauté, agit actuellement pour aller en ce sens. Mais, dans ce cas, le responsable est le ministre des finances. Ce n'est pas l'Europe.

En l'occurrence, chacun d'entre nous le sait très bien, ce sont les nécessités urgentes d'un ministre du budget, pressé de trouver quelques recettes nouvelles, qui ont motivé cette mesure hâtive, et l'argument communautaire n'est qu'une commodité.

Sans doute cet exemple porte-t-il sur un domaine très ponctuel et ne touche-t-il qu'un nombre limité de Français, mais il est très illustratif de cette facilité à laquelle le Gouvernement - peut-être n'est-il pas le seul - cède trop souvent et qui consiste à prendre la Communauté comme alibi, en en faisant par là même un bouc émissaire vraiment commode.

La deuxième raison que je vois à cette réticence de nos concitoyens devant les progrès de la construction européenne, c'est l'absence de desseins clairs, de perspectives nettes, de directions bien tracées.

Dans cette confusion, nos concitoyens sont frappés, pour ne pas dire effrayés, par les conséquences de négociations internationales dites économiques et tarifaires notamment par les sacrifices redoutables qui peuvent être demandés à nos agriculteurs et prestataires de service.

Le G.A.T.T. est devenu un thème obsessionnel, qu'on associe immédiatement à l'Europe et à ses institutions. Là encore, la position de la Communauté ne semble pas clairement définie.

Qu'attend-on de l'Europe ?

Qu'a-t-on évoqué à propos de l'Europe ?

On a dit : « l'Europe, c'est la croissance », et l'on voit que, malheureusement, notre économie connaît une pause. On a dit « l'Europe, c'est davantage d'emplois », et il y aura bientôt en France trois millions de chômeurs.

Le Gouvernement a-t-il manifesté une suffisante ambition dans la construction européenne ?

Le Gouvernement et le Président de la République nous disent qu'il faut travailler à la construction d'une Europe à finalité fédérale, qu'il faut que les Français se mobilisent pour une perspective européenne fédérale.

Mais construire une fédération, ce n'est pas un but : c'est un moyen.

Ce qu'il faut dire aux Français, c'est que l'union économique et monétaire permettra de bâtir une monnaie européenne capable de tenir tête au yen et au dollar. Cela, c'est une ambition !

Ce qu'il faut dire, c'est que construire une défense européenne, c'est permettre à l'Europe d'agir dans le monde et de compter dans le monde. Cela, c'est une ambition !

Voilà ce que doit être le but !

Venons-en aux moyens.

Qu'est-ce qu'une Europe à perspective fédérale ? En vérité, personne ne le sait pour la bonne raison que cela signifie quantité de choses différentes.

Ce qu'il faut dire, c'est que l'Europe, si elle veut vivre et s'affirmer, si elle veut être autre chose qu'une zone de libre-échange et proclamer hautement les valeurs dans lesquelles elle croit, doit répondre à trois exigences.

La première exigence, que nous avons souvent rappelée, porte sur l'existence d'un mécanisme clair de répartition des compétences, qui assigne à l'instance communautaire, qu'elle soit fédérale ou non - ce n'est pas le problème ! - les seules compétences qu'il est indispensable, du point de vue de l'efficacité, de lui confier. Reconnaissez, monsieur le ministre d'Etat, que cette exigence est encore loin d'être satisfaite.

La deuxième exigence vise l'existence d'un centre de décision organisé, reconnu et légitime. La légitimité, cela ne se décerne pas : cela résulte de l'histoire et des faits. Or l'évidence est là : la légitimité de la Communauté, actuellement, est détenue par le Conseil européen. Certains d'entre nous peuvent le regretter, ils peuvent regretter que le schéma des pères fondateurs n'ait pas encore triomphé, mais les faits sont là.

Aujourd'hui, lorsque le Conseil européen prend une décision fondamentale, personne ne la conteste. Pensez-vous qu'il en irait de même si la même décision était prise par la Commission ? Mais le conseil européen est handicapé par ce rythme semestriel - j'allais dire ce « hoquet semestriel » - qui, tout à coup, fait passer les rênes de Paris à Dublin, de Dublin à Rome, puis de Rome à Luxembourg, de Luxembourg à La Haye, etc.

Enfin, troisième exigence, cet exécutif, reconnu et légitime, doit rendre compte et devant le Parlement européen et devant les parlements nationaux, car, dans la Communauté, il y a double légitimité ; or on ne peut renoncer à l'une parce qu'on affirme l'autre.

Malheureusement, dans les négociations que vous menez, et surtout dans les explications que le Gouvernement donne à la nation sur ce sujet, on ne trouve clairement affirmée aucune de ces trois exigences que j'ai énoncées et que je rappelle : un mécanisme clair de répartition des compétences, un centre de décision organisé, reconnu et légitime, un contrôle parlementaire.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre d'Etat, que je fasse miens les termes de la récente déclaration que M. le président du Sénat a faite à l'issue de l'entretien qu'il a eu récemment avec M. le Président de la République :

« Je constate, a dit M. Alain Poher, qu'il y a un paradoxe dans notre pays : l'opinion publique française est acquise à l'idée européenne mais un sentiment d'inquiétude se manifeste de plus en plus fréquemment à l'égard de certaines décisions communautaires.

« Pour moi, cela tient au fait que beaucoup de ces décisions ne font pas l'objet d'un véritable contrôle démocratique.

« Je souhaite qu'à Maastricht le Conseil européen réponde à cette inquiétude en affirmant le rôle des parlements dans la construction de l'Europe. »

Or, mes chers collègues, on entend dire, un jour, que le Gouvernement est défavorable à l'extension des pouvoirs du Parlement européen, puis, un autre jour, qu'il y est favorable. On entend dire, un jour, que le Gouvernement a renoncé à défendre les droits des parlements nationaux, puis, un autre jour, qu'il les défend toujours. On entend dire, un jour, que le Gouvernement veut une Communauté plus ambitieuse, puis, un autre jour, qu'il veut surtout étendre des procédures intergouvernementales.

Certes, une négociation internationale ne permet pas toujours d'afficher clairement ses vrais objectifs - je ne fais pas de mauvais procès, je retrace la situation, telle que nous la connaissons. Mais il faut voir à quoi nous sommes réduits aujourd'hui ! Nous vous avons entendu avec attention et intérêt ce matin, monsieur le ministre d'Etat, mais nous sommes restés un peu dans l'incertitude.

Demain, ou plutôt dans une semaine, on nous dira que Maastricht a réussi. Mais a réussi sur quoi ? Personne, et en tout cas pas l'électeur français, ne comprendra en quoi l'on a réussi. Car, au cours de cette négociation, le Gouvernement n'aura pas suffisamment affiché ses ambitions.

Les textes dont nous disposons à ce jour sont d'une complexité totale et ce ne sont pas les commentaires gouvernementaux qui apportent une grande lueur en ce domaine. Nous le regrettons.

Vous trouverez sans doute, monsieur le ministre d'Etat, que mes propos d'aujourd'hui sont marqués d'un pessimisme et d'un sens critique peu habituels chez moi. Ils ne sont que le reflet de mon étonnement de voir qu'un gouvernement qui met l'Europe au premier plan de ses préoccupations ne paraît pas toujours tirer les pleines conséquences de ce choix.

En résumé, et pour conclure, à la veille de cette rencontre finale, je demande donc au Gouvernement deux choses : qu'il cesse d'utiliser l'Europe à mauvais escient, comme alibi de mesures impopulaires - cette demande pourrait d'ailleurs s'appliquer au Parlement - et qu'il présente enfin de façon claire un dessein européen qui représente une ambition et les moyens de l'atteindre.

Voilà ce que le Gouvernement devrait faire, monsieur le ministre d'Etat.

Voilà ce que nous souhaitons qu'il fasse. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le ministre d'Etat, voici le premier budget que vous nous présentez depuis la guerre du Golfe.

Ce budget s'inscrit, certes, dans le cadre de la rigueur budgétaire décidée par votre gouvernement, mais, bien plus, il précise l'orientation de la politique étrangère de la France, après les bouleversements que nous avons connus à l'Est et dans le Golfe.

De surcroît, comme l'indique notre collègue Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, l'annulation des crédits de votre ministère a atteint 3,5 p. 100 du budget initial de 1991. « Alors que la situation internationale commandait de toute évidence un nouvel effort de la part de la France ! - je cite M. Guéna -, le budget des affaires étrangères se voit amputé de près d'un demi-million de francs. De telles mesures ôtent toute crédibilité à l'action des pouvoirs publics. »

Revenons un instant sur la guerre du Golfe et sur ses conséquences politiques, car nous n'avons pratiquement pas eu l'occasion de le faire.

Au lendemain du cessez-le-feu, après une guerre dévastatrice, où s'est affirmé le mépris le plus total de la stratégie américaine à l'égard des populations concernées - on parle de 200 000 Irakiens tués, civils et militaires - tout le monde constate, y compris dans cette assemblée, que la guerre n'a rien résolu. D'après la commission de la défense de l'Assemblée nationale, le surcoût financier imputable aux opérations menées dans le Golfe s'élève à 4,5 milliards de francs.

Le dictateur Saddam Hussein est toujours là, ce dictateur qui, faut-il le rappeler, a longtemps bénéficié d'une attitude plutôt bienveillante de la part des gouvernements français qui se sont succédé, alors que seuls les communistes dénonçaient les crimes qu'il commettait, notamment à l'égard de ses opposants.

Menée au nom du droit, cette guerre a montré son vrai visage : celui d'une guerre voulue, programmée par les dirigeants des Etats-Unis pour affirmer leur volonté d'être la première superpuissance internationale.

Ainsi, Ramsey Clark, ancien *assistant attorney* de Robert Kennedy, indiquait lors d'un colloque sur la dérive du droit dans la guerre du Golfe : « Avant la fin du siècle, il y aura dans le tiers monde trois à quatre milliards d'humains. Beaucoup mourront d'ici là de faim, de maladie et de misère. Et s'ils se révoltent, cela risque d'être pour eux comme cela a été pour l'Irak. »

Or, le Gouvernement français a abandonné toute velléité de mener une politique étrangère indépendante. Il a bradé notre crédit auprès des peuples arabes, pour se mettre à la remorque des Etats-Unis et de leurs intérêts économiques.

Cette « guerre du droit » a été justifiée, notamment, par la nécessité de faire respecter la résolution 678 du Conseil de sécurité.

Comment ne pas évoquer aussitôt tant de résolutions demeurées lettre morte ? Je pense non seulement aux résolutions 242 et 338 exigeant qu'Israël évacue les territoires occupés en 1967, mais aussi à la résolution 181, créant, à côté de l'Etat d'Israël, un Etat de Palestine. Je salue de ce point de vue les résultats obtenus lors de la rencontre de Madrid. Je pense aussi à Chypre, au Liban et au peuple sahraoui, par exemple.

Car c'est bien le droit à la souveraineté, à l'indépendance, à la sécurité et à l'intégrité territoriale qui doit ainsi être reconnu à ces peuples.

J'aurais souhaité que la France prenne concrètement toutes les initiatives possibles pour que des solutions conformes au droit des peuples soient adoptées rapidement.

Mais il y a bien deux poids, deux mesures. Le Koweït « méritait » une intervention car les Etats-Unis souhaitaient contrôler la production de pétrole dans cette partie du monde, tandis que les populations qui ne disposent pas de richesses vitales pour les Etats-Unis sont traitées différemment.

Il y a plus : si ces peuples se dotent de dirigeants qui n'ont pas l'heur de plaire aux Occidentaux, ils sont victimes de sanctions économiques.

Je pense ici plus particulièrement à Cuba, où une délégation de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, conduite par son président, M. Lecaunet, s'est rendue en mars dernier.

La délégation, où tous les groupes étaient représentés, a pu, unanime, remarquer les efforts consentis dans le domaine de l'éducation, de la santé par les responsables de l'île et en conclut qu'« il conviendrait également, parallèlement aux évolutions positives qui pourraient se faire jour dans d'autres domaines, de relancer un certain partenariat commercial entre Cuba et la France, qui pourrait s'inscrire, lui aussi, dans une dynamique européenne. Entre une confrontation génératrice de violences et l'indifférence, la France pourrait œuvrer pour le dialogue, porteur de nécessaires évolutions. »

Le blocus mené par les Etats-Unis n'a de raison d'être que parce que le régime cubain ne leur plaît pas. Préférez-vous le Brésil, où des millions d'enfants vivent dans la rue et se font assassiner ? Est-ce cela la démocratie ?

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Jean Garcia. La voix de la France pourrait se faire entendre, alors qu'un bateau chargé de médicaments grâce à la générosité du peuple français va partir pour La Havane : ses habitants ont besoin de la solidarité la plus large.

Il en est de même en Haïti. Je salue le courage de notre ambassadeur sur place, mais la France, là aussi, s'est montrée bien discrète. Certes, elle était prête à accueillir le père Aristide en exil. Mais ce n'est pas ce qu'il souhaitait.

C'est pourquoi j'ai signé un appel pour le rétablissement de la démocratie en Haïti, pour que le père Aristide continue à être reconnu légalement comme président de la République d'Haïti, et pour que tout soit mis en œuvre afin qu'il retrouve le plus rapidement possible le plein exercice de ses responsabilités.

Démocratie à géométrie variable, encore la France prône la liberté, la souveraineté, l'indépendance, le droit des peuples à décider démocratiquement de leur avenir et multiplie dans le même temps les interventions militaires en Afrique. Hier, c'était au Tchad, au Gabon, au Zaïre, au Rwanda, à Djibouti ; demain, ce sera au Togo ?

Monsieur le ministre d'Etat, votre politique à l'égard de l'Afrique est la même que celle de vos prédécesseurs. Or, comme vous l'avez dit vous-même, l'Afrique doit sortir du sous-développement : pour cela, il faut l'aider réellement.

L'Afrique mérite autre chose, elle mérite le respect, une collaboration mutuellement avantageuse, une vraie solidarité, bref, la fin du paternalisme.

L'embargo est maintenu en Irak alors que les populations souffrent du manque de nourriture et de médicaments, que 40 000 enfants y sont déjà morts d'épidémie. Dans le même temps, on décide la levée des sanctions économiques envers l'Afrique du Sud, alors que l'apartheid est toujours une réalité et que l'ANC a demandé à plusieurs reprises le maintien de l'embargo tant qu'un homme ne sera pas égal à une voix.

Indignation sélective, encore, lorsque la France ne proteste pas contre les massacres perpétrés par l'Indonésie au Timor oriental. Or, depuis seize ans, l'autodétermination du peuple timorais est inscrite sur l'agenda du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a d'ailleurs exigé, à l'unanimité, le retrait des troupes indonésiennes.

La France va-t-elle soutenir le Portugal, qui demande la création d'une commission d'enquête impartiale sur la tuerie récente de Dili ? Monsieur le ministre d'Etat, mesdames les

ministres, pourquoi la France ne demande-t-elle pas l'embargo sur les fournitures d'armes que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, mais aussi notre pays, continuent à assurer à l'Indonésie ?

Droit à la souveraineté, à l'indépendance et à la sécurité, voilà ce qu'étaient censés sauvegarder les accords de Paris sur le Cambodge.

Les sénateurs communistes et apparentés ont, à plusieurs reprises, affirmé que toute solution incluant les Khmers rouges responsables de tant de massacres ne pouvait être que source de conflits.

La démonstration en est malheureusement faite aujourd'hui ; le Cambodge risque d'être entraîné dans de tristes aventures. Nous souhaitons pour le peuple cambodgien le rétablissement de la paix et le retour à la prospérité.

Nous déplorons également la perte d'influence de la France dans le monde, qui est due à la mise en œuvre d'une politique étroitement liée à celle des Etats-Unis, ainsi que l'« ingérence humanitaire » qui, comme l'indique notre collègue Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, « risque de passer de la neutralité au politique ». Nous regrettons, enfin, l'absence de la France lors des négociations de Madrid entre Israël, les Palestiniens et les pays arabes. Vraiment, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, la France n'a pas de politique étrangère indépendante !

D'ailleurs, ne vous préparez-vous pas, lors du prochain sommet de Maastricht, à accomplir ce que l'on peut appeler une marche forcée, un pas décisif sur la voie de l'intégration européenne ? Ce sont autant de coups portés à l'intérêt de notre pays !

En France, 40 p. 100 des lois et des décrets qui s'appliquent sont déjà d'origine européenne. Demain, les Etats membres de la C.E.E. transféreront leur souveraineté dans les domaines de la politique sociale, de la santé, de la culture, du tourisme et de la politique étrangère.

Ainsi, sans mandat du Parlement, avec, heureusement, l'opposition grandissante des Françaises et des Français, comme vient de le démontrer un récent sondage de parlementaires européens de tous bords, vous abandonnez des pans entiers de notre indépendance. Vos projets sont dangereux.

Ils sont dangereux pour les Français. Ainsi, pour l'agriculture, la réforme de la politique agricole commune se traduirait par la disparition de centaines de milliers d'exploitations. Pour la pêche, c'est une réduction de 10 p. 100 de nos capacités qui est programmée. Dans l'automobile, l'accord conclu entre la C.E.E. et le Japon menace de nombreux emplois.

Un service public en miettes, la remise en cause de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, la fin du statut des dockers, voilà ce que vous nous proposez, entre autres choses, sous couvert d'union européenne.

Je citerai, enfin, les accords de Schengen : signés par plusieurs pays de la Communauté, ils portent atteinte au principe même du droit d'asile, nous en avons débattu ici même au mois de juin dernier.

Vos projets sont également dangereux pour la démocratie car, en signant l'accord politique, vous dessaisissez notre peuple de la souveraineté nationale. Au nom de l'union politique, on veut retirer à la nation certains de ses droits essentiels : des décisions touchant à sa politique extérieure, à sa sécurité, à sa défense, seraient prises sans ou contre l'avis du peuple français.

Enfin, vos projets sont dangereux pour la paix et la coopération entre les peuples.

L'Europe telle qu'elle se fait aujourd'hui est une Europe sous domination allemande et sous tutelle américaine. C'est une Europe qui établit des rapports de domination avec les pays du tiers monde et ceux de l'est de l'Europe.

L'Europe d'aujourd'hui, c'est le renforcement de l'O.T.A.N., c'est-à-dire une Europe de l'alliance militaire qui tourne le dos à toute politique en faveur du désarmement et de la paix.

Ainsi, en dépit des progrès du désarmement dans le monde en 1992, en France les programmes nucléaires sont maintenus, les crédits du spatial militaire augmentent, la force d'action rapide et les capacités d'intervention outre-mer sont renforcées.

Avec les pacifistes d'Allemagne et d'Europe, d'ailleurs, les sénateurs communistes et apparentés ne peuvent qu'être opposés à une armée européenne commune dont l'embryon est le corps d'armée franco-allemand. Nous voulons que les milliards servent à la paix et à satisfaire les besoins accrus des gens, et nous le disons dans cet hémicycle.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Jean Garcia. Les sénateurs communistes et apparentés ont une autre vision de l'Europe, celle d'une Europe de paix, dans laquelle cesseraient toutes les hostilités causées notamment par le nationalisme renaissant en Yougoslavie et ailleurs, d'une Europe de la coopération, dans laquelle se trouverait une France libre, forte, non alignée, pacifique, amicale.

Aujourd'hui, mesdames les ministres, il s'agit de favoriser tout ce qui permet d'accroître les droits sociaux, la création d'emplois, la coopération d'égal à égal entre Etats souverains.

Evidemment, cela implique la reconquête de notre monnaie, aujourd'hui dépendante du mark, la mise en œuvre de programmes civils conjointement avec tous les pays européens ; cela implique aussi des institutions qui favorisent la coopération et la sécurité collective à l'échelle du continent.

Nous sommes loin de la démarche que vous poursuivez.

Les sénateurs communistes et apparentés n'accepteront jamais que notre pays voie sa souveraineté nationale abandonnée, sa politique étrangère mise sous tutelle, qu'un nouvel ordre international soit bâti sur le droit du plus fort.

C'est la raison pour laquelle ils voteront contre le budget du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Monsieur le président, mesdames les ministres, mes chers collègues, contrairement à M. le rapporteur spécial, j'indiquerai d'emblée que le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1992 - l'un des rares qui aient été adoptés par l'Assemblée nationale - est un bon budget. M. le ministre d'Etat l'a défini comme un budget de progrès et d'action. Les chiffres qu'il nous a rappelés - je n'y reviens pas - montrent en effet qu'il sera possible de poursuivre le redressement amorcé l'an dernier. C'est dire que, sans le moindre état d'âme, le groupe socialiste votera ses crédits.

Conformément à la tradition, la discussion du projet de budget du ministère des affaires étrangères est l'occasion de faire un tour d'horizon de la situation internationale. M. le ministre d'Etat n'a pas manqué de le faire ce matin, de même que les orateurs qui m'ont précédé. Je voudrais à mon tour exprimer brièvement quelques réflexions.

Nous sommes à quelques jours de deux événements d'une particulière importance : la reprise, à Washington, de la négociation israélo-arabe et la réunion du Conseil européen à Maastricht.

En ce qui concerne le premier de ces événements, qui constitue la suite de la conférence de Madrid, il convient, me semble-t-il, d'être modérément optimiste. En effet, il faudra du temps - peut-être beaucoup de temps - pour trouver les voies d'un véritable règlement de paix entre Israël et les Palestiniens. Cependant, un pas décisif a été franchi le mois dernier : pour la première fois, les deux antagonistes se sont assis autour d'une même table. Ils se sont parlé et ont décidé de continuer à le faire. Nous devons, par tous les moyens, accompagner ce grand pas en avant.

Je sais bien que certains, ici même, ont déploré l'absence de la France à Madrid. Je voudrais leur rappeler que l'idée même d'une conférence internationale pour le Proche-Orient avait été avancée par le Président de la République dès 1984, à une époque où peu nombreux étaient ceux qui la croyaient possible ou même utile.

Je pense que M. Roland Dumas a eu raison de souligner que la France a été active sur ce terrain, comme elle l'a été aux Nations unies, comme elle l'a été au Cambodge et dans bien d'autres endroits dans le monde.

A propos du sommet de Maastricht, dont vous et nous attendons beaucoup pour l'approfondissement de la construction européenne, je me limiterai à dire à M. le ministre d'Etat que le groupe socialiste du Sénat est tout entier à ses côtés. Mon ami Jean-Pierre Bayle abordera quelques aspects

particuliers. Je soulignerai seulement, pour les saluer, les efforts considérables que M. le Président de la République, M. le ministre d'Etat et vous-même, madame le ministre des affaires européennes, avez accomplis ces dernières semaines pour convaincre nos partenaires de la Communauté de s'engager à la fin sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire.

Nous sommes conscients des obstacles qui demeurent, mais on peut raisonnablement espérer que le sommet de ce week-end permettra de franchir une étape décisive dans la construction européenne. Contrairement à ce que certains affirment ici, c'est ce que souhaite une majorité de Français, si l'on en croit le sondage publié cette semaine par le journal *Le Monde*, et d'après lequel 59 p. 100 des personnes interrogées affirment ne pas avoir peur du renforcement de l'union européenne, une même majorité estime que la France a plus à y gagner qu'à y perdre. Si d'autres sondages sont moins clairs à ce sujet, ils traduisent surtout - je crois que cela doit nous préoccuper - une méconnaissance de bien des Français à l'égard des réalités européennes.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Il est vrai que l'opinion n'est pas éclairée sur la réalité de ces questions.

M. Claude Estier. C'est peut-être notre rôle de mieux l'éclairer et de mieux expliquer les choses.

Cette étape décisive pour la Communauté européenne intervient au terme de deux années qui ont vu d'incroyables bouleversements sur notre continent. Il y a, en effet, seulement un peu plus de deux ans que s'écroulait le mur de Berlin. Malgré les prémisses que constituaient les remous de plus en plus sérieux enregistrés dans plusieurs pays de l'Est, nul n'avait prévu l'événement et encore moins l'incroyable accélération de l'Histoire qui allait suivre.

En quelques semaines, les régimes communistes s'effondraient comme des châteaux de cartes. Les choses ont été si vite que l'on a presque oublié, par exemple, que le président Vaclav Havel, proclamé président de la Tchécoslovaquie le 24 décembre 1989, était encore au mois de février de la même année un détenu politique, pour la libération duquel un certain nombre d'entre nous manifestaient.

M. Jacques Bialski. C'est vrai !

M. Claude Estier. Dix mois seulement après la chute du mur, l'unité de l'Allemagne, qui paraissait une perspective lointaine, était scellée solennellement à Moscou par l'accord dit des « 4 + 2 », auquel la France a pris sa part au même titre que les trois autres puissances qui, depuis la fin de la guerre, occupaient conjointement Berlin.

Ce rappel doit être l'occasion d'une mise au point pour en finir avec une contrevérité répétée avec ténacité par l'opposition et une partie de la presse, à savoir que le président François Mitterrand n'aurait pas vu venir cette unification de l'Allemagne et aurait tout fait pour la freiner.

M. Paul d'Ornano. C'est vrai !

M. Jacques Bialski. C'est faux !

M. Claude Estier. Reportez-vous aux textes ! Ils parlent d'eux-mêmes.

C'est quelques jours avant la chute du mur de Berlin que le Président de la République, parlant à Bonn aux côtés du Chancelier Kohl, avait déclaré avec force qu'il ne fallait pas avoir peur de l'unité allemande.

M. Jean-Pierre Bayle. Tout à fait !

M. Claude Estier. Lorsque celle-ci a surgi à l'ordre du jour, François Mitterrand a voulu, tout comme Mikhaïl Gorbatchev, dont le comportement rendait possible l'accélération du processus d'unification, que celui-ci fût précédé de la reconnaissance officielle par les autorités de Bonn de la ligne Oder-Neisse séparant l'Allemagne de la Pologne. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) A l'heure où plusieurs frontières à l'intérieur même de l'Europe sont remises en cause, où en serions-nous si celle-là n'avait pas été fixée définitivement ?

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. Claude Estier. Ces bouleversements à l'Est dans les derniers mois de 1989 et durant l'année 1990 mettaient donc fin à l'ordre de Yalta, qui avait pendant quarante-cinq ans assuré la paix en Europe sur la base de ce qu'il était convenu d'appeler « l'équilibre de la terreur ».

On était pourtant loin d'avoir tout vu. L'effondrement du communisme dans les pays satellites de l'U.R.S.S. semblait trouver son explication dans le fait que, malgré un peu plus de quarante ans d'existence, les régimes totalitaires qui y sévissaient n'avaient jamais été acceptés par des populations aspirant à la démocratie. En d'autres termes, la « périphérie » était vulnérable mais le « centre », le pays de Lénine, ne pouvait sombrer. Certes, depuis l'arrivée de Gorbatchev et la perestroïka, bien des structures anciennes étaient ébranlées et l'empire soviétique lui-même menacé d'éclatement, mais le parti communiste de l'Union soviétique demeurait la base du pouvoir.

Le putsch du 19 août 1991, auquel rien ne permet de dire - je suis ici en désaccord avec M. le président Lecaune - que la France s'était résignée, ce putsch, donc, et ses conséquences immédiates ont, en quelques jours, jeté bas ces dernières certitudes.

Affaibli face à Boris Eltsine, qui avait déjà remplacé l'option du parti par celle du suffrage universel, Mikhaïl Gorbatchev renonçait à ses fonctions de secrétaire général du parti, lequel, soixante-quatorze ans après la Révolution d'octobre, disparaissait dans le néant.

De cette chute des derniers vestiges du stalinisme, on pourrait se réjouir sans réserve si ces événements ne se déroulaient sur fond de crise grave sur le plan économique et social, et même dans une situation d'anarchie provoquée à la fois par la pénurie et par la disparition des anciennes structures, non encore remplacées par d'autres.

Dans le même temps, et malgré l'appui que lui apporte le retour aux affaires d'Edouard Chevardnadzé, les efforts obstinés de Mikhaïl Gorbatchev pour conserver au moins un semblant d'union se heurtent chaque jour à plus de difficultés. Les premiers, les trois Etats baltes - Lituanie, Lettonie et Estonie - dont nous saluerons demain les trois présidents venus à Paris pour inaugurer les ambassades de leurs pays respectifs, ont repris leur liberté et se tournent vers l'Occident ou les pays nordiques tout en sachant que l'une de leurs principales chances d'avenir est d'être un pont vers l'ex-Union soviétique.

Beaucoup plus lourde de menaces serait la sécession de l'Ukraine si c'est à cela que devait conduire le vote massif que les Ukrainiens viennent d'émettre pour leur indépendance, dans des conditions démocratiques que nous devons saluer.

Par sa population, par ses potentialités agricoles et industrielles, l'Ukraine est la seconde des républiques ex-soviétiques. Elle possède sur son territoire un stock d'armements atomiques, tactiques et stratégiques, qui en font, présentement, la deuxième puissance nucléaire en Europe avant la France et la Grande-Bretagne, ce qui justifie, encore davantage à mes yeux, la proposition française d'une réunion des puissances disposant de l'arme nucléaire afin que l'on sache précisément où l'on en est sur ce point.

Sachant la rivalité qui existe entre Russes et Ukrainiens, on frémit en effet à la pensée de ce que pourrait être un conflit entre les deux Républiques au cas où elles n'adhéreraient pas ensemble à un nouveau traité d'union en même temps qu'à un règlement des revendications territoriales qui les opposent, par exemple en Crimée.

Ce n'est pas faire obstacle au droit des peuples à l'indépendance que de souhaiter que se maintienne un minimum de liens entre les républiques ex-soviétiques, au moins en matière de politique étrangère et de défense.

Dans le cas contraire, le risque existe de voir se reproduire le drame qui déchire la Yougoslavie mais à une échelle infiniment plus grave. C'est d'ailleurs cette contagion que redoutent aussi bien les dirigeants de la Communauté européenne que les membres du Conseil de sécurité de l'O.N.U., qui, les uns et les autres, multiplient les efforts pour tenter - c'est difficile, on le voit chaque jour - de faire respecter un cessez-le-feu entre Serbes et Croates. La France en particulier soutient la volonté de M. Perez de Cuellar d'obtenir avant la fin de son mandat, dans quelques jours, le déploiement de casques bleus qui puisse contribuer à mettre un terme à cette effroyable guerre civile.

Parlant des Nations unies, et rendant hommage à l'action menée pendant dix ans par le secrétaire général sortant, je profite de l'occasion pour exprimer notre satisfaction de l'élection de son successeur, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, entre autres qualités éminentes, a celle d'être un grand ami

de la France, ce qui ne saurait nous être indifférent. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I. - M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

Si, donc, les bouleversements de ces deux dernières années ont mis fin au partage de Yalta, ils ont fait ressurgir des menaces pour la paix que l'affrontement global est-ouest avait dissimulées pendant des décennies, en particulier les nationalismes qui explosent à l'Est dans le même temps où l'Europe occidentale s'efforce, quant à elle, de construire un vaste espace sans frontières.

Il est difficile en cette fin d'année 1991 de prédire l'évolution des événements. Il est clair en tout cas que ceux-ci ont déjà créé une nouvelle donne en Europe, qui pose en particulier une série de problèmes majeurs à la Communauté des Douze.

Dans le même temps où celle-ci travaille à son approfondissement, plusieurs pays de l'Est européen frappent à sa porte, voyant dans la C.E.E. une réponse à la précarité de leur situation économique. C'est le cas notamment de la Pologne, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, et aussi des Etats baltes, d'où le débat sur l'élargissement de la Communauté qui vient se superposer à celui de son renforcement et, dans une certaine mesure, le contrecarrer.

On voit bien, en France, que ce sont ceux qui n'ont jamais été très favorables à la construction européenne qui réclament aujourd'hui son extension immédiate à d'autres.

Quand on sait combien il est difficile de progresser à douze, on peut légitimement se demander ce qu'il en serait à quinze, à vingt ou à vingt-cinq, d'autant que les pays qui viennent de sortir du bloc communiste ne sont économiquement pas en état de supporter les contraintes du marché unique de la C.E.E.

Pourtant, il ne peut être question de les abandonner à leur sort. Des formules de transition doivent être trouvées. François Mitterrand en avait proposé une, avec l'idée de la Confédération européenne, qui n'a pas eu de succès sur le moment mais qui revient à l'ordre du jour, assortie d'accords d'association. Le Conseil de l'Europe doit également être un lieu de rencontre et de dialogue pour progresser dans cette direction.

Il est essentiel, à nos yeux, à la fois de ne pas affaiblir, par dilution, le pôle de paix et de prospérité que représente la Communauté et de faire en sorte que les pays qui viennent de retrouver la démocratie puissent s'engager sur la voie du développement économique, qui, seul, pourra les préserver de nouvelles tragédies sanglantes.

Ce sont là des enjeux considérables qui doivent être traités sérieusement sans qu'ils fassent l'objet de surenchères électorales subalternes.

Sachant dans quel esprit M. le Président de la République et le Gouvernement abordent les prochaines échéances, nous y trouvons, quant à nous, une raison de plus de voter le projet de budget du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues ; la politique étrangère de la France fait, depuis quelque temps, l'objet de vives controverses.

Les échanges d'idées sont à la base de la vie démocratique, mais des polémiques, parfois inspirées de considérations épi-
démiques ou conjoncturelles, ne sauraient contribuer utilement à notre crédit extérieur.

De plus, bien des critiques émises lors de la phase préparatoire à la guerre du Golfe se sont trouvées contredites par les faits, quand elles n'étaient pas contradictoires en elles-mêmes.

Rétrospectivement, cela devrait inviter à la prudence.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez énuméré les principales actions de votre politique. Comme vous, je veux souligner que la diplomatie française connaît un succès au Cambodge. Que l'on se souvienne pourtant de la dérision qui accompagnait, ici ou là, la conférence de Paris.

A cette occasion, la France avait invité beaucoup de monde. On parla de diplomatie hôtelière. Ce fut une conférence exagérément ambitieuse et brusquée, a-t-on dit !

Aujourd'hui, le prince Norodom Sihanouk est à Phnom Penh.

Il en va différemment de la conférence de la paix au Moyen-Orient.

La communauté internationale s'y préparait depuis longtemps. La France avait été la première puissance occidentale à dire que des pourparlers de paix supposaient que les Palestiniens fussent représentés.

Notre absence à la conférence de la paix suscite donc une compréhensible déception.

Je ferai, cependant, deux remarques : d'une part, le plus regrettable serait peut-être moins l'absence de la France que la discrétion de l'Europe, là comme ailleurs spectatrice plus qu'engagée ; d'autre part, la présence de la France à la table des négociations n'était tout de même pas l'objectif de notre participation aux opérations militaires et diplomatiques dans le conflit du Golfe. L'objectif était et reste la paix !

En l'occurrence, ce mot lui-même prend une double acception.

Dans le sens le plus élevé, il s'agit du règlement juridique d'un ensemble de questions : les territoires contestés, la reconnaissance des Palestiniens comme peuple ou comme Etat, le statut de Jérusalem ; à cet égard, les solutions paraissent fort lointaines, au point que la sagesse imposait sans doute de réserver le problème de Jérusalem pour l'ultime des discussions.

Mais construire la paix est une chose ; il y avait malheureusement plus urgent encore : c'était d'empêcher la guerre !

Qui ne voit, en effet, le danger inacceptable que ferait courir à la sécurité d'Israël une jonction de ses adversaires les plus déclarés ?

La conscience de ce danger est, à n'en pas douter, une raison du renforcement, sensible actuellement, des liens diplomatiques entre les Etats-Unis et la Syrie.

La vigilance exercée par l'O.N.U. sur le développement potentiel et l'armement irakien s'inscrit dans la même perspective.

Désamorcer les virtualités les plus flagrantes de conflit, tel est bien le premier bénéfice de la détermination sans précédent de M. George Bush et de M. James Baker.

Au-delà, s'éveille enfin une espérance historique.

Le dialogue, encore incertain et si délicat, commencé entre Israéliens et Arabes, ouvre une chance que les deux parties ne devraient jamais envisager de laisser passer, chance d'autant plus fragile dans un environnement international préoccupant.

Redoutables et spectaculaires sont en effet, pour les Occidentaux que nous sommes, comme pour tous, les bouleversements en cours à l'Est, qui se produisent à une vitesse incroyable.

Déjà, on évoque un nouveau coup d'Etat en Russie.

A l'exaltation qui envahissait l'Occident quand l'Europe centrale se libérait succède un regain de pessimisme.

C'est le fait du drame yougoslave et des périls attachés à la désagrégation soviétique.

Ce pessimisme, toutefois, serait-il plus opportun ? Je ne le pense pas. Le plus certain, même, est que nous sommes pour ainsi dire condamnés à ne pas y succomber.

Ce serait consentir à l'inaction et au doute perpétuels, comme si la formule du temps se réduisait à l'interrogation célèbre : « Que faire ? »

On ne saurait trop conseiller une autre inspiration aux peuples qui découvrent la liberté ou qui la cherchent, comme à nos vieilles démocraties qui parfois l'oublient et que frappe l'égoïsme.

Elle est dans ces paroles que le pape Jean-Paul II répétait à la jeunesse européenne : « N'ayez pas peur ! »

N'est-ce pas justement à un réflexe de peur que cèdent certains observateurs ou experts occidentaux quand ils recommandent aux pays de l'ex-Union Soviétique de conserver leurs anciennes structures et font valoir je ne sais quelle analogie avec notre propre communauté ? Comme si le communisme offrait une base au développement d'un marché commun !

Je ne pense pas que l'on puisse dire : « nous, nous avons commencé par le marché commun et nous aboutissons à une monnaie unique ; pourquoi donc faites-vous l'inverse ? »

Tout d'abord, cela n'est pas vrai. Nous n'avons pas commencé par le marché commun. Il était lui-même le résultat d'un capitalisme enraciné à l'ouest de l'Europe ; et si nous aboutissons à une monnaie unique, ce sera grâce à la stabilité et à la convertibilité de nos monnaies nationales.

En outre, l'on voit la fâcheuse utilisation à laquelle peut se prêter ce thème lancinant d'une réplique russe à la Communauté européenne.

Le président du comité économique interrpublicain, M. Yvan Silaev, invoquait récemment dans un entretien au journal *Le Figaro* le paradigme de la C.E.E. et se proposait même de transférer à Alma-Ata ou ailleurs un centre fédéral, façon Bruxelles.

C'était pour laisser entendre aussitôt que la sécession de l'Ukraine autorisait la Russie à lui déclarer la guerre au nom de la Crimée et pour marquer sévèrement la distinction entre frontières administratives et étatiques... C'est une curieuse façon de commencer une communauté !

Eussions-nous été dans ces termes, entre Français et Allemands, au lendemain de la guerre, le point même où nous sommes arrivés à Maastricht appartiendrait encore à un horizon inaccessible !

Notre communauté - faut-il le rappeler - reposait sur l'amitié franco-allemande voulue par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. La réconciliation d'abord, la paix et le droit !

Certes, l'avis de M. Silaev n'est pas sans pertinence comme contribution à un diagnostic.

M. le Président de la République lui-même n'a-t-il pas dénombré dix-sept cas de nationalités cherchant à faire valoir leur autonomie ? Sur vingt-trois frontières intérieures de l'empire soviétique, trois seulement sont citées comme ne pouvant prêter à aucune contestation !

L'initiative de désarmement à l'échelon nucléaire pré-stratégique de M. George Bush est bien à la mesure d'une menace réelle, l'utilisation d'armes de théâtre lors d'affrontements internes n'étant pas, hélas ! hors de toute vraisemblance !

Il est donc impératif que la reconnaissance de l'Ukraine suive la formule conditionnelle avancée par les Etats-Unis, notamment sur la question de la dénucléarisation. Mais ce n'est pas le droit de l'Ukraine à être considérée comme un Etat souverain qu'il faut contester en soi !

N'est-ce pas la peur, toujours, qui nous fait nous défier des initiatives séparément prises par les républiques soviétiques ?

On redoute, là, désorganisation et anarchie.

On crie à la régression ! Mais régression par rapport à quoi et désorganisation de quoi ? D'un système qui, de toute façon, a fait faillite...

Pourquoi faudrait-il penser, de Paris, de Londres ou de Bonn, que le pouvoir fédéral serait le mieux à même d'assurer la réforme monétaire ? Pourquoi préconiser aux pays de l'Union un alignement sur un rouble effondré ?

Certes, il y aurait alors une politique monétaire commune à l'intérieur de l'Union, ce qui serait préférable pour les échanges.

Mais la monnaie est le symbole d'une souveraineté et, en la circonstance, pour bien des républiques déjà, le rouble est celui d'une oppression. Cela, nous n'y pouvons rien.

Que l'on imagine, d'ailleurs, ce qui se passera lors des diverses modifications du rouble pris comme monnaie unique !

Les perturbations que ne manque pas d'entraîner toute dévaluation, à plus forte raison dans un pays où l'inflation court à une vitesse inchiffable, perturbations, au fond inévitables et salutaires, seront en partie imputées par les citoyens des républiques à quelque mauvaise volonté de la banque centrale et à une animosité de Moscou. C'est surtout psychologique, mais c'est ainsi.

On ne saurait trop souligner que la réforme monétaire, qui ne pourra d'ailleurs se réaliser que par étalonnages successifs, est la clé de tout le reste.

C'est elle qui commande tous les mécanismes d'entrée dans l'économie de marché ; c'est elle qui donne un sens à la libération des prix, à la privatisation, à l'entreprise elle-même et à la création de produits.

Hors d'un nouveau contexte financier, mettant fin au marché noir monétaire, la politique économique de l'Union ne serait qu'une poursuite de la perestroïka. La perestroïka,

jusqu'ici, du moins du point de vue économique, ne fut que l'ouverture d'un droit à l'activité libérale ; ce fut non pas une modification de système, mais un parallélisme de secteurs, lequel s'accompagne naturellement d'un affairisme et d'un accaparement.

Cet état de fait, s'il se prolongeait, ne pourrait qu'alimenter les thèmes de ce qu'il est devenu à la mode d'appeler le national-populisme, probablement pour désigner l'exaspération et le désespoir des peuples quand ils se sentent accablés par l'incapacité et les privilèges de ceux qui les dirigent.

Je ne sous-évalue pas la nature du changement qui s'est effectivement produit en Russie.

Ce qui a disparu, ce n'est certes pas encore le communisme dans ses structures et dans ses méthodes que sont l'étatisation, la contrainte et la répression. Ce qui disparaît, c'est le marxisme, comme justification théorique de l'organisation sociale.

C'est comme une religion à laquelle on ne croirait plus mais dont subsisteraient des pratiques, des habitudes et, plus encore, des superstitions.

Le communisme - c'est entendu - ne sera pas aboli dès le paragraphe - quand d'ailleurs ? - du traité économique interrpublicain.

Mais les peuples ne veulent plus être gouvernés selon les mêmes principes proclamés, et c'est déjà d'une grande conséquence.

On a pu remarquer en Europe de l'Est, comme dans l'ancien empire, parfois moins une conversion réelle des structures qu'une course de certains dirigeants à leur propre reconversion.

Ces mêmes dirigeants, toutefois, ne pourront pas entièrement tricher, au regard tant du contexte international que du vœu de leurs peuples et de leurs diverses oppositions parlementaires, avec les principes nouveaux que l'opportunisme a pu leur faire adopter.

Les putschistes n'ont pas été à même de réduire la situation à deux éléments, comme c'est classiquement le cas dans un coup d'Etat : eux-mêmes, d'un côté, et le pouvoir institutionnel, c'est-à-dire M. Gorbatchev et M. Eltsine, de l'autre.

La nécessité qu'ils ont éprouvée d'intégrer M. Gorbatchev à leur terrible entreprise trahissait l'obligation dans laquelle ils étaient de donner des gages à la réforme. Cette contradiction est insurmontable et fatale, mais éloquente.

Cependant, le mouvement de la démocratie n'entraînera pas de lui-même la mutation économique. Loin s'en faut !

Félicitons-nous du fait que quelques rares responsables de la nouvelle Union aient présent à l'esprit l'exemple, historique entre tous, de Ludwig Erhard.

Mais rappelons que, si l'Allemagne s'était trouvée, après guerre, dans le fonctionnement normal d'une démocratie et non sous la tutelle alliée, le chancelier Erhard eût été assez vite empêché de mener à son terme une expérience qui s'est révélée aussi rapide qu'efficace.

C'est donc dans une sorte de suspension du jeu des partis et des oppositions parlementaires que Ludwig Erhard a pu conduire sa tâche comme il l'entendait.

La conséquence de conquêtes démocratiques si heureuses par ailleurs est que les responsables russes seront en butte à une foisonnante variété d'oppositions et de contradictions.

Pour résister à de telles turbulences, il faut un climat de confiance politique, qui n'est déjà pas si fréquent dans les nations d'Europe centrale.

Que l'on se représente la difficulté à l'échelle d'une communauté interrpublicaine trop directive !

L'étonnant est que nous en venions, nous Occidentaux, à demander aux Russes une coopération interrpublicaine, d'emblée plus concertée. C'est en raison, évidemment, du haut degré d'intégration hérité de l'empire soviétique et des garanties apparemment meilleures pour l'Ouest d'organismes bancaires fédéraux.

Mais l'expérience - l'expérience seule, avec ses inévitables revers, n'en doutons pas - enseignera ce qu'il est expédient de conserver de l'Union, de défaire ou éventuellement de refaire.

Non ! on ne peut raisonnablement espérer en même temps que les républiques fassent l'apprentissage de l'indépendance et de la liberté et que l'Union présente tout de suite une vraie cohérence organique.

Ce n'est pas l'Union qui construira les républiques ; ce sont les Républiques qui construiront, bien ou mal, l'Union.

Qui prétendrait que la Russie ou l'Ukraine ira à la même allure que l'Azerbaïdjan ? Il y aura des rythmes d'évolution différents. La tâche sera rude ; il est vain de la rêver plus facile.

Quelle erreur de projeter nos schémas, vocabulaire de nos débats intérieurs, sur des données parfaitement étrangères aux nôtres !

Ainsi, il est plaisant de vanter à l'Est l'économie mixte de marché, formule que d'anciens puristes de l'Etat ne sauraient entendre sans une ironie de connaisseurs.

Faut-il le redire ? Ce que nous désignons à l'Ouest, particulièrement en France, par « économie mixte de marché » n'est qu'un des thèmes issus de la relation critique au capitalisme. Cela n'existe pas en soi comme une troisième voie, à côté de l'économie d'Etat et de l'économie libre.

Dans la transformation de l'autre, on découvre parfois que l'on se connaît mal soi-même !

Libéraux ou socialistes, nous sommes tous inclus dans la même économie, justement dénommée « économie sociale de marché ».

Les libéraux peuvent oublier les ressorts de leur propre destin. Les socialistes, c'est naturel, voudraient rester socialistes.

Je ne sais si le livre de M. Michel Albert produira un progrès dans les esprits.

M. Max Gallo admettait récemment que le capitalisme était « l'état de nature des sociétés économiques modernes ». J'ajouterai que cet état de nature est une transformation perpétuelle.

Il est aussi une autre peur qu'il nous faut conjurer. Celle-là atteint plus directement ce que nous sommes, ce que nous voulons être ou, pour mieux dire, ce que nous avons commencé à entreprendre avec nos partenaires de la C.E.E.

Certains voudraient que l'on renoncât à la Communauté des Douze pour faire la « grande Europe » !

N'est-ce pas aussi une conséquence paradoxale, et pourtant fort habituelle, des états de crainte et d'impuissance que d'affoler les chimères et de déclencher les utopies ? Comme si l'on voulait dissimuler le possible que l'on ne fait pas par l'improbable que l'on espère.

Sans doute ne peut-on se passer d'associer par étapes progressives, et par des contrats, les pays de l'Est et ceux de l'Europe de l'Ouest, dans le domaine de la sécurité comme dans celui de la coopération économique.

Au-delà des frontières de la C.E.E., c'est bien à un exercice relevant de la théorie des ensembles que les Européens sont conviés.

Le Conseil de l'Europe n'offre-t-il pas aujourd'hui le meilleur creuset de cette future confédération ?

Mais, monsieur le ministre d'Etat, vous le savez, nous vivons dans un monde où, hélas ! les mots l'emportent de plus en plus sur les réalités.

J'ai toujours salué votre action, et je continue à le faire. Je crois à votre intelligence de la situation internationale.

Le plus grand service que l'on puisse rendre, me semble-t-il, à l'opinion est de partager avec netteté le souhaitable et l'illusoire.

C'est, en effet, à nous de le comprendre et de le faire comprendre aux peuples nouvellement libérés : il ne peut y avoir d'élargissement de la C.E.E. à des pays de l'Europe centrale sans un saut qualitatif de leur part ; par ailleurs, il ne peut y avoir d'élargissement de la C.E.E. sans son préalable approfondissement.

On le voit bien dès lors qu'on s'inquiète de créer, au-delà de l'actuelle C.S.C.E., une nouvelle organisation de sécurité pour la Grande Europe.

Pour bonne partie, les empêchements rencontrés tiennent à des points de doctrine qui regardent précisément les Douze et qu'ils n'ont pas encore tranchés : la place, par exemple, de l'Alliance atlantique dans cette confédération, la latitude qu'aurait ou non l'Allemagne de mener des opérations militaires hors du territoire de l'O.T.A.N.

Personnellement, je trouve raisonnable la méthode défendue par la France pour le sommet de Maastricht.

Ce n'est pas prendre son parti d'une Europe à géométrie variable !

Pourtant, si l'unanimité n'est pas en vue, il ne faut pas renoncer à réunir une large majorité de partenaires décidés à continuer l'œuvre de la Communauté dans l'ordre monétaire, économique et social.

Il faut également rendre plus démocratique le fonctionnement de nos institutions. La synergie du Parlement européen et du Conseil des ministres peut-elle y contribuer ? Je le crois.

Il est nécessaire d'étendre le champ de la compétence européenne, en particulier dans les domaines si essentiels de la diplomatie et de la défense.

Encore inachevées, ces structures européennes n'ont pas facilité l'intervention des Douze dans la tragédie yougoslave. La France a fait là ce qu'elle pouvait, ce qu'elle devait.

Fallait-il reconnaître la Croatie et la Slovénie ? Voilà qui me paraît inéluctable. Mais la question est de savoir comment s'opérera ce passage à l'indépendance, et selon quelles frontières.

Monsieur le ministre d'Etat, vous citez Pascal au sujet de la dérision du droit sans la force. La reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie, qu'aurait-elle été, en effet, sans un corps expéditionnaire qui en fit valoir l'autorité, et qui aurait eu beaucoup plus d'efficacité dans la période même où la logique de la haine n'avait pas encore pris le pas ?

Toutefois, notamment parmi les Européens, l'entente et la résolution faisaient défaut. Ce n'était pas la faute de la France ! Les démarches ont été multipliées, aussi bien devant l'O.N.U. qu'auprès de la C.E.E.

Enfin, paraît aboutir le projet d'envoi de casques bleus, intervention risquée en raison de l'actuelle anarchie militaire de la Yougoslavie, nécessaire cependant, ne serait-ce que pour répondre à la solidarité la plus élémentaire !

M. Kouchner a mené avec beaucoup de cœur un travail de sensibilisation ; il sait bien, d'expérience, toutes les entraves qui peuvent être mises à l'action humanitaire !

De plus, nous sommes entrés, avec la guerre du Golfe, dans un nouveau contexte de police internationale, au service du droit, au service des droits de l'homme.

Qu'en serait-il de la réputation mondiale des puissances occidentales, qui ont produit un modèle économique et juridique ayant fini par séduire le monde communiste, si l'on était amené à estimer que l'extraordinaire dépense technologique de la guerre du Golfe était réductible, en fait, à une question d'intérêt ?

Et qu'en serait-il si l'on voyait les pays de l'Est, eux, en revanche, laissés à eux-mêmes, comme un nouveau tiers monde, abandonné au double désarroi de son malheur et de notre indifférence ?

Nul ne sait si le cas de la Yougoslavie est appelé à essaimer ailleurs. Les rivalités ethniques, les hostilités religieuses sont si nombreuses !

Mais, ce qui les attise plus que tout, c'est l'avidité de ressources naturelles et de territoires, au milieu d'une pénurie généralisée.

Que les Occidentaux, quand ils apportent conseils et aides, et les responsables russes, quand ils prennent leurs décisions, ne perdent jamais de vue la part des réalités économiques dans ce que l'on pense être l'irrationnel des comportements.

Mes chers collègues, j'ai parlé de l'Europe, de l'Orient et de la Russie, comme si j'oubliais ce qui se passe ailleurs.

Pourtant, je resterai en Russie pour finir.

On a fait de Tolstoï l'apôtre de la non-violence et le partisan de l'abolition du droit de propriété. Son œuvre est immense et faite de contradictions.

N'est-ce pas lui qui a écrit : « Le droit de propriété est inhérent à la nature humaine. Sans droit de propriété, il n'y a nul intérêt à cultiver la terre. Abolissez-le, et nous retournerons à l'état sauvage. » Voilà qui mérite méditation !

C'est aussi Tolstoï qui, pensant peut-être à nous, parlementaires et ministres de toujours, a écrit : « Il est plus facile de faire des lois que de gouverner. »

Cela reste d'actualité ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, alors que, de par le monde, s'effondrent les institutions et les systèmes, l'Europe reste peut-être le seul cadre stable et solide. La discussion

que nous avons aujourd'hui, à quelques jours d'un important sommet européen, me paraît donc particulièrement opportune.

Les partis communistes ont péri à l'Est ; l'échec économique des nations du Sud est patent ; à l'Ouest même, les difficultés économiques, notamment le chômage, perturbent gravement nos sociétés.

Les mutations en profondeur que nous vivons compteront, à n'en pas douter, dans ce siècle qui s'achève.

Mes amis et moi-même attendons d'autant plus du sommet de Maastricht une nouvelle impulsion pour l'Europe, un nouvel élan pour cette Communauté économique européenne qui nous a apporté la paix et la prospérité dont peu de régimes ou d'alliances peuvent se targuer.

À la veille de cette relance, moins que jamais il ne faut douter que l'Europe soit pour notre pays une espérance et une chance.

Président du groupe sénatorial d'amitié franco-allemand, je souhaite qu'il soit ici réaffirmé que l'amitié franco-allemande est et restera le moteur de l'Europe. Lors de la chute du mur de Berlin et de la réunification allemande, cette amitié s'est distendue. Certains ont craint - ils l'ont dit - que l'unification ne se fasse contre l'Europe et contre la France.

On peut comprendre, avec le recul du temps, que leur trouble ait été tel qu'ils n'aient pas su prendre la mesure des bouleversements qui se préparaient. Je me réjouis que le bon climat des relations franco-allemandes soit enfin restauré.

Monsieur le ministre d'Etat, cette inquiétude ne vous vise pas directement, car nous connaissons votre attachement aux liens franco-allemands. Mais nous aimerions que vous nous confirmiez que cette amitié franche et confiante trouvera, une fois encore, à Maastricht, une traduction concrète.

Ma deuxième inquiétude est qu'on ne tire pas complètement l'enseignement des crises internationales les plus récentes. La guerre du Golfe a montré les limites d'une politique purement nationale en matière diplomatique et militaire !

L'Europe non plus n'a pas été épargnée. Les divisions et, en fin de compte, l'inaction de la Communauté ont été patentes. Elles démontrent qu'il nous faut, en Europe, dans le domaine de la politique étrangère, plus d'intégration et plus de coopération pour nos politiques de défense.

L'Europe, sur la scène internationale, ne pourra pas parler d'une seule voix sans défense commune. Il nous faut absolument accélérer nos efforts dans cette direction.

À ce sujet, quand j'entends certains critiquer notre non-intervention en Yougoslavie, je suis tenté de leur poser une question : qui a combattu, en 1954, la C.E.D. ? Qui n'a jamais voulu d'une défense européenne ? Allons ! soyons modestes à certains moments !

Permettez-moi aussi de vous faire part d'une autre préoccupation : l'Europe de 1992 ne doit pas être le bouc émissaire des profondes inquiétudes qui traversent actuellement la société française. Oui, notre pays doit faire face à la concurrence économique internationale ! Oui, notre pays doit faire face au défi du chômage ! Oui, notre pays doit ouvrir encore plus ses frontières vers le monde, tout en répondant avec humanité, intelligence mais fermeté au défi de l'immigration !

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Louis Jung. Toutes ces questions sont, certes, les questions de la France et celles de la plupart de nos partenaires occidentaux, mais ce ne sont pas seulement les problèmes de la France face à la Communauté européenne.

À vouloir focaliser les inquiétudes sur l'achèvement du Marché unique, on en fait un épouvantail, alors que le formidable accélérateur de la croissance que la C.E.E. a constitué depuis trente-cinq ans nous a démontré le contraire.

Quel est donc l'enjeu de ce sommet de Maastricht ? Je le crois simple à exprimer : il s'agit de passer de l'Europe économique à l'Europe politique, ce qui, sans doute, est plus difficile à réaliser. En effet, ainsi que notre collègue M. Bettencourt le disait tout à l'heure, il est parfois plus facile de faire des lois que de gouverner. Je pense toutefois que cette évolution est aujourd'hui possible.

La création de l'Union économique et monétaire, qui doit voir le jour en 1997, mais dont le principe doit être décidé ce week-end, est, à cet égard, essentielle.

La monnaie est la passerelle entre l'économie et le politique ; nous attendons, sur ce dossier, des avancées importantes. Il ne faut pas imposer de conditions à ceux de nos partenaires qui ne souhaiteraient pas participer librement à une telle union. Nous avancerons et, une fois encore, nous démontrerons en marchant que l'Europe est une réussite. La démarche de ceux qui nous ont rejoints au fil des ans, depuis la fondation de la Communauté, le démontre à elle seule.

On peut regretter, en revanche, la timidité des avancées institutionnelles attendues du sommet de Maastricht. Il ne faudrait pas que les débats européens se perdent dans les limbes d'un traité incompréhensible, alors que, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, c'est bien une Europe fédérale que nous attendons et appelons de nos vœux.

Avant comme après Maastricht, l'Europe n'en demeure pas moins confrontée à des défis formidables.

Tout d'abord, la dialectique « approfondissement-élargissement ». Certains regretteront que l'Europe n'ait pas su s'ouvrir suffisamment aux démocraties de l'Est, et ils plaideront pour qu'elle ouvre ses portes, prenant ainsi le risque d'une certaine dilution, à ceux qui, depuis des années, recherchent la démocratie et la liberté... je devrais ajouter aussi la prospérité.

C'est, à mon sens, une fausse querelle. Nous ne pourrions élargir la Communauté que si nous savons l'approfondir, c'est-à-dire la rendre encore plus attrayante et encore plus forte sur le plan économique.

Nous devons être conscients des difficultés économiques du moment et nous montrer pragmatiques. Si nous voulons les aggraver, il n'y a qu'à faire marche arrière ! Si nous voulons les surmonter, nous savons qu'il nous faudra d'ailleurs encore harmoniser nos politiques économiques et monétaires.

Il faudra ensuite élargir la Communauté. Ces nouveaux pays libérés, qui sont membres du Conseil de l'Europe et qui ont déjà la possibilité de travailler avec les différents pays de la Communauté, attendent de nous une aide considérable. Sachons que nous ne pourrions leur offrir une assistance qu'après avoir garanti et développé notre croissance et notre richesse dans un ensemble économique commun.

La question institutionnelle, quant à elle, ne trouvera pas de solution miracle à Maastricht. Elle doit pourtant progresser. Il est temps !

Les pouvoirs du Parlement européen devront être accrus. Nos procédures de contrôle sur la Commission, comme sur les gouvernements, devront être enfin instituées pour tout ce qui concerne la politique européenne, mon collègue et ami M. Genton l'a rappelé tout à l'heure.

Mais il nous faudra envisager, si nous réformons nos institutions, des mesures nouvelles. Pourquoi ne pas aller jusqu'à créer une véritable commission des affaires européennes, comme il en existe déjà dans d'autres parlements de la Communauté ?

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. Louis Jung. Cela nous permettrait de mieux connaître ce qui se fait à Bruxelles et à Strasbourg et constituerait un symbole de notre engagement européen.

Enfin, je souhaite évoquer l'Europe de la défense.

Quel que soit le cadre retenu pour les progrès attendus dans ce domaine, nous souhaitons que ce soit la Communauté, désormais compétente pour traiter de toutes les questions, qui soit le réceptacle de la politique de défense commune. Nous sommes aujourd'hui loin des querelles institutionnelles ; celles-ci ne doivent plus obscurcir la réflexion.

La politique commune de sécurité et de défense, c'est la condition d'une politique étrangère commune. Or, comme l'a rappelé notre collègue Jean-François Poncet, c'est en politique étrangère que le déficit d'Europe est le plus criant. Il ne faut donc pas craindre d'aller plus loin vers une Europe de la défense, plus nécessaire que jamais dans un monde aux risques multiples. C'est ce que nous attendons de la France.

L'annonce de la création d'un corps d'armée franco-allemand est, à cet égard, une mesure hautement symbolique. Elle doit être suivie d'autres initiatives, par exemple au niveau des états-majors et des responsables de nos industries d'armement.

Nous connaissons, madame le ministre, monsieur le ministre d'Etat, la qualité de votre engagement européen. Il doit vous guider ici comme à Maastricht. Sachez que nombreux sont les Européens de France qui en attendent beaucoup.

Qu'il me soit permis, en conclusion, de citer ce témoignage de celui qui fut l'un des prédécesseurs prestigieux, à la présidence de l'Assemblée des Communautés européennes, de notre président, M. Alain Poher, tout aussi européen que lui : « Les dures leçons de l'Histoire ont appris à l'homme de la frontière que je suis à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux, mais elles m'ont appris également que, lorsqu'un jugement objectif, mûrement réfléchi, basé sur la réalité des faits et l'intérêt supérieur des hommes, nous conduit à des initiatives nouvelles, voire révolutionnaires, il importe... de nous y tenir fermement et de persévérer. »

Cette belle phrase de Robert Schuman, je la fais mienne, moi qui suis également un « homme de la frontière » ; je souhaite que nous la fassions nôtre dans cette enceinte, comme dans l'ensemble du Parlement français.

Je sais aussi, madame le ministre, monsieur le ministre d'Etat, que ce sera la maxime du Gouvernement au moment où il s'assiéra à la table des négociations de Maastricht. C'est la raison pour laquelle, à la veille de ce qui doit être un événement considérable, pour bien vous montrer mon soutien, je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, le projet de budget pour 1992 du ministère des affaires étrangères progresse de 7,8 p. 100 par rapport à 1991. C'est la quatrième priorité, en pourcentage, dans le budget de l'Etat, mais, en valeur constante, la hausse n'est que de 4,8 p. 100, chiffre inférieur à celui de l'année dernière dans un budget dominé par l'austérité.

Après les excellentes interventions, très complètes, de nos rapporteurs, je m'intéresserai essentiellement, monsieur le ministre d'Etat, à deux actions de votre ministère : l'aide publique au développement pour les pays hors champ et l'action en faveur de l'enseignement français à l'étranger.

Les crédits d'intervention d'aide publique bilatérale augmentent de 6 p. 100 par rapport à 1991. Ils sont réorientés vers trois zones géographiques, dont deux sur lesquelles j'avais attiré votre attention lors de la discussion budgétaire l'an passé.

Il s'agit, d'abord, de l'ancienne Indochine, deuxième priorité géographique de l'aide au développement. Cela intéresse le Viêt-nam, le Laos et le Cambodge, pays où vous venez d'effectuer une visite officielle, monsieur le ministre d'Etat.

En 1992, 42 millions de francs iront au Viêt-nam, 30 millions de francs au Cambodge et 17 millions de francs au Laos. Ces crédits permettront, notamment, le démarrage de l'Alliance française à Hanoi, que vous venez d'inaugurer, la création d'une Alliance à Vientiane et le développement de l'Alliance à Phnom Penh, où vous venez également de réouvrir notre ambassade.

Cet effort est judicieux, car je suis de ceux qui pensent que la France a une carte importante à jouer dans ces pays d'Asie du Sud-Est, autrefois francophones, qui ne demandent qu'à se développer et qui sont situés au cœur de la zone de grand développement du Pacifique.

La France fait ainsi un effort important pour le Viêt-nam, en augmentant de 30 p. 100 les crédits de coopération, en doublant les dons, en apurant les dettes de ce pays de 50 p. 100 et en prévoyant la création d'un centre franco-vietnamien de gestion. Cette aide doit permettre au Viêt-nam de réduire son isolement, malgré un régime encore marxiste et soumis à l'embargo américain.

La France possède au Viêt-nam un capital considérable de sympathie parmi la population. Il en est de même pour le Laos et le Cambodge, qui bénéficie du récent processus de la paix que vous avez su initier, monsieur le ministre d'Etat, et qui devrait également entamer un nouveau développement.

Le moment est critique, car, déjà, de très nombreux pays concurrents n'attendent plus que la levée de l'embargo américain pour investir massivement au Viêt-nam. Je pense, évidemment, au Japon, à l'Australie, mais aussi à Taiwan. Or, il est important que notre pays soit présent ; il a déjà bien

commencé à l'être, sur le plan culturel, avec les petites écoles d'Hanoi et d'Hô Chi Minh-Ville et les alliances, mais l'économie que doit suivre le culturel.

Ne pourrait-on pas envisager la création d'une fondation, analogue à celle de France-Pologne, qui drainerait des financements permettant de soutenir l'action économique au Viêt-nam ? Seriez-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à soutenir un tel projet ?

Je reviens sur le cas de Taiwan, un des dynamiques dragons asiatiques, qui a fait un immense bon économique en avant. Ce pays, qui possède de grosses disponibilités, investit beaucoup en Asie du Sud-Est et considère le Viêt-nam comme un pays d'avenir. Un partenariat franco-taiwanais de *joint-venture* au Viêt-nam peut être imaginé.

De grands projets 100 p. 100 français sont, par ailleurs, en cours avec Taiwan : des frégates, un T.G.V., un métro, des Airbus, des usines d'incinération des déchets, projets que la représentation non officielle française à T'ai-pei suit avec une très grande attention.

Ainsi, pour notre pays, dont la présence actuelle dans le Pacifique est limitée à la Nouvelle-Calédonie, une grande opportunité se présente de reprendre position au cœur de cette zone où sont concentrés les trois cinquièmes de la population mondiale, mais où, malheureusement, les Français sont aujourd'hui quasi absents.

Cette coopération avec Taiwan ne devrait pas entacher nos relations avec la Chine populaire, avec laquelle sont en cours d'importants protocoles financiers. En effet, toutes les autres grandes nations se trouvent dans une situation identique à la nôtre et la Chine populaire a grand besoin aussi de se développer.

L'ouverture d'un consulat général à Canton va donc dans le bon sens. En effet, l'économie de la côte sud de la Chine, entraînée par la prospérité croissante de Hong Kong, a déjà amorcé son décollage, qui permettra bientôt des échanges importants avec l'Occident.

L'autre priorité géographique de votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, est l'Amérique latine.

Cette orientation est également judicieuse, car il s'agit d'un sous-continent qui attend beaucoup de l'Europe, en particulier de la France, parce que notre crédit est aussi très important.

Les crédits d'aide publique et d'action culturelle s'élèveront à 26 millions de francs pour le Mexique, 17 millions de francs pour le Chili et 6 millions de francs pour le Nicaragua. Il est prévu des crédits supplémentaires, inscrits au titre V, pour l'établissement culturel à Santiago du Chili et, d'une façon générale, pour la rénovation et l'extension du réseau d'alliances françaises en Amérique latine, dont celle de Mexico.

Je note également le soutien à l'Institut français d'Amérique latine, à Mexico, et la création d'une bibliothèque France-Amérique latine. Puis-je vous demander, monsieur le ministre d'Etat, où sera implantée cette bibliothèque ?

Enfin, il faut se réjouir des 28 millions de francs qui seront affectés à TV 5 pour la diffusion des programmes français en Amérique latine, où, à ce jour, n'existe aucune présence audiovisuelle française.

Je ne peux qu'encourager le Gouvernement à maintenir ces aides, qui, en bénéficiant à l'Amérique latine, profiteront à la France.

J'en arrive aux crédits de votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, consacrés aux Français de l'étranger. Je m'en tiendrai, pour ma part, à l'examen des crédits pour l'enseignement français à l'étranger.

Le réseau de nos écoles à l'étranger est désormais géré par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, l'A.E.F.E. Je tiens, tout d'abord, à reconnaître l'excellence du réseau scolaire français à l'étranger. Son prestige fait que les étrangers tiers et les nationaux des pays d'accueil sont de plus en plus demandeurs, la proportion des élèves français représentant environ le tiers de l'effectif total des élèves dans nos écoles à l'étranger.

La première demande des Français de l'étranger concerne les bourses scolaires, réservées aux seuls élèves français. Pour l'année 1991-1992, le montant de ces bourses, de 102 millions de francs, représente 5,6 p. 100 seulement du budget total de l'agence, qui se chiffre à 1 800 millions de francs si l'on inclut les dotations des ministères des affaires étrangères et

de la coopération ainsi que les versements des fonds de concours alimentés par les établissements scolaires eux-mêmes.

La très grande partie du budget de l'Agence, soit plus de 80 p. 100, correspond au paiement des traitements des enseignants détachés et profite donc directement aux établissements scolaires, c'est-à-dire qu'elle se répartit également entre tous les élèves, français ou non français.

Or, ces établissements sont d'abord et avant tout destinés à l'enseignement des enfants français. Mais que constatons-nous ? Pour cette année scolaire, dans cinquante-deux pays, les demandes de bourses, vérifiées et contrôlées par les consulats, ont dû être amputées et sont inférieures aux dotations de l'exercice antérieur, de telle sorte que certains élèves français ne peuvent plus poursuivre leurs études dans nos établissements à l'étranger.

Le renforcement substantiel des bourses constitue donc une priorité nationale, et il serait normal que l'agence leur réserve un pourcentage de ses ressources nettement plus important que 5,6 p. 100, comme c'est le cas actuellement.

Une augmentation progressive des bourses sur plusieurs années permettrait, du reste, de se rapprocher de la promesse, faite en 1981, par le candidat François Mitterrand, de la gratuité de l'enseignement pour les Français de l'étranger.

M. Jean-Pierre Bayle. Cela date de bien avant !

M. Hubert Durand-Chastel. Cette gratuité, selon une brève étude faite par vos services à la demande du Conseil supérieur des Français à l'étranger, monsieur le ministre d'Etat, a été estimée à 450 millions de francs environ.

Il faut remarquer qu'en France l'Etat prend en charge 66,5 p. 100 du coût moyen de la scolarité, évalué à 17 500 francs par élève, soit 11 700 francs, le reste étant à la charge des collectivités territoriales.

Ce montant de 11 700 francs devrait correspondre à la même prise en charge par l'Etat pour chaque élève fréquentant les écoles françaises de l'étranger, et ce d'autant plus que le coût moyen par élève est plus élevé à l'étranger par suite du détachement coûteux de nombreux enseignants.

Ainsi, pour les 210 000 élèves scolarisés à l'étranger, l'aide globale devrait se monter à 2,5 milliards de francs au lieu des 1 600 millions de francs attribués en 1992 par les deux ministères des affaires étrangères et de la coopération. Un accroissement des crédits à cette hauteur permettrait non seulement d'augmenter les bourses pour les élèves français, mais aussi de supprimer les versements, effectués par les associations gestionnaires des établissements français à l'étranger, correspondant aux traitements locaux des enseignants détachés résidents.

Ces versements, dont le C.S.F.E. demande la suppression, reviennent, en fait, à faire subventionner une partie de l'agence par les usagers, alors que c'est, au contraire, à l'agence de subventionner les établissements scolaires.

Par ailleurs, je signalerai l'ambiguïté des conventions signées entre l'Etat français et les établissements scolaires privés à l'étranger, ces derniers relevant naturellement du droit national du pays d'accueil. Or, les enseignants détachés résidents ont des contrats français signés par nos ambassadeurs ; il en résulte que ces enseignants, fonctionnaires français, se considèrent souvent comme soumis au droit du travail français, ce dernier étant parfois bien distinct du droit local étranger, qui leur est seul applicable, puisqu'ils travaillent à l'étranger dans des établissements de statut étranger. Le respect de la souveraineté locale est, en effet, indispensable.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, je tiens à mettre l'accent sur l'importance politique, au sens large du terme, de nombre de nos établissements d'enseignement à l'étranger. En U.R.S.S., l'école française de Moscou est le seul établissement occidental d'enseignement dans la capitale. En Chine, l'école française de Pékin compte plus d'élèves africains que français. Quel poids géopolitique et géoéconomique et quel rayonnement culturel pour notre pays représentent ainsi ces établissements scolaires !

Or, les crédits d'investissement à l'Agence pour les établissements scolaires à l'étranger s'élèvent à 10 millions de francs en 1992, montant insuffisant et inchangé depuis 1987. Certes, l'Association nationale pour les écoles françaises à l'étranger - l'A.N.E.F.E. - peut octroyer des prêts et plus de cinquante écoles ont été créées ou agrandies, durant ces dernières années, grâce à l'A.N.E.F.E.

Toutefois, compte tenu des énormes besoins nouveaux, par exemple aux Philippines et à Taiwan, pour ne citer que ces deux pays, il est nécessaire que l'action de l'A.N.E.F.E. soit aussi complétée par des crédits d'investissement de l'agence.

J'évoquerai maintenant un problème qui inquiète nos compatriotes résidant dans les pays d'Amérique latine ; il s'agit de la correction des copies du baccalauréat.

Pour le cône sud, dont fait partie le Brésil, la correction était jusqu'à présent assurée en France par des professeurs de l'académie de Poitiers. Or, il a été décidé que, pour les épreuves de novembre 1991, la correction s'effectuerait, toujours sous l'autorité de l'académie de Poitiers, à Montevideo.

Alors qu'il était déjà difficile de faire admettre en métropole la valeur d'un baccalauréat obtenu à l'étranger, en particulier pour l'accès aux classes préparatoires des grandes écoles, cette modification rendra encore plus problématique la reconnaissance du diplôme et l'insertion des élèves du cône sud dans l'enseignement supérieur en France.

Sur ce même sujet, au Mexique, en Equateur, en Colombie et au Venezuela, pays qui sont rattachés à l'académie Antilles-Guyane, les élèves sont dans l'obligation de terminer les épreuves du baccalauréat dans la première quinzaine du mois de juin ; cette exigence de l'académie Antilles-Guyane raccourcit considérablement le troisième trimestre dans ces pays, au détriment de l'intérêt des élèves. Ne serait-il pas plus efficace et plus simple, monsieur le ministre d'Etat, de rattacher l'ensemble de ces pays de l'Amérique latine à une académie de France et d'y faire corriger les copies, ce qui simplifierait du reste les envois grâce à des vols directs par Air France ? C'est la solution que les parents d'élèves d'Amérique latine demandent à l'Agence.

J'exprimerai aussi un regret portant sur la décision d'installer l'Agence à Nantes. On imagine mal que ses services, exclusivement destinés aux affaires étrangères, qui autrefois correspondaient à la D.G.R.C.S.T. et qui ont pour vocation d'être proches des utilisateurs, puissent être repliés en province. Si cette décision était confirmée, cela impliquerait que les nombreux visiteurs de l'étranger intéressés aux questions d'enseignement - enseignants, parents d'élèves, délégués au C.S.F.E., etc. - qui tous atterissent à Paris, se déplacent ensuite à Nantes pour régler leurs problèmes.

Certes, l'Agence est actuellement éclatée et très mal logée à Paris, mais l'envoyer à Nantes serait lui retirer une grande partie de son efficacité. N'existe-t-il pas, monsieur le ministre d'Etat, une solution de regroupement de l'Agence à Paris ? Je pense en particulier au futur centre de conférences internationales en construction quai Branly. Cette solution a-t-elle été envisagée ?

Je terminerai en évoquant le cas du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince. Sur instruction de l'ambassade de France à Haïti, ce lycée a été fermé depuis le coup d'Etat du 29 septembre dernier et le reste encore à ce jour, malgré les multiples pétitions de l'ensemble des parents d'élèves.

Tous les autres établissements scolaires haïtiens, après un bref arrêt début octobre, ont repris leurs cours ; de la même façon, les collèges étrangers, américains notamment, fonctionnent normalement.

Ainsi, nos élèves sont en train de perdre leur année scolaire sans aucune raison, puisque les professeurs sont présents et que certains donnent même quelques cours à leur domicile.

Je précise que le lycée Alexandre-Dumas est un établissement privé de droit national haïtien. La décision prise par l'ambassade a pour effet de pénaliser gravement nos compatriotes de Haïti, qui le déplorent, ainsi que les familles des élèves haïtiens, qui sont nombreux à désertir notre lycée ; or l'établissement a pour unique but l'éducation et la coopération culturelle, dont Haïti a tant besoin.

Tous ces enfants font ainsi les frais de la politique d'ingérence du Gouvernement français, alors que l'Organisation des Etats américains, concernée évidemment au premier chef, recherche une solution politique pour ce pays. Toute la communauté française de Haïti...

M. Jean-Pierre Bayle. Pas toute la communauté. Ce n'est pas vrai !

M. Hubert Durand-Chastel. ... vous demande instamment, monsieur le ministre d'Etat, de réouvrir notre lycée.

Monsieur le ministre d'Etat, l'enseignement français à l'étranger est une préoccupation très importante pour tous nos compatriotes de l'étranger. Mes collègues représentant les

Français établis hors de France et moi-même serons très attentifs à vos réponses à ce sujet. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le sujet immédiat de notre débat aujourd'hui, à savoir le projet de budget pour 1992 du ministère des affaires étrangères, a fait l'objet d'un rapport très complet de M. Yves Guéna. Il ressort de ce rapport que les propositions présentées n'appellent pas d'observations graves, voire de critiques.

Ce projet de budget, dans son ensemble, paraît correct. La seule observation que je ferai concerne les crédits relatifs aux interventions internationales.

Il apparaît, en effet, clairement que ces interventions ont de moins en moins un caractère national, car elles sont de plus en plus réservées à la Communauté européenne. Qu'il s'agisse des pays en voie de développement ou de l'Europe de l'Est, la France en tant que telle intervient directement de moins en moins dans les aides à caractère économique ou politique. Il lui reste les actions de caractère culturel dont plusieurs intervenants viennent de parler éloquemment.

C'est d'ailleurs là un domaine essentiel et les efforts qui lui sont consacrés ne semblent guère être en voie d'accroissement comme on le souhaiterait.

Ces observations, toutefois, ne devraient pas entraîner un vote négatif sur l'ensemble de votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat.

Seulement, il reste un problème essentiel qui, en réalité, commande tout et dont il nous faut tenir compte tant dans les jugements à porter que dans les votes à émettre. Ce problème est celui de la politique étrangère du Gouvernement, ou plutôt du Président de la République, puisque c'est de celui-ci qu'elle dépend en définitive, non seulement, comme cela va de soi, dans ses lignes essentielles, mais aussi, il faut le dire, dans tous ses aspects et jusque dans le détail.

C'est un des motifs principaux pour lesquels les problèmes dont il s'agit ne font jamais l'objet d'un débat quelconque au Parlement, Assemblée nationale ou Sénat. Le fait accompli est devenu en quelque sorte une règle qui n'est, en pratique, jamais enfreinte. Tout au plus y a-t-il, de temps à autre, un débat purement académique. On l'a vu, voilà un an, pour la guerre du Golfe, que nous avons été appelés à approuver alors qu'en fait elle avait déjà commencé.

De la même façon, vient d'avoir lieu à l'Assemblée nationale un débat non suivi de vote au sujet de la conférence de Maastricht. Vous avez exposé les vues du Gouvernement dans le but, semble-t-il, d'informer le Parlement. Les représentants des différents groupes ont eu le droit sinon de voter, du moins de présenter leurs vues. Il est clair cependant que vous n'avez pas le souci d'en tenir le moindre compte et que vous continuez à négocier exactement comme vous l'entendez depuis le début.

Cette inexistence du débat parlementaire est bien une première raison pour laquelle nous ne sommes guère enclins à émettre sur votre projet de budget un vote positif. Mais un motif beaucoup plus précis joue dans le même sens, c'est que ce projet sous-tend forcément la politique étrangère que vous menez et qu'il ne nous est pas possible d'approuver. En d'autres termes, le vote négatif auquel nous nous sentons contraints est le refus d'une approbation directe ou indirecte d'une action extérieure, qu'il est pour nous tout à fait exclu de juger satisfaisante, en admettant d'ailleurs que cette action ait vraiment une existence.

J'en ai fait moi-même directement l'expérience en travaillant à la présente déclaration. Comme il est normal, j'ai en effet commencé par chercher les sujets que vous entendiez traiter, s'agissant des grands problèmes internationaux qui intéressent la France. Le meilleur guide à ce sujet était votre déclaration à l'Assemblée nationale : vous n'y avez traité aucun problème en dehors des discussions en cours au sein de la Communauté européenne en prévision de la conférence de Maastricht. Ce matin, dans votre intervention liminaire, vous avez fait de même.

L'année dernière, le Moyen-Orient se trouvait être le sujet essentiel, parce qu'il s'agissait de la guerre dans laquelle la France s'était engagée alors pour suivre les Etats-Unis. Cette année, on ne le mentionne même pas, car notre pays a totale-

ment disparu de la région. Il a été exclu des négociations de paix et n'est même plus consulté sur quoi que ce soit qui touche aux suites de la guerre du Golfe. Cette issue n'était pas difficile à prévoir dans un domaine où tout est décidé par Washington, qui se soucie peu des appuis ou des conseils de ses alliés européens. Quand on pense, monsieur le ministre d'Etat, qu'à l'époque où vous nous demandiez d'approuver *a posteriori* notre participation à la guerre vous le justifiiez en déclarant solennellement que la France devait garder son rang !

La conséquence est évidemment que notre pays, en perdant tout rôle au Moyen-Orient, a perdu ce que des siècles de présence active lui avait assuré, à savoir la considération et l'influence, sans compter une réelle présence économique, culturelle et politique. La triste démonstration en est faite chaque jour au Liban, où nous donnons l'impression de ne plus exister.

Le Moyen-Orient a donc pratiquement disparu de votre langage, comme nous avons pu le constater ce matin au cours de votre intervention. Il semble n'exister non plus pour vous aucun autre problème de caractère international. La seule question que vous ayez mentionnée, non pas au Sénat mais encore à l'Assemblée nationale, est celle du Cambodge et vous vous êtes félicité, à juste titre d'ailleurs, de l'accord intervenu pour y rétablir un Etat sous l'autorité du prince Norodom Sihanouk. C'est bien, mais il n'est pas défendu de regarder au-delà, car il existe dans le monde d'autres questions.

En définitive, monsieur le ministre d'Etat, avez-vous le désir, ou plutôt l'ambition, de voir une France active sur le terrain international et prête à prendre ses responsabilités ?

On peut en douter quand on constate à quel point vous vous bornez, comme d'ailleurs tous les pays européens qui nous sont associés, à suivre purement et simplement la politique de Washington.

Cela est vrai depuis les débuts de l'actuelle présidence, débuts illustrés par un certain discours au Bundestag, à Bonn, sur l'installation en R.F.A. d'engins nucléaires américains et dont l'objectif réel était, à l'évidence, de bien montrer aux Etats-Unis que la présence de communistes au sein du gouvernement français ne signifiait pour Paris aucun éloignement par rapport à la fidélité atlantique.

Cette attitude a été confirmée de manière éclatante huit ans plus tard par notre participation à la guerre du Golfe, sous la direction des Etats-Unis.

Cette attitude prévaut même lorsque les enjeux ne sont pas aussi essentiels, comme on a pu le constater récemment à l'occasion des actions de terrorisme aérien perpétrées par la Lybie.

Partisan d'une réaction modérée, peut-être pour tenir compte de nos problèmes d'ensemble à l'égard du Maghreb, vous êtes passé, d'une minute à l'autre, à une position exactement contraire lorsque vous avez appris que le président Bush parlait avec la sévérité la plus extrême et entendait prendre des mesures de rétorsion.

Vous me répondrez peut-être, monsieur le ministre d'Etat, que les problèmes ne sont pas là, que je parle un langage périmé et que la seule question qui compte aujourd'hui pour la France, dans votre domaine, est celui de la construction européenne.

Je me garderai bien, pour ma part, de sous-estimer cette entreprise, en effet essentielle, qui va compter de plus en plus. Je me refuse cependant à admettre qu'elle puisse être considérée comme un problème en soi, c'est-à-dire indépendamment de tout ce qui représente l'essentiel de notre position et de notre politique internationales.

La construction européenne, c'est d'abord la Communauté économique, une extraordinaire réussite, qui a été, dans tous les pays membres, à l'origine d'une impulsion décisive dans la voie du développement et de la prospérité.

Fondée sur le libre échange et la propriété privée des moyens de production, elle est toujours sous-évaluée dans le langage des autorités socialistes qui nous gouvernent, car celles-ci ne pensent qu'en termes d'interventions de l'Etat dans l'économie.

Mais son succès et donc son importance sont tels que vous êtes amené à dépasser ces réserves verbales et que vous vous efforcez, bien au contraire, de chercher à tirer avantage d'un grand marché unique que vous prétendez avoir inventé avec

le traité du même nom et de la mise en œuvre duquel vous vous prévalez aujourd'hui avec quelque quinze mois d'avance.

Ce Marché unique signifie, d'ailleurs, non pas le libre échange des marchandises, complètement réalisé depuis plus de vingt ans, mais la suppression de tout contrôle douanier aux frontières intercommunautaires, grâce à l'harmonisation fiscale et à la libre circulation des personnes.

C'est, au surplus, très largement une vue de l'esprit, car, depuis des années déjà, les Douze ont renoncé à unifier les taux de la T.V.A. et personne ne sait quelle sera, en pratique, l'efficacité des accords de Schengen.

Mais déjà l'attention ne se porte plus avant tout sur ces problèmes. Vous ne vous intéressez, en effet, vraiment qu'aux discussions en cours sur l'union monétaire et sur l'établissement d'une politique extérieure commune entre les Douze. Ces deux questions semblent être les seules auxquelles vous soyez attaché dans le domaine international.

Je ne veux pas dire que, pour ma part, j'en méconnaissais l'importance. Bien au contraire. Mais il me semble qu'il est excessif de donner l'impression, comme vous le faites, que toute action nationale est exclue pour l'avenir et que tout, désormais, doit être traité par la France dans le cadre de la Communauté européenne.

Quant à l'union économique et monétaire, elle serait à coup sûr un complément normal du marché commun des marchandises. Le jour où la santé financière des pays membres et la stabilité de leur monnaie seront durablement établies sans exception et où tous les contrôles des changes auront disparu, les échanges intercommunautaires se feront à l'évidence dans de meilleures conditions.

De là à mettre en place une monnaie unique faisant disparaître les monnaies nationales, il y a un pas qui soulève bien des problèmes tant sur le plan technique que sur les plans politique et, j'ose le dire, sentimental.

Les Douze font bien d'en remettre la réalisation effective à la fin du siècle et de ne pas écarter le principe de la liberté de décision. Il sera intéressant de voir quelles seront, le moment venu, les réactions et les prises de position en France. Elles risquent d'être bien différentes de celles que l'on se plaît à multiplier aujourd'hui dans le discours politique.

Par ailleurs, l'union politique, c'est-à-dire la marche vers une politique extérieure commune, est une entreprise plus aléatoire encore. Rien n'est plus séduisant que l'idée d'une Europe, troisième, ou même maintenant deuxième puissance mondiale, qui fasse partie des grands et pèse sur les affaires essentielles de notre temps.

Mais comment y parvenir alors qu'il s'agit de réunir douze pays - et plus tard bien davantage - dans une même action, laquelle suppose, pour sa définition et sa mise en œuvre, une direction vigoureuse et efficace ?

Les Douze, dans leur majorité, sont de petits pays sans vraie tradition de politique étrangère nationale et se souciant peu d'en avoir. Seuls quelques Etats plus grands possèdent une telle tradition. Mais veulent-ils encore la maintenir ?

En définitive, tous, petits et grands, ont-ils, en ce domaine, d'autre réaction instinctive que de s'aligner automatiquement sur les Etats-Unis et de suivre leur politique ?

C'est ce que démontre le drame yougoslave à propos duquel l'Europe étale son incapacité à définir une politique quelconque, alors que Washington entend bien ne pas intervenir et, par conséquent, ne définit ni n'impose la ligne de conduite à suivre par les Européens.

Les temps ne sont en réalité pas arrivés où l'on pourrait considérer l'Europe comme une grande puissance mondiale pesant de tout son poids dans les affaires de l'univers. Le chemin pour y parvenir sera de toute manière long, puisque les douze Etats de la Communauté n'y sont nullement prêts, pas plus que les dizaines d'autres qui n'en font pas encore partie, mais qui sont des candidats déclarés ou en puissance.

L'Europe communautaire est vouée à accueillir tous ces pays. En d'autres termes, elle prendra dans l'avenir une tout autre figure qu'aujourd'hui et nul ne peut prévoir quelles en seront les conséquences. Cela est inévitable, car nous n'avons pas le droit de prétendre, pour des motifs d'opportunité, continuer à ajourner indéfiniment les adhésions nouvelles.

Tel est bien un motif qui conduit à penser qu'il est non seulement inacceptable, mais totalement irréaliste de parler d'une Europe fédérale, en admettant que les Français soient

prêts à en accepter le principe si on leur explique le fond des choses, c'est-à-dire à abandonner leur personnalité internationale et à admettre un gouvernement collectif.

Vous avez néanmoins affirmé, monsieur le ministre d'Etat, dans votre intervention à l'Assemblée nationale, que vous vouliez une union à vocation fédérale et que vous agissiez en ce sens dans les négociations des Douze. Mais vous êtes-vous soucié un instant de savoir quelles sont, à ce sujet, les réactions du Parlement puisque aucun vote ne lui a jamais été demandé ?

Tout est remis à une ratification lointaine contre laquelle personne, dans votre esprit, n'osera se prononcer. Je note d'ailleurs que vous n'avez pas, tout à l'heure, abordé ce problème dans votre intervention. Cela signifie-t-il que votre position a changé ?

Ajouterai-je, dans le même esprit, qu'il est difficile d'imaginer que des décisions soient prises par les Douze à la majorité s'agissant de définir une politique ou même d'en fixer les mesures d'exécution essentielles ?

Cela dit, c'est bien aux gouvernements, en fait au Conseil européen, qu'il appartient d'exercer les responsabilités en matière de politique extérieure et non à la Commission de Bruxelles qui a pour fonction de faire des propositions aux gouvernements et qui n'a de compétence que dans le domaine économique. Je crois comprendre que telle est bien votre position, monsieur le ministre d'Etat.

Traitant de l'union politique européenne, je n'ai pas encore mentionné le problème de la défense, qui a pourtant été abordé, en quelque sorte à l'avance, lors de vos négociations et dont vous entendez démontrer qu'il est directement lié à la dite union politique. Peut-être pensez-vous qu'il est bon de bien montrer à l'opinion française que vous êtes profondément attaché à cette politique de non-intégration à l'O.T.A.N., politique que vous aviez pourtant, avant ce ralliement que je me permettrai de qualifier d'opportun, si sévèrement condamné.

Avec l'Allemagne se poursuit sur la défense un dialogue engagé depuis longtemps et que nous ne pouvons qu'approuver, car le bon sens même démontre qu'il est essentiel que l'amitié et la coopération franco-allemandes restent un fondement de notre politique extérieure, donc de notre politique européenne.

Nous avons trop regretté les faux pas commis lors de la disparition du mur de Berlin, puis de la réunification allemande, pour ne pas approuver la reprise d'un dialogue confiant et positif.

Cette coopération se traduit entre autres par la création d'unités militaires communes, qui seraient en quelque sorte l'amorce d'une armée européenne mise au service de la politique également européenne qu'il s'agit de mettre en œuvre. Le principe même appelle, je le dis, d'expresses réserves, car une armée ne peut, par définition, être que nationale.

De toute façon, au surplus, vous n'irez pas loin, car nos partenaires, dans leur totalité, n'accepteront jamais d'envisager la défense de l'Europe autrement que sous l'égide et la direction des Etats-Unis.

D'ailleurs, nul aujourd'hui ne pourrait dire comment se définissent les exigences de notre défense après l'effondrement de l'Union soviétique.

De telles questions ne faisant jamais à l'avance l'objet de débats parlementaires publics, et bien que nous nous trouvions presque à l'ouverture de la conférence de Maastricht, nous ne savons pas quelles sont les positions finales du Gouvernement. Comme pour la guerre du Golfe, la ratification parlementaire qui sera requise le moment venu ne sera qu'une façon de nous demander d'entériner le fait accompli.

Telle n'est pas la conception du régime démocratique qui est la nôtre et vous ne devriez pas être surpris, monsieur le ministre d'Etat, que, dans de pareilles conditions, nous ne puissions apporter notre suffrage au projet du budget que vous nous présentez. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques instants. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante, est reprise à dix-huit heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, nous voici à quelques jours d'un sommet décisif pour l'avenir de l'Europe. Le sommet de Maastricht, aux enjeux considérables, dessinera l'architecture de la nouvelle France et en définira les grands axes. C'est un rendez-vous historique. Faisons en sorte que la fin de l'Acte unique ne sonne pas l'heure d'un acte manqué !

C'est le dernier budget avant la réalisation du grand marché ; c'est aussi le dernier budget communautaire dans le cadre de l'accord interinstitutionnel de 1988. Lors d'un récent débat dans cette enceinte, nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce budget communautaire. Mon propos se limitera donc à quelques souhaits.

D'abord, je souhaite que le prochain accord règle de façon durable l'épineux problème des révisions de perspectives financières. Il est vrai que, cette année, il a fallu aider de toute urgence l'Europe de l'Est, l'Allemagne dans sa réunification et les pays touchés par le blocus de la guerre du Golfe. Mais nous ne pouvons accepter durablement un budget communautaire en progression très sensible face à des budget nationaux de rigueur.

Le projet de budget du ministère des affaires européennes s'élève à 116 millions de francs, soit une augmentation de 21 millions de francs par rapport à celui de l'an dernier. Cette augmentation significative permettra une meilleure information et une meilleure mobilisation en faveur de la construction européenne. Madame le ministre, nous saluons vos efforts de dialogue et d'information, notamment votre disponibilité à l'égard du Parlement.

Le monde change. Nous assistons à des bouleversements partout, à nos portes comme ailleurs. L'Europe devient un pôle non seulement d'attraction, mais de références. Nous devons, pour ces raisons, réussir le grand marché. Devons-nous pour autant n'être qu'une zone de libre-échange ? Parmi les priorités que le Gouvernement entend défendre au sommet de Maastricht figure en bonne place la volonté de faire progresser la Communauté.

A l'heure où un vent de pessimisme souffle sur la construction européenne, nous confirmons notre attachement aux idéaux des pères fondateurs de l'Europe. Nous voulons poursuivre l'œuvre qui a été entreprise et abolir les frontières de toute sorte.

En premier lieu, il convient d'approfondir notre politique. Achever le Marché unique doit être l'une des orientations fondamentales, un enjeu primordial. La commission a présenté au Parlement européen les trois cents directives permettant l'achèvement du marché intérieur, mais force est de constater que la transposition des directives dans les législations nationales tarde quelque peu. Il est vrai que cet exercice est souvent difficile, car il remet en cause bien des habitudes.

Comment œuvrer pour mieux expliquer et comprendre ces directives, pour modifier des comportements qui pourraient devenir antieuropéens si nous n'y prenions garde ? Madame le ministre, où en est-on de l'application de ces directives, non seulement chez nous, mais aussi chez nos partenaires, surtout à la veille de l'achèvement du Marché unique ?

Le grand marché réussira si l'Europe y est préparée. Mais encore faut-il que ce ne soit pas n'importe quelle Europe ! Il faut une Europe industrielle forte, une Europe créatrice d'emplois.

Un constat s'impose : nous devons avoir plus d'ambitions communes en ce qui concerne la politique de la recherche, par exemple. L'Europe des entreprises est encore trop divisée pour faire face à la concurrence internationale. Je pourrais citer le cas des transports aériens. Elle se fragilise même, en coopérant parfois plus volontiers avec le Japon qu'entre partenaires européens. Equilibrons-la avec des programmes de coopération plus fructueux. Il en existe déjà.

Eurêka, par exemple, est la preuve de cette volonté communautaire avec 521 projets recensés depuis 1985 en matière de recherche. Les engagements communautaires pour la recherche s'élèvent à 8,8 milliards d'ECU pour une période allant de 1992 à 1997, ce qui ne représente pas moins de 17 p. 100 du budget communautaire. Il faut encore renforcer les programmes afin de mieux nous armer.

Force est de le reconnaître, beaucoup reste à faire dans les domaines de l'informatique et de l'électronique. La norme D 2 Mac, première étape de l'Europe de la télévision haute définition, ne sera obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 1995. Est-ce un nouveau délai pour mieux motiver nos partenaires ?

Quant à l'espace européen, nous devons encore négocier pour qu'il soit partie prenante de l'espace mondial. Du 18 au 20 novembre dernier s'est tenue à Munich la conférence spatiale européenne. Un accord politique y est intervenu, mais il ne correspond pas pleinement à nos attentes, car l'Agence spatiale européenne a dû restreindre ses ambitions. Il lui faudra en effet revoir annuellement son budget.

Sans politique industrielle commune à long terme, saurons-nous être compétitifs face aux Etats-Unis ? Cette politique industrielle commune doit donc exister. La récente affaire de Havilland illustre cette nécessité. Cette décision de la commission, riche d'enseignements à bien des égards, doit nous faire réfléchir sur le sens que nous voulons donner à la politique industrielle de l'Europe et sur les pouvoirs de la commission dans ce domaine. Vous avez eu l'occasion de vous exprimer sur ce sujet, madame le ministre, je ne m'y attarderai donc pas. Faisons en sorte, à l'avenir, de ne plus être confrontés à ce genre de situation.

Comment concilier la concurrence et la politique industrielle européenne ? Comment concilier marché communautaire et marché national ?

Dans le domaine des transports, il faut ancrer l'Europe dans cette concurrence mondiale exacerbée. Dans cette perspective, Air France a un rôle déterminant à jouer. Nous devons l'aider à le jouer et à réussir les mutations nécessaires pour qu'elle soit présente dans le ciel de demain.

Le T.G.V. doit aussi devenir l'une des composantes du schéma des voies de communication européennes. Il faut donc élargir rapidement notre réseau. L'Europe sans frontières doit être une Europe aux transports facilités.

La réforme de la politique agricole commune doit maintenir entre les Douze la préférence communautaire, un meilleur équilibre du marché. Nous savons que nous pouvons compter sur le Gouvernement pour aider au soutien des prix et apporter les mesures d'aménagement du territoire nécessaires pour compenser les handicaps.

Une priorité s'impose - elle est la nôtre - il faut maintenir le revenu de nos agriculteurs. Dans les négociations du GATT, nous devons être exigeants. Comme je l'ai dit lors de l'examen des crédits du ministère du commerce extérieur, nous sommes favorables à un accord avec les Etats-Unis, mais pas à n'importe quel prix. Constatons, pour nous en féliciter, que les coups de boutoir américains n'ont pas fragilisé la politique agricole commune. Ce n'était pas évident au départ, nous le savons tous.

Nous devons nous référer plus à l'environnement et adopter une position commune. Qu'en est-il de la taxe sur l'énergie ?

Enfin, la cohésion économique et sociale doit être, dans l'esprit du traité, une Europe forte, donc une Europe de la solidarité.

Toutes ces ambitions, tous ces défis et ces enjeux sont là pour mieux préparer l'Europe des hommes. En effet, le Traité de Rome prévoit la libre circulation, non seulement des biens et des marchandises, mais aussi des hommes. L'accord de Schengen, voté par une large majorité dans les deux assemblées, a créé une attente, un besoin d'harmonisation entre nos pays.

Evoquant à cette tribune l'Europe des libertés, l'Europe terre d'échange, comment ne pas ressentir la nécessité d'une politique commune des visas ou d'une politique commune de lutte contre l'immigration clandestine ?

Qu'il me soit permis encore de m'interroger sur d'autres aspects de la politique communautaire.

Nous, socialistes, nous sommes particulièrement attachés à l'Europe sociale. Aujourd'hui, nous déplorons qu'elle représente moins de 8 p. 100 des crédits de paiement du budget communautaire de 1990. Pouvons-nous espérer une amélioration de ce chiffre ?

A Maastricht, il faut que l'Europe sociale gagne la bataille du vote à la majorité qualifiée. Monsieur le ministre d'Etat, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale, vous avez déclaré que « La France a fait sien le beau projet de citoyenneté européenne proposé par l'Espagne. » Nous vous remer-

cions. Nous saluons avec force tous ces efforts pour forger cette Europe des hommes, celle de la liberté de circuler, de s'installer, en un mot l'Europe des citoyens que nous appelons de nos vœux.

L'Europe des hommes, c'est aussi celle de la culture. Au demeurant, le problème se pose d'accroître la connaissance mutuelle des peuples européens. Ne faut-il pas, en ce sens, renforcer substantiellement les programmes linguistiques, les échanges scolaires, afin de rapprocher tous les jeunes ? Ne faut-il pas créer et développer des écoles, des collèges, des lycées européens, particulièrement en Allemagne, notre principal partenaire, là où tant de Français résident ? Il faut montrer l'exemple et, profitant peut-être de la libération des locaux occupés par les personnels qui quittent les forces françaises en Allemagne, créer des écoles, des collèges et des lycées franco-allemands.

S'agissant des institutions, l'approfondissement de la démocratie implique un accroissement des pouvoirs du Parlement européen. Toutefois, cela doit-il exclure pour autant les Parlements nationaux de la construction européenne ? Sans hésiter une seconde, je réponds par la négative. Les parlements nationaux doivent être associés à la construction communautaire et, là encore, nous soutenons avec force la proposition française de réunir, avec le Parlement européen, les délégations des parlements nationaux chaque fois que les circonstances le justifient. Qu'on les appelle « congrès », « assises » ou « forum », là n'est pas le problème.

Le déficit démocratique doit donc être résorbé en renforçant les pouvoirs du Parlement européen, mais aussi en associant les parlements nationaux au travail communautaire. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il faut rechercher entre le Parlement européen et les parlements nationaux une complémentarité et non une concurrence, faute de quoi le divorce s'accroîtrait entre parlementaires nationaux et parlementaires européens, ce qui ne serait pas la meilleure garantie pour bien expliquer aux opinions publiques les problèmes européens, qui sont de plus en plus complexes.

Cette démocratie, qui est notre force, fait de la Communauté européenne un pôle de stabilité et de références dans un monde en pleine mutation, et donc un modèle auquel nous devons nous tenir. Le 22 octobre 1991, l'espace économique européen a vu le jour. Dix-neuf pays européens ont conclu cet accord et vont bénéficier des quatre libertés du Marché unique.

Une fois ratifié par les parlements, cet accord sera-t-il l'antichambre de l'adhésion pour les pays de l'association du libre-échange, l'A.E.L.E., qui en ont fait la demande ? L'espace économique européen pourra-t-il servir de point de départ pour forger une solidarité économique avec les pays d'Europe centrale et orientale ? L'espace économique européen sera la première puissance économique du monde. Est-ce suffisant ? Les pays de l'A.E.L.E. se sont également engagés dans l'aide aux régions les plus défavorisées de la Communauté européenne. Voilà une bonne façon de corriger les disparités en Europe.

Un mois plus tard, le 22 novembre, des accords d'association ont été signés avec la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

Ces accords prévoient une harmonisation progressive des législations. Cela signifie-t-il que nous allons vers un élargissement plus rapide que prévu ? Bien que cela soit souhaitable, l'heure n'en a pas encore sonné. Nous le savons et nous avons fait, comme vous, le choix de l'approfondissement. Comme l'a dit M. le Président de la République - mais faut-il le rappeler ? - ceux qui offrent à tous un élargissement quasi automatique de la Communauté freinent, consciemment ou non, son approfondissement. Pour ma part, j'ai plutôt tendance à penser que c'est tout à fait conscient.

Ces accords européens ont cependant le mérite de nous démontrer que la Communauté économique européenne - nous pourrions bientôt l'appeler la Communauté européenne - a la volonté de s'ouvrir et d'aider ceux qui font appel à elle.

D'autres accords seront peut-être envisagés avec la Roumanie et les pays Baltes, qui nous tendent la main.

La Communauté économique européenne a une responsabilité à l'égard de ces pays. Il est vrai qu'elle a déjà débloqué de nombreux crédits pour leur venir en aide : les aides de la Communauté à l'ex-U.R.S.S. s'élèvent à 200 milliards de francs, soit 60 p. 100 de l'aide mondiale consentie à ce pays.

Néanmoins, force est de le constater, cela ne suffit pas, face aux besoins énormes, notamment alimentaires, des populations concernées.

La France, qui a, l'an dernier quintuplé ses crédits à destination de l'Europe de l'Est, a répondu à cette foi en notre générosité, a assumé ses responsabilités, mais il faut pas s'arrêter en chemin.

La confédération dont l'idée a été lancée à Prague par M. le Président de la République semble le meilleur moyen de répondre aux attentes et aux possibilités des uns et des autres. Elle pourrait les préparer à l'adhésion future. Attendons qu'un calendrier soit arrêté.

La solution réside aussi dans un Conseil de l'Europe aux compétences élargies.

Notre collègue Jean-Pierre Masseret, qui, retenu par d'autres obligations, ne pourra pas intervenir à la tribune, aurait souhaité vous poser, monsieur le ministre d'Etat, quelques questions au sujet du Conseil de l'Europe ; vous me permettrez de m'en faire l'écho.

Six mois après les assises de Prague, quelles sont vos intentions pour faire progresser l'idée de confédération ?

Pour que la démarche engagée réussisse pleinement et rapidement, il faut y associer les élus des parlements nationaux. Or l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe existe, composée d'élus des différents parlements de l'ensemble du continent européen. Cette assemblée, qui siège à Strasbourg, pourrait être, si vous le vouliez, un instrument particulièrement approprié de promotion de la confédération européenne.

Dans ces conditions, quel rôle souhaitez-vous voir jouer au Conseil de l'Europe et à son assemblée parlementaire ? Telles sont les questions que souhaitait poser M. Masseret.

L'aide massive que nous apportons à l'Est, et que j'ai évoquée voilà quelques instants, ne doit pas nous faire oublier le Sud, la Méditerranée si proche. Or plus de 100 millions d'ECU d'aide au développement du Sud ont été supprimés dans le dernier budget de la Communauté. Il est donc nécessaire d'être vigilant.

La Communauté économique européenne, en acceptant une des revendications de la France, a adopté, le 28 novembre dernier, une résolution qui lie l'aide financière à la démocratie. C'est une bonne initiative. La Communauté a le devoir d'aider les pays les moins avancés, les plus démunis, mais elle a aussi l'impérieux devoir de sanctionner les pays où les droits de l'homme sont bafoués. Nous devons encourager les démocraties, lutter contre les intolérances - j'y reviendrai tout à l'heure à propos de la francophonie.

Il faut donc développer les accords de coopération avec les pays du Sud. Ne les négligeons pas !

La France a saisi l'occasion de la conférence des pays les moins avancés, qui a eu lieu à Paris, pour montrer son attachement aux valeurs d'entraide.

Tendons la main à l'Afrique mais aussi à l'Asie. Je pense, par exemple, au Cambodge, où les efforts de la France ont permis d'engager le processus de paix. Ce pays aura besoin de nous pour reconstruire une économie laminée par la guerre. Ne décevons pas ses espérances !

Y a-t-il des projets communautaires en attente en ce qui concerne l'aide à la reconstruction de l'Asie du Sud-Est ?

La Communauté économique européenne, d'autre part, doit s'armer pour faire face à ses grands partenaires que sont les Etats-Unis et le Japon. Les difficiles négociations du G.A.T.T. nous prouvent qu'il y a fort à faire dans ce domaine. Mais ayons confiance dans cette Europe unie pour relever ces grands défis.

J'en viens maintenant aux Français de l'étranger.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Ah !

M. Jean-Pierre Bayle. Comme vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, un des problèmes qui les préoccupe le plus gravement est leur sécurité. De nombreuses situations de crise, cette année, en Afrique notamment, ont montré à quel point le soutien de votre ministère aux Français expatriés est vital pour eux - et le mot « vital » prend là tout son sens.

Ayant été présent à l'arrivée de nombreux avions ramenant ces compatriotes traumatisés qui revenaient du Rwanda, du Tchad, du Gabon, d'Ethiopie ou, plus récemment, du Zaïre, je tiens à rendre, du haut de cette tribune, un hommage chaleureux à Mme Renouard et à tout le personnel de la direction des Français à l'étranger...

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Jean-Pierre Bayle. ... ainsi qu'à nos ambassadeurs, à nos consuls et au personnel du ministère des affaires étrangères.

On ne sait pas suffisamment ce qu'impliquent les évacuations en cas de crise. Il faut, d'abord, faire le recensement des partants - et les moyens modernes de communication prennent là toute leur importance - puis assurer la sécurité de l'acheminement de nos compatriotes vers le lieu d'évacuation, sous la protection efficace de nos soldats, à qui il convient, ici, de rendre un hommage particulier.

Il faut aussi, parfois, vaincre certaines réticences de la part de ceux dont l'évacuation est nécessaire.

Il faut encore aider à surmonter toutes les difficultés individuelles liées à des violences vues ou subies.

A l'arrivée à Roissy ou à Orly, à toute heure, souvent en pleine nuit, il faut assurer quelquefois l'hébergement et le transport, aider à l'organisation de l'avenir immédiat.

La plupart du temps, quand la crise est terminée, nos compatriotes repartent sur place.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Exact !

M. Jean-Pierre Bayle. Mais, parfois - c'est le cas aujourd'hui pour certains pays - le retour n'est pas possible. Surgissent alors les problèmes de logement, d'emploi, bref de la vie au quotidien, que l'on n'est pas nécessairement prêt à affronter quand on a tout laissé, éventuellement tout perdu et que l'on n'a pas l'espoir d'un retour. C'est alors que se pose cette difficile question : comment vivre, quelquefois simplement survivre, sans moyens financiers, sans indemnisation ?

Il faut, monsieur le ministre d'Etat, que nous soyons en mesure de répondre à l'attente et aux besoins de ceux de nos compatriotes qui se trouvent plongés dans une telle situation.

A cet égard, la création d'un fonds de solidarité semble être la meilleure solution, fonds qui pourrait être alimenté par partie par des cotisations volontaires mais surtout par des crédits publics.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Jean-Pierre Bayle. Le problème est suffisamment important pour que les douze sénateurs représentant les Français établis hors de France aient déposé, toutes tendances politiques confondues, une proposition de loi en ce sens.

MM. Jacques Habert, rapporteur pour avis, et Paul d'Ornano. Parfait !

M. Jean-Pierre Bayle. Il est, pour les Français de l'étranger, une autre préoccupation : la scolarisation de leurs enfants.

L'année 1991 a vu la mise en route de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui est un établissement public.

En neuf mois d'existence, l'Agence a achevé la mise en œuvre de la réforme des rémunérations, réforme ô combien importante. Ainsi, en cet automne 1991, ce sont d'ores et déjà 210 conventions qui ont été passées avec des associations gestionnaires d'établissements et près de 3 500 contrats d'enseignants « résidents » qui ont été signés.

Cette réforme a rendu possible l'implantation de 154 emplois nouveaux : 69 postes d'expatriés et 85 postes de résidents, assurant ainsi une rentrée scolaire qui a pu se dérouler dans les meilleures conditions.

Le conseil d'administration de l'Agence, dans lequel notre assemblée est représentée, fonctionne à la satisfaction générale et s'est déjà réuni trois fois. Il s'est prononcé en particulier sur le budget de 1991, sur une décision modificative relative à la répartition des places à la rentrée de septembre 1991, sur la définition des grandes orientations de l'établissement, notamment en matière de formation continue des personnels.

Obéissant à sa vocation d'établissement public, l'Agence a porté ses efforts sur l'information du public et de ses usagers en publiant, au printemps, son guide des établissements scolaires français à l'étranger, qui propose aux familles comme aux enseignants les principaux renseignements relatifs à la scolarité hors de France.

L'Agence a bien sûr poursuivi la politique de rénovation de l'enseignement français à l'étranger, qu'il s'agisse de la formation des personnels - avec l'implantation en 1991 et

1992 de nouveaux formateurs - de la transposition à l'étranger des réformes en cours au ministère de l'éducation nationale, de l'octroi de bourse d'études aux meilleurs bacheliers étrangers, de l'ouverture de classes post-baccalauréat ou de l'attention portée à la langue et à la culture des pays d'accueil.

Dans tous ces domaines, des progrès significatifs ont été accomplis.

L'année 1992 sera pour l'Agence celle de la consolidation, avec la mise en place d'un système unifié de gestion informatique et l'attribution de moyens de fonctionnement propres, qui doteront l'établissement public d'une pleine autonomie, indispensable à la complète réussite de la réforme.

Si le transfert de l'Agence à Nantes est effectivement réalisé - personnellement, je le regretterais, compte tenu des problèmes difficiles qui risquent de se poser à tous les interlocuteurs de l'Agence - je souhaite qu'il soit au moins possible de conserver à Paris un service destiné à l'accueil du public,

Quant aux bourses scolaires, le problème est posé.

J'entendais tout à l'heure l'un de mes collègues représentant les Français établis hors de France proposer d'augmenter sensiblement les crédits affectés aux bourses scolaires au détriment d'autres crédits de l'Agence.

A cet égard, je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait que la suppression de subventions aboutirait inévitablement à une augmentation des frais de scolarité, ce qui nous ferait entrer à nouveau dans une spirale inflationniste.

N'oublions pas que, si l'on diminue les subventions, c'est-à-dire si l'on augmente les charges que supportent les établissements, donc les familles, ce sont les familles des enfants étrangers qui fréquentent nos établissements qui seront pénalisées. Or il me semble utile de rappeler que deux tiers des élèves qui fréquentent nos établissements sont des enfants étrangers.

M. Jacques Bialski. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Bayle. Dès lors, prenons bien garde de ne pas mettre en péril l'existence même de ces établissements et poussons notre réflexion un peu plus loin.

J'en viens à cette autre grande préoccupation que constitue pour les Français de l'étranger leur protection sociale.

Dans ce domaine, des progrès très significatifs ont été réalisés, notamment depuis dix ans. La caisse des Français à l'étranger fonctionne bien. Toutefois, trop nombreux sont ceux qui, faute de moyens, ne peuvent encore adhérer à cette caisse d'assurance volontaire ; je pense notamment, monsieur le ministre d'Etat, à ces Français nécessiteux qui bénéficient d'allocations versées par votre ministère.

Selon moi, il serait tout à fait possible, en augmentant d'une dizaine de millions de francs la dotation de ce fonds d'assistance, de donner à ces Français les moyens de payer leur cotisation à la caisse des Français à l'étranger, leur permettant, enfin, de bénéficier d'une vraie protection.

Avant de conclure, je voudrais évoquer la francophonie.

J'avoue que j'ai pris connaissance avec une certaine surprise de l'avis qu'a présenté notre collègue Jacques Habert au nom de la commission des affaires culturelles. Encore le mot « surprise » est-il ici bien faible !

M. Jacques Bialski. Surprise désagréable !

M. Jean-Pierre Bayle. Très désagréable !

Deux ans après le bicentenaire de la Révolution française, après cette célébration universelle des droits de l'homme, dans laquelle la francophonie a joué un rôle majeur, vous voudriez, monsieur Habert, que nous mettions le drapeau de la démocratie dans notre poche au nom de je ne sais quel réalisme !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Je n'ai pas dit cela !

M. Jean-Pierre Bayle. Si !

On ne peut pas condamner le coup d'Etat d'Haïti et refuser d'assumer les conséquences de cette condamnation.

M. Charles de Cuttoli. Le Gouvernement y a maintenu un ambassadeur ! Qu'il rompe les relations diplomatiques !

M. le président. Monsieur de Cuttoli, vous êtes inscrit dans cette discussion : vous pourrez donc vous exprimer tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Bayle. J'accepterai tout à fait de me laisser interrompre si M. de Cuttoli peut me prouver que mes propos sont erronés.

M. Charles de Cuttoli. Ce n'est pas nécessaire !

M. Jean-Pierre Bayle. Les chefs d'Etat francophones ont, en toute cohérence, eux, exigé « le rétablissement de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel, ainsi que la restauration du président légitime dans ses fonctions. » J'ai cité le passage « subversif » concernant Haïti.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Je n'ai pas dit que c'était subversif !

M. Jean-Pierre Bayle. C'est aussi ce que nous avons dit au président Aristide quand il est venu au Sénat à l'invitation de M. le président Poher. Vous étiez présent, monsieur Habert. Alors, pourquoi ce double langage ?

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Bayle. Le rappel des principes de la démocratie, c'est pour vous une « dérive » ! Le mot figure dans votre rapport !

Est-ce donc une dérive que de rappeler les principes fondamentaux de la démocratie et de dire que les chefs d'Etat francophones y sont attachés ? Voilà une intéressante contribution au débat, qui ne manquera pas d'éclairer d'un jour nouveau les développements sur les droits de l'homme qui viendront de ce côté-ci de l'hémicycle ! (*L'orateur désigne le centre et la droite de l'hémicycle.*)

M. Claude Estier. Très bien !

M. Jean-Pierre Bayle. Comme si la francophonie ne devait être qu'une démarche technique, sans aucun souffle politique ! Allons, ce n'est pas sérieux !

Ce n'est pas sérieux, mais c'est significatif d'un état d'esprit.

M. Roland Courteau. Bien dit !

M. Jean-Pierre Bayle. C'est non plus de la surprise mais de l'indignation que j'ai éprouvée lorsque j'ai entendu tout à l'heure un des orateurs affirmer que les Français d'Haïti partageaient tous ce point de vue. Non ! Les Français d'Haïti ne partagent pas tous ce point de vue. Beaucoup d'entre eux ont soutenu notre ambassadeur, auquel il convient de rendre un hommage particulier parce qu'il a sauvé la vie du président Aristide.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Personne n'a dit le contraire !

M. Jean-Pierre Bayle. Lisez le rapport, monsieur Guéna ! Le gaulliste que vous êtes en souffrira beaucoup !

M. Paul d'Ornano. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bayle ?

M. Jean-Pierre Bayle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. d'Ornano, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Paul d'Ornano. Monsieur Bayle, personne ne condamne M. Aristide.

M. Jean-Pierre Bayle. Le président Aristide !

M. Paul d'Ornano. Le Gouvernement français a accepté que les Etats américains négocient en vue d'un éventuel retour de M. Aristide. Mais croyez-vous normal que, en attendant le retour de M. Aristide, le lycée Alexandre-Dumas reste fermé contre la volonté de tous les parents d'élèves, aussi bien haïtiens que français ?

Je suis moi-même intervenu à ce sujet auprès de M. le ministre d'Etat, mais je n'ai encore obtenu aucune réponse.

Il est anormal que de jeunes Français soient pris en otage au nom de M. Aristide !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Nous n'avons rien contre la démocratie !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. M. Aristide est le président reconnu par la communauté internationale.

Il y a eu un coup d'Etat militaire, mes chers collègues, vous semblez l'oublier !

Nous avons connu, c'est vrai, au Chili, des Français qui ont soutenu le général Pinochet. Je ne crois pas qu'ils aient fait honneur à notre pays.

M. Charles Pasqua. Allons, monsieur Bayle !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Laissons la communauté internationale s'en occuper ! L'organisation des Etats américains s'en occupe !

M. Jean-Pierre Bayle. Mon cher collègue, je n'accepte pas le cynisme et je n'accepte pas, dans cette matière, le double langage.

Je crois qu'il faut donner une large publicité à votre rapport, car c'est un débat extrêmement intéressant ; il faudra y revenir.

M. Charles Pasqua. C'est une menace ?

M. Jean-Pierre Bayle. Ce n'est pas une menace, je souligne simplement que nous avons un travail d'information intéressant à faire. D'ailleurs, quand j'entends parler d'emphase à propos de M. le Président de la République déclarant que « la France soutient cette évolution qu'elle croit nécessaire parce qu'elle croit en la valeur universelle de la démocratie », je me dis que certains gaullistes de cette assemblée doivent souffrir !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Je n'accepte pas que l'on dise que j'ironise sur le Président de la République. Au contraire, je cite ses propos. Nous sommes donc d'accord, monsieur Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Et tous vos commentaires sur les citations du Président de la République ? Assumez donc vos propos, monsieur le rapporteur pour avis !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Mais je les assume, monsieur Bayle !

M. Jean-Pierre Bayle. Vous le faites mal !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Je vous le répète, je n'ai jamais ironisé sur les propos du Président de la République.

M. Jean-Pierre Bayle. Je souhaite simplement qu'un large débat s'instaure sur votre rapport, monsieur Habert ; je n'en demande pas plus.

M. Paul d'Ornano. Et le lycée Alexandre-Dumas ?

M. le président. Mes chers collègues, la parole est à M. Bayle, et à lui seul.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur d'Ornano, vous ramenez le problème d'un coup d'Etat militaire à une question de lycée !

M. Paul d'Ornano. Et alors ? Les deux problèmes sont liés !

M. Jean-Pierre Bayle. A chacun sa cohérence ! Mais il y a des priorités, mes chers collègues, et la priorité, pour l'heure, consiste à rétablir la démocratie en Haïti. Et si ce n'est pas votre point de vue, le débat ne manquera pas d'être intéressant !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Mais c'est bien notre point de vue !

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, vous l'avez compris, pour notre part, nous soutenons avec force cette politique francophone qui appelle le développement de la démocratie de tous ses vœux, politique francophone qui, par ailleurs, ne dépend pas que

de nous, il faut le rappeler. Au demeurant, M. Mulroney, qui a prononcé une déclaration sur la démocratie en Haïti, devrait être considéré comme un dangereux irresponsable par certains d'entre nous !

Monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, avant de conclure, je souhaiterais vous demander quelques précisions sur les bourses qui sont allouées aux francophones. Je crois savoir, en effet, que le montant des crédits correspondants a été sensiblement augmenté.

Mais je conclus : sous l'impulsion du Président de la République, la politique étrangère de la France est bonne et juste. Elle est courageuse et elle est reconnue comme telle dans l'Europe et dans le monde. Elle est reconnue comme telle dans cet hémicycle par ceux qui ne se laissent pas aveugler par les petits jeux de la politique intérieure.

Monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, le groupe socialiste, vous le savez, ne vous ménagera ni ses encouragements ni son soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Thyraud.

M. Jacques Thyraud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, le monde était simple lorsqu'il était bipolaire. Le général de Gaulle avait maîtrisé le navire dans la tempête. Ses successeurs avaient maintenu le cap sur des eaux plus calmes. La politique étrangère et la défense étaient les seules matières où régnait, en France, un consensus.

Aujourd'hui, le monde est devenu complexe. Les menaces ont changé de nature. Il est difficile d'évaluer avec exactitude les conséquences de l'accélération de l'Histoire. Des interprétations différentes entraînent des positions divergentes, ce débat budgétaire en est l'illustration.

Je suis de ceux qui pensent que, dans cette complexité, pour ne pas dire dans ce désordre du monde, la politique étrangère française fait encore bonne figure.

Avec, il est vrai, des réussites inégales et aussi des échecs, notre pays a une influence que d'autres nations plus peuplées ou financièrement plus puissantes ne possèdent pas. Des commentateurs étrangers sans indulgence s'en étonnent.

Sur le plan de la construction européenne, la France force le destin. Sa contribution est reconnue unanimement par tous nos partenaires comme étant absolument essentielle. A la veille du sommet de Maastricht, dont j'attends personnellement beaucoup, j'approuve le budget de votre département ministériel, monsieur le ministre d'Etat, tout en reconnaissant qu'il gagnerait à être amélioré selon les suggestions des excellents rapporteurs de notre assemblée.

Je limiterai mon intervention à quelques réflexions que m'inspire ma participation à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à celle de l'Union de l'Europe occidentale, et aux négociations relatives à une directive européenne où je représente la commission nationale de l'informatique et des libertés, la C.N.I.L.

Le Conseil de l'Europe accueille les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est après un sérieux examen de passage. Elles y respirent un air de liberté qu'elles paraissent apprécier. Elles y assimilent les pratiques de l'état de droit.

Alors qu'on devrait se féliciter d'une telle réussite, il règne un malaise à l'Assemblée de Strasbourg. Il est dû à la concurrence qui s'établit entre le très ancien Conseil de l'Europe, rassemblant actuellement les représentants de vingt-cinq Etats, et les institutions naissantes de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la C.S.C.E., qui, à l'origine, concernait trente-cinq Etats.

Les décisions adoptées au sommet de l'Arche se situaient dans la droite ligne des accords d'Helsinki. Ceux-ci présentent-ils aujourd'hui le même intérêt, alors que l'Union soviétique se désagrége en républiques, non plus autonomes, mais indépendantes ?

L'Europe de Vancouver à Vladivostok risque, à terme, de constituer l'O.N.U. de l'hémisphère Nord, avec tout ce que cela implique d'appréhensions de la part des pays du Sud.

Malheureusement, il semble que votre gouvernement, monsieur le ministre d'Etat, soit plus attaché à l'organisation de la C.S.C.E. que les gouvernements des pays de l'Europe centrale et orientale eux-mêmes.

Sans méconnaître l'intérêt d'un organisme destiné à prévenir les conflits que peuvent provoquer les revendications des minorités, je me permets d'insister pour que le rôle du Conseil de l'Europe soit préservé et même étendu. Il a fait depuis longtemps la preuve de son efficacité pour rassembler les Européens et normaliser leurs relations. Je partage, à cet égard, les interrogations de mon collègue Jean-Pierre Masseret, qui siège également à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

L'U.E.O. tient actuellement sa session au palais d'Iéna, à Paris. Je crois devoir me faire l'écho des propos que j'ai entendus lors de la séance d'ouverture.

Le président de l'assemblée parlementaire, notre collègue Robert Pontillon, ainsi que le président de la commission des finances, ont dénoncé le « mépris » - ils ont employé le terme - avec lequel le conseil des ministres a accueilli les propositions budgétaires formulées par les représentants de l'assemblée parlementaire. Il semble que la décision appartienne, en fait, à un collège de fonctionnaires dont les responsabilités sont imprécises.

Dans leur lettre du 14 octobre dernier adressée au ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, MM. Mitterrand et Kohl ont souligné les fondements de la coopération entre l'U.E.O. et l'Union européenne et entre l'U.E.O. et l'Alliance atlantique. La presse également évoque aujourd'hui l'importance de l'U.E.O. dans les prochaines discussions de Maastricht.

Sans le veto britannique, l'U.E.O., cette institution irremplaçable qui, elle aussi, a fait ses preuves, aurait pu jouer un rôle décisif dans le drame yougoslave. Pourquoi les Nations unies sont-elles intervenues dans le lointain Koweït, avec, notamment, la participation d'Etats européens, alors que tant d'indifférence accompagne la mort de milliers d'Européens, nos voisins, et la destruction complète de leurs villes ?

Qu'en est-il du droit d'ingérence que l'on croyait reconnu par les Nations unies, qui est tout autre, d'ailleurs, que le droit d'ingérence humanitaire ? Certes, une fois de plus, la France a été exemplaire en matière d'action humanitaire, et, après M. Bettencourt, je rends hommage à son action. Mais elle n'est pas suffisante.

L'U.E.O. va bientôt accueillir la Grèce. Elle comprendra ainsi dix pays qui se réclameront de l'application du traité de Bruxelles. Elle noue des rapports nombreux avec des observateurs de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est.

Je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, d'insister auprès de vos collègues - puisque cela ne dépend pas entièrement de vous - membres du conseil des ministres de l'U.E.O. pour que les moyens de son action soient sensiblement augmentés.

Je crois devoir évoquer maintenant l'Europe de Bruxelles, celle qui suscite, souvent à juste titre, la révolte des agriculteurs, la colère des chasseurs et la grogne des parlementaires, dont M. Genton a clairement rappelé les exigences.

L'expérience que j'en ai depuis peu me conduit à avoir à l'égard des services de la commission une opinion nuancée.

La C.N.I.L. réclamait depuis longtemps une harmonisation des législations concernant la protection des données nominatives lors des flux transfrontières. La commission des Communautés a élaboré une proposition de directive dont l'adoption en l'état bouleverserait notre législation, ainsi que l'application qui en est faite depuis onze ans. Elle réduirait sensiblement le degré de protection actuellement offert à nos compatriotes.

Mon premier mouvement a été de protester contre le manque total de concertation préalable. Ensuite, au fait accompli a succédé l'amorce du compromis. Il sera facilité par l'union sur les principes essentiels des instances de contrôle concernés qui, contrairement aux *lobbies* bruxellois, ont la charge d'intérêts exclusivement institutionnels.

Une position commune est actuellement recherchée avec le Parlement européen, qui n'a pas encore délibéré. Les délégations parlementaires des deux assemblées du Parlement français sont également saisies du problème.

Il reste une question à régler parmi les points litigieux. Faudra-t-il ou non appliquer la « comitologie » de la commission des Communautés ? Le mot est de ceux qui effraient les profanes. Il correspond, dit-on, à un véritable dogme. Si une instance de contrôle, comparable à ce qu'est la C.N.I.L. en France, doit naître dans l'espace européen, les règles de

cette « comitologie » ne devraient pas porter atteinte à son indépendance. J'attire votre attention sur ce point, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre délégué aux affaires européennes.

Je me dois aussi de préciser qu'au cours de ces négociations la C.N.I.L. bénéficie de votre concours actif, madame le ministre, ainsi que de celui du secrétariat général du comité interministériel pour l'information, le S.G.C.I.I. Je les remercie du souci constant qu'ils manifestent pour ménager les conditions d'une parfaite coopération.

Pour conclure, j'indique que, si je partage l'ambition européenne que vous mettez en œuvre, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, je n'en éprouve pas moins des craintes. Elles sont de la nature de celles qui vous ont été exprimées par plusieurs de nos collègues.

La France doit participer à la réalisation d'un vaste ensemble européen, facteur de paix et de prospérité, mais elle ne doit pas s'y perdre. Le vote favorable que je crois devoir exprimer sur ce budget est un encouragement pour que vous ne perdiez pas de vue cette considération. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le ministre l'Etat, mesdames les ministres, mon propos concerne les aspects sociaux du projet de budget du ministère des affaires étrangères et leurs conséquences pour nos compatriotes expatriés. J'aborderai principalement deux sujets.

Le premier intéresse nos compatriotes qui résident dans des pays connaissant des troubles politiques assez graves pour mettre en péril leur sécurité, celle de leurs proches et de leurs biens. C'est le cas de certains pays d'Afrique, notamment du Zaïre, les derniers événements survenus dans ce pays ayant entraîné le rapatriement de plus de 3 000 de nos compatriotes.

J'ai déjà eu l'occasion, lors de la séance des questions au Gouvernement du 17 octobre dernier, d'aborder ce sujet avec M. Vivien.

Ma préoccupation à l'égard des Français rapatriés du Zaïre porte plus spécifiquement sur les allocations de chômage dont ils pourraient bénéficier.

Lors du rapatriement des Français du Tchad en 1980, lors des événements du golfe Persique l'année dernière, sur votre impulsion, monsieur le ministre d'Etat, les partenaires sociaux de l'Unedic ont accepté d'accorder des allocations de chômage à nos compatriotes - je pense à ceux d'Irak et du Koweït - qui, pourtant, n'avaient pas cotisé à l'assurance volontaire du groupement des Assedic de la région parisienne. Je souhaite que les mêmes mesures soient appliquées aux Français du Zaïre et, plus largement, à tous nos compatriotes qui se trouvent dans des situations semblables.

L'Afrique connaît de véritables convulsions et je souhaiterais, comme je vous l'avais indiqué l'année dernière, que des mesures soient prises, non pas d'une façon ponctuelle, mais systématiquement, en faveur de nos compatriotes lorsqu'ils sont rapatriés dans les conditions que nous venons de rappeler.

Le second point dont je souhaite vous entretenir, monsieur le ministre d'Etat, concerne les crédits de l'article 11 du chapitre 46-94 de votre projet de budget, c'est-à-dire les crédits d'assistance aux Français de l'étranger.

Depuis plusieurs années, je fais le constat devant vous de leur stagnation. Une étude du Conseil supérieur des Français de l'étranger démontre que si, depuis 1985, ces crédits avaient suivi l'augmentation du budget global de votre ministère, ils auraient été en 1991 de 107,36 millions de francs. Or, ils n'ont été que de 73 millions de francs.

En poursuivant ce raisonnement, ils seraient, pour 1992, de 115,66 millions de francs, votre budget augmentant cette année de 7,8 p. 100. La réalité est bien en dessous de ces chiffres, puisque, cette année, les crédits du fonds d'assistance n'atteindront que 75,7 millions de francs, soit, une fois de plus, une augmentation inférieure de moitié à celle de votre budget global.

Je suis obligé d'être précis sur ces chiffres et sur la ligne budgétaire concernée, car, l'an dernier, lorsque je vous avais exposé ce problème, vous m'aviez répondu sur l'ensemble du chapitre 46-94. Ce qui m'intéresse, monsieur le ministre

d'Etat, ce sont les crédits d'assistance de la ligne 11, sur lesquels sont versées les allocations de solidarité aux personnes âgées nécessiteuses ou aux handicapés résidant à l'étranger, allocations qui devaient correspondre à l'origine au minimum vieillesse ou aux allocations versées aux handicapés en métropole.

Comment ne pas être choqué par la très faible augmentation de ce fonds qui correspond à peine au taux de l'inflation constaté en 1991 - 3,4 p. 100 entre juillet 1990 et juillet 1991 - alors que le nombre des déshérités français à l'étranger ne cesse de s'accroître, et que le grave problème de la couverture de leurs frais de maladie n'est toujours pas résolu.

Comment accepter qu'un émigrant en France reçoive des aides du type du R.M.I. et que ses dépenses de maladie soient couvertes, gratuitement, par notre système de protection sociale, alors qu'un Français nécessiteux ou handicapé en résidence à l'étranger est, lui, privé de cette couverture, sauf à la payer sur ses propres deniers, ce qui malheureusement lui est impossible, compte tenu de la faiblesse de ses ressources.

Une solution doit être trouvée rapidement quant à l'étendue de l'aide que nous pouvons apporter aux Français de l'étranger en situation délicate, faute de quoi le nombre de nos compatriotes installés hors de France continuera à diminuer. Or vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que ce chiffre est bien inférieur, tant en nombre qu'en pourcentage, à celui de nos partenaires européens ou de nos partenaires commerciaux dans le monde. Cette situation est préoccupante pour notre commerce extérieur et notre rayonnement culturel. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R., ainsi que sur certaines travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, comment, dans un aussi court laps de temps, parler des innombrables et souvent bien difficiles problèmes de nos compatriotes - ils sont 1,5 million - qui sont expatriés à travers le monde ? Une fois de plus, je me rends compte combien la mer est grande et combien la barque est petite.

M. Claude Estier. Et d'Aboville ! *(Sourires.)*

M. Charles de Cuttoli. Je rame difficilement, moi !

Je n'examinerai donc que quelques aspects de ces problèmes.

Au chapitre 46-91, les crédits de rapatriement ont été amputés de 197 000 francs, soit 5 p. 100 de leur montant de 1991.

Pourtant, l'année précédente, il y avait eu les leçons de l'Irak, des pays du Golfe, puis les rapatriements du Tchad, du Liban, du Rwanda, de Mauritanie, du Gabon ainsi que les rapatriements massifs du Zaïre, qui ont concerné près de 4 000 de nos compatriotes. Puis, il y eut des secousses à Madagascar ; il y en a encore en ce moment au Togo. Monsieur le ministre d'Etat, pourquoi cette diminution, alors que les circonstances dramatiques, elles, ne cessent pas ?

Qui dit rapatriement dit préjudice, et ce préjudice est presque toujours considérable. Il est causé par des événements politiques qui surviennent presque toujours dans des pays qui sont amis de la France ou qui sont liés à elle par des liens étroits de coopération.

Et qui dit préjudice, dit réparation. Vos prédécesseurs, monsieur le ministre d'Etat, avaient prévu à cet effet une ligne budgétaire qui a varié au cours des budgets et qui avait fini par être dotée de 2 millions de francs à l'époque où M. Jean François-Poncet était au Quai d'Orsay. Or on retrouve cette ligne dans votre budget au chapitre 46-94 pour un montant égal à celui de l'année précédente, soit 562 000 francs, c'est-à-dire amputée de 72 p. 100 - et encore, je ne parle pas en francs constants - par rapport au budget de 1980.

On ne comprend plus. Il faut croire que ce crédit n'est qu'un crédit symbolique et, très sincèrement, je ne pense pas faire de polémique en disant qu'il est dérisoire.

Les douze sénateurs représentant les Français de l'étranger - cela a été rappelé tout à l'heure par l'un de mes collègues - toutes tendances politiques confondues - ce qui

est tout de même assez exceptionnel dans notre assemblée - avaient, en 1990, au cœur de la crise du Golfe, déposé conjointement une proposition de loi, pourtant bien modeste, qui tendait à assurer, non pas une indemnisation - nous savions que nous ne pouvions aboutir à cela, nous voulions donc procéder par étapes - mais un soutien, une sorte de premier secours à nos compatriotes contraints de rentrer en France à la suite d'événements politiques.

Vous aviez vous-même, monsieur le ministre d'Etat, fait des déclarations très bienveillantes à ce sujet dans cet hémicycle ; de même, Mme Avice, alors ministre délégué aux affaires étrangères, avait fait preuve de la même bienveillance à l'Assemblée nationale. Récemment encore, dans cet hémicycle, répondant à des questions d'actualité, M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères - il répondait d'ailleurs à mon collègue M. Cantegrit à propos des rapatriés du Zaïre -, tenait des propos qui montraient tout l'intérêt que porte votre département ministériel au problème de l'assistance, voire de l'indemnisation.

Or le Gouvernement n'a pas voulu être contraint par des dispositions législatives. Il a préféré agir au coup par coup, par des mesures ponctuelles. Nous avons rencontré l'opposition catégorique, non pas de votre département ministériel - ce n'est pas vous qui avez la clé des coffres-forts, monsieur le ministre d'Etat - mais du quai de Bercy, qui s'est refusé à toute création de fonds de garantie nouveaux, qui s'est refusé à l'utilisation systématique du fonds de garantie pour la réparation des actes de terrorisme et des infractions, qui s'est refusé à tout prélèvement obligatoire, lequel, pourtant, aurait été minime en l'espèce. Croyez bien que je sais de quoi je parle car j'ai été moi-même administrateur du fonds de garantie pour la réparation des actes de terrorisme et que j'ai été nommé, par la commission des lois du Sénat, rapporteur de cette proposition de loi qui, à l'heure actuelle, reste encore en suspens.

Permettez-moi de revenir sur le cas du Zaïre, que j'ai déjà évoqué.

Alors que près de 4 000 Français en sont partis, plusieurs centaines de commerçants ou d'hommes d'affaires français y sont demeurés courageusement. Ils avaient fait, puisque c'est leur vocation d'hommes d'affaires, d'importantes commandes, notamment pour les fêtes de fin d'année. Leurs entrepôts, leurs magasins ont, bien entendu, été pillés, incendiés. Ils sont obligés de faire face aux échéances. Or le conseiller commercial de l'ambassade de France a été rappelé en France alors que l'ensemble de la mission diplomatique et consulaire est restée au Zaïre. Ces Français se trouvent donc sans interlocuteur et sans protection de l'administration pour les transactions.

J'ai été saisi de ce problème par le très remarquable délégué des Français du Zaïre au Conseil supérieur des Français de l'étranger, M. Louis Lamonzie, demeuré courageusement parmi ses compatriotes. C'est là un bel exemple donné par un élu ! Je viens, à mon tour, de saisir M. Strauss-Kahn, en lui demandant de bien vouloir envisager le renvoi à Kinshasa du conseiller commercial. Il serait peut-être souhaitable, monsieur le ministre d'Etat, que votre département puisse appuyer cette demande.

Les crédits du Conseil supérieur des Français de l'étranger ont diminué de 1,18 million de francs. On a invoqué une raison que je connais, à savoir la non-reconduction d'une partie des crédits qui ont été affectés à l'élection du Conseil en 1991. Certes, mais croyez bien que le Conseil souhaiterait connaître le détail des affectations de ses crédits pour le fonctionnement de son secrétariat général, de son assemblée plénière, de son bureau permanent, de ses commissions, ainsi que le montant des indemnités versées à ses membres.

En 1989, deux de mes collègues du groupe R.P.R., représentant également les Français de l'étranger, et moi-même avons déposé une proposition de loi tendant à la création d'un chapitre distinct pour les crédits du Conseil supérieur des Français de l'étranger, ainsi qu'à la consultation du bureau de ce conseil quant à la fixation du montant et à l'emploi de ses crédits. Je suppose que notre proposition de loi est devenue caduque. Elle doit reposer dans un linéol de poussière dans quelque « dépositaire » de la commission des finances. C'est, hélas ! le sort de beaucoup de propositions de loi dans notre système parlementaire.

J'évoquerai maintenant, brièvement, les indemnités de fonction des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger élus au suffrage universel direct par l'ensemble des Français expatriés, Conseil que vous présidez vous-même, monsieur le ministre d'Etat.

Récemment, a été déposé à l'Assemblée nationale le fameux projet de loi relatif à l'exercice des mandats locaux, communément qualifié de « statut de l'élu local » - il doit d'ailleurs venir en discussion la semaine prochaine. Or, depuis dix ans, les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger - vous m'approuverez certainement, monsieur Bayle, vous qui en êtes un des vice-présidents - souhaitent être apparentés, au moins sur quelques points, aux élus locaux.

De nombreux vœux ont été émis à ce sujet. Mes collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger et moi-même n'avons cessé d'en saisir les ministres de l'intérieur - je me souviens d'en avoir saisi M. Defferre la première fois - ainsi que les ministres des affaires étrangères. Il nous a toujours été répondu : « Patientez, le statut de l'élu local est à l'étude, M. Debarge en est chargé, vous verrez ce que vous verrez ».

Le 31 janvier dernier, M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, me tenait les propos suivants : « Les propositions statutaires du Conseil supérieur des Français de l'étranger sont à l'étude entre les services de mon ministère et les services du ministre des affaires étrangères ». Le projet de loi a été publié. Il ne contient absolument aucune référence aux membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, très simplement et sur le ton le plus ordinaire, de me faire le porte-parole de leur indignation.

Mes collègues et moi-même suivrons avec vigilance les débats de l'Assemblée nationale puis, bien entendu, nous procéderons attentivement à l'examen du texte que l'Assemblée nationale nous transmettra et nous l'amenderons si besoin est.

J'avais prévu de m'exprimer sur les crédits de l'assistance aux Français de l'étranger que M. le sénateur Cantegrit vient de commenter de façon très complète comme il a l'habitude de le faire. Je n'y reviendrai pas, ne souhaitant pas trop amputer le temps dont dispose mon groupe.

Je dirai simplement qu'à la page 46 du rapport de M. Alduy - je cite mes sources - on constate que ces crédits sont en diminution de 400 000 francs par rapport à ceux de 1987. Non seulement ils stagnent mais ils sont en diminution. Là encore, je ne parle pas en francs constants.

Monsieur le président, dans quelques instants, vous allez me contraindre à refermer mon cahier de doléances. Je le ferai, certes, mais avec regret parce qu'il y aurait encore tant de choses à dire sur nos compatriotes vivant à l'étranger !

Qu'il me soit permis simplement de regretter profondément, moi aussi, la fermeture du lycée Alexandre-Dumas à Port-au-Prince. Cela a déjà été dit trois ou quatre fois, mais je sais bien que *ter ou quater repetita placent...* ou *non placent*, selon la partie de l'assemblée à laquelle on s'adresse. (*Sourires.*)

Je ne cherche pas à passionner le débat, ni à en faire une question de défense des droits de l'homme, ni à savoir quelle position le Gouvernement ou le Parlement doivent prendre vis-à-vis des événements et du Gouvernement actuel de Haïti. Je reprendrai simplement le mot d'un de mes collègues qui a dit que l'on ne peut pas, dans un pays francophone - Haïti est un des rares pays francophones de l'Amérique - pénaliser les petits enfants francophones, qui, bien entendu, sont prêts à aller à l'école américaine. Le délégué au conseil supérieur des Français de Haïti me le disait ce matin encore, au centre des conférences internationales : « Si, le 4 janvier, le lycée n'ouvre pas, ce sont des centaines de petits Haïtiens francophones qui iront à l'école américaine, bien entendu ». Il me signalait que les écoles de tous les autres pays étaient restées ouvertes. Eh bien, tant pis pour nous !

Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long, un peu touffu, un peu rapide dans mon exposé ; néanmoins, je souhaite vivement, monsieur le ministre d'Etat, que vous-même et vos services preniez en considération tous les points que mes collègues et moi-même ne manquerons pas, de façon inlassable, de vous exposer. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Biarnès.

M. Pierre Biarnès. Monsieur le ministre d'Etat, la politique dont, ce matin, vous vous êtes fait une nouvelle fois le talentueux défenseur ne peut que recueillir mon approbation, non seulement parce qu'elle est celle d'une majorité présidentielle à laquelle j'appartiens, mais aussi et surtout parce que, en mon âme et conscience, je suis convaincu qu'il n'y en a pas d'autre possible pour notre pays.

C'est vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que je voterai tout à l'heure sans la moindre hésitation le projet de budget de votre département ministériel.

En d'autres circonstances cependant, si les problèmes qui se posent aujourd'hui à la France sur la scène mondiale, notamment européenne, n'étaient pas d'une importance aussi capitale, il n'est pas dit que, pour des raisons certes plus prosaïques, mais graves à mes yeux, je ne me serais pas abstenu,...

M. André-Georges Voisin. Ah !

M. Pierre Biarnès. ... pour, en quelque sorte, marquer le coup, avant de voter le projet de budget du Gouvernement dans son ensemble, par fidélité à mes options politiques essentielles. En effet, je suis l'un des douze sénateurs qui représentent dans cette assemblée les Français établis hors de France, et ce mandat me commande de vous dire que, comme moi-même, la très grande majorité de nos compatriotes expatriés ne sont vraiment pas très satisfaits de la politique de ce Gouvernement, dont vous êtes l'un des plus brillants éléments, à leur égard.

Je n'ignore pas, monsieur le ministre d'Etat, que tous les problèmes concernant l'expatriation - et non des moindres ! - relèvent de plusieurs autres ministères ; je suis même l'un de ceux qui le proclament hautement depuis longtemps.

Toutefois, monsieur le ministre d'Etat, en votre qualité de président du Conseil supérieur des Français de l'étranger, vous avez la haute main sur tous ces problèmes. C'est donc à vous seul que, tout naturellement, je m'adresse - et que je continuerai de m'adresser exclusivement, tant que cette situation juridique n'aura pas été modifiée - pour expliquer pourquoi les Français de l'étranger ne sont pas vraiment satisfaits de la politique du Gouvernement à leur égard.

Pour ce faire, je m'en tiendrai à l'énoncé de quelques grandes têtes de chapitre.

Monsieur le ministre d'Etat, le Conseil supérieur des Français de l'étranger, que vous présidez donc, a adopté à l'unanimité, en septembre dernier, un vœu demandant que ses membres soient considérés comme des élus locaux. Pourquoi le projet de loi déposé quelques semaines plus tard sur le bureau des assemblées par M. le ministre de l'intérieur, pour doter enfin ces élus locaux d'un statut, ne fait-il mention, dans aucun de ses articles, des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger ?

Monsieur le ministre d'Etat, le Conseil supérieur des Français de l'étranger a également adopté à l'unanimité, en septembre dernier, un vœu demandant que soient créés dans nos consulats des comités consulaires de sécurité analogues à ceux qui existent déjà en matière d'aide sociale, ainsi qu'en ce qui concerne l'attribution des bourses scolaires. Ces comités consulaires de sécurité ne pourraient, par un meilleur échange d'informations en ce domaine, que contribuer à rassurer un peu nos compatriotes vivant dans de nombreux pays à risques. Pourquoi vos services n'ont-ils répondu à ce vœu, qui ne faisait, au demeurant, qu'en reprendre un autre identique déjà adopté l'année précédente, que par un silence pesant ?

Monsieur le ministre d'Etat, depuis plus de dix ans, le Conseil supérieur des Français de l'étranger demande, toujours à l'unanimité, que le domicile en France de nos compatriotes expatriés ne soit pas considéré fiscalement comme une résidence secondaire. Jusqu'à quand sera-t-il répondu, année après année, à ce vœu on ne peut plus légitime par un *non possumus* ?

De même, jusqu'à quand faudra-t-il deux à trois ans pour que le tribunal d'instance du 1^{er} arrondissement de Paris rende ses jugements en matière de délivrance des certificats de nationalité aux Français de l'étranger ?

Jusqu'à quand les Français de l'étranger devront-ils payer, selon les cas, de 1 000 à 6 000 francs par mois pour scolariser chacun de leurs enfants, alors qu'à la veille de son premier septennat M. François Mitterrand, à la suite de son prédécesseur, M. Valéry Giscard d'Estaing, leur avait promis une gratuité qui est, dans l'hexagone, la règle de l'enseignement public de la République ?

Jusqu'à quand les Français de l'étranger, pour bénéficier de la sécurité sociale, devront-ils continuer à payer tant la part patronale que la part salariale des cotisations, ce qui écarte de facto la majorité d'entre eux du bénéfice d'un des droits sociaux les plus élémentaires reconnus à leurs compatriotes de la métropole ?

Monsieur le ministre d'Etat, je pourrais vous poser bien d'autres questions ; mais pour ne pas abuser de votre patience et de celle de mes collègues, je ne vous en poserais plus qu'une seule, qui résume toutes les autres.

Alors que depuis des années et à longueur de temps les Français de l'étranger s'entendent dire qu'ils sont indispensables au commerce extérieur de la France et à la diffusion de sa langue et de sa culture dans le monde, jusqu'à quand, au lieu d'être enfin considérés comme des Français à part entière, continueront-ils à être traités comme des Français entièrement à part ?

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, je n'ai pas l'ambition d'analyser le projet de budget du ministère des affaires étrangères, car cela a déjà été longuement et minutieusement fait par MM. les rapporteurs.

Je me propose donc de vous interroger, monsieur le ministre d'Etat, sur les obscurités, les contradictions - elles sont certes engendrées par la complexité des faits - en un mot, les difficultés de la politique à conduire vis-à-vis des nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale.

Libérée d'un isolement imposé par le rideau de fer, cette partie du continent européen renaît aujourd'hui à la liberté ; mais elle est dépourvue des moyens nécessaires à son développement et à l'affermissement de son ambition démocratique.

Les événements, les révolutions qui ont éliminé l'aliénation soviétique furent certes rapides, de la chute du mur de Berlin au démantèlement récent du Comecon, le Conseil d'assistance économique mutuel des pays satellites de l'U.R.S.S. ; mais la reconstruction économique s'annonce difficile et longue pour tous ces pays.

Le comportement de ces Etats, notamment les peuples polonais, hongrois, tchèque et slovaque, est avant tout caractérisé par le regard d'espoir qu'ils portent vers l'Europe, dont les Occidentaux ont jeté les bases. Ils ne cachent pas leurs ambitions de rejoindre la Communauté européenne. Le Président tchèque, M. Vaclav Havel, déclarait récemment : « Nous voulons intégrer les structures européennes et coordonner nos efforts dans ce sens. »

J'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement M. Tadeusz Mazowiecki, juste avant les élections de la diète polonaise à Varsovie. Le leader du principal parti polonais exprimait le même souhait ; nous voulons entrer dans l'Europe, disait-il, nous ne voulons pas un succédané d'adhésion. Là se situe l'espérance qui soutient les possibilités de transformation de notre économie et le maintien de notre démocratie.

L'ensemble des processus internes de ces pays d'Europe centrale constitue malheureusement une difficulté pour cette inscription dans l'Europe, de l'espoir à la réalisation ; beaucoup de problèmes menacent encore, en fait, de part et d'autre, des équilibres difficiles à établir.

Alors, pourquoi ces pays connaissent-ils ces difficultés ?

Pour l'essentiel, leurs difficultés sont les conséquences de l'existence du Comecon ; ce dernier était un système clos laissant l'Europe de l'Est à l'écart des grands courants internationaux d'échanges. Il fut surtout utile à la mise en valeur des ressources naturelles de l'U.R.S.S.

L'ensemble des processus internes étaient défavorables aux pays d'Europe centrale. Forcés d'adopter un modèle de développement extensif imposé par Staline, ces pays sont devenus de grands consommateurs d'énergie et de matières premières, au détriment même de leur environnement.

Le Comecon était incapable de promouvoir des structures économiques modernes et une division internationale de travail efficace selon le principe de l'avantage comparatif. Il a placé les pays membres dans une situation de retard technologique.

Aussi, aujourd'hui, le Comecon, démantelé, a fait place à une crise grave dont l'ampleur résulte des perversions trop longtemps accumulées par ces économies. Ces pays connaissent désormais le chômage et l'inflation et sont menacés par une logique implacable de récession.

Si les réformes institutionnelles engagées, telles que les réformes fiscales et bancaires, l'organisation des marchés du travail et des capitaux, doivent être poursuivies, ces pays ont aussi besoin d'une stratégie commerciale permettant d'accroître leurs capacités d'exportation. Leurs dirigeants considèrent que c'est une condition de leur réussite dans le passage à la démocratie et à l'économie de marché.

Pour la C.E.E., l'enjeu n'est pas négligeable. Le redressement économique de l'Est européen est nécessaire pour affermir le processus de démocratie engagé. Il contribuera à la stabilité politique et économique, tant à l'Est qu'à l'Ouest, en endiguant le chômage et en prévenant les éventuels flux migratoires en provenance de ces pays. L'Est européen peut devenir un marché intéressant.

Pour l'heure, l'activité économique des pays de l'Est repose essentiellement sur les exportations de leurs productions agricoles. Ces pays, non soumis aux charges sociales et salariales qui alourdissent nos coûts de production, disposent d'avantages concurrentiels considérables.

Exporter étant pour eux une nécessité vitale, ils n'hésitent pas à brader leur production pour trouver des débouchés et des devises fortes.

C'est dire si la politique agricole commune et notamment la France, en sa qualité de premier producteur agricole communautaire, sont menacées. De plus, la perte de débouchés traditionnels en Union soviétique justifie cette réorientation du commerce de ces pays vers l'Ouest.

Rappelons qu'en 1990 les exportations polonaises en France de produits agro-alimentaires ont enregistré une hausse considérable - plus 32 p. 100 par rapport à 1989 - en mouvement inverse des exportations françaises vers la Pologne.

La Hongrie, pays traditionnellement exportateur, est aussi fortement gênée par la réduction des échanges avec l'U.R.S.S., qui absorbait habituellement les trois quarts de sa récolte de blé. Pour ce produit, l'apparition d'excédents menace. Il en est de même pour la production laitière, en raison de la baisse des prix et de la perte du débouché koweïtien.

Les mêmes problèmes se posent à la Tchécoslovaquie, à la Roumanie et à la Bulgarie.

Dans ce système d'exportations agricoles à tout prix qui devient dangereux, comment protéger notre agriculture ?

Aussi, monsieur le ministre d'Etat, je suis conduit à vous interroger : comment entendez-vous veiller à ce que les concessions commerciales accordées par la C.E.E. aux pays de l'Est ne déstabilisent pas notre secteur agricole déjà en difficulté ? Vous devez préserver une cohérence entre les contraintes de production prévues dans la réforme de la politique agricole commune et les accords négociés dans le cadre de la politique extérieure de la C.E.E. Les producteurs français ne peuvent à la fois diminuer leur production et supporter la concurrence de nouveaux partenaires !

La C.E.E. a établi plusieurs types d'échanges avec l'Europe centrale et orientale. Outre des aides communautaires particulièrement louables - programmes P.H.A.R.E., T.E.M.P.U.S. - ont été passés des accords bilatéraux de commerce et de coopération, avec parfois des obligations spéciales telles que l'autolimitation pour les échanges d'ovins et de caprins.

Or ces accords ne sont pas sans failles. J'en citerai deux exemples.

Le premier concerne les veaux de huit jours provenant de Pologne à un prix très inférieur à celui du marché intérieur de la C.E.E. Certains des pays membres et certains professionnels français, très demandeurs de ces produits, n'ont pas intérêt à un relèvement du prélèvement. Dans ces conditions, le prélèvement communautaire ne suffit pas à protéger le

marché, il faut que joue la clause de sauvegarde, avec limitation des importations. Les jeunes démocraties de l'Est ne comprennent pas ce point de vue !

Deuxièmement, ce système ne peut pas fonctionner pour le foie gras - à l'époque de Noël, c'est le moment d'en parler ! - car ce produit est consolidé au G.A.T.T. Il subit donc un simple droit de douane de 3 p. 100 de sa valeur déclarée. Mais, depuis novembre 1989, cette taxe a été supprimée par la C.E.E. pour la Hongrie et la Pologne, balayant toute protection communautaire. La profession a logiquement demandé une déconsolidation de ce produit au G.A.T.T.

Il faut reconnaître, à cet égard, un paradoxe : notre objectif est d'obtenir la consolidation de nos produits au G.A.T.T. pour établir un droit de douane unique dans un grand marché mondialisé, alors que nos professionnels en sont arrivés à demander une déconsolidation pour certains produits, afin de pouvoir présenter une demande de clause de sauvegarde auprès des instances communautaires.

Il est vrai que l'efficacité des protections communautaires classiques est devenue douteuse. Que peuvent faire, monsieur le ministre d'Etat, la France et la Communauté européenne pour se protéger d'une arrivée massive de produits anormalement concurrentiels ?

Pour de tels échanges biaisés, il est permis de douter de l'efficacité des systèmes de gestion de crise, fondés sur l'utilisation de différentes clauses de sauvegarde.

Cette procédure trop lente n'intervient, de surcroît, qu'après constatation évidente de la perturbation grave d'un marché.

Il est vrai qu'un dispositif de subvention d'achat des produits agricoles d'Europe centrale pour le compte de l'U.R.S.S., à la solvabilité incertaine, permettra, nous l'espérons, de dégager le marché communautaire. Ne doit-on pas considérer ce geste de solidarité comme transitoire ? Combien de temps va durer ce soutien à un nouveau circuit économique à l'Est, rappelant ceux du passé ?

Envisagez-vous une aide plus organisée, qui créerait ou rétablirait à l'Est des circuits de production et de commercialisation agricoles pour que ces pays aient vraiment la perspective d'un développement rationnel, intégrable à l'économie européenne et mondiale ?

J'en arrive aux « accords européens d'association ».

Récemment signés, ces accords permettent à la C.E.E. d'associer plus étroitement trois des anciens pays du Conseil de l'aide économique mutuelle : la Pologne, la Hongrie et la République fédérative Tchèque et Slovaque. La Roumanie et la Bulgarie devraient en bénéficier si leur évolution, encore incertaine, ne présente pas de caractère contradictoire.

A partir de 1992, ces accords remplaceront les actuelles conventions de commerce et de coopération. Nous notons qu'ils prévoient, dans le domaine agricole, la négociation d'arrangements spéciaux, pour tenir compte notamment des règles nouvelles de la politique agricole commune.

Mais quelle protection ces accords prévoient-ils ? N'y a-t-il pas une ambiguïté entre l'objectif d'adhésion à la Communauté européenne, que ces pays veulent voir explicitement indiquer dans les accords, et le refus de cette même Communauté, qui propose toutefois une formule évitant d'introduire un élément d'automatisme, tout en mentionnant l'adhésion comme l'« objectif ultime » ?

Quand cette adhésion se fera-t-elle ?

Comment la C.E.E. peut-elle en maintenir, par ses actions, l'espoir ?

A l'évidence, ces peuples veulent l'Europe communautaire. Le Gouvernement en est conscient, puisqu'il propose la possibilité d'adhésion de ces Etats dans des délais raisonnables, le terme « raisonnable » permettant d'éviter de les définir exactement.

Ces délais risquent d'être trop longs politiquement et trop courts économiquement. Il ne s'agit pas, en plaidant pour l'élargissement de la Communauté, de confronter celle-ci à des problèmes qui provoqueraient la dissolution de ses mécanismes intégrateurs et de ses disciplines.

Est-il dès lors possible, monsieur le ministre d'Etat, de rêver un instant, de faire un effort d'imagination et de générosité pour des solutions qui permettraient de réaliser plus rapidement cette unité européenne ?

Pourquoi ne pas accorder l'adhésion politique immédiate aux Etats qui répondent aux critères les plus stricts de la démocratie et du respect de la personne humaine, valeurs de

notre civilisation européenne ? L'adhésion économique viendrait en son temps, sa réalisation, échelonnée suivant la différence des situations, comporterait l'acceptation d'obligations précises, à terme fixe, par ces nouveaux États membres.

Cela suppose, bien entendu, que la Communauté réforme son système institutionnel afin de le rendre plus efficace et plus démocratique, pour réaliser l'union des peuples dans le respect de leur diversité historique et ne pas se contenter de la laborieuse coopération des États.

C'est là un exercice difficile, mais il est de notre devoir d'explorer cette voie. L'avenir des jeunes démocraties de l'espace continental de Brest à Brest-Litovsk, comme celui de l'Europe tout entière, est en jeu. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Golliet.

M. Jacques Golliet. Je limiterai cette courte intervention à une seule requête, monsieur le ministre d'État, concernant la Yougoslavie.

Faute de temps, je ne rappellerai pas tous les aspects contradictoires de la situation yougoslave. Mais, au point où en est la guerre en Yougoslavie, monsieur le ministre d'État, je vous le demande instamment : n'attendez plus pour reconnaître l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie, ou du moins pour lancer officiellement un appel à nos partenaires européens afin que, ensemble, les pays de la Communauté européenne reconnaissent sans tarder cette indépendance.

Cet appel, il faut le lancer pour plusieurs raisons. D'abord, il évitera que l'Allemagne ne soit tentée de prendre seule une initiative qui, alors, serait regrettable. Ensuite, il pourrait surtout tempérer un peu l'élan ravageur des troupes qui, c'est un fait, sont en train de détruire la Croatie.

Sous des prétextes divers, cette guerre est devenue aujourd'hui une guerre de conquête, menée par les Serbes pour réaliser leur rêve d'une grande Serbie aux dépens de la Croatie.

Je comprends - et je suis bien obligé d'admettre - que la France et l'Europe n'aient pas eu, jusqu'ici, les moyens d'intervenir dans cette guerre, dont les tenants et aboutissants sont terriblement complexes et dangereux. Au demeurant, une intervention prématurée aurait certainement été une erreur.

Mais les populations croates, qui fuient les obus serbes dont elles sont trop souvent victimes, les hommes que l'on fusille systématiquement et les villages que l'on détruit ne peuvent plus attendre.

Et que l'on ne vienne pas nous reparler sans cesse du passé de la Croatie, qui était, voilà cinquante ans - oui, c'est vrai ! - du côté des nazis, et qui s'est rendue responsable de terribles crimes. Les victimes de la guerre d'aujourd'hui n'étaient pas nées pour la plupart lorsque ces crimes ont été commis par les sinistres oustachis ! Les fils et les filles ne doivent pas indéfiniment payer les crimes de leurs pères ! Les victimes ne doivent pas être salies par ces allusions répétées aux crimes passés commis par leur nation. Ou alors, que dire - même si de nombreuses différences existent - de l'Ukraine, de la Lettonie, des anciennes puissances de l'Axe, qui sont devenues nos partenaires et nos alliés aujourd'hui... ou, simplement, hélas ! d'une certaine France de Vichy ?

Refusons que l'Histoire serve de prétexte à de nouveaux crimes inspirés par des ambitions inavouables. La France doit lancer dès demain un appel, publiquement et très officiellement, pour que les pays européens reconnaissent l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie.

Peut-être ne pouvons-nous pas faire plus, mais ce sera un premier geste, qui redonnera espoir à ceux qui, en Croatie et ailleurs, veulent simplement avoir le droit de survivre dans la dignité et, un jour, dans la paix.

Ensuite, il faudra que l'Europe se donne une politique et des moyens pour assurer le mieux possible la stabilité nécessaire à l'Est, mais c'est une autre tâche. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, mesdames les ministres, mes chers collègues, je tiens à vous faire part des principales conclusions du rapport d'information de la délégation du Sénat

pour la planification sur l'union économique et monétaire, rapport qui se situe dans l'hypothèse où l'ECU serait la seule monnaie et où une banque européenne indépendante serait responsable de la politique monétaire.

Quel serait le coût, pour un État, de la perte du pouvoir de décision en matière de politique monétaire ?

Dans un premier temps, on serait tenté de répondre que ce coût est faible, dans la mesure où l'autonomie de notre politique monétaire est déjà plus formelle que réelle. Le dernier relèvement de nos taux d'intérêt en est une preuve.

Aujourd'hui, dans le cadre du S.M.E., notre politique monétaire s'aligne sur la politique monétaire de l'Allemagne, qui est évidemment déterminée en fonction des objectifs propres à l'Allemagne.

On pourrait donc conclure que l'union monétaire ne nous priverait pas d'un instrument d'ores et déjà perdu, mais pourrait nous donner au contraire la possibilité de participer à la conduite d'une politique monétaire commune.

Certes, nous ne participerions pas directement à la définition de la politique monétaire, puisque celle-ci obéirait à une Banque centrale européenne indépendante du pouvoir politique. En revanche, nous participerions directement à la définition du taux de change de la monnaie européenne, puisque celui-ci serait fixé par le Conseil des ministres des finances.

A ce sujet, semble apparaître une première difficulté : le taux d'intérêt dans la Communauté serait fixé par la Banque européenne, tandis que le taux de change de l'ECU serait fixé par le Conseil des ministres.

Mais taux d'intérêt et taux de change ne sont pas indépendants ! Les deux institutions sont donc condamnées à s'entendre. Qu'arriverait-il si elles ne s'entendaient pas et si elles suivaient des objectifs divergents ?

Cette question renvoie à celle de la légitimité démocratique de la future Banque européenne. Celle-ci devrait être contrôlée par les institutions politiques.

Mais trop de contrôle pourrait nuire à son indépendance, et donc à l'objectif de stabilité des prix qui serait son mandat prioritaire. Cette question est, vous le voyez, essentielle : un équilibre devrait donc être trouvé, mais il paraît délicat.

J'en viens maintenant à la conséquence essentielle de l'union monétaire, à savoir l'impossibilité pour les États membres de faire varier leur taux de change, donc leur compétitivité à l'exportation.

Il est clair que les États qui auront des problèmes de compétitivité n'auront d'autre ressource, pour faire baisser leurs prix à l'exportation, que de diminuer les salaires. Mais vous savez bien que, dans nos pays, c'est toujours difficile !

A court terme, on peut donc craindre que ces pays ne voient leur croissance baisser et leur chômage augmenter.

J'évoquerai, enfin, deux conséquences de l'union monétaire qui pourraient se révéler positives.

La première concerne une baisse des taux d'intérêt : les pays à monnaie faible sont handicapés, par rapport à l'Allemagne, par des taux d'intérêt plus élevés. Tel a été le cas de la France au cours des années quatre-vingt : ceux qui achetaient du franc avaient peur qu'il ne se dévalue, ils demandaient donc une prime de change.

Dans une union monétaire, il n'y a plus, par définition, de taux de change, donc plus de prime de change. On peut donc espérer que nos taux d'intérêt baisseront durablement, et l'on peut également espérer que des tensions telles que celles que nous venons de connaître sur nos taux d'intérêt ne se reproduiront plus.

Par ailleurs, dans une union monétaire, il n'y a plus, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, de balance des paiements individualisée par pays de la Communauté, donc plus de déficit extérieur au sens comptable du terme.

Cela pourrait autoriser des pays aujourd'hui déficitaires à mener des politiques moins restrictives. Il y aurait donc là un degré de liberté supplémentaire pour la politique économique de chaque État membre.

J'en viens maintenant aux contraintes de l'union économique et monétaire sur les autres instruments de politique économique des États.

Celles-ci apparaissent sensibles et, disons-le d'emblée, inquiétantes. En effet, il ne peut y avoir d'union monétaire sans convergence économique entre les pays.

On peut, dans un premier temps, imaginer que la disparition des balances des paiements pourrait permettre de mener des politiques budgétaires de soutien de la croissance pour lutter contre le chômage. Mais, dans une union monétaire, un pays qui mène une telle politique fait monter les taux d'intérêt dans l'ensemble de la Communauté. Il se heurte donc à la politique monétaire définie par la Banque européenne.

Cette situation pourrait être difficilement admissible par ses partenaires : ceux-ci lui demanderont donc d'infléchir sa politique économique. Dans ce cas, de deux choses l'une : ou bien ce pays accepte les conditions imposées par les autres - et cela nous invite à réfléchir sur la disparition de l'autonomie des politiques nationales -, ou bien ce pays n'accepte pas. Dans ce cas, qu'arrivera-t-il ? J'avoue ne pas être en mesure de répondre à cette question.

Par ailleurs, un Etat qui pratique un déficit budgétaire avec une dette publique déjà élevée pourrait faire douter les marchés financiers de sa solvabilité future. Dans ce cas, des mesures contraignantes contre cet Etat seront donc prises par le Conseil des ministres selon des procédures qui seront arrêtées à Maastricht.

La nécessité de la coordination s'imposerait également à la politique fiscale : pour des impôts comme l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers, les Etats seraient obligés de pratiquer les mêmes taux, sinon les entreprises, ou les capitaux, quitteraient les pays où les taux d'imposition sont les plus élevés. Sachant que la T.V.A. a déjà été harmonisée, le seul moyen qui restera à un pays pour faire varier ses recettes fiscales sera donc l'impôt sur le revenu. On voit que, là aussi, la contrainte n'est pas négligeable.

Dans la deuxième partie de ce rapport est également évoquée la question d'un budget communautaire.

On peut formuler cette question de la manière suivante : peut-on réaliser l'union économique et monétaire sans augmenter fortement le budget communautaire ?

Aujourd'hui, les différences de richesse entre les régions d'un même Etat sont partiellement compensées par des transferts de ressources publiques, que ce soit par le budget de l'Etat ou par la sécurité sociale.

Dans une zone monétaire telle que l'Europe, où il y aura de grandes inégalités de revenus, des péréquations budgétaires de ce type paraissent inévitables, sans quoi les coûts de l'union monétaire seraient, pour certains Etats, supérieurs à ses avantages.

Si l'on admet ce constat, il reste à se demander par quels moyens s'opéreront ces péréquations budgétaires. Les mécanismes actuels de transferts de ressources au sein de la Communauté - je pense notamment au Feder - ne paraissent pas le meilleur moyen.

Par exemple, imaginons le cas d'un pays - ce n'est pas une hypothèse d'école - qui contribuerait au budget communautaire à hauteur de 1 milliard d'ECU et qui recevrait, en retour, le même montant de 1 milliard d'ECU ; ce pays ne ferait que transférer une partie de sa souveraineté en matière budgétaire vers la Communauté, alors que ce transfert de souveraineté ne correspondrait à aucune redistribution en faveur des pays les plus pauvres de la Communauté.

C'est pourquoi, s'il devenait nécessaire de transférer des moyens financiers des pays les plus riches vers les pays les plus pauvres, ce qui apparaît inévitable, ces transferts devraient être décidés cas par cas. Sinon, ils serviraient de prétexte à un gonflement indéfini et inacceptable des fonds structurels.

Je conclurai sur un point qui apparaît en filigrane tout au long du rapport : celui de l'union politique.

La délégation pour la planification espère avoir contribué à montrer que l'union monétaire aura des implications considérables pour les Etats membres et se traduira par une perte d'autonomie en matière de politique économique. Les Etats n'accepteront donc de payer le prix de ce dessaisissement que s'ils peuvent participer pleinement à des institutions communautaires à la fois légitimes et démocratiques. Les exemples récents, qu'ils concernent la politique agricole ou la politique industrielle, nous rappellent, hélas ! cette évidence. Il semble donc difficile d'accepter aujourd'hui qu'il puisse y avoir une union monétaire sans la garantie d'une union politique.

Si, dans l'histoire de l'Europe, la construction économique a souvent été conçue pour faire le lit de l'union politique, l'enjeu nous paraît aujourd'hui trop important pour qu'il puisse de nouveau en aller ainsi.

Que de Maastricht ne sortent pas qu'un petit nombre de points communs ! Comme le dit avec fermeté notre président, Alain Poher, il faut qu'un véritable contrôle démocratique soit assuré par l'affirmation du rôle des parlements dans la construction de l'Europe. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, mes chers collègues, les exigences de l'amitié franco-hongroise m'ont dicté cette courte intervention.

Depuis 1963, date de la première mission parlementaire française en Hongrie après le soulèvement populaire de 1956, mission que je conduisais, depuis donc presque trente ans, je connais de près la Hongrie et j'y entretiens des amitiés fidèles. Depuis 1983, je préside, par ailleurs, le groupe sénatorial d'amitié France-Hongrie, qui compte plus de soixante sénateurs.

Très attaché à ce groupe d'amitié, connaissant bien la situation difficile que traverse ce pays, c'est donc avec émotion que j'interviens aujourd'hui à l'occasion de la discussion du projet de budget des affaires étrangères pour vous dire solennellement, monsieur le ministre d'Etat, que la Hongrie a plus que jamais besoin - je dis bien « plus que jamais » - de manière continue, du soutien amical et réel de la France.

Les crédits consacrés aux pays d'Europe centrale et orientale diminuent, cette année, de manière importante. En 1991, ils s'élevaient à 618 millions de francs ; ils ne représentent plus que 488 millions de francs cette année. Qu'en sera-t-il dans trois mois, après les annulations de crédits dictées par la rigueur budgétaire ?

Je sais que votre ministère explique cette diminution par un redéploiement et par le fait que les plus gros investissements ont déjà été faits en 1991. Je crains que ces explications ne soient que l'habillage poli et diplomatique d'un retrait réel bien peu opportun, à mes yeux. J'espère me tromper.

Bien sûr, depuis que la Hongrie a, la première, parmi les pays de l'Est, ouvert volontairement dans le rideau de fer une brèche qui a prélué à la réunification de l'Allemagne, tout a tellement changé, à l'Est de l'Europe, que le regain de l'intérêt pour la Hongrie a disparu presque aussitôt.

Ce bouleversement radical des relations franco-hongroises, cet immense changement apparaît aujourd'hui n'avoir été qu'une mode emportée par la saison suivante. Or, cela, il ne faut absolument pas.

L'ensemble des pays de l'Est ont aujourd'hui changé, mais à des degrés divers. La France doit contribuer à consolider ce changement. Si la Hongrie apparaît comme le pays le plus stable de cette région, c'est dû, certes, à ses qualités propres, mais aussi, malheureusement, aux difficultés profondes que traversent presque tous les pays qui l'entourent.

Dès lors, gardons-nous de confondre francophonie et francophilie ! (*M. le ministre d'Etat sourit.*) La Hongrie est davantage francophile que francophone ; sachons le comprendre et l'aider en conséquence.

En revanche, observons de plus près le degré de démocratie réelle de pays plus francophones qu'elle. Soyons attentifs au sort fait aux minorités dans ces pays, notamment aux très importantes minorités hongroises.

La paix dans cette région du monde et peut-être un peu la paix dans le monde dépendent partiellement de cette situation. L'exemple de la Yougoslavie en est un cruel témoignage.

Sachons, en 1992, atténuer et dominer les erreurs du traité de Trianon, en 1920, qui apparaît aujourd'hui aux historiens marqué par l'ignorance des données historiques et géographiques de certains négociateurs.

En conclusion, je proposerai deux actions : d'abord - c'est une priorité - une aide accrue et stable sur plusieurs années ; ensuite, l'envoi, dès à présent, d'une mission parlementaire d'observation du sort fait aux minorités hongroises à l'extérieur des frontières de la Hongrie.

Tel le rôle actif que le Parlement français pourrait jouer. Ce serait sa contribution à la paix dans cette région du monde, si proche de nous, en réalité chez nous, en Europe. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRÉSIDENCE

DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

5

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 5 décembre 1991.

« Monsieur le président,

« A la suite de la conférence des présidents réunie ce matin, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution le Gouvernement demande l'inscription à l'ordre du jour prioritaire des textes suivants :

« Mercredi 11 décembre, l'après-midi et le soir :

« Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs ;

« Projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

« Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel pour exercer des fonctions judiciaires dans les tribunaux du ressort de la cour d'appel, modifiant le code de l'organisation judiciaire (partie législative) et donnant force de loi audit code.

« Jeudi 12 décembre, le matin :

« Discussion de la question orale avec débat n° 5 E sur les perspectives d'élargissement de la Communauté économique européenne ;

« L'après-midi, après les questions au Gouvernement et le soir :

« Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant le code du service national ;

« Nouvelle lecture ou conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales ;

« Huit conventions internationales ;

« Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au conseil supérieur de l'éducation ;

« Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi renforçant la protection des consommateurs.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération. »

« Signé : JEAN POPPEREN. »

Acte est donné de cette communication.

L'ordre du jour des séances du mercredi 11 et du jeudi 12 décembre sera modifié en conséquence.

6

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1992.

Affaires étrangères (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai en premier lieu à M. Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la francophonie.

Nous savons tous ici combien il soutient, et depuis longtemps, la francophonie. Il a estimé dans son rapport que les crédits qui lui sont consacrés cette année étaient satisfaisants. Néanmoins, il a émis les plus expresses réserves sur leur utilisation en déplorant l'introduction du politique.

Cette vive réserve traduit sans doute, pour une bonne part, une méprise. En effet, s'il a été question de primauté du politique dans les débats et les décisions du sommet de Chaillot, il s'agissait purement et simplement de la réforme institutionnelle, de la rationalisation des instances de la francophonie, d'assurer la primauté des instances politiques de la francophonie sur les instances techniques.

Sur le fond, le sommet de Chaillot n'a pas innové en la matière. A chaque sommet, il y a un volet politique, c'est-à-dire un débat entre les Etats membres sur la situation politique internationale, de même qu'il y a un volet sur la situation économique internationale et un volet concernant les programmes de coopération.

Comment pourrait-il en être autrement quand sont réunis quarante-six chefs d'Etat et de gouvernement ? Non seulement la référence à des valeurs et à des règles - la défense des droits de l'homme, la démocratie - n'est pas étrangère à cette réunion des chefs d'Etat et de gouvernement francophones, mais elle est le ciment et la raison d'être de la poursuite de leur dialogue.

La déclaration de Chaillot que vous incriminez, monsieur Habert, a été adoptée à l'unanimité par les quarante-six délégations présentes sur les quarante-sept pays membres, puisque seule celle de la Dominique était absente. On ne peut donc pas dire que la France ait à elle seule déterminé cette position, loin s'en faut.

Il n'est pas question d'imposer l'objectif de démocratisation ni de mettre à l'index tel ou tel pays, tel ou tel gouvernement. Il revient à chaque pays - le Président de la République l'a dit très clairement, vous avez bien voulu le rappeler - de définir les modalités et le rythme de sa transition vers la démocratie. Le contenu du sommet de Chaillot ne saurait donc être limité au seul débat sur la démocratie, mais celui-ci en a fait partie, et c'était légitime.

En effet, à Chaillot, l'accent a également été mis sur le développement du multilatéralisme, de manière à mieux associer les pays du Sud aux décisions de coopération ainsi que sur les actions à caractère régional et sur les complémentarités et le resserrement des programmes.

De grands axes mobilisateurs ont été définis au sommet de Chaillot pour mieux organiser cette coopération : éducation, jeunesse et sports, environnement et développement, culture

et communication, espace scientifique, espace juridique. Pour chacun de ces domaines, des programmes d'actions concrètes ont été définis.

Un cinquième des crédits de la coopération multilatérale francophone est consacré à l'action éducative : cela prouve à quel point cette préoccupation demeure une priorité, j'allais dire « la priorité des priorités », pour la communauté francophone.

Au vu de ces débats et des résultats de ce sommet, on doit reconnaître la diversité des programmes engagés et l'attachement réaffirmé des pays membres aux divers aspects de notre coopération culturelle, scientifique, éducative, juridique, économique. Il n'y a donc pas à craindre une quelconque dérive politique au sens politique du terme. D'ailleurs - dois-je le rappeler ? - dans les instances francophones, la règle est le consensus et elle interdirait toute dérive telle que celle que vous semblez redouter.

J'en viens maintenant aux questions sectorielles et j'évoquerai successivement l'audiovisuel extérieur, l'enseignement du français à l'étranger, les échanges culturels et artistiques et l'action linguistique ; ensuite, je parlerai des problèmes préoccupant les Français de l'étranger.

Sur l'action audiovisuelle extérieure, je ne m'attarderai point trop puisque tant le rapport de M. Habert que celui de M. Alduy ont souligné que ce secteur se trouvait désormais doté de moyens d'action accrus : moyens financiers mais aussi diversification de la gamme de nos opérateurs, donc des vecteurs de cette action décisive pour le rayonnement de la langue et de la culture françaises et francophones à l'étranger.

Je rappelle simplement quels sont les principaux opérateurs.

Il s'agit d'abord de Canal France international, qui est le moteur, l'acteur principal : d'une vocation africaine, il est maintenant passé à une action qui se développe en Asie du Sud-Est, en Europe de l'Est et, également, ponctuellement, sur la base d'accords spécifiques, en Amérique latine.

Il faut citer également TV 5. Votre rapport en fait très largement état, je ne m'y attarderai donc pas sauf pour souligner que le sommet de Chaillot a décidé l'extension de la diffusion de T.V. 5 en Afrique de manière à accompagner la montée en charge de la production originale des pays du Sud et à offrir en Europe les créneaux de diffusion des programmes venant du Sud à destination des publics du Nord.

M. Alduy a évoqué dans son rapport la diffusion d'Antenne 2 en Tunisie. J'insiste sur cette action : d'une part, elle s'inscrit dans la priorité donnée par le ministère des affaires étrangères, pour 1992, au resserrement des liens avec le Maghreb ; d'autre part, je pense que c'est, de la part de la Tunisie, un acte très déterminé de coopération avec notre pays que d'ouvrir intégralement, comme c'est le cas depuis le lundi 2 décembre - c'est-à-dire sur toute l'amplitude de la journée -, un réseau hertzien à la diffusion de l'une de nos grandes chaînes publiques nationales.

En radio, vous connaissez également la gamme très diversifiée de nos interventions soit sous le couvert de la Sofirad, avec Medi 1, soit de la Somera, avec Africa n° 1. J'indique à la Haute Assemblée que cette radio gabonaise - mais à laquelle la Sofirad participe - a pu être entendue pendant toute la durée du sommet de Chaillot à Paris grâce à une autorisation provisoire d'émettre.

Vous avez évoqué, monsieur Habert, R.F.I. ; vous avez reconnu l'importance, la présence et le développement de cette radio internationale, mais en notant aussi la difficulté de la mission particulière qui est la sienne. Nous en sommes tous conscients.

Il est vrai que Radio-France internationale est perçue à l'étranger, d'une certaine manière, comme la voix de la France et pourtant, c'est aussi une grande radio internationale qui doit, par son professionnalisme, conforter sa crédibilité à l'étranger.

Dans les situations de conflits locaux - malheureusement ils sont nombreux - cette radio doit redoubler de prudence car lorsqu'elle satisfait par son information l'un des partenaires au conflit, il est bien rare qu'elle satisfasse également l'autre partenaire.

Nous veillons, avec les responsables de R.F.I., à assurer la plus grande crédibilité de ses programmes.

Vous avez enfin évoqué un point que je rattache ici à la communication, qui est l'aide de la France au journal *L'Orient-le Jour*.

Plusieurs orateurs ont évoqué la nécessité de renforcer la présence de la France au Liban. En matière d'aide à la presse écrite, je tiens à vous rassurer : la France tient l'engagement qui a été pris. En effet, ce sont un million de francs qui seront versés sous forme de livraison de papier journal à *L'Orient-le Jour*, en plein accord avec le président de ce journal.

J'en viens au second secteur de l'action sectorielle qui est l'enseignement du français à l'étranger, sujet qui a été évoqué, notamment, par M. Delaneau, mais aussi par MM. Bayle et Durand-Chastel.

Je réponds tout de suite à une question qui semble vous avoir particulièrement ému et préoccupé relative à la situation du lycée Alexandre-Dumas en Haïti.

Je rappelle que si ce lycée est provisoirement fermé, cela est dû aux graves événements survenus en septembre dernier, en Haïti, au putsch qui a été condamné par l'ensemble de la communauté internationale. Cette situation politique se caractérise par des tensions graves et inquiétantes, ainsi que par une insécurité. C'est dans ce contexte qu'a été décidée la fermeture provisoire de ce lycée, motivée, hors toute autre considération, par notre préoccupation d'assurer la sécurité des enseignants et des élèves.

Pour pallier cette situation, des cours par correspondance et dans certains cas à domicile ont été organisés afin que les élèves ne pâtissent pas trop des interruptions du cycle normal de leurs études.

Dès que la situation le permettra - M. le ministre d'Etat pense que cela sera possible dans des délais très brefs - les classes pourront reprendre de façon normale et un rattrapage des cours sera organisé afin de regagner le temps perdu.

Nous comprenons l'émotion des parents et leur désir légitime de voir les enfants reprendre le cours normal de la scolarité, mais la situation politique et l'insécurité dans ce pays ont justifié la mesure de la fermeture qui a été prise. Il va de soi que nous suivons de très près l'évolution des événements locaux, au jour le jour ; nous pensons pouvoir répondre à votre attente sur ce point très rapidement.

J'en viens maintenant aux mesures générales et à vos questions d'ensemble concernant l'enseignement du français à l'étranger.

Vous êtes nombreux à avoir souligné le caractère positif de la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Nous pensons, nous aussi, que l'année 1992 devra être l'année de la consolidation pour cette Agence ; son déménagement à Nantes est, en effet, actuellement à l'étude pour lui donner des moyens de fonctionnement qui ne peuvent pas lui être assurés actuellement dans ses locaux parisiens.

Une expertise est donc en cours. Elle devrait permettre à cette agence, dans le cadre de la décentralisation, de travailler dans de meilleures conditions.

S'agissant des bourses qui sont octroyées par l'Agence elle-même, je tiens à souligner que les crédits n'ont pas diminué cette année. Depuis 1987, ils n'ont pas cessé d'augmenter. Ils ont même atteint, en 1991, grâce à un effort particulier de l'Agence, 102 millions de francs, soit 4,5 millions de francs de plus que l'année précédente.

La somme moyenne allouée à chaque élève a augmenté. Elle s'élève, en 1991, à 6 852 francs. Dans le même temps, un nombre croissant d'enfants a bénéficié de bourses scolaires. Ils étaient 12 850 en 1989 ; ils sont 14 316 en 1991. Nous comptons octroyer plus de 15 000 bourses en 1992.

La question de la gratuité de la scolarité à l'étranger a été évoquée par MM. Durand-Chastel et Biarnès, qui ont cité, à l'appui de leurs propos, une étude réalisée par la division des bourses.

M. Bayle a partiellement répondu à cette interrogation. Je me contenterai de souligner les limites de cette étude. Elle a établi qu'à effectif constant d'élèves et à niveau constant des droits de scolarité 450 millions de francs seraient nécessaires pour couvrir le seul octroi d'une bourse entière à chaque jeune Français scolarisé, hors bourses annexes. Je vous laisse le soin d'évaluer le coût résultant de l'évolution de chacun de ces paramètres sur les charges budgétaires.

Il faut également prendre en compte les bourses francophones, et je tiens à répondre sur ce point à la question de M. Bayle.

Dès le sommet de Paris en 1986, il avait été décidé de créer un fonds d'aide à la scolarisation des enfants francophones du Sud qui fréquentent les établissements français à l'étranger. Cette action est essentielle pour les agents originaires des pays francophones lorsqu'ils sont en poste à l'étranger et qu'ils souhaitent continuer à assurer à leurs enfants une éducation en français.

Néanmoins, le coût financier de cette coopération, qui est donc mise en œuvre par l'Agence de coopération culturelle et technique, est jusqu'à présent supporté entièrement par la France, à concurrence de 12 millions de francs. Pour 1992, nous envisageons un crédit complémentaire de 3 millions de francs afin de poursuivre cette action.

Il est tout à fait regrettable que les autres pays francophones estiment, jusqu'à présent, que cette action ne les concerne pas, en tout cas pas financièrement, au motif qu'il s'agit d'établissements français recevant des boursiers francophones. Or ces établissements sont le seul réseau d'accueil possible pour ces élèves. Nous sommes néanmoins résolus, malgré cette difficulté, à poursuivre ce type de soutien à l'éducation des enfants francophones du Sud.

M. Durand-Chastel a soulevé des questions relatives à la politique d'investissement de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Seuls figurent au budget de l'Agence les crédits du titre VI qui recouvrent les subventions accordées aux établissements privés de droit local pour les opérations d'investissement. Ces crédits s'élèvent à 10 millions de francs. Cette somme peut paraître modeste eu égard aux besoins toujours croissants, mais elle n'en permettra pas moins de réaliser plusieurs grandes opérations dans huit établissements : Athènes, Munich, Valence, Washington, Francfort, La Haye, Mexico et Manille. Nous menons donc en ce domaine une politique d'investissement qui soutient fortement la politique d'enseignement du français à l'étranger.

M. Durand-Chastel s'est également ému du régime du baccalauréat en Amérique latine. Je lui dirai simplement qu'il est devenu désormais le régime de droit commun. L'organisation mise en place cette année correspond exactement à celle qui existe dans toutes les autres académies. La session de 1991, qui était placée sous la présidence d'un universitaire de Poitiers, s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Elle a enregistré un taux de réussite analogue à celui qui a été observé dans cette région les années précédentes.

Le diplôme délivré, qui est signé par le recteur de l'académie de Poitiers, a très exactement la même valeur que celui qui a été remis aux lauréats de Poitiers ou de La Rochelle.

Vous avez, enfin, évoqué, monsieur Durand-Chastel, la bibliothèque France-Amérique latine. L'expression recouvre en fait une opération de diffusion du livre français en Amérique latine à l'occasion du cinquantième centenaire de la découverte des deux mondes. La direction générale des relations culturelles a confié à trois experts spécialistes de l'Amérique latine la sélection de cent cinquante titres d'édition récente qui attestent à la fois l'ancienneté et l'actualité des échanges entre la France et l'Amérique latine.

Ces ouvrages seront remis à une centaine de bibliothèques du réseau des instituts et des alliances françaises ainsi qu'à des universités de ces pays. Le coût global de l'opération s'élèvera, en 1992, à 2 millions de francs.

Enfin, M. Delaneau a posé la question de l'avenir de l'enseignement français en Allemagne compte tenu du retrait des forces françaises. Dans la mesure où le maintien de structures d'enseignement du français se révélerait nécessaire après le départ des troupes françaises, c'est l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger qui se substituerait à l'actuelle direction de l'enseignement du français en Allemagne.

Dans le cas particulier de Fribourg, nos partenaires allemands ont manifesté leur intérêt. Le ministère de l'éducation nationale et celui des affaires étrangères examinent ensemble les solutions les plus opportunes.

J'en viens maintenant aux relations culturelles et artistiques. Comme l'a souligné M. Delaneau dans son rapport, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a mis en œuvre, en 1991, un véritable plan de redressement de sa situation financière. Le problème à

résoudre, vous le savez, n'était pas mince. Des économies très strictes et le suivi des dépenses ont permis de rétablir, à la fin de 1991, une situation saine, même si, en cours d'année, des annulations et des gels de crédits ont perturbé partiellement la gestion.

Toutefois, le ministre du budget, pour donner suite aux demandes du ministère des affaires étrangères, a limité, autant qu'il était possible de le faire, l'impact du dernier gel sur les crédits d'intervention culturelle et de coopération. Cet effort démontre bien l'intérêt qu'attache notre Gouvernement à l'action culturelle extérieure.

MM. Alduy et Delaneau ont également souligné dans leurs rapports à quel point la mise en œuvre de notre coopération est complexe puisqu'elle fait intervenir plusieurs administrations et plusieurs acteurs. Cette complexité est réelle. Elle reflète la diversité et le contenu de ces actions. Néanmoins, des progrès sont accomplis - nous poursuivrons toujours dans cette voie - en matière de coordination, grâce notamment aux commissions mixtes que nous réunissons très régulièrement avec la plupart de nos partenaires étrangers et au sein desquelles l'ensemble des ressources publiques et des interventions des différents ministères peuvent être coordonnées, mobilisées et rationalisées.

La concertation régulière entre la direction générale des relations culturelles et la direction du Trésor mérite d'être soulignée. Elle s'exerce sur des projets communs et cofinancés. Les premiers résultats sont très encourageants à nos yeux.

Vous avez souligné, dans presque toutes vos interventions, - je n'y insisterai donc pas - l'extension considérable du réseau des établissements : instituts, centres culturels, alliances françaises à l'étranger. Lors de son dernier voyage en Indochine, M. le ministre d'Etat a inauguré - il l'a rappelé tout à l'heure - une Alliance française à Hanoi.

Cette floraison d'établissements traduit, bien entendu, la volonté du Gouvernement de multiplier les points d'assise de la présence culturelle à l'étranger. Elle traduit aussi, et il faut le souligner, la demande considérable des pays étrangers qui souhaitent soit renforcer soit renouer leurs liens culturels avec notre pays. L'ensemble de cette action culturelle et artistique répond, pour 1992, à un certain nombre de priorités géographiques : le Maghreb, l'Indochine et l'Europe de l'Est.

Il faut aussi noter que, dans les domaines de l'action culturelle et de l'action éducative, notre présence n'est pas seulement limitée aux actions et aux initiatives du gouvernement français. Elle est également relayée, parfois amplifiée, par les actions et les initiatives de pays partenaires et de tout un ensemble d'organisations non gouvernementales, telles les collectivités locales, les entreprises et les diverses associations, qui de plus en plus, surtout dans l'espace francophone, nouent entre elles des projets très concrets de coopération.

J'en viens maintenant à l'action de soutien à la présence de la langue française. M. Habert a exprimé dans son rapport une inquiétude quant à l'affirmation du caractère plurilingue de l'espace francophone. J'ai été amenée, à plusieurs reprises, à insister sur cette dimension qui est la toile de fond de notre action linguistique. Il n'existe pas, à nos yeux, de contradiction.

Le soutien qui est notamment apporté à la reconnaissance et au développement des langues nationales est une des conditions de la bonne assimilation de la langue française dans des pays où elle n'est pas la langue maternelle. Il faut d'ailleurs savoir que financièrement le soutien aux actions concernant les langues nationales demeure très faible, puisque moins de 3 p. 100 seulement des crédits d'éducation de l'Agence de coopération culturelle et technique leur sont consacrés. Il n'y a donc là aucune remise en cause des équilibres financiers et de la priorité donnée au soutien de la langue française.

Ce soutien passe aussi, bien évidemment, par une vigilance accrue et des interventions répétées en faveur du maintien du français en tant que langue officielle dans de très nombreux organismes internationaux, ainsi que par toute une série d'aides concrètes à l'édition des documents en langue française.

Je pense, notamment, à l'action très efficace de l'université des réseaux d'expression française, qui publie désormais en français de très nombreux textes scientifiques et techniques et qui en assure la diffusion effective dans l'espace francophone et dans le monde entier.

Pour ce qui est de la vigilance auprès des organisations internationales, nous sommes très désireux de bénéficier du soutien des parlementaires, car il s'agit d'une vigilance de tous les jours exercée tant par le secrétaire général du Haut conseil de la francophonie que par les services du ministère des affaires étrangères et par moi-même.

MM. Bayle, Cantegrit, de Cuttoli et Biarnès m'ont interrogée sur la situation des Français de l'étranger.

Compte tenu des changements et des bouleversements internationaux actuels, la sécurité des Français de l'étranger est une priorité pour le Gouvernement. Elle est, pour nous, une préoccupation permanente.

Des dispositifs constamment remis à jour et améliorés sont mis en place pour faire face le mieux possible aux situations de crise. Jusqu'à présent, ces dispositifs ont fait la preuve de leur efficacité. Ils se développent sur place, en concertation étroite avec nos postes diplomatiques et consulaires et avec les communautés des Français à l'étranger.

S'agissant des diverses procédures d'indemnisation, celles qui sont mises en place dans le cadre du fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme ont largement réduit le champ d'application du fonds de secours du ministère des affaires étrangères. Ces sommes sont destinées, en fait, à répondre désormais de façon courante à des problèmes individuels et non à des dommages collectifs importants pour lesquels des crédits spécifiques seraient nécessaires.

S'agissant du chômage, comme l'a dit M. Cantegrit, on ne peut qu'être sensible aux problèmes que rencontrent nos compatriotes qui sont victimes, à l'étranger, d'événements politiques graves. Les partenaires sociaux qui gèrent les systèmes d'indemnisation avaient accepté l'an dernier, lors des événements du Golfe, de faire un geste à titre exceptionnel. Mais la base des systèmes d'indemnisation étant le financement des prestations par des cotisations, le recours systématique à une telle formule est difficile à envisager, surtout quand l'absence de paiement des cotisations entraîne des difficultés de financement. Toutefois, le ministre des affaires étrangères examinera, avec les responsables de l'U.N.E.D.I.C. les solutions possibles en pareil cas.

M. de Cuttoli s'est préoccupé des crédits destinés à couvrir les frais de rapatriement. Ceux qui figurent dans le projet de loi de finances sont destinés aux Français indigents, susceptibles de se réinsérer dans notre pays et qui ne peuvent pas recevoir, sur place, les soins requis par leur état de santé.

L'expérience des années passées montre qu'avec un crédit de l'ordre de 4 millions de francs on peut faire face au coût de ces rapatriements. Toutefois, il est bien clair que si une situation particulière nécessite une évacuation d'urgence de nos compatriotes, comme cela a malheureusement été le cas plusieurs fois cette année, un financement exceptionnel est alors dégagé.

Je crois avoir répondu, pour l'essentiel, à vos questions ponctuelles, relatives aux problèmes que rencontrent, tout particulièrement en ce moment, les Français de l'étranger.

Pour conclure, j'insiste sur le fait que la présence des Français à l'étranger est pour nous le moyen non seulement de faire entendre la voix de la France dans les pays où ils résident, mais également de recevoir, en retour, une vision très utile de la situation de ces pays. C'est pourquoi, vous pouvez en être assurés, le ministère des affaires étrangères demeure, à chaque instant, extrêmement attentif à la situation des Français de l'étranger. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez été nombreux, cet après-midi, à parler de l'Europe, certains pour s'en réjouir, d'autres pour s'en inquiéter. Je vais essayer de répondre de façon synthétique à vos nombreuses questions.

Je commencerai par le président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, M. Genton, qui, dans sa très intéressante intervention, s'est plaint du fait que la construction européenne manquait d'un dessein clair et laissait souvent, de ce fait, l'opinion publique désemparée.

Je partage tout à fait l'avis de M. Genton ! Si l'opinion publique perçoit bien l'Europe comme une formidable entreprise, elle n'arrive toutefois pas à définir ni les contours ni les objectifs. Je vais donc tenter de les préciser et de vous donner ma vision des négociations en cours, négociations auxquelles M. Roland Dumas et moi-même participons depuis plus d'un an et qui, si le sommet de Maastricht est un succès, aboutiront au début de la semaine prochaine.

Nous avons effectivement, monsieur Couve de Murville, une vision à vocation fédérale.

L'Europe économique se construit déjà depuis 1957. En 1985, avec l'Acte unique, nous avons voulu, non pas inventer quoi que ce soit, mais bien parachever cette construction avec l'application du Traité de Rome ; M. Couve de Murville l'a également fait remarquer tout à l'heure.

Avec les deux conférences intergouvernementales qui sont en cours, nous voulons désormais ajouter à l'Europe une dimension monétaire et une dimension politique - j'entends par là une politique étrangère, une politique de sécurité, intérieure et extérieure - et nous donner les moyens de faire aussi l'Europe des citoyens.

Nous avons donc des objectifs qui sont, certes, ambitieux, mais qui sont clairs et sans ambiguïté. Ils ne me paraissent en tout cas pas moins évidents, monsieur Genton, que ceux du Traité de Rome. Si vous avez raison de dire que la traduction juridique des traités dans les textes de loi est quelquefois obscure, reconnaissez avec moi que celui de Rome, en l'occurrence, n'est pas toujours d'une lecture évidente et transparente !

Pour parvenir à cette union à vocation fédérale, il nous faut achever le socle économique, mettre en place la monnaie européenne, définir les instruments d'une politique étrangère commune, réfléchir à l'élaboration progressive d'une future défense européenne et réaliser une citoyenneté européenne. Je ne m'étendrai pas longuement sur ces points puisque M. le ministre d'Etat, dans son discours liminaire, a évoqué ces différentes composantes de notre politique européenne.

Nous voulons achever la construction économique en renforçant d'abord les compétences communautaires. Quand elles existent déjà dans le traité, nous les consolidons par l'introduction de la prise de décision à la majorité qualifiée. C'est particulièrement vrai - nous y sommes vigilants - dans les domaines de l'environnement, des transports et, surtout, dans le domaine social, auquel M. Bayle a consacré une bonne partie de son intervention.

Nous voulons décider à la majorité dans le domaine de l'Europe sociale, faute de quoi jamais nous n'arriverons à donner une application à la charte sociale. J'espère que nous l'obtiendrons au sommet de Maastricht.

Quand les compétences n'ont pas de base légale, nous tâchons d'en créer dans le traité. C'est le cas pour quelques domaines que nous avons choisis : je pense, par exemple, à l'industrie, à la culture ou aux grands réseaux de communication.

Il faut encore améliorer le processus institutionnel. Les pouvoirs du Parlement européen seront renforcés : je le dis à ceux des orateurs qui ont particulièrement axé leur intervention sur la nécessité de doter la Communauté d'un contrôle démocratique plus approfondi. C'est, entre autres, le cas de M. Estier.

Nous allons en particulier doter le Parlement européen d'un pouvoir de pétition, d'un pouvoir de contrôle approfondi. Nous allons lui donner la possibilité d'intervenir dans la nomination de la Commission et, surtout, dans le processus législatif. Avec ce qu'il est convenu d'appeler la codécision, il aura un droit de veto final qu'il pourra exercer sur des textes importants.

Si nous avons été extrêmement vigilants sur cette question, c'est parce que nous ne voulions pas que le renforcement indispensable des compétences du Parlement européen se traduise par un blocage. Il ne fallait donc pas agir n'importe comment.

Le mécanisme auquel nous sommes parvenus devrait éviter les blocages et, grâce à une procédure de conciliation entre le Conseil et le Parlement européen, permettre l'élaboration de textes meilleurs. Une fois ce mécanisme mis en place, nous avons voulu qu'il ait un champ d'application suffisamment large.

Si nous voulons plus de démocratie et plus d'efficacité, il n'est pas question pour autant de tout uniformiser. Dans le traité, le principe de la subsidiarité sera affirmé à plusieurs endroits. Il n'est pas question non plus que l'Europe s'occupe de tout.

MM. Estier, Genton et Bayle, ainsi que M. Poher au cours d'une récente interview, ont évoqué le problème de la complémentarité entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Il ne faut pas chercher une confrontation qui serait dérisoire et inutile. Nous voulons, au contraire, promouvoir un travail en commun qui nous paraît indispensable, grâce à notre proposition de conférence des parlements ou de congrès, qui a de bonnes chances de figurer dans les déclarations annexes au traité.

Cela a été, me semble-t-il, un combat de haute lutte. Il n'est pas encore tout à fait gagné, mais nous avons réussi, je crois, à rallier non sans peine une majorité de nos partenaires autour de cette idée.

J'en viens à la mise en place de la monnaie unique avec, à partir de 1996, une banque centrale européenne, un pôle économique autour des ministres des finances des Douze et du Conseil européen.

Permettez-moi de faire un bref aparté sur l'intervention de M. Jean-Jacques Robert, que ces objectifs inquiètent, et qui veut y voir le risque d'un déclin inexorable et d'une perte d'autonomie des responsables nationaux. Je l'invite à lire le rapport de son collègue de l'Assemblée nationale, M. Alphandéry, qui prend le contre-pied de toutes ses observations. Que dire de plus ? Je crois que tous les termes du débat y sont rassemblés.

Où est la réalité actuelle du pouvoir économique lorsque les marchés financiers, en particulier ceux de l'Allemagne, imposent en permanence leurs décisions, notamment en matière de taux d'intérêt ? Si nous voulons tellement l'union économique et monétaire, c'est parce qu'elle est, selon nous, le moyen de partager ces décisions et d'avoir une gestion collective sur ces questions.

Loin de nous condamner à la récession, cela nous force à être compétitifs. Nous pouvons atteindre cet objectif de compétitivité de plusieurs manières ; je pense à l'innovation technologique, aux améliorations de gestion, aux contrôles techniques et à l'organisation du travail. Mme Martine Aubry a récemment fait des propositions en ce sens. Je m'y étendrai d'autant moins que, dans cette assemblée, vous êtes suffisamment au fait de ces projets. Enfin, les entreprises françaises plébiscitent également la monnaie unique.

Tels sont les quelques éléments de réflexion que je voulais vous livrer. Je n'ai pas la prétention de clore le débat. Il faudra d'ailleurs faire un choix au moment de la ratification du traité. J'espère vous avoir indiqué les convictions qui avaient guidé le Gouvernement.

L'accord est proche sur l'union économique et monétaire. Subsistent deux problèmes.

Le premier est de traduire, dans le traité, la demande de la Grande-Bretagne d'être exemptée de son engagement en faveur d'une monnaie unique. Une majorité se dessine, semble-t-il, pour traiter de façon spécifique ce problème britannique spécifique sans fragiliser l'engagement de tous les autres pays.

Le second est de parvenir à la phase finale. Là encore, il semble qu'une majorité se dessine autour d'une proposition, exprimée par la France, celle de décider, au bout d'un certain délai, à la majorité.

S'agissant de la définition des modalités d'une politique étrangère et de sécurité commune, il ne s'agit pas, comme le craignent, semble-t-il, MM. Guéna et Couve de Murville, d'abdiquer notre souveraineté ou notre autonomie de décision. Nous voulons partager notre souveraineté pour être plus forts et plus influents sur la scène mondiale.

On nous oppose l'exemple yougoslave. Je suis certaine que M. le ministre d'Etat répondra longuement sur ce point. Je poserai simplement la question de savoir si nous ne confondons pas la cause et la compétence.

Ce ne sont pas les Douze qui ont créé la poudrière yougoslave. Ce ne sont pas les Douze qui sont à l'origine des affrontements entre les républiques, dans l'horreur et la violence. En revanche, ce sont bien les Douze qui ont réussi à maintenir les fils, certes ténus, d'un dialogue qui est mince,

mais qui a tout de même le mérite d'exister. Ce sont eux, également, qui ont réussi à définir une position à laquelle se rallient non seulement les douze pays de la Communauté, dont l'Allemagne, avec laquelle il est de notoriété publique que nous avons eu, au mois de juillet dernier, des débats, mais également l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie, dont nous savons qu'ils sont les plus proches voisins de ce malheureux pays.

La citoyenneté européenne est une nécessité : nos concitoyens doivent pouvoir « toucher du doigt » la réalité européenne. Ce sera le cas, grâce au traité, avec la liberté de résider et de circuler partout en Europe, avec le droit de voter ainsi qu'avec la possibilité pour chacun de nos consulats d'accorder sa protection aux ressortissants des autres pays de la Communauté.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, cette démarche n'est pas abstraite. Elle tient compte de la nécessité, pour la Communauté européenne, de prendre de plus en plus en considération les intérêts et les besoins des autres pays européens. Nous ne voulons pas que la Communauté régresse jusqu'à n'être qu'une grande zone de libre-échange mais, en aucun cas, nous ne voulons non plus d'une coupure entre une Europe de l'Ouest riche et une Europe de l'Est pauvre.

M. Lecanuet a posé la très importante question de l'élargissement en proposant qu'on négocie un « Traité de Rome bis ». C'est une proposition séduisante en ce qu'elle traduit le souci, que nous partageons, de donner immédiatement le sentiment aux pays d'Europe de l'Est qu'ils font partie de notre Europe et qu'ils ont vocation à nous rejoindre.

Toutefois, je me demande si la méthode préconisée par M. Lecanuet est la meilleure. Notre communauté a des règles extrêmement contraignantes, et qui sont appelées à l'être de plus en plus. Dans ces conditions, peut-on définir plusieurs années à l'avance, avec un calendrier, ce que doit être la reprise de l'acquis communautaire par les pays de l'Est ? Je crains que ce ne soit difficile.

Cela ne veut pas dire que, en attendant, nous resterons inertes. A cet égard, M. Cabanel a souligné, avec raison, à quel point il était urgent d'aider l'Europe de l'Est. Nous avons précisément négocié des accords d'association qui visent à ouvrir nos marchés à ces pays et à instaurer avec eux à la fois des coopérations concrètes et un dialogue politique.

Nous avons également le souci de renforcer, autant que possible, l'action du Conseil de l'Europe, sujet sur lequel M. le président Estier a été très éloquent. Nous considérons que le Conseil de l'Europe est un instrument fondamental de par sa mission de protection des droits de l'homme et nous savons qu'il est aujourd'hui la seule institution en Europe qui accueille à part entière, à travers les délégués de leurs assemblées parlementaires, des pays d'Europe centrale et orientale. M. Thyraud a bien voulu dire à quel point c'était important.

Je n'ignore pas combien l'opinion peut être parfois désorientée par l'Europe - MM. Genton et Jean Garcia l'ont fait remarquer - et combien certains exploitent sans retenue ces inquiétudes et cette ignorance pour faire de l'Europe le bouc émissaire de tous nos maux.

M. Genton a désigné le Gouvernement comme le responsable de cette situation. Néanmoins, à la fin de son intervention, il a également bien voulu reconnaître que beaucoup de parlementaires y avaient leur part. Je ne crois pas qu'il faille désigner qui que ce soit. Je crois que nous devons, tous ensemble, essayer de faire comprendre à nos compatriotes que l'Europe est la chance à saisir, peut-être la seule opportunité qui s'offre aujourd'hui pour réussir notre adaptation économique et pour structurer une Europe de paix et de stabilité.

Bien sûr, il peut y avoir des désaccords sur les modalités de la construction de l'Europe. Cependant, à partir du moment où nous avons le souci d'une approche prudente, réaliste, nous prémunissant contre les risques de fuite en avant - et c'est bien le souci du Gouvernement - cette Europe plus unie nous permettra de nous exprimer avec plus de force dans les enceintes internationales.

Je crois profondément, pour ma part, que l'Europe n'est déjà plus un choix : elle est une nécessité, elle est notre chance, et notre devoir est de ne pas la laisser passer. (Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais m'efforcer de compléter les explications que j'ai données ce matin et de répondre aux différentes interventions que nous avons entendues, non sans avoir, au préalable, remercié Mme Tasca et Mme Guigou, qui ont magistralement ouvert le feu.

MM. les rapporteurs, tout d'abord, ont regretté la réduction de 1 p. 100 des emplois du ministère ; je voudrais m'expliquer sur ce point très brièvement.

En matière d'effectifs, la réduction d'une centaine d'emplois budgétaires à l'étranger concerne, pour l'essentiel, des emplois d'exécution et sera compensée par des recrutements d'auxiliaires sur place.

La substance des emplois est donc préservée cette année, comme elle le fut, du reste, au cours des trois années précédentes ; j'avais, en effet, obtenu, vous vous en souvenez, que mon ministère pût maintenir le niveau de ses effectifs.

Voilà de quoi, me semble-t-il, apaiser vos inquiétudes, messieurs les rapporteurs.

Je rappellerai au passage que c'est au cours des deux exercices 1987 et 1988, donc, à une époque où je n'étais pas aux affaires, que le ministère des affaires étrangères a dû subir la plus regrettable saignée puisqu'il a alors perdu 390 emplois.

M. Mont, dans son rapport, a bien voulu se réjouir des orientations géographiques de l'aide publique au développement en direction de la Méditerranée.

Ce choix de la Méditerranée est délibéré, voulu par le Président de la République et par le Gouvernement. Pour 1992, nos crédits supplémentaires de coopération culturelle et technique s'orienteront donc vers les pays de la Méditerranée, afin de nourrir une grande politique à l'égard de ces pays, une politique dont j'espère qu'elle est largement approuvée dans cette assemblée.

En 1992, en effet, les crédits en direction de ces régions progresseront de 26 p. 100 par rapport à 1991, passant de 594 millions de francs à 746 millions de francs.

Telles sont les observations que je souhaitais faire, en cet instant, sur les rapports que nous avons entendus, excellents au demeurant, dont je remercie les auteurs en acceptant volontiers certaines de leurs critiques.

Je souhaite maintenant répondre aux différents orateurs, en premier lieu au président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, M. Lecanuet.

M'interpellant sur le Liban il m'a dit, en substance : « Exigez des élections libres ! » Que ne l'ai-je dit assez souvent et assez fort ! Que ne l'ai-je écrit à plusieurs reprises ! Cela ne fait aucun doute, je demande et continuerai à demander que le peuple libanais puisse s'exprimer en toute liberté. Sans doute M. Lecanuet voulait-il m'entendre le répéter. Voilà qui est fait.

Par ailleurs, M. Lecanuet a, avant que M. Bettencourt ne le fasse également, évoqué la conférence de Madrid.

Je remercie l'un et l'autre d'avoir articulé clairement leur argumentation. Toutefois, pourquoi continuer, sur ce thème, de nous reprocher de ne pas en être ? Pourquoi ce reproche n'est-il pas de la même façon formulé à l'égard d'autres pays européens tels que la Grande-Bretagne, qui a pourtant pris une part plus grande encore que la France à la guerre du Golfe ? Pourquoi ce reproche, alors qu'en réalité nous fûmes de la conférence - après l'avoir réclamée pendant des années - et que nous avons apporté notre aide chaque fois qu'on nous l'a demandé ?

Sur ce point, je rejoins l'argumentation que M. Estier a très clairement exposée.

J'ai noté que, à propos de la conférence sur le Cambodge, M. Lecanuet avait vanté l'efficacité de ce qu'il a appelé la « diplomatie concertée ». C'est très exactement celle que nous avons menée avec acharnement. La conférence de Paris, qui s'était ajournée une première fois, a pu poursuivre ses travaux grâce à la ténacité de sa présidence, présidence que nous partageons, vous vous en souvenez, avec l'Indonésie.

Réjouissons-nous du résultat obtenu et espérons qu'il résistera aux événements, car je ne vois pas d'autre issue que celle qui a été retenue sous l'égide de l'O.N.U., je ne vois pas d'autre perspective pour le malheureux peuple cambodgien que la solution que nous avons mise au point.

M. Lecanuet a parlé de l'Europe en des termes qui me conviennent.

Il a évoqué ensuite le problème de l'élargissement du groupe des membres permanents du Conseil de sécurité à l'Allemagne ; mais sans doute pensait-il, en même temps, à d'autres pays comme le Japon, et peut-être aussi à l'Italie.

Que l'Allemagne y pense, je ne me risquerai pas à le nier et à en mettre ma main au feu. Que l'Allemagne le dise, qu'elle le fasse dire, je le suppose. Qu'elle veuille siéger comme membre permanent au Conseil de sécurité, je l'imagine. Qu'elle puisse espérer avoir satisfaction, je ne peux raisonnablement y songer.

Je ne peux que partager le souci et l'espérance qu'ont exprimés MM. Lecanuet, Bettencourt et Estier au sujet du Moyen-Orient. On ne peut, en effet, que ressentir une certaine tristesse devant les querelles de procédure et d'amour-propre qui s'élèvent, en ce moment même, alors que tout devrait conduire les hommes investis de cette espérance à se montrer plus grands et à se grandir en se montrant plus généreux.

M. Bettencourt, à l'instar de M. Lecanuet, a évoqué l'avenir de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je poserai la question en ces termes, simples mais clairs : qui peut, aujourd'hui, dans le monde, avoir intérêt à l'anarchie en Europe de l'Est et dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques ? Personne ; en tout cas, ni la France ni la Communauté.

Demandons-nous donc ce qu'il adviendra, dans quelques semaines, de l'Ukraine et de son armement atomique. Les déclarations faites aujourd'hui par le président Léonide Kravtchouk, cet homme qui revient de loin, sont rassurantes mais elles ne le sont que dans une certaine mesure. C'est bien pour cette raison que nous avons, dès le mois de septembre, posé le principe d'une réunion des grandes puissances nucléaires, de façon à traiter convenablement ce problème.

Toutefois, si l'on admet que le principe de la dislocation anarchique serait un mal, on peut souhaiter qu'une forme d'organisation minimale voie le jour. Tel était bien le sens de la réflexion de M. Estier. J'en partage toute la portée, comme je souscris pleinement à la déclaration des Douze faite ces jours derniers sur l'Ukraine, déclaration d'ailleurs inspirée par la France : « Au moment où la transformation de l'Union soviétique entre dans cette phase cruciale, il appartient aux représentants de l'Ukraine, de l'Union et des autres Républiques de faire en sorte que l'évolution se développe de façon pacifique, démocratique et ordonnée. La Communauté et ses Etats membres demandent à l'Ukraine d'engager avec l'Union et les autres Républiques un dialogue ouvert et constructif, de façon à assurer que toutes les obligations et engagements internationaux existants de l'Union soviétique soient respectés. »

Je le répète : les déclarations d'aujourd'hui faites par le nouveau président de l'Ukraine nous laissent, à cet égard, un peu sur notre faim.

Je remercie M. Claude Estier d'avoir qualifié ce projet de budget de bon. Je crois même avoir entendu cette appréciation sur d'autres travées, réflexion que je ne peux prendre que pour un compliment.

M. Estier a évoqué la conférence de Madrid, dont la deuxième phase se tient aux Etats-Unis ; cette conférence est porteuse d'espoir pour les Palestiniens et les Israéliens, qui se sont enfin parlé, mais dont on peut regretter les bouderies auxquelles nous assistons ces jours derniers.

M. Estier a encore évoqué le sommet de Maastricht, considérant qu'il s'agissait là de l'étape décisive de la construction de l'Europe. Combien je partage, avec d'autres, cette opinion !

M. Durand-Chastel a fait une intervention dont j'ai apprécié la justesse et le bon sens à propos de l'Indochine. Je m'inspirerai des idées qu'il a exprimées et je tiens d'ores et déjà à l'en remercier. Je prends son rappel de notre action en Amérique latine pour un encouragement.

J'ai cru trouver dans l'intervention de M. Couve de Murville plus de nostalgie que d'objectivité. Sa critique de la façon dont nous conduisons l'action extérieure de la France a pu laisser penser, pour un instant, qu'il en allait autrement

à l'époque du général de Gaulle. Il faut croire que le temps altère les souvenirs au point qu'ils empêchent de regarder la vie en face !

M. Couve de Murville a voulu parler du Liban. Si nous en étions partis, en effet, c'était en raison du défaut d'une politique intelligente et réaliste de mes prédécesseurs, dont vous fûtes, monsieur le sénateur ; mais sachez que nous y retournerons, sur d'autres bases heureusement. Je me rendrai au Liban dans quelques jours pour consacrer ce retour de la France dans un pays dont elle ne fut jamais, au fond des cœurs, vraiment séparée.

Parlant de la Communauté, M. Couve de Murville en a souligné l'« extraordinaire réussite » ; cette appréciation flatteuse m'a paru d'un effet rétroactif puissant. Encore quelques efforts et peut-être quelques années et je ne désespère pas de vous voir un jour suivre la même évolution à propos de l'union que nous préparons, monsieur le sénateur.

En conclusion, il nous a resservi un plat quelque peu réchauffé sur l'impuissance de l'Europe en Yougoslavie, sans bien se soucier de la contradiction contenue dans son propos.

M. Thyraud a bien voulu dire que notre politique étrangère faisait bonne figure dans le monde, ce dont je le remercie ; de même, j'apprécie le soutien apporté à notre projet de budget. Je tiens à le rassurer : rien ne menace le Conseil de l'Europe. Je dirai même que son rôle grandit avec le nombre de ses membres.

Si le sommet de Maastricht est un succès, l'U.E.O. connaîtra alors une importance nouvelle ; ses moyens augmenteront de ce fait, ce dont je me réjouis.

M. Biarnès, dont je n'ai pas très bien situé la position, m'a rassuré en affirmant que, malgré sa tentation de s'abstenir, il voterait le projet de budget.

Quant aux problèmes soulevés - statut des élus locaux, problème de la domiciliation en France, sécurité sociale - qu'il sache bien que toutes ces questions sont au cœur de nos préoccupations. De même, les sénateurs représentant les Français de l'étranger, qui se sont exprimés aujourd'hui complètement sur ces sujets, doivent savoir que tel est bien notre souci.

M. Cabanel nous a entretenus des pays de l'Est. Qu'il me permette de lui dire que, sur ces sujets, nous ne pouvons nous soustraire à la contradiction suivante : on ne peut vouloir à la fois intégrer les pays de l'Est dans la Communauté et refuser leurs produits.

Il nous faudra donc trouver des formules souples et évolutives. A cet égard, la Communauté s'efforce d'adapter des accords d'association à la situation particulière des pays de l'Est. Nous sommes dans la bonne voie. Dans quelques jours, certains de ces accords pourront être signés ; il serviront en quelque sorte d'Antichambre à l'adhésion des pays dont vous avez fait mention.

Mais de grâce ! monsieur le sénateur, ayons le courage de regarder en face la réalité des problèmes que cela pose. On ne peut vouloir en même temps permettre l'accès des productions agricoles de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie ou de la Pologne à nos marchés et défilé le dimanche suivant à la tête des agriculteurs en légitime révolte ! (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

M. Jacques Genton. C'est tout à fait vrai !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. M. le sénateur Martin a évoqué un sujet similaire, à propos de la Hongrie. J'ai noté qu'il était président du groupe d'amitié France-Hongrie. Une grande, longue et fidèle amitié me lie également à ce pays et à ses habitants. Au cours d'un entretien récent avec le Premier ministre, M. Antall, j'ai pu confirmer à ce dernier qu'aucune réduction de crédits n'est prévue sur l'ensemble des pays de l'Est. Je pense, monsieur le sénateur, que les propos que j'ai tenus ce matin à l'adresse de M. le rapporteur spécial vous ont apporté toutes explications sur les adaptations nécessaires.

Tout s'explique par le fait que les investissements qui ont eu lieu ne donnent pas naissance à des dépenses réitérées. Mais l'effort prévu par le projet de budget des affaires étrangères en direction des pays de l'Est reste important.

S'agissant de la Hongrie, sachez, monsieur le sénateur, que l'effort sera maintenu et même accru. Du reste, nous avons signé récemment, à l'occasion de la visite à Paris du Premier

ministre hongrois, un accord de coopération et d'amitié qui consacre cette volonté de développer ce pays fort intéressant à bien des égards.

La question de la Yougoslavie a été évoquée par plusieurs d'entre vous, notamment par M. Golliet. Nous sommes, en effet, dans une situation nouvelle : quatre des six républiques yougoslaves ont exprimé leur volonté d'accéder à l'indépendance ; je trouve regrettable de n'entendre parler que de la Croatie et de la Slovénie. Sachez donc, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'un problème aussi important se pose pour deux autres républiques, dont on parle moins.

Je prends acte de cette volonté d'accéder à l'indépendance et je ne me reconnais pas plus que d'autres le droit de discuter d'une telle volonté librement exprimée des peuples.

Je ne veux cependant pas, pour autant, nourrir mes propos d'illusions. Soyons donc lucides et n'imaginons pas que la reconnaissance résoudra tous les problèmes par le seul effet d'une déclaration.

Je refuse de me placer en arrière de l'Histoire et je veux, au contraire, regarder l'avenir avec espoir. Mais je demande simplement et sans démagogie qu'une certaine précaution accompagne notre détermination. Evitons les risques de contagion. Régions les vrais problèmes. L'indépendance est à ce prix ; la France y est prête.

En conclusion, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à remercier tous ceux qui ont bien voulu intervenir à l'occasion de ce débat budgétaire et nous dire quel était le fond de leur pensée, qu'ils aient exprimé des louanges ou des critiques.

On me dit que ce jour serait un mauvais jour pour un bon budget. Cela fait partie des contradictions de la vie publique.

Mais je retiens de ce débat, outre la qualité des interventions, que nous rejoignons nos propos de ce matin et que nous sommes ramenés, que nous le voulions ou non, au problème central du jour : celui de l'Europe et de la France, et de la France dans l'Europe.

Je ne fais de procès d'intention à personne. Vous avez su me montrer, dans un passé récent, que le patriotisme était partagé entre nous tous.

C'est pourquoi, à propos de ce sujet si engageant pour l'avenir qu'est l'Europe, j'emprunterai ma conclusion à André Malraux, qui fut sans doute le plus grand et le plus farouche des communicants du gaullisme de l'immédiat après-guerre.

S'exprimant sur une Europe ébranlée, menacée de tutelle, en 1947, André Malraux disait : « Nous sommes au point crucial où la volonté européenne doit se souvenir que tout grand héritier ignore ou dilapide les objets de son héritage et n'hérite vraiment que de l'intelligence et de la force. »

Mesdames, messieurs les sénateurs, soyons de bons ouvriers de l'Europe, armés de l'intelligence et de la force ! (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits du ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 216 230 881 francs. »

La parole est à M. Roux.

M. Olivier Roux. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, alors que des ministres et des sénateurs s'expriment depuis plusieurs heures, je pourrais dire, à la manière de La Bruyère, que tout a été dit et qu'il est trop tard. Je me bornerai donc à une brève explication de vote.

Dans le contexte de rigueur du budget de l'Etat, le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1992, qui s'élève à 14 milliards de francs, soit une augmentation de 7,8 p. 100 par rapport à l'an dernier, peut paraître honnête.

Toutefois, à structures constantes et hors « effet change-prix », l'augmentation n'est que de 5,5 p. 100 en francs courants et de 2,6 p. 100 en francs constants.

Le faible accroissement des crédits de fonctionnement pénalisera la gestion du personnel, notamment l'affectation d'agents dans les ambassades nouvellement créées au Cambodge et dans les Etats baltes.

Dé surcroît, pour la première fois depuis trois ans, le Quai d'Orsay va supprimer 102 emplois. Il est fort regrettable de voir ainsi sacrifier les moyens de travail de tous ceux qui, à travers notre réseau diplomatique, œuvrent chaque jour, et de façon remarquable, au service de la France et de nos compatriotes expatriés.

De même, notre action culturelle internationale marque un très net fléchissement en direction des pays de l'Europe centrale et orientale. Je ne crois pas que, comme on nous l'a dit, cela puisse se justifier par le passage de ces dépenses au rythme de croisière, car la coopération engagée voilà un an avec ces pays doit être, au contraire, maintenue, et même intensifiée.

Enfin, les mesures de consolidation dont les Français de l'étranger bénéficient ne peuvent nous satisfaire. En effet, les crédits consacrés aux fonds de secours, aux cimetières, à l'emploi et à la formation professionnelle stagnent, quand ils ne régressent pas.

Que dire, encore, de la médiocre dotation affectée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ? Comme l'a indiqué mon excellent collègue M. Durand-Chastel, elle ne pourra pas permettre d'attribuer des bourses à tous ceux de nos jeunes compatriotes qui sont scolarisés hors de nos frontières et qui ont présenté une demande.

Dans ces conditions, je ne puis que me rallier à l'avis de nos rapporteurs et, comme la majorité des sénateurs de mon groupe, j'émettrai un vote négatif sur ce budget.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 336 892 344 francs. »

La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le ministre d'Etat, au terme de ce débat, il convient de souligner la qualité du dialogue qui s'est instauré entre vous et nous, un dialogue courtois et franc, qui caractérise vos relations avec le Sénat.

Au-delà du diagnostic concernant le budget lui-même, qualifié de décevant et condamné sur le plan technique, le tableau dressé de votre politique fut empreint de notations critiques. Le groupe de l'union des républicains et des indépendants rejoint, dans sa grande majorité, cette analyse.

Trois raisons nous y conduisent.

La diplomatie de la France n'a pas, à notre sens, été à la hauteur des ambitions affichées dans les discours. Notre participation aux opérations militaires de début d'année dans le Golfe persique fut notamment justifiée par la nécessité d'assurer notre présence à la future table des négociations pour la paix au Proche-Orient.

Notre absence à la conférence de paix de Madrid nous apparaît clairement, malgré vos assurances répétées que la France travaille en coulisses, comme un échec de notre diplomatie. Il faut le regretter, notamment pour le Liban. Ce pays ami perd beaucoup à ne pouvoir compter sans restriction sur les solidarités anciennes.

L'idée de confédération européenne, que le Président de la République s'était empressé de lancer au lendemain des événements suivant la chute du mur de Berlin, est restée lettre morte. Les assises de Prague, au mois de juin dernier, n'ont pas permis sa reconnaissance. Le drame yougoslave est pourtant un signe : il serait temps que les Européens se préoccupent de la stabilité de la grande Europe. Les initiatives de notre pays se font attendre, notamment pour le règlement pacifique des conflits.

En fait, notre diplomatie pêche par attentisme. La réunification de l'Allemagne n'était pas considérée comme un événement réalisable à court terme. Et pourtant ! Le putsch de Moscou, en août dernier, ne fut pas condamné d'emblée avec la clarté nécessaire. Le problème de l'indépendance des ex-Républiques de l'Union soviétique n'est pas traité selon une doctrine assurée.

Il est, certes, opportun de préserver une position au cas par cas. Il serait cependant logique de garantir une cohérence d'action avec nos vues confédératives.

Autre erreur d'appréciation, l'absence de la France sur le terrain économique dans les pays de l'Est. Nous dénonçons cette attitude consistant, d'une part, à dire que l'intégration de ces pays à la Communauté ne peut se faire avant plusieurs décennies et, d'autre part, à demeurer en retrait par rapport à cette même Communauté dans les actions concrètes.

Enfin, la diplomatie de la France apparaît prisonnière d'une approche idéologique des problèmes. Comme l'a souligné notre excellent rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la francophonie, le dernier sommet de la francophonie a trop exagérément lié degré de maturité politique et droit à l'aide économique.

Les bouleversements qui se déroulent sur notre continent européen depuis deux ans ont, certes, bousculé bien des schémas et conduit à des remises en cause fondamentales. D'autres événements internationaux, comme la guerre du Golfe, ont eu des effets à ne pas négliger.

Dans quelques jours, à Maastricht, la France sera engagée dans une négociation dont nous sommes parfaitement conscients des enjeux fondamentaux.

Néanmoins, la grande majorité des membres du groupe de l'U.R.E.I. a décidé de remplir pleinement son devoir d'opposant. Notre vote, monsieur le ministre d'Etat, sera, pour ce titre IV comme pour les autres titres, un vote de refus. La politique extérieure que vous conduisez - celle de M. le Président de la République - reste largement en deçà de nos espoirs pour la France. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. En tant que rapporteur pour avis, je tiens à remercier Mme le ministre délégué à la francophonie, qui a mis un grand soin à répondre avec précision aux questions que je lui avais posées ce matin.

J'ai vivement apprécié la modération de son ton, qui a fort heureusement contrasté avec la véhémence des propos de certains de nos collègues.

A cet égard, je tiens à rassurer Jean-Pierre Bayle : à aucun moment je n'ai, dans mon rapport, voulu attaquer la démocratie. J'ai donné suffisamment de preuves, tout au long de ma carrière, de mon attachement à la démocratie - notamment pendant les temps de guerre - pour ne pas avoir à me justifier sur ce point.

J'ai simplement dit, ce matin, qu'il ne fallait pas lier totalement, systématiquement, francophonie et démocratie. Il y a autre chose, bien davantage, dans la francophonie !

Mme le ministre délégué, d'ailleurs, nous a informés d'autres intérêts exprimés lors du sommet de Chaillot. Je ne pense pas, cependant, avoir reçu, à la commission des affaires culturelles, les résolutions qu'elle a évoquées ce soir.

Cela étant, j'insiste sur un point particulier : la situation du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince nous préoccupe beaucoup. Mme le ministre délégué à la francophonie m'avait laissé quelque espoir : ne nous a-t-elle pas dit que la solution était proche ?

Il faut rouvrir ce lycée ! En effet, toutes les écoles fonctionnent en Haïti. Vous mettez en avant des questions de sécurité, mais vous savez bien, pour avoir reçu, à ma demande - ce dont je vous remercie - une déléguée des parents d'élèves de ce lycée, que c'est une fausse excuse : les parents ne sont-ils pas plus qualifiés pour savoir si la sécurité est ou non assurée ? En tout cas, ils en prennent la responsabilité.

Par conséquent, je ne vois pas d'autre raison à cette fermeture qu'une raison politique.

J'avais espéré que M. le ministre d'Etat allait nous annoncer une solution très prochaine, mais il n'a rien dit.

Dans ces conditions, parce que je pense à certains enfants qui, là-bas, sont à la rue faute de pouvoir être scolarisés, je suis au regret de ne pas pouvoir émettre un vote favorable, malgré les satisfactions que ce projet de budget peut par ailleurs nous donner.

M. Jean-Pierre Bayle. Belle excuse !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...
Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 32 :

Nombre des votants	310
Nombre des suffrages exprimés	303
Majorité absolue des suffrages exprimés	152
Pour l'adoption	90
Contre	213

Le Sénat n'a pas adopté.

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 375 053 000 francs ;

« Crédits de paiement, 176 028 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 42 000 000 francs ;

« Crédits de paiement, 42 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

Coopération et développement

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération et du développement.

Je rappelle à tous les intervenants ainsi qu'au Gouvernement que nous avons accepté d'examiner ces dispositions ce soir alors que douze heures de débat sont prévues pour la journée de demain. Je demande donc à chacun de faire preuve de concision afin que la séance de demain puisse commencer à une heure normale.

Madame le ministre, je sais que la Constitution vous donne tous les droits, mais je fais appel à vous en vous demandant de penser à vos collègues, en particulier à M. Paul Quilès, qui, demain, risque de devoir siéger jusqu'aux aurores.

Je vous donne la parole, madame le ministre.

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement. J'essaierai d'être la plus brève possible, monsieur le président.

Mesdames, messieurs les sénateurs, mon ministère entretient des relations privilégiées avec trente-sept pays très différents. Son action s'inscrit, certes, dans un contexte de relations bilatérales, mais également dans un contexte international marqué aujourd'hui par un certain nombre de phénomènes préoccupants : évolution de la démographie, rétrécissement de l'épargne mondiale, crises en série.

J'évoquerai successivement le cadre général de la politique de développement et les objectifs et les moyens de mon département, après quoi, à défaut d'un tour d'horizon, je présenterai quelques analyses sur certains pays dont la situation, je le sais, vous préoccupe tout autant que nous.

S'agissant de la politique de développement, tout d'abord, la première question qui doit se poser, à la lumière des évolutions récentes, est : quel Etat pour le développement ?

Depuis la signature des accords de coopération avec nos partenaires, nous croyons que la formation d'un Etat assumant les grandes fonctions de sécurité, de justice, d'administration territoriale et de création des conditions de développement de l'initiative privée est tout à fait nécessaire.

Les objectifs définis à La Baule par le Président de la République nous conduisent à appuyer la démocratie pour aboutir à l'état de droit.

Dans le domaine économique, ce qui est en question, c'est l'aptitude de nos partenaires à conduire de véritables politiques sectorielles. Rien ne se fera sans une responsabilisation des acteurs économiques et administratifs. Ne nous cachons pas qu'il s'agit d'un problème de société. Dans ce domaine aussi, l'évolution démocratique est nécessaire à cette profonde mutation. Ces conceptions impliquent une modification de la nature de nos relations avec nos partenaires.

Mais nous ne voulons pas et ne pouvons pas non plus nous comporter comme des donneurs de leçons. La démocratie doit avancer selon son propre rythme, en tenant compte de la spécificité de chaque Etat.

J'estime donc nécessaire de passer de véritables contrats pour le développement, ce qui implique que leurs termes devront être précisément respectés.

Evidemment, toute cette évolution aboutit à une modification substantielle de nos procédures administratives. Le partenariat change la notion même d'assistance technique, de programmation, de concours financiers, de bourses.

La seconde question est : quelle est la place de la France dans l'aide au développement ?

Au-delà de nos relations bilatérales avec nos partenaires, que vous connaissez, nous devons nous appuyer aussi sur les institutions internationales et mobiliser la Communauté européenne, surtout au moment où les pays d'Afrique nourrissent des craintes du fait de l'arrivée des pays de l'Est en position de demandeurs d'aides.

Les récentes assemblées du F.M.I. et de la Banque mondiale, à Bangkok, ont permis de mieux préciser ce problème, qui est aussi celui de la meilleure allocation des ressources disponibles.

J'en viens aux objectifs et aux moyens de mon département.

S'agissant des objectifs financiers, tout d'abord, le projet de budget pour 1992 traduit le parti que la France a pris en Afrique : elle ne se désengage pas ; elle maintient, contrairement à beaucoup d'autres pays, son soutien financier.

L'aide publique au développement est un bon exemple. En 1981, le taux de l'aide française était de 0,36 p. 100 du produit national brut. En 1990, il s'est élevé à 0,55 p. 100, avec un montant de 35,8 milliards de francs. Il atteindra 0,56 p. 100, en 1991 et représentera 40 milliards de francs.

Les difficultés budgétaires que nous connaissons n'ont pas remis en cause la volonté du Président de la République et du Gouvernement de poursuivre cette progression, puisque l'objectif fixé pour 1992 est de 0,57 p. 100 du produit national brut.

En termes de versements réels à l'Afrique subsaharienne, nous sommes restés dans les premiers donateurs, avec 3 milliards de dollars, en 1990, devant l'Allemagne avec 1,1 milliard de dollars, l'Italie avec 1,1 milliard de dollars, les Etats-Unis avec 1 milliard de dollars et le Japon avec 800 millions de dollars. Ces chiffres méritent d'être connus ; ils permettent de faire d'utiles comparaisons.

Le projet de budget du ministère de la coopération et du développement a été arrêté à 8 145 300 000 de francs, en augmentation de 3,57 p. 100 par rapport à 1991, ce qui traduit un léger accroissement de la part de mon département dans le projet de budget de l'Etat.

Les moyens mis en œuvre sont conforme à ces objectifs. Ils concernent la mobilisation des ressources humaines, les crédits du F.A.C., le fonds d'aide et de coopération, les concours financiers à l'ajustement et la coopération militaire.

En ce qui concerne les ressources humaines, il nous faut les associer le plus largement possible aux politiques de coopération.

Nous souhaitons qu'un plus grand nombre de Français puissent consacrer un moment de leur carrière à cette œuvre, le temps d'y apporter leur savoir, de l'y adapter pour se rendre utiles à nos partenaires et de passer le témoin sans chercher à se rendre indispensables, simplement en exécutant pleinement ce qui doit être, là aussi, un contrat.

Comme vous le savez, mon prédécesseur, Jacques Pelletier, avait entamé une importante réforme de l'assistance technique. Les décrets correspondants seront bientôt publiés pour entrer en vigueur, comme prévu, au 1^{er} janvier 1992. Ils prévoient que chaque coopérant sera employé au terme d'un contrat conclu avec l'État partenaire et prenant la forme d'une lettre de mission. Tous les emplois seront examinés, et la déflation des emplois de simples substitution qui avait déjà été entreprise au cours des années récentes, sera poursuivie.

Au-delà du décret, nous veillons à établir une politique de personnels concertée avec les autres ministères afin d'organiser concrètement le recrutement puis la réinsertion de nos coopérants.

La réflexion en matière de ressources humaines vaut aussi pour les cadres de mes propres services. La nature des responsabilités des cadres de mes services extérieurs va changer et être accrue.

Aussi, ce projet de budget autorise un important réaménagement de nos moyens en personnels, qui nous permet de créer des emplois de conseillers à vocation régionale dans des secteurs techniques tels que la santé, le monde rural ou, la macro-économie.

Enfin, j'ajoute que notre présence humaine en Afrique est conditionnée par deux facteurs essentiels auxquels nous veillons très attentivement.

Tout d'abord, la sécurité de nos ressortissants en cas de troubles. Nous ne pouvons prendre la responsabilité d'envoyer sur place de nombreux acteurs de notre politique que si nous sommes aussi en mesure de les aider aux heures critiques. C'est, vous le savez, le fondement des interventions de nos troupes, le plus souvent prépositionnées.

Le second facteur, c'est la scolarisation des enfants français. A cet égard, j'attire votre attention sur le fait que la subvention à l'Agence de l'enseignement français à l'étranger augmente de 37 p. 100, notamment pour compléter notre réseau en Côte-d'Ivoire, au Gabon et à Djibouti.

La mobilisation des ressources humaines comprend aussi les organisations non gouvernementales.

Le ministère de la coopération soutient ces acteurs au moyen de cofinancements de projets de terrain, sur crédits F.A.C., essentiellement, d'actions d'éducation au développement en France, de bourses, sur crédits du titre IV et de différentes formes du volontariat, toujours sur crédits du titre IV.

La concertation a été renforcée pour les organisations non gouvernementales au sein de ce qu'on appelle la Commission de coopération et de développement.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance que nous accordons à leur rôle, à leur travail et aux nombreux secteurs dans lesquels elles peuvent intervenir - secteur éducatif, développement rural, santé, projets économiques qui concernent des micro-entreprises - il a été décidé - c'est pour cela que vous en trouverez une traduction quelque peu différente dans l'organigramme budgétaire - de considérer ces organisations non gouvernementales et ces collectivités beaucoup plus comme des opératrices.

De même, nous avons fait en sorte qu'elles puissent, le plus souvent, bénéficier de la mise en place des projets F.A.C. et y participer.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y aura pas moins de crédits pour les collectivités décentralisées ou pour les organisations non gouvernementales. Ces crédits avaient fortement augmenté dans les années antérieures. Ils seront d'un montant égal, sinon supérieur, pour l'année à venir. Simple-ment, la méthode a changé : ils seront pris le plus souvent sur les projets F.A.C.

Nous prendrons, les O.N.G. étant opératrices, un certain nombre de décisions qui leur permettront de travailler effectivement sur des projets F.A.C. C'est une méthode de travail de plein partenariat qui leur agréera.

Je voudrais maintenant donner quelques indications sur les aspects directs du F.A.C. et les crédits hors projet.

Compte tenu de la situation des pays partenaires, nous sommes obligés de travailler d'une autre façon. Nous avons non seulement une action traditionnelle, qui passe par le F.A.C., mais encore une action hors projet, qui est étroitement vérifiée et contrôlée, et qui donne lieu à des inscriptions budgétaires dans les budgets des pays partenaires.

Les crédits du F.A.C. devraient connaître, pour leur part, une évolution dont il importe de bien saisir la signification.

Les autorisations de programme diminuent de 11 p. 100. Mais, parallèlement, les échéanciers de crédits de paiement seront respectés. La poursuite de la budgétisation des prêts devenus dons pour les pays les plus pauvres, à la suite des décisions de La Baule, permettra une augmentation de 14 p. 100 des crédits de paiement.

Cette présentation tient aussi à une certaine lenteur de la commission des crédits du F.A.C., lenteur à laquelle nous essayons de remédier. Il y aura autant de projets, n'ayez pas d'inquiétude à ce sujet.

Ainsi, en 1992, l'Afrique bénéficiera de décaissements croissants. On peut espérer, pour toutes sortes de raisons d'ailleurs, que les conditions de la loi de finances initiale pour 1993 permettront d'augmenter à nouveau les autorisations de programme.

J'ai donc le sentiment que nous avons trouvé un point d'équilibre satisfaisant pour cette année.

En 1992, nous introduirons également deux modifications de procédure très significatives : l'examen d'opportunité des futurs projets sera désormais effectué en amont dans le cadre de l'exercice de programmation ; les axes de politiques sectorielles seront harmonisés avec les projets au sein du comité d'orientation et de programmation que je préside, et qui réunit la Caisse centrale de coopération économique - la C.C.C.E. - ainsi que les ministères des finances et des affaires étrangères.

La conjoncture nous imposait de préserver les concours financiers, d'autant plus nécessaires qu'il nous faut accompagner nos partenaires dans une phase délicate. Là encore, une bonne mise en œuvre de tels moyens, qui représentent 3,5 milliards de francs, dont 1,4 milliard de francs au titre de mon budget, puisque vous savez que nous travaillons sous forme de tarifications d'intérêts, suppose une amélioration de la « conditionnalité » des concours et de leur coordination avec les programmes de développement.

Sur le premier point, je rappelle que les concours financiers français à l'ajustement font l'objet de points d'affectation techniques qui sont soumis à un strict contrôle national et multilatéral par l'intermédiaire des programmes du Fonds monétaire international.

Le second point, relatif aux concours financiers, est la nécessaire conciliation entre ajustement et développement. Conscient de l'importance qui s'attache à mieux intégrer l'aide hors projet dans ces opérations de développement, conformément aux recommandations que nous avons exprimées devant les institutions multilatérales - F.M.I., Banque mondiale, C.C.E.E. - le ministère de la coopération et du développement a entrepris d'approfondir sa réflexion méthodologique.

Je vous en donne un exemple. Au Cameroun, la restructuration de la filière café-cacao a donné lieu, en 1990-1991, à la mise en œuvre d'une aide à l'ajustement sectoriel dont les points d'application ont été la fixation d'une politique des prix aux producteurs plus compétitive, l'amélioration des circuits de collecte et la transformation des caisses de stabilisation existantes.

J'aborderai maintenant la coopération militaire, qui voit également ses crédits préservés pour l'essentiel.

Nous avons accepté pour 1992 une déflation du nombre des coopérants de trente unités : cela est cohérent avec l'évolution de notre assistance technique tant civile que militaire et pourra s'effectuer par redistribution de nos effectifs sans nuire à la mission.

En revanche, nous avons maintenu à leur niveau de 1991 l'ensemble des autres crédits d'aide directe et de formation.

Cette coopération s'exerce à travers trois volets : la formation des stagiaires africains et malgaches, essentiellement dans les écoles militaires françaises, avec 1 800 stagiaires en 1991 ; le détachement d'assistants militaires dans les forces nationales africaines et malgaches ; la fourniture

d'équipements - essentiellement des matériels de transmission et de transport - selon les demandes des autorités locales et selon les possibilités budgétaires.

Compte tenu du contexte nouveau, vous savez que cette coopération est en complète réorganisation depuis plusieurs mois déjà. Il est d'abord procédé, pays par pays, à une étude menée conjointement par les autorités du pays en charge de la sécurité et par la mission militaire de coopération sur le thème « une armée pourquoi faire ? »

Un plan pluriannuel de participation française à la mise sur pied ou la réorganisation des forces est établi sur des bases contractuelles bilatérales. Les trois aspects traditionnels de notre aide se conjuguent alors sur les priorités retenues et ce processus - j'insiste sur ce point - aboutit, dans la majorité des cas, à une réduction des effectifs militaires et à la mise sur pied de forces de maintien de l'ordre du type gendarmerie.

Mon département ministériel est particulièrement désigné pour cela puisqu'il peut conduire l'instruction parallèle de nos concours financiers et de la restructuration des armées, afin de rapprocher le montant de notre aide militaire directe et l'allègement de la charge militaire dans le budget de nos partenaires.

J'ajoute qu'à l'heure actuelle, tant au niveau du Fonds monétaire international que de la Banque mondiale ou encore de la Communauté européenne, toutes les indications vont dans le sens d'une aide à la réduction des dépenses militaires pour favoriser précisément les politiques de développement.

Ainsi, il est possible de dégager les moyens nécessaires à ces réformes tout en maîtrisant le montant global de nos concours financiers. Aux Comores, il a été possible de réduire les effectifs militaires d'un tiers ; au Tchad la déflation concernera la moitié des effectifs.

La réduction des effectifs militaires sera un succès si les hommes rendus à la vie civile peuvent s'y insérer convenablement, ce qui signifie qu'elle doit s'intégrer dans la politique d'emploi et donc de développement de l'état partenaire.

Je citerai un autre exemple sur lequel nous travaillons avec d'autres pays : l'Angola.

Mon département ministériel participe, bien entendu, à ces politiques, mais en compagnie d'autres bailleurs de fonds. Il convient, en effet, d'insister sur le caractère nécessairement multilatéral de ces opérations, qui exigent de grands moyens financiers.

Les politiques de développement sont la traduction concrète des objectifs et des moyens que je vous ai exposés.

Je voudrais maintenant évoquer le thème de la démocratie. Le renforcement de la démocratie implique la transformation de l'Etat, la relance des économies et le rétablissement des cohésions sociales.

Le processus de démocratisation constitue le levier du changement. La France, dans la ligne du discours du Président de la République à La Baule, soutient cette démarche, par conviction de la valeur universelle de la démocratie, mais aussi par conviction que le changement politique conduit au redressement économique.

Le modèle issu des indépendances s'est transformé en une structure où le secteur public et parapublic est devenu omniprésent. L'absence de maîtrise de cet appareil, qui dominait tous les rouages économiques et qui représentait un débouché naturel pour les nouvelles générations formées, a abouti à une situation ingérable, dans un contexte de crise économique et financière. Dépourvus de leurs possibilités de redistribution de la croissance, les gouvernants ont vu se rompre le fil du dialogue avec les acteurs du changement que sont les jeunes, les femmes et les autres groupes représentatifs de l'opinion.

Les besoins exprimés par nos partenaires s'inscrivent d'ores et déjà dans cette perspective. Une importante aide institutionnelle nous est demandée dans le domaine de l'élaboration des constitutions et des lois organiques, dans le fonctionnement du travail parlementaire et gouvernemental, ainsi que dans l'organisation des élections. Au-delà, la coopération française intervient également par des appuis au fonctionnement de l'appareil judiciaire, des collectivités locales et de la police.

La réforme de l'Etat passe également par la réduction effective de l'ampleur excessive des secteurs public et parapublic.

La réhabilitation des fonctions de l'Etat suppose aussi que la transparence et la rigueur des finances publiques soit rétablies. C'est pourquoi nous intervenons d'une manière systématique, en amont de toute notre aide budgétaire, pour aider à la réorganisation des administrations financières.

Le second point sur lequel je voudrais insister en termes d'orientations, c'est qu'il faut aider l'économie par un appui vigoureux à des réformes destinées à redresser les grands secteurs productifs tout en améliorant l'environnement du secteur privé.

Nous nous trouvons dans une situation qui rappelle l'évolution qu'ont connue un certain nombre d'autres pays, notamment du continent asiatique. On constate que des économies se sont redressées parce qu'on a su protéger à la fois l'agriculture et l'industrie.

Nous nous situons résolument dans une hypothèse de diversification économique, c'est-à-dire avec la possibilité d'intervention d'un important secteur privé. Cependant, il faut reconnaître aujourd'hui que, face à des marchés qui sont très étroits et face à la difficulté de canaliser les flux financiers, la situation économique est particulièrement délicate.

Une politique visant à rétablir la compétitivité, notamment dans l'agriculture et dans l'industrie, s'impose d'urgence. Mais son corollaire est que nous soyons capables de créer un environnement économique favorable. Cela requiert des politiques régionales, une mobilisation de l'épargne, un véritable secteur des assurances pour garantir les investissements, faute de quoi les investisseurs éviteraient un certain nombre d'Etats.

C'est une politique délicate à laquelle nous portons toute notre attention ; elle a fait l'objet d'importantes réunions des ministres des finances des pays de la zone franc.

Les efforts accomplis pour aller vers plus de démocratie et les efforts économiques que ces pays doivent consentir en même temps et qui se traduisent par des politiques d'ajustement structurel ont pour conséquence de faire monter la revendication sociale. Nous devons donc travailler, justement, à satisfaire un certain nombre de besoins sociaux.

A cet égard, l'éducation est pour nous une priorité ; elle apparaît dans les projets du F.A.C. et dans certaines inscriptions budgétaires relatives au secteur de la santé.

Il faut aussi inventer de nouvelles politiques sociales, des politiques urbaines. Souvent, les villes sont de très grande taille ; une jeunesse désœuvrée y cherche éperdument un emploi.

Dans ce domaine nouveau, il nous faudra mobiliser des fonds multilatéraux de grande importance. Cela est indispensable. Dès l'instant que nous voulons aider un processus démocratique, notamment par une coopération institutionnelle - un des thèmes principaux de la coopération - favoriser la transparence financière, mettre en place une nouvelle politique économique, nous devons aussi être présents en matière de politique sociale. C'est une des priorités de mon ministère.

Je terminerai par un certain nombre de problèmes précis en évoquant des situations qui nous préoccupent et qui vous ont alarmés.

Des événements tragiques nous rappellent qu'il n'y a pas de politique de coopération et de développement indépendante d'une réalité géopolitique. La vague démocratique dans le monde, l'effondrement du modèle étatique soviétique ont suscité partout la contestation des ordres établis, avec le lot de promesses et de dangers que la phase d'incertitudes ainsi ouverte comporte inévitablement. C'est dire que la période est inconfortable pour tous.

Elle l'est, à l'évidence, en Afrique. Le continent africain n'est pas resté inerte face à ces évolutions. Il a refusé de se laisser cantonner dans une marginalité dont, tôt ou tard, il aurait payé le prix fort. On assiste à des remises en cause radicales des modèles politiques et économiques qui ont régi, ces dernières décennies, le fonctionnement des pays africains.

Les profondes lacunes des systèmes à parti unique, dont la justification résidait souvent dans le maintien de la cohésion nationale, apparaissent aujourd'hui sous un jour nouveau.

Je crois que, pour de plus en plus d'Africains, la réponse qu'impose ce constat est l'orientation démocratique dont le caractère universel s'affirme par ailleurs.

A ce sujet, il n'existe pas de formule toute faite et les profondes turbulences qui affectent le continent africain traduisent bien cette interrogation sur le contenu de la démocratisation.

Je suis, pour ma part, convaincue que les bouleversements politiques actuels constituent un épisode historique comparable à celui des indépendances africaines. Aussi, dans cette situation complexe, quel peut être le rôle de la France ?

Le discours de La Baule a défini une politique et une ligne de conduite. Il affirmait que la France était décidée à aider l'Afrique, quoi qu'il en soit et quoi qu'on en dise. Ce faisant, le Président de la République a clairement rappelé les principes de liberté qui sont les nôtres, et affiché les convictions démocratiques, sans fixer de méthode ni de calendrier.

Plus récemment, à l'occasion du quatrième sommet de la francophonie, le Président de la République précisait que, dans le vaste mouvement de réformes démocratiques, chacun saura fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise.

La France, il faut le répéter, n'a pas proposé de recettes et ce n'était d'ailleurs pas son intention.

Aujourd'hui, plus d'une vingtaine de pays se sont engagés dans un mouvement de démocratisation. Le processus est long, douloureux dans certains cas, comme le montre l'actualité. Cette actualité nous interroge en permanence, en effet, sur l'orientation qu'il convient de donner à notre politique de coopération et de développement, et sur la nécessaire adaptation aux réalités mouvantes du continent africain.

Au Togo - j'ai d'ailleurs eu l'occasion de répondre à l'Assemblée nationale sur ce sujet - le cadre démocratique mis en place par les accords du 12 juin 1991 n'a pas été respecté. Le processus politique mis en œuvre, après avoir connu une dégradation, une rupture du consensus, a été brutalement interrompu, avec le risque réel que ce pays ne soit placé dans une impasse dramatique.

La France, qui réprouve et condamne les violences qui ont endeuillé le Togo, considère que les différends, là-bas comme ailleurs, doivent être réglés par la recherche d'un dialogue sincère, par la conciliation et par le retour aux urnes. Il est encore prématuré de porter une quelconque appréciation sur ce que sera le gouvernement de transition que doit former Joseph Kokou Koffigoh, dont on ne connaît pas encore la composition.

Il reste que, s'il apparaissait que la voie démocratique était obstruée, au mépris de l'espoir placé par les Togolais dans un renouveau politique, les dirigeants quels qu'ils soient devraient s'attendre à ce que les relations avec la France et la communauté internationale soient profondément perturbées.

Nous voulons encore espérer que tel ne sera pas le cas, et que la rupture du consensus, ainsi que les conséquences négatives de l'action des militaires, vive, brutale et condamnable, pourront être surmontées.

Vous le savez, nous avons dû interrompre notre coopération avec le Zaïre et réduire substantiellement notre présence diplomatique dans ce pays. Cette décision, croyez-moi, n'a pas été prise de gaité de cœur.

Si le Gouvernement français a dû se résoudre à prendre une mesure si radicale, et dont il assume pleinement les conséquences, c'est qu'il était devenu clair que, malgré tous les signaux que nous avons explicitement adressés aux dirigeants de ce pays, les conditions n'étaient pas réunies pour que soit assuré le dialogue qui seul permettrait d'engager le redressement d'un pays, pourtant pourvu d'atouts exceptionnels.

Dans l'état d'anarchie dans lequel le pays s'enfonçait, en raison d'une crise politique et morale aiguë dont nous avons pris la mesure en réduisant nos interventions et en modifiant la nature de celles-ci, quel pouvait être, en effet, le sens du maintien d'une coopération dont les instruments étaient en partie détruits et qui n'avait pas d'interlocuteurs locaux susceptibles d'en garantir la mise en œuvre et la bonne fin ?

Aujourd'hui, la France espère que la désignation d'un nouveau Premier ministre et la formation d'un gouvernement favoriseront la mise en place effective de la transition démocratique que la France a appelée de ses vœux depuis le début. Si c'est bien le cas, il reviendra au peuple zaïrois d'apprécier l'action que le Gouvernement aura engagée.

En Haïti, pays qui relève également du champ d'intervention de mon département ministériel, nous avons abouti au même constat d'impuissance.

Pour la première fois de son histoire, la population haïtienne avait procédé à l'élection libre et démocratique de ses dirigeants grâce à l'appui de la communauté internationale, et, en premier lieu, à celui de la France, qui avait manifesté sa solidarité et sa sympathie à l'égard de ce processus.

Aujourd'hui, les autorités légitimes ont été chassées du pouvoir par un coup d'Etat militaire doublé d'un coup d'Etat pseudo-constitutionnel qui a abouti à la confiscation du pouvoir au mépris de la volonté populaire telle qu'elle s'était exprimée.

Sans s'immiscer dans les débats politiques internes à Haïti, la France considère que cette situation, qui va à l'encontre de l'évolution démocratique du continent américain, est inadmissible et demande le retour au pouvoir des autorités légitimes du pays.

La France espère que le dialogue va être renoué rapidement grâce à l'O.U.A. dont elle a soutenu sans réserve les résolutions qui ont été adoptées à ce sujet.

Dès l'annonce du coup d'Etat, le Gouvernement français a suspendu sa coopération et arrêté tout décaissement en faveur d'Haïti. Les projets de coopération que j'avais personnellement définis avec les autorités haïtiennes lorsque je m'étais rendue à Port-au-Prince, au mois de juin dernier, à l'occasion de la réunion de la commission mixte, sont désormais arrêtés.

Nous avons également pris la décision de rapatrier en France nos coopérants, dont la présence ne se justifiait plus.

Dans le cas d'Haïti comme dans celui du Zaïre, nous sommes naturellement prêts à reprendre notre coopération, si elle est souhaitée, dès que les conditions politiques s'y prêtent à nouveau.

La période qui s'est ouverte et qui annonce déjà le XXI^e siècle n'est assurément pas confortable, mais elle ne l'est ni pour l'Europe ni pour l'Afrique. Ce simple constat revêt une acuité particulière en Afrique. Certes, ce continent connaît des conflits persistants, de graves crises politiques et des convulsions sociales. Mais je regretterai que l'opinion publique européenne ne perçoive de l'Afrique que cette image négative qui reflète imparfaitement une réalité très complexe.

Il est vrai qu'en Afrique et dans l'océan Indien des solutions politiques doivent encore être trouvées. Je ne les énumérerai pas toutes, car de nombreuses questions seront sans doute posées à ce sujet.

En conclusion, je voudrais m'arrêter sur ce qui constitue, selon moi, ma mission à la tête du ministère de la coopération et du développement. Depuis le discours de La Baule, qui a été perçu comme un révélateur de l'évolution du continent africain, la démocratie dans ces pays est devenue un thème omniprésent. Nous ne pouvons, bien évidemment, que nous en féliciter tout en ayant pleinement conscience du sens des responsabilités qui doit présider aux débats qu'il suscite. C'est en effet un lieu commun, mais aussi une vérité très simple, d'affirmer que la démocratie et le développement sont indissolublement liés. Encore faut-il que le thème de la démocratie ne reste pas un slogan, créant des attentes et des espérances.

C'est une discipline, presque une ascèse, qui ne peut, par la simple magie du mot, résoudre toutes les difficultés du moment. Il faut donc mettre en œuvre des politiques pour que la démocratie, au-delà de ses aspects formels, puisse recueillir une adhésion qui ne soit pas de pure forme. Je l'ai déjà dit, la France a un rôle particulier à jouer dans l'établissement des institutions démocratiques.

Nous devons contribuer à la transformation de l'Etat afin de lui donner la capacité de créer un environnement juridique et politique favorable à l'épanouissement des libertés et propice au développement économique et social.

Nous devons favoriser la relance des économies. Je songe, notamment, à la restauration des filières de production rentables et aptes à dégager des recettes d'exportation.

Nous devons, enfin, rétablir les cohésions sociales fortement ébranlées par la crise économique et les phénomènes qui lui sont liés, tels l'urbanisation anarchique et le chômage, en particulier celui de la jeunesse.

Afin d'assurer le succès de ces politiques, il convient de se garder d'une approche par trop uniforme et marquée par l'esprit de système.

Il n'existe pas d'Afrique mythique et monolithique. Sachons fournir les efforts nécessaires pour dégager des priorités par pays, tout en accompagnant les politiques régionales que les Africains mettent en place : c'est sans doute l'une des clés du développement, et donc, d'ancrage de la démocratie.

Cette approche fine des problèmes implique une adaptation de nos moyens d'intervention et une réforme de nos styles de coopération. L'Afrique change sous nos yeux. Il nous incombe de savoir remettre en question nos schémas traditionnels.

Enfin - et j'insisterai sur ce point - nous ne pouvons répondre seuls à toutes les sollicitations, en tout lieu et à tout moment. L'Europe devient une réalité de plus en plus présente dans la vie de nos concitoyens, même s'ils n'en ont pas toujours une conscience immédiate.

La France - et je m'y emploie - doit s'efforcer d'intéresser nos partenaires européens au devenir d'un continent qui leur est proche par la géographie mais aussi par tout un faisceau d'affinités.

Elle se doit également, par la relation privilégiée qu'elle entretient avec nos partenaires africains, de trouver les mots justes pour plaider, avec réalisme et sans complaisance, la cause de nos partenaires auprès de tous les contributeurs qui sont disposés à l'écouter.

Je vous remercie de votre attention, mesdames, messieurs les sénateurs, et vous demande de bien vouloir approuver les moyens qui me sont nécessaires pour appliquer la politique dont je viens rapidement de vous exposer les grandes lignes. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits du ministère de la coopération et du développement pour 1992 s'inscrit dans un contexte d'« afropessimisme » dont il est difficile de contester les fondements.

Au début des années quatre-vingt-dix, la situation économique et politique du continent africain, notamment celle des pays de l'Afrique subsaharienne qui constituent l'essentiel du champ de la coopération française, apparaît plus grave encore qu'elle ne l'était au début de la décennie précédente. La dégradation est lente mais continue.

Or, aujourd'hui, l'Afrique se décompose. Elle n'est plus en voie de développement, elle est en voie de disparition.

Si la situation des pays du tiers monde connaît certaines améliorations, l'Afrique en reste totalement à l'écart. Toutes les grandes organisations internationales, le Fonds monétaire international, le F.M.I., la banque des règlements internationaux, la B.R.I., les Nations unies, le confirment.

Loin de se résoudre, même partiellement, les problèmes semblent aujourd'hui s'accumuler. L'Afrique paraît être en proie à tous les maux à la fois : démographie galopante, extension de la famine et de la malnutrition, dégradation de l'état sanitaire, développement des épidémies, désertification des territoires, gigantisme urbain, résurgence des luttes tribales, insécurité civile, corruption de l'administration, effondrement des structures politiques, désintégration sociale et culturelle, chute des cours des produits de base, tarissement des investissements privés et accélération de l'endettement. C'est un triste tableau.

Les événements qui se déroulent depuis un an en Afrique n'améliorent pas la situation. Rappelez-vous le Rwanda, le Zaïre, Djibouti, le Togo, Madagascar et Haïti.

Aujourd'hui, la dette de l'Afrique est supérieure à son produit intérieur brut. La seule charge des intérêts lui coûte plus de 140 milliards de francs par an et dépasse le tiers de l'ensemble de ses recettes d'exportation.

Or la politique d'annulation de dettes mise en œuvre depuis le Plan Brady, par le biais des sommets successifs de Dakar, de Toronto, de La Baule et de Paris, ne résout pas tous les problèmes. Elle ne suffit pas, en tout cas, à pallier le retrait massif des investisseurs privés.

Aujourd'hui, selon le F.M.I., même si les conditions définies au sommet de Toronto étaient appliquées à la totalité de la dette officielle des pays à faible revenu gravement endettés, le solde du service de la dette à assurer serait plus de deux fois supérieur aux sommes déjà payées en 1990.

L'évolution de la situation économique dans les pays du champ, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, reste donc totalement dépendante de celle des pays industrialisés qui sont à l'origine des recettes d'exportation et qui participent à l'allègement des charges du service de la dette.

Or l'économie mondiale est aujourd'hui caractérisée par un ralentissement généralisé, qui se traduit par une nette décélération de la demande des pays industrialisés, voire par une tentation accrue pour le protectionnisme régional.

Parallèlement, le déficit d'épargne devient aigu et maintient à la hausse le niveau des taux d'intérêt.

Or l'aide au développement africain se trouve désormais confrontée à la « concurrence », en quelque sorte, des pays de l'Est qui font l'apprentissage de l'économie de marché. Les capitaux se dirigent vers l'Est.

Une telle évolution conduit à s'interroger sur l'efficacité réelle de la politique de coopération menée depuis la décolonisation. Face à un équilibre mondial dont les principales données économiques et politiques sont aujourd'hui profondément bouleversées, cette politique mérite sans doute d'être profondément repensée.

Du strict point de vue budgétaire, la politique française d'aide publique au développement, déjà très marquée par les décisions prises directement par l'Elysée, apparaît caractérisée, en outre, par une dispersion importante entre les crédits gérés par le ministère de la coopération, qui représentent moins de 20 p. 100 du total, et les crédits gérés par le ministère de l'économie et des finances par l'intermédiaire du Trésor, qui s'élèvent à près de la moitié du total.

Les ministères de la recherche, de l'éducation nationale et de l'agriculture contribuent également à cette multiplication des centres de décision. S'il n'est pas certain qu'elle garantisse la parfaite efficacité des politiques menées, il est sûr en tout cas qu'elle contribue à l'opacité de l'analyse.

Dès lors, outre que, sur le terrain, l'aide française doit s'inscrire dans un cadre multilatéral et coexister avec la politique menée par d'autres pays ou définie par les grandes organisations internationales, on ne peut pas toujours exclure les risques de double emploi, qui n'évitent pas les « trous », ni même ceux d'une concurrence néfaste sur le plan des résultats pour le pays aidé.

Au total, dans ce cadre, les seuls crédits du ministère de la coopération, durement touchés par la régulation budgétaire du mois de mars 1991 liée à la crise du Golfe, enregistrent, en 1992, une progression globale de 3,6 p. 100, en net retrait par rapport à la hausse de 7,5 p. 100 de l'exercice précédent.

Je rappelle, en effet - et permettez-moi de le déplorer - que, au mois de mars 1991, 169,6 millions de francs ont été annulés sur les crédits du titre IV, soit 3 p. 100 des crédits initiaux. Les crédits du F.A.C. ont été particulièrement touchés : ils diminuent de 169,2 millions de francs en crédits de paiement - soit 11 p. 100 des crédits initiaux - et de 417 millions de francs en autorisations de programme - soit 13 p. 100 des crédits initiaux.

J'ajoute que la loi de finances rectificative, actuellement en cours d'examen par la commission des finances, comporte 94,2 millions de francs d'annulations de crédits, dont 52,9 millions de francs au titre des actions de coopération pour le développement et 36,3 millions de francs sur les crédits du F.A.C., et ce afin de gager la forte progression des dépenses liées aux bonifications des prêts d'ajustement consenties au titre des décisions prises au sommet de La Baule et aux crédits supplémentaires affectés à l'Agence de l'enseignement français à l'étranger.

La « régulation » qui intervient dans le collectif de 1991 n'est, en fait, guère différente de celle qui transparaît dans le projet de budget pour 1992.

En effet, l'essentiel de la progression des crédits pour 1992 résulte, en réalité, de la traduction budgétaire des engagements pris au sommet franco-africain de La Baule du mois de juin 1990, engagements qu'il est désormais impératif de respecter, ainsi que de la majoration des crédits de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger issue de la réforme « de Beaucé » de 1990.

Les dépenses de fonctionnement du titre III, qui s'élèvent à 902,8 millions de francs, augmentent de 25,5 p. 100 par rapport à 1991.

Cette évolution importante résulte de deux éléments : d'une part, l'augmentation des crédits de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui progressent de 37 p. 100 par rapport à 1991 ; et, d'autre part, le regroupement en un chapitre unique au titre III de l'ensemble des crédits destinés aux centres culturels français, jusqu'à présent dispersés entre les titres III et IV.

Parallèlement, les crédits d'intervention du titre IV, qui s'élèvent à 5 450,8 millions de francs et qui représentent 86 p. 100 du total des dépenses ordinaires, diminuent de 2,3 p. 100.

Outre le mouvement de transfert budgétaire qui vient d'être évoqué, cette diminution recouvre les évolutions suivantes.

Les crédits affectés aux actions de coopération, qui atteignent 3 002 millions de francs, diminuent de 1,6 p. 100 au total, après avoir été amputés de 60 millions de francs en mars 1991.

Je regrette, madame le ministre, la diminution de 9,4 p. 100 des crédits de bourse, même s'il apparaît que cette évolution est conforme à la non-consommation des crédits initiaux. Aucune sous-consommation de crédits ne justifie, en revanche, la diminution de 7,6 p. 100 des dotations d'assistance technique sur conventions.

D'une manière générale, l'assistance technique fait l'objet d'une profonde réforme concernant la définition de ses objectifs et la gestion de ses personnels. Elle se traduit par une diminution des crédits de 0,1 p. 100. Je citerai quelques exemples.

En Côte-d'Ivoire, le budget prévoit 200 suppressions de postes d'enseignants à la rentrée de 1992. Cette mesure permettra de pallier partiellement, pour le budget, l'effet regrettable du financement par voie de fonds de concours.

D'une manière générale, la Côte-d'Ivoire ne paie pas et, si elle le fait, c'est grâce à des prêts consentis par la Caisse centrale de coopération économique.

Dans les autres pays, la politique de réduction progressive des effectifs d'assistance technique se poursuit au même rythme qu'en 1991 : cent suppressions de postes d'enseignant sont prévues à la rentrée de 1992.

Les crédits d'appui aux initiatives décentralisées - O.N.G., volontaires, coopération décentralisée - diminuent de 7,4 p. 100, soit 11 millions de francs. Cette évolution marque une rupture importante avec la tendance précédente, qui avait été largement encouragée et approuvée par le Sénat et qui se traduisait par une progression de 11 p. 100 en 1989, de 13 p. 100 en 1990 et de 12 p. 100 en 1991. Elle succède à la régulation intervenue au mois de mars, qui avait annulé 7,8 millions de francs de crédits.

Nous notons, par ailleurs, avec satisfaction l'augmentation des crédits affectés au F.A.C. au titre VI. Mais les titres IV et VI ne fonctionnent pas comme des vases communicants : en effet, la plupart des dépenses prévues au titre IV ne sont pas transférables sur le titre VI. Je prendrai comme exemple la couverture sociale des volontaires du progrès, qui connaît des difficultés. Je souhaite que vous puissiez me rassurer sur ce point, madame le ministre.

Permettez-moi de déplorer particulièrement la diminution des crédits d'appui à la coopération non gouvernementale.

Chacun reconnaît pourtant le rôle essentiel de ces organismes ainsi que la garantie d'une utilisation efficace des moyens liée à leur profonde connaissance du terrain et, justement, à leur caractère « extrainstitutionnel ».

J'ai eu l'occasion de le vérifier à Haïti et je sais qu'aujourd'hui ils restent les seules courroies de transmission de l'aide humanitaire dans ce pays en total désarroi, où la nécessité politique implique la rupture des relations gouvernementales.

A cet égard, madame le ministre, je vous réitérerai la question qui a été posée tout à l'heure à M. le ministre d'Etat : allez-vous rouvrir le lycée de Port-au-Prince ? Les familles, inquiètes, le demandent.

Les crédits d'assistance militaire diminuent de 1,3 p. 100, soit de 12,2 millions de francs, après avoir été amputés de 17,5 millions de francs au mois de mars. Dans le contexte actuel de déstabilisation marquée des régimes africains, je doute que cette diminution des crédits - laquelle traduit à la

fois le retrait des postes de responsabilité, la suppression de stages de formation et la diminution de l'aide en matériels - soit particulièrement bienvenue !

M. Emmanuel Hamel. Elle est malvenue !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Les crédits des concours financiers diminuent globalement de 13 millions de francs après avoir été amputés de 83 millions de francs au mois de mars 1991. On notera, toutefois, qu'ils font l'objet d'une majoration de crédits de 128 millions de francs dans le collectif budgétaire.

En réalité, l'essentiel de ces crédits d'ajustement structurel liés aux bonifications de prêts évoluent nécessairement en fonction des dépenses constatées. Toute diminution sur ce poste n'est donc guère effective.

Les dépenses en capital, qui correspondent essentiellement aux opérations du F.A.C., progressent de 14,3 p. 100 en crédits de paiement - soit plus 225 millions de francs - et diminuent de 11,1 p. 100 en autorisations de programme - soit moins 361 millions de francs.

Cette évolution est essentiellement liée à l'incidence budgétaire des décisions prises au sommet de La Baule, qui s'est tenu au mois de juin 1990, et à la transformation des prêts en dons.

La majoration des crédits de paiement est liée au financement nécessaire des dons aux pays les plus pauvres.

De fait, les crédits inscrits à l'article 40 - dons aux pays les plus pauvres - et à l'article 10 - dons destinés à financer des projets - sont globalement majorés de 342,7 millions de francs.

Les crédits correspondant à l'article 30 - dons associés aux prêts de la caisse centrale - sont supprimés ; ils n'ont en effet plus de raison d'être depuis la transformation des prêts en dons.

La forte diminution des autorisations de programme relève de deux analyses différentes.

Les autorisations de programme inscrites pour 1991 ont été largement amputées par la régulation budgétaire du mois de mars 1991. Rapportées aux montants réellement disponibles après régulation, les crédits inscrits pour 1992 traduisent en réalité une progression de 2,42 p. 100.

La répartition des crédits entre articles est affectée par un important mouvement de crédit intervenu courant 1991, pour 221 millions de francs, de l'article 40 - dons destinés à financer des projets dans les pays les plus pauvres - vers l'article 10 - dons destinés à financer des prêts.

L'évolution des crédits d'équipement hors F.A.C. est marquée par une modification de la répartition des crédits au profit des écoles françaises de droit local pour lesquelles les autorisations de programme et les crédits de paiement sont plus que doublés. Parallèlement, les autorisations de programme en faveur des centres culturels diminuent de moitié après l'important effort accompli de 1989 à 1991.

Au total, que dire de ce budget ?

La progression globale des crédits de la coopération et du développement, qui est de 3,57 p. 100, reste, cette année encore, supérieure à la progression moyenne du budget de l'Etat, à savoir 3,1 p. 100, mais devient inférieure à celle du P.I.B., qui est de 5,1 p. 100.

En réalité, cette évolution traduit essentiellement l'incidence budgétaire de la décision prise en juin 1990 au sommet franco-africain de La Baule ainsi que, dans une moindre mesure, les besoins liés à la mise en place de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Sauf à revenir sur les engagements pris, la charge budgétaire due à la transformation des prêts en dons est en effet de nature incompressible.

La nécessaire rigueur budgétaire dans laquelle s'inscrit ce budget se traduit, dès lors, par un tassement sensible des moyens du F.A.C. et d'importantes réductions de moyens dans des domaines souvent fondamentaux : la coopération militaire, les effectifs de l'assistance technique, les bourses et, surtout, les crédits d'appui aux initiatives privées et décentralisées.

Au total, il convient de saluer l'effort remarquable de redéploiement des crédits et de restructuration budgétaire auquel s'est livré le ministère de la coopération pour préserver un budget dont la seule progression résulte, en définitive, de dépenses liées.

Madame le ministre, mes chers collègues, il reste, que, face à la détérioration manifeste de la situation économique et politique dans la plupart des pays du champ et face à des interrogations croissantes sur l'efficacité de l'aide dispensée, l'évolution proposée des crédits de la coopération ne paraît pas de nature à permettre les adaptations nécessaires.

De plus, cette détérioration manifeste amène à s'interroger sur l'efficacité de l'aide dispensée depuis tant d'années. Ce n'est pas un reproche que je vous adresse à vous personnellement, madame le ministre, c'est un reproche que je fais depuis de longues années.

Permettez-moi, pour conclure, de citer un chiffre dont M. Pierre Bérégovoy s'inquiétait lui-même au conseil des ministres du 10 juillet dernier.

En 1991, 74 milliards de francs de crédits budgétaires seront consacrés directement ou indirectement aux pays en voie de développement, soit une augmentation de 46 p. 100 depuis 1988, alors que les dépenses d'éducation ne se sont accrues que de 25 p. 100 et que les dépenses de recherche ne dépassent pas 48 milliards francs. Croyez-bien que je le regrette car, depuis bientôt trente ans que je rapporte les crédits de la coopération, chacun sait combien je suis attaché à cette politique et à l'Afrique en particulier. Nous avons d'ailleurs visité ensemble le Bénin, madame le ministre.

Il subsiste, malgré tout, quelques îlots d'espérance. C'est pourquoi, malgré mon pessimisme, il me semble nécessaire, comme je l'ai fait en commission des finances, de s'en remettre à la sagesse de la Haute Assemblée sur ce budget, malgré la gravité de la situation ou peut-être à cause d'elle. Je formule aussi le souhait que l'Afrique puisse encore être sauvée ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Xavier de Villepin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, sans céder à l'« afropessimisme » ambiant, force est cependant de constater que le bilan de l'évolution récente de la situation économique et sociale de l'Afrique est plus défavorable encore que celui que l'on pouvait dresser voilà dix ans.

L'Etat sanitaire de l'Afrique - continent en proie à des épidémies qui ajoutent leurs effets meurtriers à ceux des famines récurrentes dans certaines régions - n'a connu, ces dernières années, aucune amélioration. Les budgets sociaux sont, en effet, les premières victimes des politiques d'ajustement. Les quelques améliorations susceptibles de se manifester sur le plan économique sont confisquées par la croissance démographique et par le déclin des cours des matières premières, dont les pays d'Afrique subsaharienne demeurent très dépendants. Les guerres civiles et les affrontements violents que connaissent certains pays se traduisent par des flux de réfugiés qui contribuent à aggraver les difficultés économiques et sociales des pays d'accueil.

« *Perestroïka* » ou « *Paristroïka* », une quinzaine de pays d'Afrique se sont orientés, en 1990 et en 1991, sur la voie de l'expérience pluraliste. La démocratisation n'est pourtant souvent qu'esquissée et des troubles violents ont, çà et là, signifié brutalement aux populations le terme de leurs revendications.

Il est irritant de constater le morcellement administratif qui persiste à caractériser l'aide française au développement. Celle-ci est en effet répartie entre le ministère des finances, le ministère de la coopération, la Caisse centrale de coopération économique, le ministère des affaires étrangères, le ministère de la recherche, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture.

Une fois encore, en dépit du peu d'écho de mes remarques, je déplore que ne soit pas créé un véritable ministère du développement, dont la compétence s'étendrait à l'ensemble de l'aide publique au développement, avec un profit évident sur le plan de la transparence, notamment financière, du dispositif, et qui respecterait la légitime spécificité africaine parmi les partenaires de la France.

Pour en revenir aux actions gérées par la rue Monsieur, c'est dans le contexte inquiétant précédemment évoqué que le budget du ministère de la coopération et du développement

est fixé à 8,14 milliards de francs, en augmentation de 3,57 p. 100 par rapport à la dotation précédente. Cette progression, certes supérieure à celle du budget de l'Etat, manifeste cependant un essoufflement évident par rapport à la hausse de 7,53 p. 100 observée l'an dernier.

Vous renvoyant pour l'essentiel à mon rapport écrit, je me bornerai aujourd'hui à un résumé succinct du budget du ministère de la coopération et du développement, dont notre collègue de la commission des finances a déjà effectué une brillante présentation.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis. Les décisions du sommet de La Baule ont eu des incidences budgétaires sur les concours financiers et sur le F.A.C.

Après l'augmentation de 43,6 p. 100 des concours financiers observée entre 1990 et 1991, la baisse de 0,92 p. 100 qui caractérise le projet de loi de finances pour 1992 se traduit par la diminution des crédits d'aide budgétaire et des dons en faveur de l'ajustement structurel.

En revanche, l'article 20, qui concerne la bonification des prêts d'ajustement structurel, se trouve augmenté de 7,91 p. 100.

Cette répartition des crédits est censée tenir compte du fait que les pays à revenu intermédiaire, auxquels sont destinées les bonifications de prêts d'ajustement structurel, se heurteront, dans les années à venir, à des besoins financiers accrus.

On peut néanmoins s'interroger sur la cohérence d'une démarche qui, après avoir abouti à la substitution des dons aux prêts destinés aux pays les plus pauvres, privilégie les pays à revenus intermédiaires.

En ce qui concerne le F.A.C., alors que les autorisations de programme diminuent de 11,05 p. 100 par suite des restrictions budgétaires en cours, les crédits de paiement augmentent de 13,8 p. 100.

On remarque néanmoins que les crédits de paiement de l'article 40 - il concerne les dons aux pays les plus pauvres - qui sont calculés à partir des autorisations de programme de l'année, ne font pas l'objet d'un effort budgétaire important en dépit d'une augmentation de 124 p. 100 par rapport à 1991, car ils ont été déterminés par rapport à des autorisations de programme en diminution.

La diminution de l'appui aux initiatives privées et décentralisées semble moins grave dans la mesure où l'essentiel de l'aide aux actions de coopération entreprises par les O.N.G. et par les collectivités locales transite par le F.A.C. et où le chapitre 42-24 finance, entre autres initiatives, des actions de sensibilisation au développement.

En revanche, la diminution des crédits affectés à la coopération militaire - moins 1,3 p. 100 après la hausse déjà insuffisante de 2,4 p. 100 observée l'an dernier - paraît très inopportune eu égard à l'instabilité croissante qui caractérise l'Afrique subsaharienne.

Il convient de préciser que la poursuite de la déflation des effectifs porte sur 479 postes de coopérants. L'année 1992 constitue la troisième tranche d'un plan de déflation étalé sur cinq ans, plan que les événements du Zaïre pourraient accélérer encore.

Cette déflation concerne toujours la Côte-d'Ivoire au premier chef, conformément aux objectifs arrêtés conjointement par les deux gouvernements. La suppression de 200 postes d'enseignants, qui interviendra dès la rentrée 1992, sera compensée par un appui au système éducatif ivoirien financé par le F.A.C.

La réduction des crédits consacrés aux bourses, loin de susciter des regrets, pourrait fournir l'occasion de revoir, en fonction de critères strictement subordonnés à l'utilité au regard du développement des pays concernés, l'attribution de ces bourses.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est confrontée à des charges d'autant plus lourdes que sa création a entraîné l'apparition de deux charges supplémentaires liées au fonctionnement de l'établissement public et aux charges sociales des enseignants « résidents ». Par ailleurs, l'A.E.F.E. doit faire face à la création de classes ou d'établissements en Côte-d'Ivoire, au Gabon et à Djibouti.

Je crains que les 334,1 millions de francs inscrits au chapitre 36-30 dans le présent projet de loi de finances ne permettent pas à l'A.E.F.E. de faire face à l'ensemble de ses

dépenses. Bien que substantielle, cette augmentation de 37 p. 100 ne me semble pas suffisante compte tenu des charges qui pèsent sur l'Agence.

Au sujet de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, je voudrais évoquer un problème qui a donné lieu à des interventions tant auprès de vous, madame le ministre, qu'auprès de M. le ministre d'Etat.

Le lycée Alexandre-Dumas, en République d'Haïti, a été fermé au moment du putsch, et il le reste, alors que tous les autres établissements étrangers de Port-au-Prince sont, eux, ouverts. Outre que cette fermeture fait partir un grand nombre d'élèves, notamment haïtiens, vers ces autres établissements, il est intolérable que nos jeunes compatriotes soient privés de la possibilité de fréquenter leur lycée, subissant ainsi les conséquences de décisions d'ordre politique, sous le prétexte fallacieux d'un manque de sécurité, dont la réalité est niée par tous les parents d'élèves, qu'ils soient haïtiens ou français.

Madame le ministre, j'aimerais recevoir de vous l'assurance qu'au moins dès la rentrée scolaire de janvier prochain ce lycée ouvrira à nouveau ses portes. C'est le désir de tous les parents d'élèves du lycée Alexandre-Dumas, qu'il s'agisse d'Haïtiens, de Français ou de ressortissants de pays tiers.

M. Xavier de Villepin. Très bien !

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis. En conclusion, je déplore la morosité qui caractérise l'évolution du budget de la coopération, budget que le rapporteur de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, membre de la majorité nationale, affirme avoir accepté « sans enthousiasme particulier ».

Parmi les signes d'essoufflement de l'effort mis en œuvre par le précédent budget, mes chers collègues, votre rapporteur regrette tout particulièrement le tassement des crédits du F.A.C. et, surtout, la réduction particulièrement mal venue dans le contexte actuel des crédits consacrés à la coopération militaire.

A l'heure où l'Afrique se trouve confrontée à l'échéance du Marché unique et où les évolutions est-européennes risquent de détourner de l'Afrique l'attention des Occidentaux, il est dommage de n'avoir comme objectif que le « maintien » de l'aide de la France aux pays du champ - c'est ainsi que le ministère de la coopération définit son projet de budget pour 1992 - et de ne pas soutenir plus activement l'espoir que la France est seule en mesure de donner à ces peuples déshérités.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis. Si le Sénat ne rejetait pas, en rejetant le présent projet de budget, de décourager les peuples d'Afrique et de leur donner à penser que la représentation nationale française se désintéresse de leur sort, j'aurais été tenté de vous inviter, mes chers collègues, à repousser les crédits du ministère de la coopération et du développement pour 1992.

C'est uniquement parce que l'ampleur de la crise subie par l'Afrique subsaharienne exige de la part de la France une solidarité particulière que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées s'en remet à la sagesse de notre assemblée, sans se faire toutefois d'illusions sur la portée réelle de ce budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 17 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 16 minutes ;

Groupe socialiste, 16 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 16 minutes ;

Groupe communiste, 15 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 15 minutes.

La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la coopération et du développement confirme la

volonté du Gouvernement de ne pas réduire l'aide aux pays du champ, malgré les contraintes budgétaires et l'émergence de nouveaux besoins en Europe de l'Est.

Les crédits de paiement s'élèvent à 8 145,3 millions de francs, en progression de 3,57 p. 100 par rapport à 1991. Ce taux est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du budget.

Ainsi, malgré le contexte général de rigueur, les engagements pris à La Baule sont tenus.

Les profondes mutations qui se sont produites en Afrique, tendant à en faire un continent à l'image du reste du monde, se sont accélérées depuis les six derniers mois. Plusieurs pays ont achevé leurs conférences nationales - c'est le cas du Bénin, du Congo, du Mali, du Niger, du Togo - ou ont entamé un processus électoral, tels le Burkina Faso et le Tchad. Parmi les pays hors champ, la Zambie a connu l'alternance tandis que le Zimbabwe et le Kenya se sont ouverts au multipartisme.

Ces mutations ne vont pas sans bouleversements profonds des sociétés, avec des risques d'instabilité comme on l'a constaté à Madagascar, au Zaïre, au Rwanda, au Burundi et au Togo. En outre, certaines oppositions traditionnelles ou ethniques réapparaissent ; je pense en particulier à la question touarègue.

A cela s'ajoutent les incertitudes qui pèsent sur la situation internationale.

Alors que la disparition des blocs autorise le plus grand espoir, avec la possibilité de réduire les dépenses d'armements, l'épargne mondiale tend à se contracter en raison de l'importance des déficits publics.

Les négociations du cycle de l'Uruguay piétinent, aggravant le déséquilibre des termes de l'échange.

Enfin, le phénomène de croissance démographique élevée que connaissent les pays en voie de développement tend à annuler les gains de croissance et provoque une paupérisation accrue des populations. Les Nations unies et la Banque mondiale ont d'ailleurs retenu le thème de la lutte contre la pauvreté pour la décennie quatre-vingt-dix.

En axant ses priorités d'intervention sur la restauration de l'état de droit, la réhabilitation des filières productives et le développement des ressources humaines, le ministère de la coopération et du développement a adopté une approche multiforme pour faire face aux enjeux. Cette approche est pragmatique et réaliste, car elle vise, en définitive, à restaurer les capacités individuelles et l'initiative privée.

Il faut, en effet, donner à une population jeune les moyens de s'exprimer et de prendre son destin en main. L'enseignement et la formation, la santé, un environnement propice à la promotion des initiatives sont les facteurs déterminants d'une reprise de la croissance à long terme. Le développement de l'économie dite « informelle » n'est-il pas la preuve de ce dynamisme, dont les statistiques officielles ont du mal à rendre compte ?

La question de la sécurité conduit à s'interroger sur celle de nos compatriotes résidant à l'étranger. Les événements du Zaïre, après ceux du Gabon, du Tchad et du Rwanda, ont montré l'efficacité du dispositif mis en place en cas de péril immédiat. Il faut, à cet égard, saluer l'esprit de solidarité dont ont fait preuve nos compatriotes de Brazzaville, mais aussi les autorités congolaises lors de l'accueil des personnes rapatriées, qui n'étaient d'ailleurs pas seulement françaises.

Mais il faut voir plus loin.

Votre ministère, présent à chaque arrivée d'avion, réunissant rapidement les représentants des coopérants rapatriés, a pris un certain nombre de dispositions.

Je souhaite, madame le ministre, que vous fassiez connaître au Sénat le régime d'indemnisation des coopérants en cas de perte de biens ainsi que les délais de sa mise en œuvre.

Au-delà, que compte faire votre ministère pour favoriser les projets d'indemnisation des Français de l'étranger victimes d'événements politiques dans leur pays de résidence, problème qui a déjà été largement évoqué lors de la discussion des crédits du ministère des affaires étrangères ?

En ce qui concerne l'établissement de l'état de droit, de grands espoirs ont été placés dans la mise en œuvre de la coopération décentralisée, qui permet un face-à-face entre les véritables acteurs de développement du Nord et du Sud. Les initiatives ont été nombreuses mais parfois dispersées.

On parle maintenant de développement institutionnel, comme avaient été mis autrefois en avant les thèmes de développement sectoriels : l'agriculture, les infrastructures productives, la santé, etc. Quels sont aujourd'hui l'état des lieux et les perspectives d'intervention ?

D'autre part, la disparition des blocs s'est traduite par un appel des institutions multilatérales comme des coopérations bilatérales à réduire les dépenses d'armements. Le ministère s'est d'ores et déjà engagé au Tchad dans une opération de désarmement-développement, avec la réduction des effectifs militaires et la réinsertion des intéressés dans le système productif.

Des perspectives sont ouvertes, à cet égard, en Angola et au Mozambique, pour ne citer que les cas les plus urgents.

Comment la coopération militaire s'inscrit-elle dans ce nouveau contexte, où la sécurité intérieure comme la sécurité extérieure doivent être maintenues pour accompagner le processus démocratique ?

Par ailleurs, l'accent mis sur les ressources humaines dans les objectifs de votre ministère conduit à s'interroger sur le dispositif qui sera mis en œuvre en matière de formation et d'éducation. Quelles perspectives concrètes sont proposées dans les domaines de l'assistance technique, de la politique des bourses et des actions sectorielles ?

Enfin, s'agissant du secteur de la santé, le ministère a décidé de renforcer qualitativement son action en 1992. Comment cette politique peut-elle s'articuler avec celle qui est menée par les organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale de la santé ou l'Unicef ?

Madame le ministre, votre projet de budget nous semble satisfaisant compte tenu de l'environnement difficile que chacun connaît. Parce qu'il soutient la politique généreuse et rigoureuse du Gouvernement, le groupe socialiste souhaite que la sagesse invoquée par nos deux rapporteurs se traduise par un vote positif de notre assemblée. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Madame le ministre, avec le projet de budget que vous nous présentez en progression dans une période d'austérité, est souligné le caractère prioritaire de la coopération de la France avec les pays d'Afrique.

Dans un climat de découragement, ressenti tant par le Nord, déconcerté par les faibles résultats économiques des pays africains, où 40 millions d'hommes sont encore victimes de sous-alimentation, que par le Sud, qui éprouve une impression d'abandon devant l'ouverture Est-Ouest, ce caractère prioritaire peut rassurer nos partenaires et les convaincre du maintien des échanges franco-africains.

La réflexion sur la nature de l'aide la mieux adaptée au développement économique africain date déjà des années quatre-vingt. Durant les douze années de ce cheminement, l'expérience sur le terrain a corrigé les principes théoriques qui régissent notre philosophie de l'aide.

En effet, les concepts s'affinent et, au stade actuel de notre réflexion, une question fondamentale se pose : comment concilier les impératifs du développement et le respect du droit des peuples ?

Les Etats africains, soumis à des rivalités tribales, à des problèmes liés aux structures féodales ou pluri-ethniques, doivent tendre vers la démocratie. Mais il faut laisser le temps à l'Histoire ! La genèse d'une nation s'étend sur des siècles et la démocratie est tributaire de la prospérité !

La décision prise à La Baule par M. le Président de la République de lier l'aide à la démocratie apparaît-elle comme une mise en garde ou comme une condition d'octroi de l'aide ? Pouvez-vous, madame le ministre, répondre nettement à cette question, les propos que vous avez tenus tout à l'heure ne m'ayant pas paru très précis en la matière ?

Les principes de solidarité et de générosité planétaires affirmés à Cancun semblent faire place à l'expérience ! L'aide se « conditionnalise ». Il faut cependant rester très clair : même sous condition, le soutien financier et technique des pays occidentaux doit progresser substantiellement.

En effet, la misère qui propage les virus et les drogues est aggravée par les phénomènes écologiques liés à la désertification, celle-ci étant due à une mauvaise utilisation de la

nature. Les hommes fuyant la pauvreté, « le Sud se déplacera vers le Nord », ce qui, avec l'essor démographique, ne manquera pas d'accentuer à moyen terme le phénomène de l'immigration.

Une politique de coopération bien menée devrait donc réduire ce grave problème et, par contrecoup, alléger le coût de l'intégration.

La deuxième condition, après celle de la démocratie, semble lier l'aide à une stratégie de développement.

Depuis des années, la coopération recherche une stratégie de développement capable à la fois d'accroître l'activité économique et d'assurer le développement social des pays pauvres. Elle avait axé son aide sur la synergie entre le développement agricole et les industries locales, l'objectif étant de faire accéder les pays les moins avancés à l'autosuffisance alimentaire.

Malheureusement, cette stratégie d'autodéveloppement n'a pas été couronnée de succès.

Il semble que la réflexion actuelle tende à « introniser » en même temps l'économie de marché, liée à la compétitivité, et le développement des ressources humaines, lié à la formation.

La concurrence sur les marchés redevient, même pour l'Afrique, le premier facteur déterminant de l'efficacité économique, ce qui remet en cause l'interventionnisme des Etats. On assiste à la volonté d'une refonte des stratégies de développement, à une réorientation vers la privatisation.

Le secteur privé, par des investissements locaux dans des P.M.E. nationales, devra se développer. La place à l'initiative individuelle engendrera la notion de volonté, qui est indispensable à un pays pour sortir d'un état de pauvreté. D'ailleurs, la réussite des pays asiatiques - vous l'avez évoquée tout à l'heure, madame le ministre - avec un taux de croissance de 7 p. 100 depuis cinq ans, corrobore le bien-fondé de cette politique de marché.

Mais les sociétés civiles ne trouveront l'épargne et la protection juridique nécessaires à leur développement que dans les aides des pays occidentaux.

Or, je constate que votre projet de budget ne relate pas ces nouvelles approches. Il ne comporte pas de soutien aux initiatives privées. Ainsi, les organisations non gouvernementales - M. le rapporteur spécial l'a souligné d'ailleurs tout à l'heure - voient leurs crédits baisser de 7 p. 100 ! Est-il exact, madame le ministre, que les subventions accordées à ces organismes seraient dorénavant soumises à conditions ?

La notion de programme aidé semble se substituer à la notion d'aide, et la notion de partenariat à la notion d'aides multilatérales.

La Banque mondiale a délaissé les prêts aux ajustements structurels, aux coûts sociaux très élevés et aux résultats économiques décevants, pour s'orienter vers le développement des ressources humaines. Sa stratégie se fonde sur une action démographique - moins d'enfants - sur la formation - avec plus de travail local - et sur une recherche sanitaire drastique.

Notre coopération va-t-elle s'orienter vers une telle stratégie ? La rigueur budgétaire traduit un désengagement plutôt qu'un soutien au développement.

Madame le ministre, j'aimerais savoir quels seront le statut et les fonctions des conseillers régionaux multimissions. J'espère qu'ils seront utilisés dans le cadre strict d'une stratégie de développement et qu'un saupoudrage toujours néfaste sera évité.

Enfin, madame le ministre, lors de votre intervention à l'Assemblée nationale, vous avez émis le souhait que plus de Français puissent consacrer un moment de leur carrière à l'œuvre de coopération, le temps d'y apporter leur savoir, le temps d'un contrat.

C'est un souhait que les Français de l'étranger formulent depuis longtemps, mais qui est freiné par le problème que pose la réinsertion.

En Allemagne, c'est un plus dans la carrière que de séjourner quelque temps à l'étranger. En France, un passage en Afrique entraîne bien souvent l'arrêt de toute promotion ou avancement ; une fois de retour en France, l'expatrié a toutes les peines du monde à se réinsérer. Si, tout comme vous, madame le ministre, nous voulons voir ce souhait réalisé, il faut très vite trouver une solution à ce grave problème de la réinsertion.

Alors que le XX^e siècle a été caractérisé par des problèmes idéologiques, le XXI^e siècle sera marqué par des problèmes économiques et écologiques.

Un consensus Nord-Sud semble aujourd'hui se dégager non seulement sur les stratégies de développement à adopter, fondé sur l'initiative privée, mais aussi sur l'économie de marché, les actions structurelles et l'abaissement des barrières douanières.

Madame le ministre, votre projet de budget déstructuré ne nous permet pas d'apprécier ce nouvel élan qui conditionne les perspectives du XXI^e siècle ; il manque d'ouverture. C'est pourquoi le groupe de l'union des républicains et des indépendants, ne voulant pas voter contre, s'agissant de la coopération, s'abstiendra. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier M. le rapporteur spécial et M. le rapporteur pour avis, pour leurs excellentes analyses et leurs conclusions, que je partage complètement.

Je traiterai des problèmes liés à l'avenir en deux parties : d'une part, la politique en Afrique, d'autre part, l'économie.

S'agissant tout d'abord de la politique en Afrique, ma première question concernera la démocratie et le multipartisme.

Madame le ministre, j'approuve très largement les propos que vous avez tenus sur le sommet de La Baule. Il me semble vrai qu'en 1990 nous avons enregistré une progression importante du multipartisme dans la grande majorité des Etats.

Mais, en 1991, nous constatons, je crois, le retour des interrogations sur ce sujet. Le multipartisme est-il un luxe pour les pays en voie de développement et la démocratie un privilège réservé aux pays industriels ? Je me demande si certaines limites aux idées de La Baule n'apparaissent pas. Pour ma part, j'en vois trois, que j'aborderai sans aucun esprit de polémique ; en effet, nous sommes bien entendu tous attachés à la démocratie. Nous en bénéficions ; mais j'aurais peut-être préféré, pour l'Afrique, que la démocratie jaillisse par elle-même, plutôt que sous l'effet du sermon et du prêche.

Les trois limites aux idées du sommet de La Baule sont les suivantes : tout d'abord, la présence d'hommes incontournables, qui ne sont pas forcément des démocrates ; par ailleurs, l'existence de problèmes ethniques, c'est-à-dire de rivalités permanentes entre des blocs et des groupes de populations ; enfin - c'est un problème de fond - la présence de forces armées hostiles au changement, dont il faut bien tenir compte.

La démocratie n'est pas une garantie du maintien de la paix civile dans des sociétés troublées, où les jeunes sont désœuvrés et où la réaction des villes est toujours à craindre.

Les événements survenus à Madagascar, au Zaïre, à Djibouti, au Togo et au Tchad doivent être médités.

Madame le ministre, nos ambiguïtés - je les comprends et ne les critique pas - et nos incertitudes ne vont-elles pas conduire à des réactions de rejet de la France ? Telle est ma grande inquiétude. N'entraîneront-elles pas une remise en cause de notre travail, de notre dévouement et de nos efforts ? Ne risquons-nous pas une déstabilisation plus large, plus générale de régimes amis par suite d'un afflux excessif de réfugiés sur le continent ? C'est une nouvelle donne qui, à mon avis, dépasse très largement les frontières.

Ces propos sont exprimés sans aucun esprit de polémique. Madame, je tiens à rendre hommage à votre ministère et à tous ceux qui, avec vous, se dévouent dans les cellules de crises. Je n'oublierai pas, pour ma part, le travail réalisé - bien souvent de nuit - pour aider tous ceux qui souffrent de cette situation.

Je vous soumettrai pourtant deux inquiétudes.

La première concerne l'indemnisation des Français - M. le rapporteur pour avis en a d'ailleurs parlé. Je suis étonné, madame le ministre, du silence du Gouvernement devant des événements comme ceux du Zaïre : alors que certains Français y ont vécu de véritables drames, aucune disposition n'est prise.

Ma seconde inquiétude - le rapport de M. Paul d'Ornano y fait d'ailleurs référence - vise la diminution de notre assistance militaire technique et l'amputation des crédits de coopération militaire. Ces données me semblent en contradiction avec l'évolution des événements.

Après la politique en Afrique, j'en viens à l'économie. A cet égard, je suis très frappé par la contraction des échanges entre les Etats de la zone franc, en 1991. Alors que les importations sont passées, dans le total français, de 1,2 à 1,1 p. 100, les exportations de la France, se réduisent encore sur ces territoires, passant de 1,6 à 1,4 p. 100.

Nous observons, pour les six premiers mois de 1991, que la balance commerciale de la France est redevenue excédentaire, ce dont nous pourrions nous réjouir s'il s'agissait d'échanges avec n'importe quel autre continent. Mais comment éprouver la moindre satisfaction devant un excédent commercial avec l'Afrique de 1 207 millions de francs, qui prouve que nous manquons quelque peu de solidarité ?

Par conséquent, madame le ministre, comment allons-nous faire pour maintenir et protéger des Français sur ce continent et pour aider les entreprises françaises qui connaissent des défauts et des retards de paiement ? La situation du Cameroun, sur ce point, m'inquiète tout particulièrement.

Enfin, madame le ministre, je vous poserai une question qui dépasse largement le cadre français : sommes-nous décidés à faire pour l'Afrique ce qui a été réalisé pour les dettes de la Pologne et de l'Egypte ? Il y a là un traitement qui me paraît quelque peu incompréhensible. Si j'étais africain, je vous ferais les gros yeux, madame le ministre (*Rires*), à vous...

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement. Ce n'est pas nous !

M. Xavier de Villepin. ... ainsi qu'aux représentants des grands pays industriels qui sont responsables

Je sais bien que la France n'est pas directement en cause.

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement. Non, en effet !

M. Xavier de Villepin. Mais nous n'avons pas beaucoup élevé la voix sur ce point, et je le regrette.

Au-delà de ces problèmes, que j'oserai à peine qualifier de conjoncturels, mes interrogations portent sur l'avenir et sur une définition que j'ai lue avec beaucoup d'intérêt dans un discours que vous avez prononcé à Ouagadougou, madame le ministre.

Parviendrons-nous à intégrer un espace économique au sud du Sahara ? Arriverons-nous à créer dans ces pays un marché financier, un peu d'épargne ? Nous en manquons déjà beaucoup en France ; comment ne pas le souhaiter à l'Afrique ? Que ferons-nous des droits de douane entre les pays membres de cet espace subsaharien ? Parviendrons-nous à créer une Cour des comptes ? Cet organisme rend tout de même des services et éclaire certains problèmes dans notre pays ; il serait bien nécessaire en Afrique.

Enfin, madame le ministre, comment envisagez-vous les rapports avec ces deux géants que sont le Nigeria, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part.

La politique de notre pays à l'égard de l'Afrique du Sud me paraît bien timide. M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, lorsqu'il s'est rendu à Johannesburg, aurait dû, à mon avis, lever l'interdiction des importations de charbon ; en effet, l'Afrique a surtout besoin de solidarité, de l'aide de pays qui, avec la France, essaient de résoudre ses problèmes. Ce qui se passera en Afrique du Sud me paraît essentiel pour l'avenir du continent.

S'agissant de la monnaie, je viens de lire un article d'un sénateur socialiste intitulé : « Le franc C.F.A. a fait son temps ». Pour ma part, je suis un défenseur du franc C.F.A.

M. Jean-Pierre Bayle. Moi aussi !

M. Xavier de Villepin. En effet, je considère que l'existence de cette monnaie constitue une bénédiction pour l'Afrique et qu'elle ne met pas la France en danger. Il faut savoir que les quatorze pays de la zone C.F.A. ne représentent que 2 p. 100 de la masse monétaire française !

J'en viens à ma conclusion, sous forme de trois interrogations.

Tout d'abord, selon la Banque mondiale, le nombre des experts sur ce continent serait trop élevé. J'avoue que je ne partage pas cette analyse, et je me demande si vous la partagez vous-même, car je crois que, si l'Afrique a besoin d'une aide particulière, c'est bien celle des experts : il faut d'abord former les hommes, et mieux les former.

Ma deuxième question est culturelle. J'ai été vraiment très étonné des décisions prises par La Poste française, tendant à expédier les livres par avion et à supprimer le transport maritime. Cela me paraît une aberration, qui touche la francophonie, l'Afrique et... les D.O.M.-T.O.M. Je regrette profondément cette décision, prise, bien entendu, comme tant d'autres, sans aucune consultation.

Ma troisième question concerne Haïti. Mon collègue M. Paul d'Ornano a soulevé la question du lycée Alexandre-Dumas. Je partage entièrement ses vues sur ce point, mais je voudrais vous poser, madame le ministre, une autre question : qu'allons-nous faire face à l'embargo qui semble être décidé sur les exportations de Haïti, notamment sur les produits de base agricoles ?

Je ne prendrai pas parti dans la politique de Haïti, mais je me demande si nous ne sommes pas en train d'asphyxier, par ce type de mesures, le peuple haïtien. Un tel embargo aurait, en effet, des conséquences pratiquement aussi néfastes que celui qui a atteint le peuple irakien.

Je souhaiterais, pour ma part, que notre commission des affaires étrangères étudie davantage les problèmes de la coopération et du développement. J'ai peur d'un certain silence des milieux politiques français sur ce continent si déshérité et je souhaiterais que nous puissions rencontrer - avec votre concours, bien sûr - de nombreux experts afin qu'ils nous aident à prendre les bonnes décisions.

Je conclurai en vous disant que, suivant les recommandations de nos rapporteurs, le groupe centriste s'abstiendra. Non parce qu'il souhaite approuver la politique du Gouvernement, mais tout simplement parce qu'il a le souci de ne pas abandonner l'Afrique à son malheur et à ses drames : nous voudrions simplement lui manifester un peu de solidarité. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, à cette heure tardive, je bornerai mon intervention à trois points particuliers : premièrement, la situation de certaines catégories de coopérants ; deuxièmement, les crédits du ministère de la coopération pour l'enseignement français dans les pays du champ ; troisièmement, vos interventions, madame le ministre, dans certaines situations particulières.

En ce qui concerne les coopérants, j'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur la situation des personnels non titulaires exerçant dans le cadre de la loi du 13 juillet 1972.

L'article 17 de la loi du 11 juin 1983, repris par l'article 82 de la loi du 11 janvier 1984, dispose que les agents non titulaires entrant dans le cadre de la loi ne peuvent être licenciés que pour insuffisance professionnelle ou pour motif disciplinaire.

De plus, la loi précise très explicitement que les agents non titulaires qui ne demandent pas leur titularisation ou dont la titularisation n'a pu être prononcée continuent à être employés dans les conditions prévues par la réglementation qui leur est applicable ou suivant les stipulations du contrat qu'ils ont souscrit.

Ces dispositions s'appliquent aussi bien au personnel coopérant technique qu'au personnel enseignant, mais le problème n'existe plus que pour les coopérants techniques. Nous déplorons qu'en dépit des conditions posées par la loi le ministère de la coopération ait procédé et continue à procéder à des licenciements d'agents non titulaires.

Répondant à la protestation des intéressés, l'administration se prétend en règle avec la loi de 1984 au motif que les agents non titulaires n'auraient pas sollicité leur titularisation.

Telle est la position explicitée par écrit, madame le ministre, par votre sous-direction des personnels en coopération. Mais l'interprétation qu'elle prétend donner de la loi est erronée.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs recours ont été déposés devant le Conseil d'Etat. Les intéressés ont eu gain de cause, notamment au travers des arrêts Gelas et Roche. L'un des motifs de ce contentieux, c'est que le Gouvernement n'a toujours pas publié, sept ans après, les décrets d'application des articles 73 à 85 de la loi du 11 janvier 1984.

Voilà pourquoi j'ai déposé, avec huit de mes collègues sénateurs représentant les Français établis hors de France, une proposition de loi, enregistrée sous le numéro 458, et dont le rapporteur est M. de Cuttoli. Cette proposition de loi tend à fixer au plus tard au 31 décembre 1992 le délai impératif pour la publication des décrets de titularisation des coopérants techniques. Nous allons l'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, mais il serait beaucoup plus simple que, de vous-même, madame le ministre, vous régliez cette question au cours de l'année 1992.

Telle est ma première observation, très ponctuelle, comme vous avez pu vous en rendre compte.

Ma deuxième observation concerne les crédits pour l'enseignement français dans les pays du champ.

Ces crédits passent tous, désormais, par l'Agence de l'enseignement français à l'étranger. Or cet organisme dispose, de la part de votre ministère, de crédits tout à fait considérables, puisqu'ils atteignent 334 millions de francs, contre 243 millions de francs l'an dernier.

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis. Et le collectif ?

M. Jacques Habert. Cela représente, comme l'ont indiqué nos rapporteurs, une augmentation de 37 p. 100, exceptionnelle en cette période de rigueur budgétaire ; M. Voisin, dans son rapport, l'a même qualifiée de « surprenante ».

Cette augmentation est cependant nécessaire, pour trois raisons. Tout d'abord, l'inflation du coût de fonctionnement des établissements scolaires et de l'établissement public qu'est l'Agence ; ensuite, les augmentations des traitements des enseignants et, en particulier, la prise en charge des prestations sociales des résidents ; enfin, la nécessité de créer de nouvelles écoles et de réorganiser l'enseignement français dans trois pays, au Gabon principalement, mais aussi à Djibouti et en Côte-d'Ivoire.

Jusqu'à présent, l'enseignement dans ces pays était intégré, mais ce n'est plus possible aujourd'hui, car les programmes ont trop divergé. Tout le monde a donc souhaité qu'on les sépare, ce que vous avez fait, et bien fait.

Notre collègue Paul d'Ornano, bien placé pour connaître ce dossier puisqu'il représente le Sénat au conseil d'administration de l'Agence, a souligné tout à l'heure que les crédits transférés à l'A.E.F.E. en 1991 n'avaient pas permis de couvrir la totalité de ses dépenses. Il faudra donc recourir à un collectif. Nous aimerions avoir quelques renseignements sur ce collectif, et être rassurés : l'Agence va-t-elle recevoir les crédits dont elle a besoin ?

En effet, pour 1992, il est à craindre que les 334 millions de francs de subventions inscrits au chapitre 36-30 ne permettent pas à l'Agence de faire face à toutes ses dépenses. Bien que substantielle, l'augmentation prévue ne paraît donc pas suffisante. Nous attendons, madame le ministre, des précisions à ce sujet.

Quant à ma troisième observation, elle concerne un sujet dont M. de Villepin vient de parler excellemment : il s'agit, madame le ministre, de la façon dont vous envisagez les rapports de la France et des pays du champ de notre coopération.

Avec l'enthousiasme qui vous caractérise, vous avez beaucoup parlé de la démocratisation de ces pays. Nous sommes tous pour la démocratie, mais il y a des risques à imposer sans réserve une politique de démocratisation.

Je voudrais vous appeler à une certaine prudence. Nous craignons, en effet, que, dans plusieurs pays, une déstabilisation brutale ne provoque des troubles qui pourraient être graves.

A la conférence de Chaillot, un certain nombre de nos partenaires, chefs d'Etat et de gouvernement, ont approuvé ce processus de démocratisation, mais d'autres ont considéré qu'il pouvait être dangereux ; certains ont même, à ce propos, parlé de Paris comme la « capitale de la déstabilisation » et, dans les couloirs de Chaillot, un mot dont l'analogie est évidente est apparu : « Paristroïka » ! (*Mme le ministre sourit.*)

La pérestroïka, la vraie, a entraîné trop de ruptures pour que nous ne redoutions pas les effets et les risques de division et d'éclatement de la politique que vous menez. Nous vous exhortons donc, madame le ministre, à la prudence.

Vouloir aider davantage les nations qui font un effort de démocratie, c'est bien, mais cela ne doit pas apparaître comme une prime à la démocratisation. Notre aide ne doit pas être proportionnelle au degré de démocratie. Mesurer systématiquement notre coopération à l'aune de la démocratie ne me semblerait pas très sain, ni même, à certains égards, très digne.

Certes, nous approuvons l'idée généreuse que sous-tend une telle politique, mais nous considérons qu'il faut ne la mener qu'avec précaution et discernement.

Ainsi, j'en viens, comme beaucoup d'orateurs, à la situation en Haïti, ce pays si proche de nos cœurs, dont le peuple est si attachant et chaleureux.

Le Gouvernement a décidé, après le coup de force du 30 septembre, de supprimer la coopération avec ce pays. Vous avez rappelé nos coopérants techniques, qui aidaient pourtant considérablement les populations haïtiennes, dont les besoins sont nombreux. N'a-t-on pas toujours dit, pourtant, que la coopération s'adressait aux peuples et non aux gouvernants ?

Mais il y a plus grave : je veux évoquer la situation déplorable du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince, établissement que je connais bien, puisque j'ai eu l'honneur d'en poser la première pierre. Il a connu depuis un essor remarquable.

Mais voilà que, au lendemain du coup d'Etat qui a renversé le président élu d'Haïti, vous avez décidé de fermer cet établissement ! Et vous avez, dans cette décision, madame le ministre, une certaine responsabilité, puisque vous assurez la tutelle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Nous comprenons que, pour des raisons de sécurité, on ait attendu les premiers jours. Mais il ne s'est rien passé de grave ! Toutes les écoles haïtiennes ont été réouvertes, ainsi que les deux établissements américains et les autres établissements étrangers. Seul, le lycée français est resté clos, interdit à ses quelque 500 élèves !

Nous avons fait de la surenchère. Alors que nous sommes très proches des Haïtiens, qu'ils partagent notre langue, nos idées et trois siècles d'Histoire, c'est notre établissement scolaire qui reste fermé !

La quasi-totalité des professeurs et des maîtres sont restés sur place, ainsi que le proviseur. Celui-ci s'est organisé, comme il a pu : on fait la classe dans des garages, dans les maisons privées ; on fait passer les devoirs, des cahiers corrigés, des notes, etc. Mais, enfin, à quoi cela rime-t-il ? Qui pense-t-on sanctionner ? Croit-on vraiment, par cet ostracisme envers notre propre lycée, inciter les autorités haïtiennes de fait à partir.

Cette attitude, à certains égards, apparaît tout à fait ridicule. Mais elle est grave aussi, car elle donne le sentiment que des enfants, des jeunes, sont en quelque sorte utilisés comme otages, pour des raisons politiques qui leur sont étrangères.

Madame le ministre, vous avez pu juger, par le nombre d'interventions à ce sujet, de l'émotion que cette question a suscitée dans notre assemblée, où les Français de l'étranger sont largement représentés. Tout le monde vous en a parlé.

Nous recevons tous les jours au Sénat des appels téléphoniques et, parfois, des visites de nos compatriotes d'Haïti. J'ai accompagné moi-même dans vos services - vos collaborateurs nous ont bien reçus, ce dont je les remercie - les représentants de l'association des parents d'élèves du lycée Alexandre-Dumas, apportant des pétitions couvertes de centaines de signatures. Nous sommes également allés dans d'autres ministères. Rien n'y a fait !

Pourtant, on ne peut plus objecter aujourd'hui des questions de sécurité, puisque les parents assument le risque ! Nul ne peut être plus qu'eux attaché à la sécurité de leurs enfants !

Madame le ministre, il ne faut pas que le Gouvernement fasse de cette affaire une question de principe. Loin de se montrer intransigeant, il doit, au contraire, voir d'abord l'intérêt des jeunes ; il lui faut faire preuve de compréhension et d'humanité.

Selon vos réponses, madame le ministre, nous nous déterminerons pour savoir si nous pouvons ou non approuver le projet de budget qui nous a été soumis. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nous ne vivons certes pas quotidiennement au rythme des tickets de rationnement ou des sirènes d'alerte. Pour autant, le syndicaliste brésilien Lula da Silva n'a pas tout à fait tort, vous en conviendrez, lorsqu'il affirme que « la troisième guerre mondiale a commencé et qu'elle est plus efficace que la guerre nucléaire puisque 40 000 enfants meurent chaque jour dans le tiers monde ».

Nombreux nous étions, et depuis longtemps, à espérer un nouvel ordre fondé sur la justice et la coopération englobant le droit au développement, la pleine souveraineté des nations du Sud sur leurs ressources naturelles et des échanges équitables entre le Nord et le Sud. Plus nombreux nous sommes aujourd'hui à constater que l'écart entre le Nord et le Sud n'a fait que croître au détriment des nations pauvres.

Or, la mondialisation de l'économie est telle que le sous-développement du Sud constitue désormais une bombe à retardement dont l'explosion n'épargnera pas le Nord. De même, le déséquilibre démographique s'accroît entre un Sud qui fait trop d'enfants et un Nord qui n'en fait plus assez.

L'écart entre un hémisphère nord où se développent des sociétés à deux vitesses et un hémisphère sud qui se noie dans la misère est tel qu'on a parfois l'impression de vivre une situation comparable à celle de la fin du siècle dernier.

A cet égard, je partage l'opinion de Claude Cheysson lorsqu'il affirme : « En fait, les véritables interventions de l'Occident ont lieu lorsque les intérêts économiques sont en jeu. »

Et l'ancien ministre des relations extérieures d'ajouter : « Cette approche coloniale continue à être enrobée dans un discours moral très XIX^e siècle : il faut apprendre à ces pauvres gens à ne plus se disputer, à laver leurs enfants, bref leur apporter le progrès et non plus la religion, peut-être, mais le pluralisme. »

« Mais, dans ce monde, le seul critère du progrès pour les puissants, les pays industrialisés, c'est le profit de la croissance. Ceux qui ne produisent rien qui y contribue, on s'en moque, autant les exclure, les oublier ! »

Pour ma part, j'ajouterai à ce propos sincère et réaliste qu'il n'y a plus lieu, dans ces conditions, de s'étonner du développement des flux migratoires du Sud vers le Nord, auxquels vont se rajouter, par ailleurs, ceux de l'Est vers l'Ouest.

Qu'on ne s'étonne pas non plus que le Front national trouve là matière à élaborer un programme musclé et nauséabond de lutte contre l'immigration, à fortifier son fonds de commerce électoral.

Tant que les pays industrialisés, comme le nôtre, pratiqueront la même politique inspirée par le même ordre économique, à quelques augmentations ou variations de crédits près, l'immigration continuera, à mon sens, d'être vécue comme un problème grave.

Dès lors, les solutions faciles, primaires et malsaines trouveront un écho dans une opinion publique perturbée et confrontée, elle aussi, à des difficultés.

Je veux montrer par là que la France a un intérêt national immédiat à impulser une autre logique internationale.

Les événements qui, tout au long de ces deux dernières années, ont secoué la planète, singulièrement notre continent, montrent également, s'il en était encore besoin, que le temps de l'exportation des modèles est révolu et qu'il faut repenser un autre type de croissance et de développement.

Je ne pense pas que mon propos soit déconnecté des réalités en rappelant que nous vivons une ère d'interdépendance dans laquelle les richesses mondiales sont un patrimoine commun, patrimoine qui devrait être utilisé - quoi de plus logique ? - par les peuples qui les possèdent sur leur sol mais également par l'humanité tout entière.

Bien évidemment, parallèlement aux orientations qui doivent, selon nous, changer, tout en tirant les leçons de l'histoire et de la vie, se pose la question des moyens de mener une autre politique de coopération.

A cet égard, en ma qualité de membre de la commission des affaires étrangères et de la défense, je considère être bien placé pour dire que les dépenses de surarmement sont ruineuses pour notre économie, dangereuses pour la paix du monde et contraires aux nouvelles exigences de solidarité entre les peuples.

Sans mettre en péril sa stratégie de défense nationale, que d'économies pourrait réaliser la France si ses gouvernants renonçaient à la fabrication d'armes nucléaires nouvelles ! Si l'on versait en supplément à votre budget, madame le ministre, l'équivalent des dépenses nécessaires à un essai nucléaire, quelle relance ce serait pour la politique française de coopération et pour la place de la France dans le tiers monde !

Dans la foulée de la conférence de Paris sur la sécurité et la coopération en Europe, il est grand temps, nous semble-t-il, d'œuvrer à la généralisation de systèmes de sécurité régionaux assurant coopération et respect des droits de l'homme, avec des budgets militaires au plus bas niveau pour assurer la légitime sécurité de chacun.

Nous n'y parviendrons pas, cependant, tant que les pouvoirs, quels qu'ils soient, ne résisteront pas aux pressions des puissants complexes militaro-industriels et tant que le commerce des armes puisera sa légitimité dans la préservation de l'emploi.

Ainsi, le gigantesque gâchis du surarmement vous prive de possibilités extraordinaires et inédites, madame le ministre, de mener une politique de coopération et de développement dont vous pourriez être plus fière, et nous aussi.

La France a des responsabilités toutes particulières à l'égard de l'Afrique.

A ce propos, vous semblez indiquer, madame le ministre, que le discours de La Baule du Président de la République marque un virage décisif et irréversible de la politique africaine de la France et qu'il serait « appliqué dans tous ses aspects ».

Je ne cacherai pas que je suis de ceux qui admettent que des progrès et des changements d'attitudes s'opèrent, ici ou là, sur le continent noir. Ainsi, je pense ne pas céder à ce que vous appelez l'« afro-pessimisme » ; pour autant, je m'efforcerai de ne pas commettre l'erreur inverse, qui serait de sombrer dans une forme d'« afro-optimisme ».

Qu'en est-il, tout d'abord, du Zaïre et du sinistre Mobutu ? Si la position de la France a été floue, voire ambiguë, au début des soulèvements, la position officielle française semble avoir ensuite évolué sous la pression des événements.

Si notre pays doit, aujourd'hui encore, assurer des aides au Zaïre, celles-ci doivent, selon nous, prendre la forme exclusive de subventions aux organisations non gouvernementales et aux collectivités de notre pays qui se seraient engagées dans des actions de coopération-jumelage avec des villes de ce pays.

Je résumerai cette position en une formule : pas un sou pour Mobutu, mais des fonds pour des opérations de solidarité et de coopération concrètes et vérifiables. Ainsi, nous pourrions considérer que la France a définitivement rompu ses liens avec un régime totalitaire et violent.

Cela étant, je note des évolutions intéressantes de la politique africaine de la France : au Mali, notamment, où rien, semble-t-il, n'a été fait pour empêcher la chute du dictateur Moussa Traoré, après vingt-trois ans de règne ; au Tchad également, où la France n'a pas levé le petit doigt, si j'ose dire, pour maintenir au pouvoir le non moins sinistre Hissène Habré.

Sans doute faudra-t-il encore du temps pour que le peuple tchadien puisse s'habituer à la pratique du débat politique, après tant d'années de combats armés, mais la démocratie s'est frayée un chemin et c'est, me semble-t-il, un acte essentiel à encourager.

Il y aurait beaucoup de choses à dire également sur les relations que notre pays continue d'entretenir avec Omar Bongo, assez malin pour faire lui-même déboulonner sa statue à temps, avant que des manifestants ne la détruisent. J'attends de vous, madame le ministre, des précisions sur nos rapports actuels avec le gouvernement du Gabon.

Par ailleurs, nous sommes persuadés que la France se singulariserait dans le domaine de la solidarité et de l'action humanitaire si elle annonçait dès maintenant que la dette des pays en voie de développement les plus pauvres est annulée.

Dois-je aussi vous rappeler, madame le ministre, que je suis cosignataire d'une proposition de loi pour la survie et le développement ? Ce texte, qui reçoit un soutien de plus en plus large, permettrait, s'il devenait une loi, de réaliser un contrat de génération fondé sur le partenariat grâce au prélèvement de 1 p. 1000 des ressources françaises, avec la perspective - pourquoi pas ? - d'une extension européenne.

J'ose encore espérer, monsieur le président, madame le ministre, que vous nous annoncerez, aujourd'hui peut-être ou demain, ne serait-ce qu'un accord de principe pour l'inscription de cette proposition à un ordre du jour prochain du Parlement.

Permettez-moi, enfin, mes chers collègues, d'évoquer en quelques mots la coopération militaire. L'assistance militaire est peut-être le domaine qui pose le plus de problèmes au groupe des sénateurs communistes et apparentés.

Se montant à 915 millions de francs, les crédits d'assistance militaire représentent plus de 11 p. 100 des crédits de l'ensemble de votre ministère, madame le ministre, et plus de 16 p. 100 des crédits d'intervention vers les pays pauvres.

Les événements récents du Zaïre, du Togo, moins récents du Gabon, de Côte-d'Ivoire, etc., montrent la grande prudence qu'il convient d'adopter vis-à-vis de bon nombre de gouvernements africains s'agissant de l'assistance que notre pays leur apporte dans le domaine militaire.

La plupart de ces régimes conçoivent leur politique militaire non pas pour défendre leur sol national face à un éventuel agresseur, mais pour se préparer à réprimer des révoltes ou des mouvements populaires internes. Nous souhaitons, madame le ministre, que des changements interviennent aussi dans ce domaine.

Pour l'heure, malgré certains points forts indéniables dans les prévisions de votre ministère, malgré mon attachement personnel aux actions de jumelage-coopération, je ne peux, non sans le regretter, que vous annoncer la non-approbation des sénateurs communistes et apparentés de votre budget.

M. le président. La parole est à M. Régnault.

M. René Régnault. Madame le ministre, le projet de budget que vous nous soumettez peut être comparé à un miroir à plusieurs facettes. Des zones de lumière côtoient quelques zones d'ombre. Toutefois, je le dis d'emblée, les premières l'emportent largement sur les secondes, et c'est là un premier élément de satisfaction.

Ce projet de budget, cependant, pour poursuivre l'image, c'est aussi un ensemble de reflets. Il renvoie bien - c'est un autre élément de satisfaction - l'image traditionnelle et historique de la France en matière d'aide au développement. La volonté de notre pays de poursuivre son rayonnement en Afrique est bien assurée.

Dans un environnement économique difficile, tendu - on ne le dira jamais assez - les crédits de paiement augmentent de 3,57 p. 100 par rapport à 1991, soit une progression quelque peu supérieure à celle du budget général de l'Etat.

Autrement dit, l'ensemble de notre aide au développement, bilatérale et multilatérale s'élève à plus de 40 milliards de francs, soit 0,57 p. 100 du P.I.B., ce qui nous place dans le peloton de tête des pays développés. Cela est très correct, tout en étant, bien entendu, encore insuffisant. Puissent d'autres pays disposant de moyens supérieurs aux nôtres ou au moins équivalents s'inspirer de la démarche de la France, notamment depuis quelques années.

Cependant, si importants soient-ils, les crédits ne sauraient constituer le seul critère d'appréciation de ce projet de budget. Cela vaut également pour l'ensemble des actions de l'Etat : le tout n'est pas toujours de dépenser plus, mais bien souvent de dépenser autrement, de dépenser mieux. Les effets pervers de l'aide alimentaire, par exemple, sont bien connus. Des spécialistes, je pense notamment à René Dumont, les ont analysés en profondeur.

L'aide humanitaire est nécessaire. Je crois beaucoup à l'aide d'urgence dont l'efficacité a été prouvée, comme l'a été celle de micro-projets. Je souhaite à ce sujet que l'action des O.N.G. et que la coopération décentralisée soient soutenues. J'y reviendrai dans un instant.

Néanmoins, il faut le reconnaître, envoyer quelques tonnes de farine en Ethiopie ne résout pas le problème de la faim dans cette région, tout comme la pompe à eau, achetée par

une quinzaine de jeunes Européens, certes généreux, et ache-minée dans un village du Niger, ne vient pas à bout de la sécheresse, ni ne règle la question du respect de la propor-tion nécessaire de cultures industrielles et de cultures vivrières dans les pays affamés du tiers monde.

L'aide publique au développement ne peut tout résoudre ; l'Afrique doit aussi se prendre en charge elle-même.

La philosophie générale de notre politique de coopération s'inscrit - cela a été fort élégamment dit, notamment par M. Bayle - dans le cadre de ce qu'il est désormais devenu coutumier d'appeler l'« esprit de Cancun ». Le discours du Président de la République a marqué une belle avancée pour le développement du dialogue Nord-Sud. Il mériterait d'être encouragé.

Je crois, en effet, même si un contrôle renforcé aux fron-tières s'impose, que l'arrêt décisif de l'immigration passe par ce renouveau du dialogue Nord-Sud. Comme a pu le dire l'abbé Pierre : « Si la richesse ne va pas aux hommes, les hommes iront à la richesse. » Cette formule, fort simple, nous dicte la marche à suivre.

Il y va de la paix mondiale. L'extrême pauvreté du tiers monde constitue une grave menace. Le risque est permanent. Quand on n'a rien à perdre, on a tout à gagner ! En fait, la réorganisation de l'économie mondiale n'est plus seulement une exigence de justice ; elle devient une nécessité pour la paix et la sécurité.

En outre, et sans céder à des intérêts égoïstes, nos éco-nomies ont beaucoup à gagner au développement. L'idée qu'aider le tiers monde c'est s'aider soi-même, notamment à sortir de la crise, doit toujours nous animer.

Eu égard à l'ensemble de ces impératifs, je crois que votre projet de budget, madame le ministre, a su trouver les bonnes orientations. Les efforts qu'il sous-tend pour rénover notre aide sont à souligner.

Parmi ces nouvelles modalités, je pense, notamment, à la contractualisation de nos relations, à la transformation de prêts en dons, au caractère plus sélectif, voire conditionnel, de notre aide - à la suite notamment des orientations décidées au sommet de La Baule - à son amélioration quali-tative, aux efforts déployés pour mieux garantir la paix civile, la sécurité des investissements.

Certaines actions témoignent d'une volonté réelle de traiter le mal à sa racine. Ainsi, je me félicite que vous ayez fait de la santé et de l'éducation des priorités. La valorisation agri-cole, la lutte contre l'exode rural traduisent bien la volonté du Gouvernement de prendre à bras le corps les problèmes de fond.

Votre décision de créer un groupe de réflexion et de pers-pective est également de nature à améliorer notre aide.

Un autre élément de satisfaction est le maintien à un niveau raisonnable des crédits de la coopération militaire. L'action de nos soldats en Afrique est en effet de toute pre-mière importance. Outre la protection de nos compatriotes, leur action en matière de formation et de désenclavement, par la construction de routes, de ponts, doit être accrue. Ce sont là, parmi d'autres, les conditions nécessaires au dévelop-pement.

La France doit user de son influence pour encourager les pays d'Afrique à s'orienter vers la démocratie ; vous y avez fait allusion, tout à l'heure, madame le ministre. Certes, la tâche est ardue. L'expérience enseigne que la démocratie nécessite une transformation culturelle en profondeur. Le changement de repères pour un peuple le conduit à traverser une période de désattribution qui, trop souvent - les expé-riences nous le montrent également - les amène à faire marche arrière pour revenir à des formes d'organisation poli-tique que nous ne pouvons pas, en ce qui nous concerne, accepter.

A cette tribune, il m'est plus facile qu'à vous, madame le ministre, de m'adresser à certains responsables d'Etat afri-cains pour leur dire que nous ne pouvons pas accepter, alors que nous demandons à nos concitoyens de consentir un effort toujours plus grand envers l'Afrique, certains de leurs comportements qui s'apparentent à la corruption, à la pervers-ion, à la confusion de leur intérêt personnel et de celui de leurs proches avec celui de leur peuple.

Ces dirigeants méconnaissent quotidiennement les droits de l'homme, les libertés individuelles et collectives. Il faut qu'ils entendent la voix de la France et la voix du peuple de France.

Je sais que, sur le fond, et sans doute dit autrement, le Gouvernement de la France et vous-même, madame le ministre, partagez ce sentiment.

L'exigence qu'expriment de très nombreux peuples de cette partie du monde est simple : c'est la démocratie, la liberté, le multipartisme. Cette revendication est d'autant plus justifiée que démocratie et développement sont inséparables comme le sont démocratie et liberté. La France doit user de son influence, des relations privilégiées avec ses anciennes colonies pour encourager et soutenir les termes indissociables de ces binômes.

J'évoquais, en introduction, le maintien de la présence de la France en Afrique. Même si l'actualité, ces derniers mois, se déplace vers l'Est, j'observe que nous n'oublions pas le Sud.

J'ouvre ici une parenthèse - elle aurait dû trouver place dans le débat précédent - pour dire que la France ne doit pas, s'agissant de l'Est, s'en tenir à l'Est proche mais doit - et c'est urgent - porter ses efforts, développer ses actions en direction de l'Asie, du Sud-Est asiatique en particulier.

Il faut se féliciter des mesures nouvelles positives qui sont prises en faveur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, dont les crédits progressent de 37 p. 100.

Parmi les zones d'ombre, je regrette la rupture que marque ce projet de budget avec la tendance précédente en matière d'initiatives privées et décentralisées.

Ce chapitre est touché par d'importantes mesures d'éco-nomie, puisque la réduction des crédits atteint 7,42 p. 100 en moyenne. Les trois articles concernés - O.N.G., volontaires, coopération décentralisée - se trouvent, par conséquent, diminués dans des proportions comparables.

Je crois en l'efficacité de ces actions et je souhaite qu'elles soient développées. La coopération décentralisée permet de mobiliser quelques moyens complémentaires à ceux de l'Etat pour assurer une meilleure présence de la France en Afrique.

Les actions décentralisées sont une manière de rapprocher votre politique, celle de la France, des citoyens et de la leur faire comprendre. C'est peut-être une réponse à certains com-portements poujadistes, d'extrême-droite, qui se traduisent dans notre pays par cette attitude de rejet des populations extérieures à notre Hexagone.

D'ailleurs, s'agissant des actions décentralisées, le projet de loi portant amélioration de l'administration territoriale de la République, en cours d'examen, prévoit un chapitre à cet effet. En outre, je pense trouver dans la loi de décentralisa-tion une incitation à aller dans cette direction.

Il me paraît important que ces actions soient parfaitement coordonnées ; je souhaite que l'Etat assume cette tâche. Nous devons tous avoir le souci de « décomplexifier », si je puis dire, les procédures tant, quelquefois, elles peuvent apparaître déconcertantes.

Le temps me manque, mais je pourrais, sur cette question, témoigner d'actions très positives menées sur le terrain, notamment en direction du Viêt-nam, par un organisme H.L.M. que j'ai l'honneur de présider en Côtes-d'Armor, ou encore en direction de l'Afrique, par le conseil général de ce même département ; avec le gouvernorat de Gabès en Tunisie, ou encore avec le gouvernorat d'Agadès au Niger.

Hormis ces quelques insatisfactions, je mesure et j'apprécie la détermination du Gouvernement et la vôtre, madame le ministre ; j'apprécie l'effort financier accompli, la pertinence des choix et des nouvelles orientations en matière de déve-loppement. Cette rencontre avec le Gouvernement lors de la discussion budgétaire doit être l'occasion pour nous d'ex-primer les préoccupations qui se manifestent sur le terrain. C'est à cela que j'ai voulu modestement m'employer. J'espère obtenir des réponses.

En tout état de cause, madame le ministre, soyez assurée de mon soutien et de celui du groupe socialiste, ainsi que vous l'a déjà dit, tout à l'heure, mon collègue Jean-Pierre Bayle. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du déve-loppement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du déve-loppement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, malgré l'heure tardive, il est toujours très agréable

pour un ministre d'avoir affaire, dans un débat parlementaire, à des gens qui connaissent aussi bien ces questions qui constituent leur lot quotidien.

Toutes les interventions d'ordre économique et politique ainsi que les problèmes des Français de l'étranger sont dans le droit-fil des préoccupations non seulement du ministre de la coopération et du développement, mais également de l'ensemble de son ministère.

Je tenterai d'aborder dans l'ordre les différents chapitres que vous avez évoqués, en essayant de répondre à chacun d'entre vous. Je traiterai d'abord des aspects politiques, ensuite d'un certain nombre d'aspects financiers ; enfin je répondrai en particulier aux questions relatives aux Français de l'étranger, aux coopérants et aux personnels contractuels. Beaucoup de questions ont été posées sur ce sujet, ce qui est tout à fait naturel.

Je voudrais tout d'abord, sur le plan politique, essayer d'analyser très rapidement la situation à laquelle nous sommes confrontés. Nous sommes actuellement soumis à une très grande accélération de l'Histoire, non seulement en Afrique, mais également en Europe. L'Afrique, elle-même, est un continent qui bouge. Il n'est donc pas étonnant de constater de nombreuses contradictions et quelquefois des craquements. De ce fait, l'analyse de l'ensemble de ces phénomènes est parfois difficile. La politique de coopération et de développement doit, évidemment, s'adapter à cette situation.

Peut-être y verrait-on plus clair si on commençait par étudier les préoccupations des pays du Sud plutôt que de se référer d'abord aux pays du Nord. J'adopterai d'ailleurs cette méthode pour le continent africain, car elle me semble être la seule valable en la matière.

Quel est le problème qui se pose à ces pays ? Dans le monde entier, tout a évolué à une vitesse extraordinaire. Eux-mêmes se sont trouvés pris à revers par un certain nombre d'événements. Ceux qui se sont déroulés notamment dans les pays de l'Est ont eu des conséquences immédiates sur la politique et l'économie des pays africains. Les modèles politiques auxquels certains d'entre eux se référaient se sont effondrés. Aujourd'hui, bien sûr, ils aspirent à autre chose.

En même temps, à cause de certains phénomènes économiques, telle la détérioration du cours des matières premières, leur endettement s'aggrave.

En outre, les populations de ces pays augmentent fortement - les femmes ont en moyenne sept enfants - alors que la croissance économique est faible. C'est bien là que réside le problème.

Or ces pays n'ont que peu d'emplois à offrir à tous ces jeunes, des revendications sociales s'expriment, la situation elle-même est extrêmement tendue.

Les débats qui se sont tenus récemment lors du sommet intermédiaire de Paris et lors du sommet francophone montrent à l'évidence que les questions politiques et économiques sont au cœur de toutes les discussions relatives au continent africain. Plusieurs écoles peuvent s'opposer sur ce sujet, mais elles sont unanimes à reconnaître que la situation ne peut pas rester en l'état.

Il est faux, selon moi, de penser que rien ne s'était produit avant le sommet de La Baule. Le discours de La Baule a pris la mesure d'un certain nombre d'évolutions politiques qu'il convenait de canaliser. En effet, de telles tensions portaient en germes des risques d'explosion et, en l'absence d'une traduction politique de ces aspirations, la violence l'aurait emporté.

Je tenais à le souligner, car tel est réellement le cadre dans lequel ce discours a été prononcé et celui dans lequel nous devons travailler aujourd'hui.

La démocratie est une aspiration formidable. De nombreux pays cherchent à la conquérir. Ils portent des contradictions en eux-mêmes. Je reprendrai les propos tenus par M. de Villepin tout à l'heure ; il est vrai que nous ne pouvons pas imposer de modèle. Si le multipartisme, par exemple, s'identifie aux diversités ethniques, un certain nombre de problèmes peuvent se poser. Nous en sommes parfaitement conscients.

Je rappellerai quelques principes que M. le Président de la République a lui-même énoncés à plusieurs reprises dans ses discours. La démocratie, chacun la fait à son rythme sans que la France impose un modèle, c'est bien évident.

Il ne faut absolument pas faire le jeu de ceux qui tendent à dire, comme je l'entends parfois, que la France « fait la pluie et le beau temps » dans tous ces Etats - permettez-moi d'être familière.

L'aspiration à la démocratie est très forte de l'intérieur et, on l'avait bien compris depuis longtemps, c'est seulement lorsqu'il y a un consensus intérieur que la démocratie peut s'installer. Aussi, la version des choses que je critiquais à l'instant serait complètement erronée et ne correspondrait nullement aux politiques de coopération que nous voulons mener. D'ailleurs, quel serait le sort d'une démocratie fabriquée et imposée de l'extérieur ? Il faut vraiment s'en souvenir avant d'analyser les situations.

Cette évolution est tellement rapide qu'un parlementaire me disait récemment : « C'est peut-être trente ans après que le sort des indépendances se joue vraiment. » C'est une réflexion qu'il faut méditer. Un certain nombre de conséquences en résultent.

Il y a non seulement une revendication démocratique mais également une revendication d'égalité dans la relation avec la France. C'est pourquoi nous sommes conduits à travailler « en partenariat ». C'est sur cette philosophie que nous construisons notre politique de coopération.

Le partenariat est une réponse aux revendications très fortes tendant à assumer soi-même son destin et à prendre en charge un certain nombre de responsabilités. C'est vrai pour les Etats qui voient des équipes formées arriver au pouvoir. C'est très frappant lorsqu'on assiste à des réunions internationales. On le voit aussi à travers certaines demandes, qui vont vous paraître étranges. Je pense notamment au système universitaire.

Pourquoi mettez-vous en place tant de bourses, nous demande-t-on ? Aidez-nous plutôt à faire fonctionner nos universités. Aidez-nous à monter des pôles universitaires régionaux. Pourquoi avez-vous encore des coopérations de substitution ? Tout cela influence bien sûr les politiques que nous cherchons à mener. Nous en tenons compte et c'est pourquoi j'ai employé à plusieurs reprises le mot « partenariat » dans mon intervention.

Dès lors que l'on a compris que ce continent bouge beaucoup et que les aspirations intérieures y sont très fortes, on ne peut qu'être nuancé dans l'appréciation des situations.

D'abord, au plan économique, je voudrais que l'on me prouve que la situation est désastreuse alors que l'on n'a jamais tenu compte dans les statistiques de l'économie informelle. Je voudrais aussi que l'on me prouve que la situation est uniformément désastreuse dans chaque pays. Il faut aussi tenir compte du fait que l'économie est très dépendante de la politique. Certaines situations sont en train de s'améliorer dans certains pays potentiellement riches. Je prendrai l'exemple de l'Afrique australe, qui est très prometteuse pour l'avenir, à condition, bien entendu, que puissent se rétablir de véritables coopérations régionales dans des contextes politiques également nouveaux.

La situation de l'Afrique du Sud fait partie de ces contextes politiques nouveaux. Je pourrais citer de nombreux autres exemples, y compris dans l'Afrique francophone. Je n'en ai pas le temps aujourd'hui, dans ce débat rapide, mais je vous proposerai, si vous le souhaitez, de vous rencontrer en d'autres occasions, y compris au sein des commissions, afin de vous apporter les précisions que vous estimez utiles.

M. de Villepin, notamment, a surtout abordé le thème de la coopération militaire. A travers ce thème, un certain nombre d'autres sujets politiques sont également apparus. Je vous répondrai brièvement en prenant l'exemple du Togo et en donnant quelques informations qui n'ont pas été diffusées ces derniers jours, ce que je regrette beaucoup.

Ce sont les unités de gendarmerie, dont nous avons assuré l'équipement et la formation, qui ont, au péril de leur vie, garanti la sécurité du Premier ministre. Elles ne se sont rendues qu'après avoir perdu dix-sept hommes et trente blessés, et sur ordre exprès du Premier ministre lui-même.

Le noyau actif des mutins - nul ne l'a dit - est le régiment d'intervention togolais, unité dont nous avons retiré nos coopérants depuis plus d'un an, précisément parce qu'elle n'était plus l'expression d'une armée au service de la nation.

Les unités qui comprenaient des coopérants français - la marine, la base aérienne et les hôpitaux militaires - ne sont évidemment pas celles qui se sont mutinées. Elles n'ont pas

été véhémentes. Elles se sont très bien comportées comme vous pouvez le vérifier en examinant minutieusement la situation au Togo. Je tenais à vous donner cette information parce qu'elle apporte quand même un éclairage que je crois particulièrement utile.

S'agissant de la coopération militaire, vous devez savoir - un article paru récemment dans le journal *Le Monde* a d'ailleurs répercuté cette information, que nous avons bien volontiers donnée - qu'elle connaît une profonde réorganisation. L'objectif principal de cette coopération est le soutien de l'état de droit, la déflation des effectifs militaires, la mise en place de gendarmeries dans la plupart des pays partenaires. Il est important de le préciser parce que je ne voudrais pas que ce chapitre donne lieu à des caricatures.

J'aborderai tout à l'heure la coopération militaire d'une autre manière en citant des chiffres puisque vous avez posé des questions sur le budget. Vous verrez d'ailleurs qu'il n'y a pas lieu d'être inquiet en ce domaine.

S'agissant des aspects financiers proprement dits, vous avez abordé plusieurs points, tel le cadre macro-économique du travail de coopération, c'est-à-dire le contexte international, la dette, l'effort de la France, l'effort international, la façon dont on traite les pays les moins avancés et les pays à revenus intermédiaires, notamment ceux de la tranche basse.

Vous avez ensuite posé un certain nombre de questions sur le budget, la stabilisation ou la progression de certains crédits. Vous avez traité du cadre régional des politiques de coopération et de la zone franc. Vous avez également évoqué le financement des politiques sociales, culturelles et de santé.

Je répondrai très rapidement à chacun d'entre vous en fonction des questions précises qui m'ont été posées.

S'agissant du cadre macro-économique, c'est-à-dire de la situation des pays les moins avancés, des pays à revenus intermédiaires, il est parfaitement exact que nous n'avons pas encore obtenu de la communauté internationale un traitement satisfaisant.

On retrouve d'ailleurs ce problème lorsqu'il s'agit de négocier à l'échelon multilatéral pour rendre éligibles à l'Association internationale de développement, l'A.I.D., un certain nombre de pays. Nous avons obtenu ce traitement pour la Côte-d'Ivoire mais pas, pour l'instant, pour d'autres pays qui pourraient le demander.

Nous poursuivons nos efforts mais cette question dépend, bien évidemment, d'une réponse multilatérale. Elle n'est pas seulement française.

M. de Villepin a fait remarquer que, selon la Banque mondiale, il y avait trop d'experts en Afrique. Il faut dire que la Banque mondiale envoie aussi ses propres experts en mission en Afrique. Mais on ne peut pas nous reprocher des sureffectifs, puisque, compte tenu de la réaction d'un certain nombre d'Etats africains, nous avons décidé d'éviter les politiques de substitution et de réaliser progressivement une déflation de certains types de coopération de substitution.

Par ailleurs, sur ces questions d'expertise, nous avons procédé à des rapprochements utiles avec la caisse centrale de coopération, avec laquelle nous travaillons de façon beaucoup plus étroite. Nous ne pouvons donc pas être suspectés d'avoir en ce domaine une politique laxiste.

M. de Villepin a également demandé comment on pouvait régler le problème de l'investissement. Effectivement, un certain nombre d'entreprises sont actuellement découragées d'investir en Afrique pour mille raisons, mais surtout à cause du cumul des arriérés. Il a cité le Cameroun. Aussi souvent que possible, nous intégrons ces arriérés dans l'ajustement structurel. Nous ne sous-estimons donc pas du tout cette question.

Certains pays ont d'ailleurs fait l'objet d'un traitement au cas par cas, mais il est difficile actuellement d'obtenir une règle générale pour les pays à revenu intermédiaire d'Afrique.

Certains d'entre vous ont évoqué les rapports entre la zone franc et des géants économiques, tels le Nigeria et l'Afrique du Sud. Nous espérons tous, il est vrai, que, compte tenu de l'évolution de l'Afrique du Sud, une nouvelle logique régionale pourra prévaloir. De nombreux pays africains l'attendent.

Quant au Nigeria, il se caractérise, par rapport à ses voisins, tout d'abord par sa taille : c'est un énorme pays. Par ailleurs, il pratique souvent des dévaluations compétitives, ce qui est parfois très préoccupant pour ses voisins.

Les relations avec le Nigeria, qui sont d'ailleurs déjà établies, ne pourront s'améliorer que si se constitue un pôle régional. Certains pays l'ont déjà envisagé lors des récentes réunions de Ouagadougou et de Paris. Ce pôle régional répond à la volonté de mettre en place non seulement un code des investissements régionaux et des moyens financiers - assurances, banques - mais aussi éventuellement une cour des comptes, c'est-à-dire un ensemble d'instruments juridiques permettant de donner une crédibilité à l'ensemble et de procéder à l'évaluation des résultats.

Tout cela est en gestation. Le plus grand défenseur de cette idée est le président Abou Diouf, qui a bien compris - et il n'est pas le seul - qu'il s'agit d'abord, aujourd'hui, d'une question d'échelle. En effet, si l'on veut créer des marchés de taille suffisante pour que les investissements puissent y venir, ils doivent être beaucoup plus grands que les pays eux-mêmes. En outre, il ne faut pas oublier de recréer la confiance sinon les investissements ne viennent pas.

Venons-en maintenant aux questions relatives au budget même de la coopération et du développement.

M. Paul d'Ornano a regretté que les crédits soient seulement maintenus au même niveau. Votre assemblée a analysé ce budget dans les moindres détails. Je reconnais que certains chapitres ne sont pas toujours très commodes à lire. En fait, leurs crédits ne sont pas en diminution ; ils ont changé d'imputation.

S'agissant du volume global de notre aide au développement en matière de réduction de dette, avec ce que nous faisons par le biais des accords multilatéraux européens, les accords de Lomé, et avec notre participation sur le plan budgétaire, nous ne sommes pas en reste par rapport à nos partenaires européens, voire internationaux. Alors que, partout ailleurs - il faut que vous le sachiez - les budgets des autres Etats sont en diminution, la France a des chiffres exceptionnels par rapport à son P.N.B.

Ce budget est loin d'être négligeable, y compris les crédits de certains des chapitres que vous avez critiqués. Mais, comme je vous l'ai dit, les inscriptions de crédits sont assez complexes.

On m'a demandé, s'agissant des aspects culturels de notre politique, si les crédits de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger seront suffisants. Avec une augmentation de 37 p. 100, j'espère bien que oui ! Ce n'est quand même pas rien !

On m'a également demandé pourquoi un collectif avait été nécessaire. Il traduit une augmentation, de plus de 9 p. 100, des crédits de la loi de finances initiale, augmentation due aux créations de classes à Djibouti, en Côte-d'Ivoire et au Gabon à la fin de l'année 1990 alors que le budget pour 1991 était déjà arrêté.

Je dois faire une mise au point s'agissant des crédits consacrés aux centres culturels. Leur inscription a été profondément remaniée et ils figurent désormais, pour l'essentiel, au titre III et non plus au titre IV. En fait, il n'y a pas de diminution : 112,6 millions de francs sont consacrés à ces centres. Par ailleurs, les crédits d'investissement obtenus depuis 1989 ont permis d'entreprendre un important programme de rénovation et de construction à Brazzaville, à Libreville, à Kinshasa, à Djibouti, programme qui sera poursuivi en 1992. Il est également envisagé de prendre en charge sur le F.A.C. en 1992 la construction de deux nouveaux centres culturels, l'un à Maputo et l'autre à Windhoek.

M. d'Ornano m'a interrogé sur la baisse des crédits militaires, qui est de 1 p. 100. En fait, nous avons supprimé trente emplois de substitution qui n'avaient pas été jugés opérationnels, mais les autres crédits sont stables. Du collectif de cette année, 33 millions de francs s'y sont ajoutés. En 1992, nous utiliserons, si c'est nécessaire, la même procédure.

Je serai très précise sur la question relative aux volontaires. Avec les collectivités décentralisées et les organisations non gouvernementales, nous avons un dialogue constant. Nous souhaitons qu'elles soient beaucoup plus des opératrices régulières des politiques de coopération et de développement.

Elles nous demandent de monter des programmes qui soient étalés dans le temps sur au moins deux ou trois ans. Elles ne souhaitent pas, en effet, s'engager seulement pour une année afin d'avoir le temps de monter leurs programmes. Pour travailler de cette façon, nous n'avons qu'une seule solution : le F.A.C. La plupart de ces collectivités et associations en sont d'accord.

Nous ne conditionnons pas leurs interventions. Nous menons simplement des projets dans des domaines extrêmement variés, y compris des projets économiques ; nous travaillons beaucoup plus sur des microprojets relatifs à l'environnement économique. C'est là un créneau très ouvert, et les organisations non gouvernementales comme les collectivités en sont d'ailleurs parfaitement conscientes. Une telle opportunité leur permet de prévoir leurs activités sur deux à trois ans. Au total, il n'y aura pas de diminution de crédits dans ce domaine.

J'ajouterai, pour finir, que ces microprojets peuvent compléter les grandes interventions du type de celles que conduit la caisse centrale, qui fête aujourd'hui son cinquantenaire.

Sur le plan budgétaire à proprement parler, certains d'entre vous ont qualifié certaines terminologies de « peu précises ». Vous avez encore posé des questions de détail ; je pense à la façon dont sont financées, par exemple, les expéditions de livres.

L'expression « conseiller multimissions » signifie simplement qu'un conseiller peut être au service de plusieurs missions de coopération.

Au départ, nous voulons renforcer la capacité de nos missions de coopération en matière d'analyse des situations, d'identification des programmes et des projets, surtout à une époque où nous souhaitons mener des politiques régionales. Pour ce faire, nous mettons à la disposition des missions des experts de très haut niveau, qui renforcent les équipes locales sous l'autorité des chefs de mission. Mais comme nous ne pouvons pas en mettre à la disposition de chaque mission, ils sont au service de plusieurs d'entre elles.

S'agissant des expéditions de livres par avion, tout changement de mode d'expédition postale peut avoir des effets négatifs, qui pénalisent alors les associations. Nous sommes donc à la recherche de solutions techniques permettant des groupages et des réductions de coûts d'expédition.

M. Bécart a évoqué le projet Survie. Je m'en suis expliquée à l'Assemblée nationale. Ce projet relevant de nombreux ministères, je souhaite que cette question soit examinée sur un plan interministériel.

J'en viens à vos questions relatives à la situation des Français de l'étranger, qu'il s'agisse du statut des coopérants, des indemnisations ou des problèmes de réinsertion. Vous avez également évoqué des aspects plus particuliers, tels que la situation de certains établissements scolaires dans des pays qui connaissent des crises graves ou le cas des contractuels bénéficiaires de la loi de 1983, dite loi Le Pors.

Je vous rappelle, à propos de ces derniers, que les contrats sont fondés sur des accords internationaux. Il est donc impossible de maintenir en place des agents dans des fonctions qui ne sont pas souhaitées par nos partenaires. En revanche, il est vrai qu'ils sont titulaires d'un droit à un emploi public en France. Cela a été confirmé par le Conseil d'Etat.

Le problème de l'application de la loi est interministériel. Nous n'avons pas ménagé nos efforts au ministère de la coopération. Nous avons obtenu que le Premier ministre donne des instructions, et le 31 octobre 1991, le ministère de la fonction publique a été chargé, au cours d'une réunion qui s'est tenue au secrétariat général du Gouvernement, de mettre en place un groupe de travail constitué de représentants de ce département, des ministères du budget, des affaires étrangères et de la coopération. Il aura pour mission d'étudier ce dossier et de rendre rapidement ses conclusions. C'est M. Charles de Cuttoli qui m'avait écrit à ce propos. Je ne vous donnerai pas lecture de la réponse, car je dois être brève, mais la teneur de la lettre est exactement sur ce thème.

S'agissant de l'indemnisation des Français de l'étranger, vous avez parlé de ceux qui sont au Zaïre. Il y a deux cas : ceux qui sont dans la situation aujourd'hui la moins avantageuse et ceux qui ont déjà fait l'objet de procédures d'indemnisation.

Je suis extrêmement sensible à cette question, bien entendu. Le fait que certains de nos compatriotes aient dû quitter ce pays dans le plus grand dénuement a conduit le ministère de la coopération et celui des affaires étrangères à mettre en place des dispositifs d'accueil qui ont été d'ailleurs salués, y compris dans cette enceinte, pour leur efficacité.

Au ministère des affaires étrangères, nous avons examiné une proposition de loi d'origine sénatoriale relative à l'indemnisation des Français victimes d'événements politiques

graves dans leur pays de résidence. Cette proposition avait été déposée après les événements du Rwanda, du Gabon et du Tchad. Malheureusement, il n'avait pas été possible d'aboutir, pour des raisons que chacun connaît ici.

Je suis prête, pour ma part, en étroite collaboration avec mon collègue, M. Alain Vivien, qui est chargé de ce dossier, à reprendre les travaux préparatoires nécessaires à son bon aboutissement.

Pour ce qui est des coopérants, je voudrais rappeler les principes d'indemnisation qui ont été dégagés lors du traitement des dossiers du Rwanda, du Gabon et du Tchad en 1990. Cette année-là, pour l'indemnisation des dommages subis par les agents de coopération dans ces pays, mon département a obtenu de la direction du budget les assouplissements suivants : l'indemnisation de tous les biens composant l'équipement normal d'un ménage, l'indemnisation des véhicules dans la limite d'un véhicule par ayant droit et d'une valeur maximale de 40 000 francs. Ces dérogations favorables aux coopérants doivent être encore reconduites par la direction du budget.

Enfin, un système d'avances sur indemnisation a été mis en place par mon département.

Cent quarante agents relevant de la coopération ont été rapatriés du Zaïre, dont 109 coopérants ; 63 dossiers de demande d'indemnisation ont d'ores et déjà été déposés. Devant l'ampleur des pertes subies par ces agents, mon département a mis en place un système très simplifié d'avances sur indemnisation leur permettant, sans autre formalité que le dépôt d'une liste des pertes subies, de toucher, dans un délai maximal de dix jours, une avance équivalant à 30 p. 100 de l'indemnisation définitive qui leur sera octroyée. Ainsi, à la date du 2 décembre 1991, 41 avances sur indemnisation ont été accordées pour un montant total de 2 millions de francs. Aujourd'hui, nous examinons également le problème posé par les agents de l'A.E.F.E.

S'agissant de la réinsertion, elle est aujourd'hui plus que jamais à l'ordre du jour, compte tenu de la difficulté que rencontrent beaucoup de ressortissants français dans le monde entier et pas seulement sur le continent africain d'ailleurs. Nous négocions avec les ministères d'origine des règles de suivi des carrières.

Il arrive que des carrières trop longues à l'étranger ne permettent pas aux personnels français de retrouver, en France, des situations comparables à celles qu'ils occupaient. Dans certains cas, ils n'en retrouvent pas du tout. La durée du séjour est un facteur déterminant et mon prédécesseur, M. Jacques Pelletier, avait engagé une réforme que j'ai poursuivie. Au-delà du problème particulier des universitaires, je pourrais citer bien d'autres exemples qui nous préoccupent beaucoup.

Compte tenu de l'expérience du ministère de la coopération, il apparaît qu'il faut établir un véritable plan de carrière prévoyant à la fois la possibilité de travailler à l'étranger et la possibilité de revenir travailler en France. Cela suppose une certaine mobilité dans les tâches et dans l'emploi pour éviter des situations aujourd'hui problématiques pour nombre de personnels à l'étranger et leurs familles.

Au-delà des administrations, ce sont aussi les entreprises et la fonction publique internationale qui sont concernées. Il est très important que les sénateurs des Français de l'étranger se mobilisent sur ce sujet de fond.

Certains d'entre vous ont évoqué le cas de pays confrontés au double problème de la scolarisation des enfants et de l'aide alimentaire. Comment faire, lorsque le pays est en crise grave, que la coopération est stoppée et que, pour des raisons de sécurité, les établissements scolaires sont fermés ?

Faut-il acheminer de l'aide alimentaire ? Je sais que vous avez posé tout à l'heure ces questions à Roland Dumas, lors du débat de politique étrangère.

Nous n'avons jamais négligé le travail avec les organisations non gouvernementales lorsque la coopération était interrompue officiellement avec certains pays. Cela s'est vérifié pour le Zaïre. Pendant longtemps, ce fut la seule grande coopération que nous menions avec ce pays. Aujourd'hui, si l'on analyse la situation en Haïti, face au désarroi de la population, on est obligé de réfléchir à ce qui peut se passer en termes de demandes d'aides d'urgence. C'est un problème qui concerne non seulement la France, mais aussi la communauté européenne et internationale.

Des discussions sont en cours, sous l'égide de l'O.E.A., concernant Haïti ; je n'y reviens pas. Il reste que les difficultés quotidiennes de la population doivent aussi être prises en compte.

Par ailleurs, le devenir des élèves du lycée Alexandre-Dumas, à Port-au-Prince, a fait l'objet de nombreuses interrogations. Je sais que Roland Dumas a déjà apporté, sur ce point, des réponses au Sénat, voilà quelques heures.

Pour ma part, je dirai simplement que nous rouvrirons ce lycée dès que nous le pourrons, mais je ne peux pas vous indiquer une date. Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que nous l'avons fermé et nous ne souhaitons pas le laisser fermé, car nous savons très bien que les solutions adoptées actuellement ne peuvent être que passagères : il n'est guère commode, ni pour les élèves ni pour les enseignants, d'organiser des cours au domicile de certains parents, cela ne fait aucun doute.

Vous savez très bien que l'établissement a été fermé pour des raisons de sécurité, ainsi que Roland Dumas l'a expliqué. Dès que les conditions de sécurité requises seront réunies, l'établissement pourra rouvrir ses portes.

Roland Dumas et moi-même allons à nouveau examiner la question et apprécier la situation, en ayant, bien entendu, le souci de ne faire courir aucun risque aux enfants.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je me suis efforcée de répondre à toutes les questions qui m'ont été posées. Si, d'aventure, certaines d'entre elles ont été laissées de côté, ne manquez pas de me le faire savoir. Je ferai de mon mieux, avec mes collaborateurs, pour vous apporter les réponses les plus précises, comme j'ai toujours à cœur de le faire.

Il est vrai qu'un tel débat peut nous laisser frustrés, compte tenu de l'importance des sujets évoqués, qui touchent, ne l'oublions pas, aux relations de la France avec trente-sept pays. Je suis à la disposition de vos commissions et de chacun des membres de votre assemblée qui souhaiteraient m'interroger pour leur fournir toute information qui leur paraîtrait utile.

Je vous rappelle que, compte tenu de l'évolution très rapide que connaît la zone géographique dont j'ai la responsabilité, j'ai décidé de mettre en place au ministère de la coopération un groupe de prospective réunissant un certain nombre d'experts. Cette formule permet d'avoir une approche pluridisciplinaire de toutes les questions que nous avons à traiter, et de nous apporter une réflexion différente de celle que nous menons habituellement.

Avec ces experts, nous travaillons actuellement sur les aspects agricoles du développement, mais nous aborderons tour à tour bien d'autres thèmes, qui constituent en fait la matière de l'action du ministère : les questions sociales, la coopération institutionnelle, etc.

Je serais tout à fait heureuse de voir certains parlementaires qui le souhaiteraient participer aux réunions de ce groupe de prospective. Réciproquement, on peut imaginer que certains de ses responsables se fassent l'écho des réflexions du groupe auprès des parlementaires intéressés.

Je conclurai en insistant sur le fait que notre politique de coopération doit désormais s'inscrire dans une perspective internationale et ne plus se limiter à une vision « franco-française ».

Certes, l'outil de coopération doit être resserré. C'est la raison pour laquelle nous cherchons aujourd'hui à travailler de manière beaucoup plus coordonnée avec la caisse centrale de coopération économique, d'une part, avec les autres ministères, d'autre part. Une réflexion de fond vient d'ailleurs d'être entreprise sur la complémentarité des interventions.

Cependant, je suis frappée par le profit qui peut être tiré de la réflexion internationale sur les problèmes de développement. Tout à l'heure, on m'a demandé s'il était raisonnable de mettre autant la démocratie en avant. Lors du Conseil des ministres du développement du 28 novembre a été adoptée une résolution concernant tous les problèmes que vous avez abordés : la démocratie, les droits de l'homme, l'aide, la question militaire.

Le texte de cette résolution, que je transmettrai bien entendu au Sénat, a donné lieu à un travail très sérieux. Il est fondé sur l'idée selon laquelle, en matière de démocratie, il ne faut pas faire des sermons, il faut prendre des mesures positives et concrètes. Autrement dit, il faut soutenir le déve-

loppement des pays qui veulent s'engager dans le processus démocratique et non suivre la démarche inverse, car il n'existe pas un seul chemin pour aller vers la démocratie.

C'est le sens de la démarche européenne qui aura, je pense, des suites tout à fait amples et tangibles dans les mois qui viennent. Cela signifie que la France, loin d'être isolée dans sa politique de coopération, mène une action totalement cohérente avec un ensemble de propositions européennes et internationales.

Aujourd'hui, par exemple, une réflexion s'est engagée dans les instances financières internationales, notamment sur les dépenses militaires. Elle a donné lieu à des déclarations de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Il va de soi que le ministère de la coopération doit en tenir compte.

Je suis heureuse que la présentation de ce projet de budget m'ait donné l'occasion d'exposer non seulement la politique de coopération de la France mais encore les options qui sont largement partagées par nos partenaires, notamment européens. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la coopération et du développement et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 178 788 771 francs. »

La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Madame le ministre, permettez-moi d'abord de vous faire un compliment : vous vous êtes exprimée avec beaucoup de talent et de clarté ; vous avez bien défendu votre projet de budget.

Après vous avoir adressé ce compliment, je ne saurais vous accabler d'un reproche !

Il s'agit seulement pour moi de vous livrer mon témoignage, en vertu d'un double privilège : je suis Français et je vis dans le département français de l'île de la Réunion.

Il me semble que vous accompagniez le Président de la République lorsque celui-ci s'est rendu à Madagascar...

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement. Non, je n'ai pas effectué ce voyage.

M. Louis Virapoullé. Alors, pardonnez mon erreur, madame le ministre !

En tout état de cause, vous savez qu'il existe ce que l'on appelle la commission de l'Océan Indien, la C.O.I., qui regroupe les Seychelles, les Comores, l'île Maurice, le vaste territoire de Madagascar et le département de la Réunion. Je veux évoquer ici un fait précis, dont vous êtes d'ailleurs informée, qui s'est déroulé lors de la dernière réunion de la C.O.I., aux Comores.

Ce qui me préoccupe avant tout aujourd'hui - ce problème a été évoqué dans les rapports de nos commissions - c'est l'état sanitaire dans cette zone, tout particulièrement à Madagascar et aux Comores.

Aux « frontières » de la Réunion, se présentent des gens dont l'état de santé est particulièrement déplorable. Le conseil général de la Réunion est ainsi amené à porter secours à des personnes en danger, ce qui nous coûte chaque année 200 millions de francs - mais, faisant partie de la France, il est normal que nous partagions nos richesses, par le biais du conseil régional et du conseil général.

Or, à l'occasion de la réunion à laquelle j'ai fait allusion, madame le ministre, seul M. le préfet - pour lequel j'ai beaucoup de respect puisqu'il est le représentant de l'Etat - a pu amorcer la discussion, et les présidents de nos deux assemblées sont restés dans le vestibule ! Ils sont repartis le cœur gros, certainement malheureux.

Vous qui aimez tellement l'Afrique, madame le ministre, je vous demande de faire en sorte que de pareils incidents ne se produisent plus. Il faudrait que les présidents de ces assemblées qui apportent des fonds à ces Etats défavorisés, participent aux discussions.

Je souhaite que vous me donniez ce soir une réponse, madame le ministre.

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le sénateur, vous avez eu l'amabilité de parler de mon talent. Vous en avez eu vous-même beaucoup en plaidant votre cause. (*Sourires.*)

Dès que j'ai été mise au courant de cette affaire, j'en ai immédiatement saisi Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, afin qu'il fasse auprès de vous de nouvelles propositions concertées.

L'incident que vous avez décrit est, croyez-le bien, le résultat d'un malentendu.

Je suis persuadée qu'une formule sera trouvée, qui évitera tout incident de ce genre, qui correspondra aux nécessités de la coopération dans cette région et qui vous donnera satisfaction, monsieur le sénateur. Soyez certain que Louis Le Pensec et moi-même nous nous y emploierons.

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Jacques Habert. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Madame le ministre, vous vous doutez bien évidemment que votre réponse sur le lycée Alexandre Dumas de Port au Prince, question à laquelle j'attache beaucoup d'importance, m'a déçu.

Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le sénateur, ma réponse n'est pas négative !

M. Jacques Habert. Certes ! Mais vous avez dit que l'établissement a été fermé pour des raisons de sécurité ; cela a été vrai, dans les premiers jours, pour cet établissement comme pour d'autres.

Mais, maintenant, toutes les écoles sont à nouveau ouvertes. Les parents d'élèves du lycée Alexandre-Dumas m'ont demandé d'intervenir pour obtenir la réouverture du lycée ; ils vous ont envoyé des pétitions à cette fin.

Les parents d'élèves assument la responsabilité de la sécurité des enfants. Qui plus qu'eux peut vouloir que la sécurité des enfants soit assurée ?

Voilà soixante-cinq jours maintenant que cette affaire dure et que les enfants sont à la rue.

Vous m'avez dit, madame le ministre, que vous ouvririez à nouveau le lycée dès que vous le pourriez. Mais vous pouvez le faire ! Qu'est-ce qui vous en empêche ?

Madame le ministre, si vous n'êtes pas personnellement responsable en cette affaire, le Gouvernement l'est et il peut donc autoriser la réouverture du lycée. Ne pas le faire après soixante-cinq jours d'ostracisme, alors que tous les parents le demandent, me paraît une attitude incompréhensible !

Demain, si le Gouvernement le veut, le lycée peut être ouvert à nouveau : les professeurs sont là et les parents d'élèves le demandent. Il n'y a aucune raison de le maintenir fermé ; cela ne servira à rien, et pas du tout, en tout cas, à faire partir les autorités de fait dont vous voulez obtenir le départ. On utilise les enfants comme otages ! (*Protestations sur les travées socialistes.*) Ce n'est pas possible ! Par conséquent, madame le ministre, personnellement, je ne pourrai voter ce soir le projet de budget de votre ministère.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. La commission des finances s'abstient sur le titre III, comme elle le fera également sur les titres suivants.

M. Jean-Luc Bécart. Le groupe communiste vote contre. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, moins 103 372 647 francs. » Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV. (*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 26 700 000 francs ;

« Crédits de paiement, 13 350 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 2 858 000 000 francs ;

« Crédits de paiement, 432 167 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération et du développement.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Marie Girault un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 148, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 151 et distribué.

J'ai reçu de M. Guy Cabanel un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 129, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 152 et distribué.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 6 décembre 1991, à onze heures trente, à seize heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91 rectifié et 92, 1991-1992).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Équipement, logement, transports et espace :

IV. - Tourisme :

M. Pierre Croze, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 28) ; M. Charles Ginésy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 94, tome XVI).

II. - Transports :

1. - Transports terrestres (et voies navigables).
2. - Routes.
3. - Sécurité routière.

M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial (transports terrestres, rapport n° 92, annexe n° 22) ; M. Georges Berchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres, avis n° 94, tome XVIII) ; M. Philippe Adnot, rapporteur spécial (voies navigables, rapport n° 92, annexe n° 23) ; M. Paul Loridant, rapporteur spécial (routes et sécurité routière, rapport n° 92, annexes nos 24 et 25) ; M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables, avis n° 94, tome XII).

4. - Transport aérien et espace :

III. - Météorologie :

Budget annexe de l'aviation civile :

M. Marcel Fortier, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexes nos 26, 27 et 41) ; M. Bernard Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile, transport aérien et espace, avis n° 94, annexe XIX).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1992 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1992 est fixé au vendredi 6 décembre 1991, à seize heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1992 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du dimanche 8 décembre 1991.

Délai limite général pour le dépôt des amendements

Conformément à la décision prise le jeudi 5 décembre 1991 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à dix-sept heures, la veille du jour où commence la discussion.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 6 décembre 1991, à deux heures vingt.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MICHEL LAISSY*

**ORDRE DU JOUR
DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT**

établi par le Sénat dans sa séance du jeudi 5 décembre 1991 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

A. - Du vendredi 6 décembre 1991 au dimanche 8 décembre 1991 inclus :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91 rectifié, 1991-1992), selon l'organisation et le calendrier précédemment fixés par la conférence des présidents du 7 novembre 1991, sous réserve du report de quinze heures à seize heures de la reprise de séance le vendredi 6 décembre 1991, l'après-midi.

(Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, a été précédemment fixé au vendredi 6 décembre 1991, à seize heures.)

B. - Lundi 9 décembre 1991 :

Ordre du jour prioritaire

A seize heures trente :

1° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et la sécurité du travail (n° 102, 1991-1992) ;

2° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 100, 1991-1992) ;

3° Deuxième lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 108, 1991-1992).

C. - Mardi 10 décembre 1991 :

A dix heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 114, 1991-1992) ;

2° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 148, 1991-1992) ;

A seize heures :

3° Eloge funèbre de M. Paul Kauss ;

A dix-sept heures trente et le soir :

Ordre du jour prioritaire

4° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 101, 1991-1992) ;

6° Nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 119, 1991-1992) ;

Ordre du jour complémentaire

7° Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, permettant aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre d'ester en justice (n° 112, 1991-1992) ;

8° Conclusions de la commission des lois sur la proposition de résolution de M. Geoffroy de Montalembert et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur le fonctionnement de la juridiction administrative (n° 136, 1991-1992).

D. - Mercredi 11 décembre 1991, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1^o Deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs (n° 110, 1991-1992) ;

2^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au Conseil supérieur de l'éducation (n° 111, 1991-1992) ;

3^o Deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, renforçant la protection des consommateurs (n° 109, 1991-1992).

Ordre du jour complémentaire

4^o Conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues relative à la recherche des personnes disparues (n° 137, 1991-1992).

E. - Jeudi 12 décembre 1991 :

A neuf heures quarante-cinq :

1^o Question orale avec débat portant sur un sujet européen n° 5 E de M. Yves Guéna à Mme le ministre délégué aux affaires européennes sur les perspectives d'élargissement de la Communauté économique européenne.

(La discussion de cette question orale avec débat s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 83 ter du règlement, le temps de parole de chaque orateur étant, sauf pour le Gouvernement, limité à dix minutes.)

A quatorze heures quarante-cinq et le soir :

2^o Questions au Gouvernement.

(Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures.)

Ordre du jour prioritaire

3^o Eventuellement, nouvelle lecture du projet de loi modifiant le code du service national ;

4^o Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales ;

5^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole), complétée par un échange de lettres des 14 et 18 mars 1991 (n° 121, 1991-1992) ;

6^o Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels (n° 407, 1990-1991) ;

7^o Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels (n° 443, 1990-1991) ;

8^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco relatif à la construction d'un tunnel destiné à relier le réseau routier monégasque à la route nationale 7 (n° 124, 1991-1992) ;

9^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 122, 1991-1992) ;

10^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 129, 1991-1992) ;

11^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île Maurice

relative à l'assistance administrative mutuelle internationale en vue de prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières (n° 123, 1991-1992) ;

12^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport (n° 125, 1991-1992).

F. - Vendredi 13 décembre 1991 :

A dix heures :

Ordre du jour prioritaire

1^o Eventuellement, deuxième lecture du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux ;

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

2^o Huit questions orales sans débat :

- n° 390 de Mme Hélène Luc à Mme le Premier ministre (Transfert de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort [Val-de-Marne]) ;

- n° 382 de M. Jean-Luc Mélenchon transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget (Conditions d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles) ;

- n° 325 de M. Jean Garcia à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (Politique française à l'égard de Chypre) ;

- n° 385 de Mme Marie-Claude Beaudreau à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration (Situation du lactarium de l'Institut de puériculture du boulevard Brune, Paris [14^e]) ;

- n° 391 de Mme Marie-Claude Beaudreau à M. le ministre de l'environnement (Réglementation du développement des décharges en Ile-de-France) ;

- n° 389 de M. Roger Lise à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Difficultés rencontrées pour le développement des contrats « emploi-solidarité » en Martinique) ;

- n° 386 de M. Michel Ruffin à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Construction d'un échangeur sur l'autoroute A 4 en vue de désenclaver la région Argonne) ;

- n° 387 de Mme Marie-Fanny Gournay à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Respect des horaires des trains en provenance de la région Nord).

Ordre du jour prioritaire

3^o Suite de l'ordre du jour du matin.

G. - Lundi 14 décembre 1991, à dix heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Sous réserve de transmission du texte, projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (urgence déclarée) (A.N., n° 2316 et lettre rectificative n° 2387).

(La conférence des présidents a fixé au samedi 14 décembre 1991, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

H. - Mardi 17 décembre 1991 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente :

1^o Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

A seize heures et le soir :

2^o Sous réserve de transmission du texte, projet de loi de finances rectificative pour 1991 (A.N., n° 2379).

(La conférence des présidents a fixé au lundi 16 décembre 1991, à seize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

I. - Mercredi 18 décembre 1991 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente :

1^o Sous réserve de transmission du texte, projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (urgence déclarée) (A.N., n° 2208) ;

A quinze heures et le soir :

2^o Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1992 ;

3° Sous réserve de transmission du texte, projet de loi relatif à la titularisation d'agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (A.N., n° 2318) ;

4° Sous réserve de transmission du texte, projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (A.N., n° 2337) ;

5° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

(La conférence des présidents a fixé un délai limite général pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.)

ANNEXE

a) Question orale avec débat portant sur un sujet européen inscrite à l'ordre du jour du jeudi 12 décembre 1991

N° 5 E. - M. Yves Guéna demande à Mme le ministre délégué aux affaires européennes de présenter au Sénat la conception du Gouvernement sur l'architecture générale du continent européen dans laquelle la Communauté européenne devra s'inscrire dans les dix ou vingt ans à venir. Il lui demande si les douze gouvernements des Etats membres de la Communauté se sont concertés sur ce sujet, s'ils ont une vision commune de l'Europe de demain et de la place de la Communauté en son sein et si cette réflexion a été prise en compte lors des travaux des conférences intergouvernementales qui devraient se conclure à la fin de cette année. Il lui demande enfin quelle réforme profonde du fonctionnement institutionnel de la Communauté devrait accompagner son élargissement.

b) Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 13 décembre 1991

N° 390. - Mme Hélène Luc constate que l'annonce faite par Mme le Premier ministre d'un départ éventuel de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort de son site actuel soulève une réprobation générale des personnels, des étudiants, des élus et des habitants du Val-de-Marne. Effectuée en l'absence de toute concertation, au mépris des missions et des compétences reconnues de cet établissement et au mépris de la situation des personnels et de leurs familles, cette mesure, si elle n'était pas abandonnée, équivaldrait à un véritable démantèlement d'un potentiel scientifique irremplaçable de réputation mondiale. C'est pourquoi elle tient à faire savoir à Mme le Premier ministre, qu'avec tous les partenaires concernés, elle s'opposera à tout projet de transfert qui n'aurait d'autre but en réalité que de livrer le site de Maisons-Alfort à la spéculation financière et immobilière. Elle lui demande donc de renoncer à ce départ et de dégager plutôt les crédits nécessaires à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort pour qu'elle puisse exercer convenablement ses missions de service public dans sa localisation actuelle.

N° 382. - M. Jean-Luc Mélenchon demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser les conditions d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles survenues, en 1989 et en 1990, dans les localités citées dans l'arrêté interministériel en date du 12 août 1991. Il demande en particulier à M. le ministre de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de la procédure d'indemnisation fixée en application de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ; dans quelles conditions sera déterminé le montant de l'indemnisation des intéressés ; à quelle date sera engagée, de manière effective, l'indemnisation. Il souligne l'important préjudice subi par des propriétaires d'appartements ou de maisons individuelles par suite, notamment, des fissures occasionnées par la sécheresse à ces bâtiments.

N° 325. - M. Jean Garcia s'inquiète auprès de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la situation dans laquelle se trouve le peuple cypriste victime depuis 1974 d'une intolérable violation de sa souveraineté et de son intégrité. Il demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour mettre fin, dans le cadre des résolutions de l'O.N.U., à l'occupation turque et permettre à Chypre de demeurer un Etat unifié, indépendant, exerçant sa souveraineté sur tout le territoire de l'île.

N° 385. - Mme Marie-Claude Beaudou attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la situation du lactarium de l'Institut de puériculture du boulevard Brune, à Paris (14^e), depuis que celui-ci est passé de la tutelle de la ville de Paris, en 1989, sous tutelle de l'Etat. Elle lui demande de lui préciser quelles mesures il envisage au plan des achats, du personnel, des moyens de livraison, de l'équi-

libre de son budget, un fonctionnement correct correspondant à son importance sociale et médicale. Elle lui demande enfin de lui préciser les mesures qu'il envisage afin de prendre en charge le déficit de deux millions accumulé depuis juin 1989 et de procéder au versement d'une subvention pour l'année 1992.

N° 391. - Mme Marie-Claude Beaudou attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les conséquences de l'existence de décharges sur le territoire de la commune de Gonesse (Val-d'Oise), du développement de décharges dans toute la région Est du Val-d'Oise et de l'ensemble des départements de l'Ile-de-France, conséquences sur l'environnement, les nappes phréatiques, la qualité de vie des populations franciliennes, le coût et la responsabilité financière de la dépollution. Elle lui demande de lui faire connaître les mesures envisagées en vue d'arrêter le développement des décharges existantes, de redéfinir une réglementation concernant l'ouverture, l'exploitation, le fonctionnement des décharges et en faveur de la définition d'une politique nouvelle en faveur du traitement des déchets ménagers, industriels, nucléaires.

N° 389. - M. Roger Lise attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les difficultés rencontrées pour le développement des contrats-emploi-solidarité dans le département de la Martinique. Celles-ci sont dues essentiellement au fait que ce département soit le seul D.O.M. à être aligné sur le régime métropolitain en matière de remboursement des salaires des bénéficiaires de ces contrats et à la longueur excessive des délais d'instruction des dossiers. Il lui demande de préciser les mesures qu'elle envisage de prendre visant à porter remède à cette situation.

N° 386. - M. Michel Rufin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les conséquences négatives pour les départements de la Meuse de plusieurs arrêtés municipaux, pris dans des communes limitrophes de Meurthe-et-Moselle et de la Marne, interdisant toute circulation sur la R.N. 3, dans la traversée desdites agglomérations, aux poids lourds dépassant un certain tonnage. Sans avoir à juger de l'opportunité au plan communal de ces divers arrêtés, il n'en est pas moins vrai qu'ils pénalisent lourdement l'activité économique en Meuse, puisque la route nationale 3, route classée à grande circulation, est ainsi interdite aux poids lourds à l'est comme à l'ouest du département. Il tient à le sensibiliser tout particulièrement sur les conséquences désastreuses, pour les cantons argonnais meusiens de Triaucourt, Souilly, Clermont-en-Argonne, Varennes-en-Argonne et Montfaucon-en-Argonne, de l'arrêté du 3 juin 1991 interdisant aux poids lourds de plus de 13 tonnes la traversée de la commune de Saint-Menehould (Marne). Désormais les poids lourds sont : ou bien dans l'obligation d'emprunter, de Sainte-Menehould à Verdun, l'autoroute A 4 payante, puis revenir par la R.N. 3 en Argonne ; ou, s'ils veulent rejoindre la R.N. 3 après le col des Islettes, dans l'obligation, pour l'accès par le nord, de faire un circuit de 58 kilomètres en passant par Valmy, Somme, Bionne, Vienne-le-Château, Le Four de Paris et, pour l'accès par le sud, de 56 kilomètres en passant par Villiers-en-Argonne, Passavant-en-Argonne, Brizeaux, Futeau, et cela en empruntant les routes secondaires étroites, dont la structure n'est pas prévue pour supporter la charge des camions d'un très fort tonnage. Il y a donc à la fois un risque pour la sécurité routière en Meuse, un surcoût financier intolérable pour le département et pour les transporteurs routiers, une grave perturbation pour l'activité économique locale et une interrogation sur les objectifs poursuivis par le Gouvernement qui veut redéployer l'activité économique dans les zones fragiles. C'est pourquoi, afin d'assurer le désenclavement des cantons argonnais meusiens, d'y permettre la survie du commerce et de l'artisanat, il apparaît économiquement de la plus haute importance d'édifier, après la traversée du col des Islettes, un échangeur sur l'autoroute A 4 entre les communes de Clermont-en-Argonne et des Islettes pour désenclaver la région Argonne. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement sur cette proposition.

N° 387. - Mme Marie-Fanny Gournay attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les mauvaises conditions de transport et sur les retards quasi quotidiens, à l'arrivée à Paris des trains en provenance de la région Nord. Ainsi, à titre d'exemple, elle rappelle que le train n° 242 (ou 288 suivant les jours) arrive régulièrement en gare du Nord après près d'une demi-heure à trois quarts d'heure de retard. De même pour le train n° 2308 qui a tous les jours également vingt-cinq minutes de retard, le 2204, etc. Que les trains viennent de l'étranger ou non ils ont les mêmes retards. Par ailleurs, elle souligne que cette situation est de plus en plus mal ressentie par les usagers qui utilisent ces

trains, quotidiennement, pour se rendre sur leur lieu de travail. Enfin, elle lui rapporte que le sentiment général des usagers est que tous les efforts de la S.N.C.F. se portent sur le réseau Train grande vitesse. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour que cette situation soit améliorée.

*Modification de l'ordre du jour des séances
du mercredi 11 et du jeudi 12 décembre 1991*

Par lettre en date du 5 décembre 1991, le Gouvernement, en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat, a modifié l'ordre du jour établi par le Sénat à la suite des conclusions de la conférence des présidents :

1° En inscrivant, le **mercredi 11 décembre 1991**, après le projet de loi relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs (n° 110, 1991-1992) :

- le projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 105, 1991-1992) ;
- la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel pour exercer des fonctions judiciaires dans les tribunaux du ressort de la cour d'appel, modifiant le code de l'organisation judiciaire (partie Législative) et donnant force de loi audit code (n° 106, 1991-1992) ;

2° En reportant du **mercredi 11 au jeudi 12 décembre 1991**, après les conventions internationales :

- le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au Conseil supérieur de l'éducation (n° 111, 1991-1992) ;
- la deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, renforçant la protection des consommateurs (n° 109, 1991-1992).

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Paul Séramy a été nommé rapporteur du projet de loi n° 111 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au Conseil supérieur de l'éducation.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Louis Moinard a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 81 (1991-1992) de M. Pierre Vallon tendant à préciser les conditions de vente du logement principal d'un débiteur soumis aux dispositions de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Xavier de Villepin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 122 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

M. Roger Poudonson a été nommé rapporteur du projet de loi n° 123 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Maurice relative à l'assistance administrative mutuelle internationale en vue de prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières.

M. Jacques Golliet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 124 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco relatif à la construction d'un tunnel destiné à relier le réseau routier monégasque à la route nationale 7.

M. Franz Duboscq a été nommé rapporteur du projet de loi n° 125 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport.

M. Guy Cabanel a été nommé rapporteur du projet de loi n° 127 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Michel Rufin a été nommé rapporteur, en remplacement de M. Guy Allouche, du projet de loi n° 108 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements, dont la commission des lois est saisie au fond.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du jeudi 5 décembre 1991

SCRUTIN (N° 32)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget des affaires étrangères).

Nombre de votants 311
Nombre de suffrages exprimés 304

Pour 92
Contre 212

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

François Abadie
Paul Alduy
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Bernard Barraux
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Bélin
Jacques Bellanger
Maryse
Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Bismès
Marc Bonif
André Bohl
Marcel Bony
André Boyer
Louis Brives
Jacques Carat
Robert Castaing
William Chervy
Jean Cluzel
Yvon Collin
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras

Marcel Daunay
André Delelis
Gérard Delfau
Jean-Pierre Demerliat
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-Schmidt
Bernard Dussaut
Claude Estier
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Jacques Genton
Henri Gotschy
Jacques Golliet
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Daniel Hoefel
Pierre Jeanbrun
Louis Jung
Philippe Labeyrie
Pierre Lacour
Tony Larue
Robert Laucournet
François Lescin
Paul Loriant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Jean-Luc Mélenchon
Claude Mont

Michel Moreigne
Jacques Moutet
Georges Othily
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrasitte
Louis Philibert
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
René Régnault
Jacques Roccaserra
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Marcel Rudloff
Claude Saunier
Pierre Schiellé
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Fernand Tardy
Jacques Thyraud
André Vallet
André Vezinhiet
Marcel Vidal
Robert-Paul Vigouroux

Ont voté contre

Philippe Adnot
Michel d'Aillières
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Honoré Baillet
José Balareello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier

Jean-Paul Bataille
Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Georges Berchet
Daniel Bernardet
Roger Besse
Danielle
Bidard-Reydet

Jacques Bimbenet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
Jean Boyer

Louis Boyer
Jacques Bracconier
Paulette
Brisepierre
Camille Cabana
Guy Cabanel
Michel Caldagues
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Louis de Catuelan
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Gérard César
Jean Chamant
Jean-Paul Chantbriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
André Diligent
Michel Doublet
Franz Duboseq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Ambroise Dupont
Hubert Durand-Chastel
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure
Marcel Fortier
André Fosset
Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jacqueline
Frayssé-Cazalis
Jean Garcia
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
Alain Gérard
François Gerbaud
Charles Ginesy
Jean-Marie Girault
Paul Girod
Marie-Fanny Gournay

Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Jean Grandon
Paul Graziani
Georges Gruillot
Yves Guéna
Bernard Guyomard
Jacques Habert
Hubert Hancel
Emmanuel Hamel
Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
André Jourdain
Christian
de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Henri Le Breton
Charles Lederman
Bernard Legrand
Jean-François
Le Grand
Edouard Le Jeune
Marcel Lesbros
Félix Leyzour
Roger Lise
Maurice Lombard
Pierre Louvot
Roland du Luart
Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Hélène Missolle
Louis Moimard
René Monory
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau

Jacques Mossion
Arthur Moulin
Jean Natali
Lucien Neuwinth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapē
Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarín
Jean Pépin
Alain Pluchet
Christian Poncelet
Michel Ponistowski
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvoeur
Jean Puech
Henri de Raincourt
Ivan Renar
Henri Revol
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Michel Rufin
Maurice Schumann
Bernard Scillier
Paul Séramy
Jean Simonin
Paul Souffrin
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Martial Taugourdeau
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Jacques Valade
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Serge Vinçon
Louis Virapoullé
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Alphonse Arzel, André Bettencourt, Roger Boileau, Paul Caron, Michel Crucis, Jean Lecanuet, Georges Mouly.

N'ont pas pris part au vote

MM. Ernest Cartigny, Henri Collard, Jean François-Poncet, François Giacobbi, Pierre Laffitte, Max Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Raymond Soucaret.

N'ont pas pris part au vote

MM. Alain Poher, président du Sénat et Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	310
Nombre des suffrages exprimés	303
Majorité absolue des suffrages exprimés	152

Pour l'adoption	90
Contre	213

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.